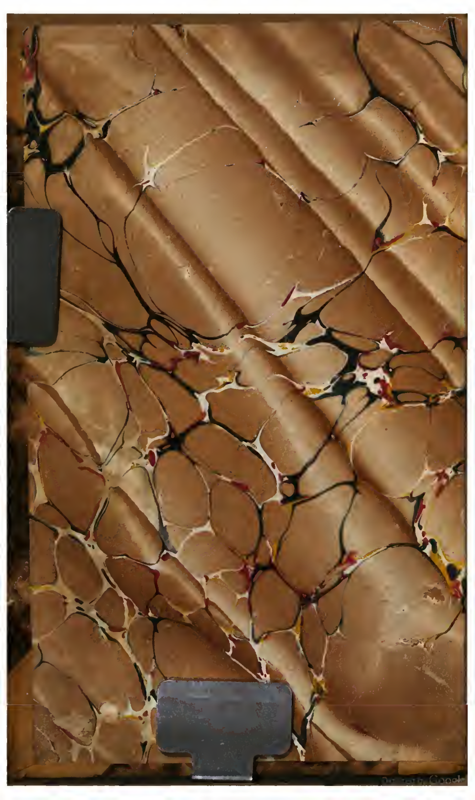






MÉMOIRES CONTEMPORAINS.

MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE.

TOME V.

Se trouve également

CHEZ DUFEY, LIBRAIRE,

RUE DES ARTS, N. 14.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BARBIER,

RUE DES MARAIS S.-G., N. 17.

MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE,

MINISTRE D'ÉTAT,

SUR

NAPOLÉON,

LE DIRECTOIRE, LE CONSULAT, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION.

« Eh bien, Bourrienne, vous serez aussi immortel, vous.
— Et pourquoi, général? — N'êtes-vous pas mon secrétaire?
— Dites-moi le nom de celui d'Alexandre? — »

TOME CINQUIÈME.



A PARIS,
CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. LE DUC DE CHARTRES,
QUAI VOLTAIRE ET PALAIS-ROYAL.

MDCCCXXIX.



AVIS

DU LIBRAIRE-ÉDITEUR.

On a peut-être pu trouver quelques lacunes dans ces Mémoires; elles résultent de l'obligation que M. de Bourrienne s'était imposée, et à laquelle il est demeuré fidèle, de ne parler que de ce qu'il a vu. Comme les souvenirs enfantent des souvenirs, il en est résulté qu'en rédigeant ses Mémoires la matière s'est enrichie d'une foule de choses que ses notes lui ont rappelées, et que d'abord elles ne contenaient pas; de là l'extension de notre publication.

La troisième livraison, que nous offrons aujourd'hui au public, a éprouvé un retard dans sa publication; mais ce retard involontaire d'une et d'autre part, s'il a pu causer l'impatience des souscripteurs, est en même temps pour eux une garantie, puisqu'il résulte uniquement de la difficulté des communications ou du moins de leur lenteur, quand il faut qu'un ouvrage écrit en Belgique et imprimé à Paris retourne en feuilles à l'auteur pour qu'il y mette la dernière main. Nous pouvons toutefois assurer qu'un pareil retard n'aura pas lieu pour les deux dernières livrai-

sons, l'auteur et l'éditeur ayant pu s'assurer des moyens de communication plus rapides.

De la division des Mémoires de M. de Bourrienne en cinq livraisons, il est résulté une classification dont l'avantage, nous osons l'espérer, frappera tout le monde. La première a pris Bonaparte enfant et l'a conduit jusques sur le vaisseau qui le ramena d'Égypte en France; la seconde s'est terminée au vote du consulat à vie; la troisième, comme on le verra, contient tous les grands événemens qui ont épouvanté ou étonné le monde, jusqu'au moment où l'empereur des Français, nouveau Charlemagne, ajoute à la couronne impériale la couronne de fer des rois lombards. Elle se termine au moment où M. de Bourrienne, long-temps dans l'intimité de Bonaparte, quelque temps disgracié, par suite d'intrigues ténébreuses, reçoit une nouvelle marque de la confiance de Napoléon, est nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg, et vient de s'installer dans sa nouvelle résidence, c'est-à-dire qu'elle conduit le lecteur presque jusqu'à la fin de l'année 1805.

Ainsi l'on aura vu, dans les trois premières livraisons, Bonaparte, le premier consul, le premier consul à vie, et l'aurore de l'empire.

La quatrième livraison comprendra presque entièrement la durée de l'empire, c'est-à-dire tout ce qui s'est passé de grand en Europe avant les événemens qui, à la fin de 1813, firent présager à l'auteur la chute de Napoléon. L'histoire de ce période si rempli a été souvent écrite et les événemens en sont connus en partie, mais les causes réelles

de ces événemens sont pour la plupart recouvertes encore d'un voile mystérieux, et ce sont ces causes, surtout, que l'auteur a pour ainsi dire touchées, qu'il se propose de faire enfin connaître au public. Au point où est parvenu son ouvrage, il y aurait du luxe à promettre de sa part des choses vraies et impartialement racontées. Personne n'ignore que, pendant la domination impériale, Hambourg était la clef de toute l'Allemagne, et que l'on ne pouvait d'aucun autre point de l'Europe observer aussi exactement les grandes commotions qui l'agitèrent. D'ailleurs, pendant ce temps, les relations de M. de Bourrienne avec l'empereur, pour partir de points plus éloignés, ne cessèrent pas d'être intimes, ainsi qu'on en trouvera la preuve dans la livraison même que nous publions aujourd'hui, lorsque M. de Bourrienne raconte comment l'empereur l'avait autorisé à correspondre directement avec lui.

L'épisode de l'abdication du roi de Hollande, le divorce avec Joséphine, le mariage de Napoléon et de Marie-Louise, la conspiration de Mallet, sont des choses dont on connaît, pour ainsi dire, l'extérieur, mais dans lesquelles on n'a pas pénétré comme l'a pu faire M. de Bourrienne. L'amitié que lui conservait Bernadotte, devenu alors prince royal de Suède, celle de Duroc, de Rapp, de Lauriston; les révélations de Louis de Hollande, de la reine Hortense, le voyage de l'auteur à Paris, en 1811, et ses entrevues avec Joséphine, reléguée à la Malmaison, où étaient nés ses funestes pressentimens, serviront de texte à autant de chapitres dont il ne nous appartient pas de préconiser l'intérêt,

car c'est au public à juger, et jusqu'à présent nous lui devons des remercîmens pour avoir classé les Mémoires de M. de Bourrienne dans un rang plus élevé que celui auquel prétendait l'auteur. Les plus dignes organes de l'opinion publique se sont trouvés d'accord pour recommander, comme l'histoire la meilleure et la plus impartiale de Napoléon, ce qui n'a été annoncé que comme une série de souvenirs.

La cinquième et dernière livraison mettra le lecteur à même de voir sous leur vrai jour les deux restaurations; personne, plus que M. de Bourrienne, n'ayant été placé de manière à en connaître les ressorts secrets, tant par ses liaisons avec les plus grands personnages de l'un et de l'autre parti, que par les hautes fonctions qui lui furent offertes, et celles qu'il a exercées. Disgrâcié une seconde ois, en 1810, on verra les motifs qui, en 1813, lui firent refuser l'offre d'être envoyé en Suisse; on le verra directeur général des postes, au 30 mars 1814, puis préfet de police pendant la dernière semaine qui précéda la rentrée de Napoléon à Paris; les persécutions de son ancien ami de collége, auxquelles il échappa comme par miracle, et enfin les curieux détails de sa position hors de France pendant le séjour du roi à Gand. En un mot, cette dernière livraison sera en quelque sorte l'histoire secrète, et en même temps l'histoire la plus complète des deux restaurations.

PARIS, CE 1er AOUT 1829.

LADVOCAT.

MÉMOIRES

DE M.

DE BOURRIENNE,

MINISTRE D'ÉTAT.

CHAPITRE PREMIER.

Le général Bernadotte. — Dénonciations et animosité. — Missions difficiles.—Pacification de la Vendée. — Révolte apaisée à Tours. — Fermeté de Bernadotte. — Injustice du premier consul. — Félicitations forcées. — Lettre de Bonaparte.—Le colonel Liebert. — Scène préméditée.— Avis donné par moi à Bernadotte. — Reconnaissance du général. — Bonaparte désappointé sans s'en douter. — Époque de l'établissement à Saint-Cloud. — Prédilection de Bonaparte pour cette résidence. — Saint-Cloud et les Tuileries. — Prison royale. — Route de la Malmaison.— Répétitions de l'empire. — Mépris pour les hommes. — Les républicains et les habits dorés. — M. Fox et Bonaparte. — Estime mutuelle. — Avis en temps de guerre. — Dîner militaire. — Absence de Moreau. — Je trouve Moreau chez un restaurateur. — Causes d'inimitié.

Arrivé à peu près à la moitié de la carrière

que j'ai à parcourir, il faut qu'avant de poursuivre ma route, je revienne quelques instans sur mes pas, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois, pour rappeler dans ce chapitre quelques souvenirs qui m'ont échappé, ou que j'ai voulu tenir en réserve, pour les placer avec des choses qui leur soient analogues. Ainsi, par exemple, je n'ai parlé qu'en passant d'un homme qui, devenu roi, n'a cessé de m'honorer de son amitié, comme on le verra dans la suite de mes mémoires, depuis le rôle qu'on l'a vu jouer dans les événemens du dix-huit brumaire. Cet homme que la combinaison inexplicable des événemens a élevé sur un trône, pour le bonheur du peuple qu'il est appelé à gouverner, est Bernadotte.

On a vu dans quelle espèce de disgrâce avait dû nécessairement tomber le général Bernadotte, pour n'avoir pas voulu seconder les projets de Bonaparte, lors du renversement du directoire; cette disgrâce survécut long-temps, je pourrais presque dire toujours, à la circonstance qui l'avait vu naître. On ne manqua pas à cette époque de faire au nouveau consul des rapports désavantageux sur le général Bernadotte, et capables d'aigrir l'animosité que son opposition avait inspirée à Bonaparte. Le premier consul n'osa toute-

fois pas se venger ouvertement, mais il épia toujours les occasions d'éloigner Bernadotte, de le placer dans des positions difficiles, et de lui confier des missions pour lesquelles on ne lui donnait aucune instruction précise, espérant que Bernadotte ferait des fautes, dont alors le premier consul aurait fait retomber sur lui toute la responsabilité.

Dans le premier temps du consulat, la déplorable guerre de la Vendée était dans toute son intensité. L'organisation de la chouannerie était complète, et cette guerre civile inquiétait beaucoup plus Bonaparte que celle qu'il avait à soutenir sur le Rhin et en Italie, parce que du succès des Vendéens pouvait résulter une question de gouvernement intérieur dont la solution aurait été contraire aux vues de Bonaparte. Il sentait combien il importait à son nouveau gouvernement de mettre un terme aux brigandages de toute nature, et aux pillages de diligences que commettaient les armées royalistes de la Vendée. Leurs moindres avantages jetaient de vives inquiétudes parmi les acquéreurs de domaines nationaux; et d'ailleurs il n'y avait point de rapprochement à espérer entre la France et l'Angleterre, son éternelle et implacable ennemie,

tant que le foyer d'une révolte armée ne serait pas éteint[1].

La mission, comme on le voit, était difficile. Ce fut pour cela que Bonaparte résolut d'en charger Bernadotte; mais l'esprit conciliateur de ce général, ses manières chevaleresques, son penchant à l'indulgence, et un heureux mélange de prudence et de fermeté, le firent réussir où

[1] On ne verra peut-être pas sans intérêt le tableau suivant des guerres qui ont eu lieu entre la France et l'Angleterre, et du temps que chacune de ces guerres a duré, depuis celle qui commença en

	1116	et dura	2	ans.
une autre en	1161	—	25	
—	1141	—	1	
—	1201	—	15	
—	1224	—	19	
—	1294	—	5	
—	1339	—	21	
—	1368	—	52	
—	1422	—	49	
—	1492	—		1 mois.
—	1512	—	2	
—	1521	—	6	
—	1549	—	1	
—	1557	—	2	
—	1562	—	2	
—	1627	—	2	

d'autres auraient échoué; il rétablit enfin le bon ordre et la soumission aux lois.

Quelque temps après la pacification de la Vendée, un mouvement insurrectionnel se manifesta à Tours dans la cinquante-deuxième demi-brigade. Ce corps refusait de marcher avant d'avoir reçu sa solde arriérée. Bernadotte, commandant en chef l'armée de l'Ouest, sans s'étonner du désordre, donne l'ordre de faire ranger en bataille la cinquante-deuxième demi-brigade sur la place de Tours; alors, à la tête même du corps, il fait arrêter les chefs des révoltés sans qu'aucun d'eux ose opposer de résistance. Carnot, alors ministre de la guerre, fit un rapport au premier consul sur cet événement qui aurait pu devenir inquiétant sans la fermeté de Bernadotte.

—	1666	—	1
—	1689	—	10
—	1702	—	11
—	1744	—	4
—	1756	—	7
—	1778	—	5
—	1793	—	9
—	1803	—	11

Il résulte de ce tableau que, dans l'espace de 713 ans, la France et l'Angleterre ont été en guerre pendant 262 ans.

Le rapport de Carnot ne contenait qu'un simple exposé des faits et de la conduite du général. Bonaparte voulut y trouver le prétexte d'un blâme, et me fit mettre en marge du rapport les mots suivans : «Le général Bernadotte n'a pas « bien fait de prendre des mesures aussi sévères « contre la cinquante-deuxième demi-brigade, « n'ayant pas les moyens de rétablir l'ordre au « sein d'une ville dont la garnison n'est pas assez « forte pour réprimer les mutins. »

Peu de jours après, le premier consul ayant appris que le résultat de cette affaire avait été tout différent de ce qu'il avait eu l'air de redouter, et convaincu que la sévérité de Bernadotte avait été seule capable de rétablir l'ordre, il se trouva en quelque sorte contraint d'écrire au général, et me dicta pour lui la lettre suivante :

Paris, 11 vendémiaire an XI.

« J'ai lu avec intérêt, citoyen général, le « compte de ce que vous avez fait pour rétablir « l'ordre dans la cinquante-deuxième demi-bri- « gade, ainsi que le rapport du général Liebert « du 5 vendémiaire. Dites à cet officier que le « gouvernement est satisfait de sa conduite ; sa

« promotion de colonel au rang de général de « brigade est confirmée. Je désire que ce brave « officier vienne à Paris : il a donné un exemple « de fermeté et d'énergie qui honore un mi- « litaire.

» BONAPARTE. »

Ainsi, dans la même affaire, Bonaparte passa en peu de jours de l'expression spontanée d'un blâme dicté par la haine, à la nécessité d'exprimer son approbation, ce qu'il ne fit, comme on vient de le voir, qu'avec une froideur calculée, ayant même eu le soin de faire tomber les éloges directement sur le colonel Liebert et non pas sur le général en chef.

Le temps ne fit qu'aigrir de plus en plus Bonaparte contre Bernadotte; on aurait dit que plus il avançait dans sa marche rapide vers le pouvoir absolu, plus il en voulait à celui qui avait refusé d'affermir ses premiers pas dans une carrière aventureuse. En même temps ceux des alentours du premier consul, qui s'exerçaient dans l'art de la flatterie, ne manquèrent pas de multiplier les rapports et les dénonciations contre Bernadotte. Je me rappelle qu'un jour, où il devait y avoir aux Tuileries une grande réception publique, je vis

Bonaparte livré à une humeur tellement impatiente, que je lui en demandai la cause. « Je n'y « puis plus tenir, me répondit-il avec emporte- « ment ; j'ai résolu de faire aujourd'hui une scène « à Bernadotte. Il va probablement se trouver là. « Je casserai les vîtres; il en arrivera ce qui pourra; « il fera ce qu'il voudra; mais nous verrons. Il est « temps que cela finisse. »

Je n'avais jamais vu au premier consul la tête plus montée que ce jour-là; il était si fort en colère, que je redoutais le moment de la réception. Quand il me quitta pour descendre dans le grand salon, je profitai d'un instant pour y descendre avant lui, ce qui m'était facile puisque c'était à vingt pas du cabinet. Par bonheur, la première personne que j'aperçus fut Bernadotte; il était seul dans l'embrasure d'une croisée donnant sur le Carrousel. Traverser rapidement la salle et m'approcher du général fut l'affaire d'un moment. « Gé- « néral, lui dis-je, croyez-moi, retirez-vous; j'ai de « bonnes raisons pour vous le conseiller. » Bernadotte voyant mon extrême empressement, et connaissant les sincères sentimens d'estime et d'amitié qui m'attachaient à lui, consentit à se retirer, et je regardai cela comme un triomphe; car je connaissais assez la franchise du caractère de

Bernadotte et ses susceptibilités d'honneur, pour être sûr qu'il ne supporterait pas les vives allocutions que Bonaparte était dans l'intention de lui adresser. Ma ruse eut tout le succès que j'en avais espéré. Le premier consul ne se douta de rien, et ne s'aperçut que d'une chose, c'est que sa victime lui avait manqué. Quand la réception fut finie, il me dit : « Concevez-vous cela, Bour-« rienne? Bernadotte n'est pas venu. — Tant « mieux pour lui, général. » Cela n'eut aucune suite. Le premier consul, en remontant de chez Joséphine, m'avait retrouvé dans son cabinet et ne pouvait par conséquent se douter de rien; je n'avais pas d'ailleurs mis cinq minutes dans ma négociation auprès de Bernadotte. Je puis dire ici que depuis, Bernadotte m'a toujours su un gré infini de la preuve d'amitié que je lui avais donnée dans cette circonstance épineuse. La vérité est que, par une disposition d'esprit que je ne saurais m'expliquer à moi-même, plus je voyais croître la haine injuste que lui portait Bonaparte, plus je me sentais d'entraînement et d'amitié pour la noblesse de son caractère.

La scène dont je viens de parler se rapporte au printemps de l'année 1802. Ce fut à cette époque que le premier consul s'établit à Saint-Cloud.

Il aimait beaucoup cette résidence parce qu'il s'y trouvait plus libre qu'aux Tuileries dont le palais n'est réellement qu'une prison royale, où il n'est pas même possible à un souverain de respirer l'air à une fenêtre sans être aussitôt l'objet de la curiosité du public qui se forme en groupes nombreux. A Saint-Cloud, au contraire, Bonaparte pouvait se promener en sortant de son cabinet, et prolonger sa promenade sans être importuné par des solliciteurs. Un de ses premiers soins fut de faire réparer le chemin de traverse qui mène de Saint-Cloud à la Malmaison; Bonaparte en faisait à cheval le trajet en un quart-d'heure. Cette proximité de la campagne qu'il affectionnait lui rendait encore le séjour de Saint-Cloud plus agréable.

C'est à Saint-Cloud, si l'on peut ainsi parler, que le premier consul fit les premières répétitions du grand drame de l'empire; c'est là qu'il commença à introduire, dans ses formes extérieures, les habitudes et l'étiquette qui rappelaient les usages de la souveraineté. Il a vu promptement quelle influence pouvaient exercer sur la masse des hommes la pompe des cérémonies, l'éclat de la représentation, la richesse des costumes : « Que « les hommes, me disait-il alors, sont bien dignes « du mépris qu'ils m'inspirent! Tous mes ver-

« tueux républicains, je n'ai qu'à dorer leur habit, et ce sont des gens à moi. »

Je me rappelle qu'un jour après une de ces fréquentes boutades sur le mépris de l'espèce humaine, je lui fis observer que si les hochets inspiraient tant d'admiration au vulgaire, il était encore quelques hommes distingués qui ne se laissaient point prendre à leurs flatteuses amorces, et je lui citai pour exemple le célèbre Fox, qui, devançant la conclusion de la paix d'Amiens, était venu à Paris où il ne se faisait remarquer que par une extrême simplicité. « Pour celui-là, oui, « vous avez raison, me dit le premier consul, « M. Fox est un homme vraiment supérieur et « qui me va très-bien. »

Effectivement Bonaparte voyait toujours arriver M. Fox avec une vive satisfaction; et après chacune des conversations qu'ils avaient ensemble, il ne manquait jamais de me parler du plaisir qu'il goûtait dans ses entretiens avec un homme vraiment digne de sa grande célébrité. Il le regardait comme un homme tout-à-fait supérieur, et désirait ardemment d'avoir à traiter avec lui dans ses relations ultérieures avec l'Angleterre. On doit croire que de son côté M. Fox n'oublia jamais les rapports d'intimité, je puis

dire de confiance, qu'il eut avec le premier consul; en effet, il l'a plusieurs fois averti, depuis, même en temps de guerre, des complots formés contre sa vie. On ne devait pas attendre moins d'un si noble caractère. Je puis en même temps assurer, parce que j'en ai eu plus d'une fois la preuve, que le gouvernement anglais a repoussé sans cesse avec indignation, non pas les projets de renversement du gouvernement consulaire et du gouverment impérial, mais tous les projets d'assassinat et de guet-à-pens contre la personne du premier consul et de l'empereur. Ces preuves positives trouveront successivement leur place dans la suite de ces mémoires. La politique est bien assez chargée d'actions et de moyens que réprouve la morale, sans qu'il faille en augmenter le nombre gratuitement.

C'est ici que j'ai besoin de compter sur l'indulgence du lecteur pour pouvoir rappeler un fait antérieur d'un an, à l'époque du voyage de M. Fox à Paris; mais comme il s'agit de Moreau, j'ai pensé qu'on me pardonnerait plus aisément une transposition qu'une omission.

Pendant la belle saison de 1801, il prit fantaisie au premier consul de donner un grand dîner militaire chez un restaurateur; il fit choix

de Véri, dont l'établissement était situé sur la terrasse des Feuillans, ayant une entrée sur le jardin des Tuileries. Bonaparte fit ses invitations, et n'en envoya pas au général Moreau, que le hasard me fit rencontrer ce jour-là, et voici comment : la solennité du dîner chez Véri m'ayant permis de disposer de mon temps, j'en profitai pour aller aussi dîner chez un restaurateur ; ce fut chez Rose, qui avait alors une grande célébrité parmi les notabilités gastronomiques. J'étais avec M. Carbonnet, ami de la famille Moreau, et deux ou trois autres personnes. Comme nous étions à table dans la rotonde, nous apprîmes, par le garçon qui nous servait, que le général Moreau était avec sa femme dans une pièce voisine ; il était aussi avec Lacuée et deux autres militaires ; Suchet, qui avait été du dîner de Véri, où il dit qu'il s'était prodigieusement ennuyé, vint les rejoindre en sortant de table, détails que nous apprîmes par M. Carbonnet, qui nous avait quittés quelques instans pour aller voir Moreau et sa femme.

L'affectation de Bonaparte à ne pas inviter Moreau, au moment où celui-ci venait d'arriver vainqueur de l'armée du Rhin, et en même temps l'affectation de Moreau d'aller pu-

bliquement, le même jour, chez un autre restaurateur, permit de penser que bientôt la froideur qui existait entre eux dégénérerait en inimitié; et on pensa, dans Paris, que dans ces circonstances, le vainqueur de Marengo aurait bien pu, sans déroger, faire asseoir à sa table le vainqueur de Hohenlinden.

CHAPITRE II.

Effet des sénatus-consultes pour le consulat à vie. — Projet de titres retardé. — Paroles de Bonaparte contraires à ses désirs. — Voyage à Plombières. — Les voyageurs de la Malmaison. — Bulletin du voyage. — Maux de cœur de Rapp. — *La Consulesse.* — Les épinards à l'huile de lampe. — Accidens. — Mauvaise route et bonne arrivée. — Les signatures et les *post-scriptum.* — Avant le départ. — Proposition de Lucien. — Indignation de Joséphine. — Confidences et larmes. — L'hérédité. — Lucien à Neuilly. — Représentation d'Alzire. — Costumes indécens. — Napoléon révolté. — Talent de Lucien. — Les *comédiens ordinaires* de la Malmaison. — Le répertoire et les costumes. — Leçons de Talma et de Michot. — Contraste frappant. — Plaisir de Bonaparte à voir jouer la comédie de société. — Réunions nombreuses à la Malmaison.— Je perds une montre.—Probité récompensée. — Exemption de la conscription. — Impatience et bonté. — Canova à Saint-Cloud. — Ennui de poser. — La statue de Napoléon et le duc de Wellington.

Dès les premiers mois de l'année 1802 la république n'était plus qu'une fiction ou qu'un

souvenir historique. Il n'en restait plus qu'une inscription décevante sur les portes du palais ; antérieurement, à l'époque même de son installation aux Tuileries, Bonaparte avait fait abattre les deux arbres de la liberté qui s'élevaient dans la cour, procédant ainsi contre de vains simulacres avant d'arriver à la réalité. Mais aussitôt que les sénatus-consultes des 2 et 4 août eurent été promulgués, il fut facile aux moins clairvoyans de s'apercevoir qu'il ne manquait plus au pouvoir du premier consul qu'une dénomination, et que tout ce qu'il faisait depuis longtemps trahissait des arrière-pensées et une ambition plus grande encore que celle du consulat à vie.

Après ces sénatus-consultes, Bonaparte s'accoutuma facilement à ne plus regarder les corps de l'État que comme des instrumens nécessaires à l'exercice de son autorité. Alors fut déroulée autour de lui une longue série de conseils intéressés. On lui proposa sérieusement de rappeler les anciennes dénominations comme étant plus en harmonie que les formes républicaines avec le nouveau pouvoir que le peuple venait de lui confier. Il trouva encore *que la poire n'était pas mûre*, et ne voulut pas en entendre parler pour

le moment. « Tout cela viendra, me dit-il un « jour, mais vous voyez bien, Bourrienne, qu'il « faut, avant tout, que j'aie pris moi-même un « titre, d'où naîtront naturellement les autres « titres que je donnerai à tout ce monde-là. Le « plus difficile est fait; il n'y a plus personne à « tromper; tout le monde voit clair comme le « jour qu'il n'y a qu'un pas qui sépare le trône « du consulat à vie; il faut encore quelques mé« nagemens; il y a des taquins au tribunat, mais « ils me le paieront.»

Une autre cause qui déterminait le premier consul à retenir encore sa marche, était l'espèce d'échec qu'il avait éprouvé au sénat sur la question de l'hérédité; cette question était, à la vérité, passée au conseil d'État à la majorité de dix voix contre sept (1), mais Bonaparte comprit que le temps de l'aborder n'était pas encore venu. Alors, selon sa coutume, afin de faire croire qu'il était étranger à cette proposition, il blâma hautement ceux qui avaient parlé avec le plus de chaleur dans le sens de ses désirs secrets, et se plaignit avec affectation de Rœderer qui s'était le plus mis en avant. En pareil cas, il n'hésitait

(1) Les sept voix étaient pour le rejet ou l'ajournement.

jamais à mettre ses paroles solennelles en opposition avec ses actions cachées.

Pendant que ces graves questions agitaient les esprits, la plus grande partie des habitans de la Malmaison s'était mise en route pour faire un voyage aux eaux de Plombières. Les voyageurs de la Malmaison étaient Joséphine, madame Bonaparte la mère, madame Beauharnais-Lavalette, Hortense et Rapp. Il prit fantaisie à la bande joyeuse de m'écrire un bulletin de ses plaisirs et de ses contrariétés pendant le voyage. Je ne donne ici cette lettre que comme une preuve de l'intimité qui existait entre ses signataires et moi. La voici telle que je l'ai conservée, à l'exception des *pâtés* pour lesquels on y demande excuse.

RÉCIT DU VOYAGE DE PLOMBIÈRES,

Aux habitans de Malmaison.

« En partant de Malmaison la société avait les larmes aux yeux, ce qui leur a occasionné un si grand mal de tête, que la journée réellement fut accablante poür ces aimables personnes. Madame Bonaparte mère a soutenu cette journée mémorable avec le plus de courage. Madame Bonaparte consulesse n'en a pas du tout montré, les deux jeunes dames de la dormeuse, mademoiselle

Hortense et madame Lavalette se disputaient le flacon d'eau de Cologne, et l'aimable M. Rapp faisait arrêter la voiture à chaque instant pour soulager son petit cœur malade, qui était chargé de bile. Aussi, a-t-il été obligé d'aller se coucher en arrivant à Épernay, pendant que l'aimable société cherchait à oublier ses maux dans le vin de Champagne. La seconde journée a été plus heureuse sous le rapport de la santé, mais les vivres manquaient et l'estomac s'en trouvait mal. L'espérance de trouver un bon souper à Toul les soutenait; mais le désespoir fut à son comble, quand, arrivés à Toul, on trouva mauvaise auberge et rien à manger. On vit des gens à mines risibles, qui dédommagèrent un peu des épinards accommodés à l'huile de lampe, et des asperges rouges, fricassées au lait caillé. On aurait voulu voir les gourmands de la Malmaison, assis à cette table si désagréablement servie.

» On n'a jamais vu dans l'histoire une journée passée dans des angoisses si terribles que celle où nous arrivâmes à Plombières. Parti de Toul pour aller déjeûner à Nancy, car tous les estomacs étaient vuides depuis deux jours; les autorités civiles et militaires en venant au devant de nous, nous empêchèrent de réaliser notre projet. Nous

continuâmes donc notre route, maigrissant à vue d'œil; la Dormeuse pour comble de malheur, a pensé s'embarquer sur la Moselle pour aller à Metz, par une chute qu'elle a manqué de faire. Nous avons été bien dédommagés en arrivant à Plombières, d'un voyage aussi malheureux, car à notre arrivée on nous a accueillis avec toutes sortes de réjouissances. La ville illuminée, le canon tiré et la figure des jolies femmes qui étaient à toutes les fenêtres, nous font espérer de supporter avec moins de regrets notre absence de la Malmaison.

» Voici le récit exact de notre voyage à quelques anecdotes près que nous nous réservons de raconter à notre retour, que nous soussignés certifions véritable.

JOSÉPHINE BONAPARTE,
BEAUHARNAIS LAVALETTE,
HORTENSE BEAUHARNAIS,
RAPP,
BONAPARTE *mère*.

» La société demande pardon pour les pâtés.

Ce 21 messidor.

» On prie la personne qui recevra ce journal, d'en faire part à tous ceux qui s'intéressent aux voyageuses. »

Le voyage de madame Bonaparte à Plombières fut précédé d'une scène que je m'abstiendrais de raconter, si je n'avais pris l'engagement de faire connaître la vérité sur la famille du premier consul. Deux ou trois jours avant son départ, madame Bonaparte me fit demander, et je la trouvai fondant en larmes. « Quel homme ! quel « homme que Lucien ! » s'écriait-elle dans son désespoir. « Si vous saviez, mon ami, les hon- « teuses propositions qu'il a osé me faire !.... « *Vous allez aux eaux*, me dit-il, *il faut avoir « un enfant d'un autre, puisqu'il ne peut pas vous « en faire un.* — Jugez avec quelle indignation « j'ai reçu un tel conseil. — *Eh bien*, reprit-il, « *si vous ne voulez pas, ou si vous ne pouvez pas, « il faut que Bonaparte ait un enfant d'une autre « femme, et que vous l'adoptiez, car il faut assu- « rer l'hérédité; c'est dans votre intérêt; vous devez « savoir pourquoi.* — Quoi! Monsieur, lui ai-je dit, « vous croyez que la nation souffrira qu'un bâtard « la gouverne! Lucien! Lucien! vous perdez votre « frère! cela est affreux!! Je serais bien mal- « heureuse si vous me soupçonniez seulement « d'être capable d'écouter sans horreur votre in- « fâme proposition! vos pensées sont envenimées, « vos paroles horribles! — *Eh bien*, reprit-il, *que*

« *voulez-vous, Madame, que je puisse dire à cela,*
« *si ce n'est que je vous plains bien.* »

Ce fut en sanglotant que la bonne Joséphine me raconta cette scène, et je vis toute l'indignation dont elle était pénétrée. La vérité est qu'alors, tout en ayant l'air de dédaigner le pouvoir pour lui, Lucien travaillait sans relâche à le concentrer dans les mains de son frère, appelant trois moyens au succès de son entreprise : l'hérédité, le divorce et l'empire (1).

Lucien possédait une belle habitation près de Neuilly. Quelques jours avant la scène déplorable que je viens de raconter, il avait invité Bonaparte et tous les habitans de la Malmaison à un spectacle. On donna *Alzire*; Éliza représenta Alzire, et Lucien Zamore. La chaleur des déclarations, l'énergique expression des gestes, la vérité trop nue des costumes, révoltèrent la

(1) C'était un contraste assez piquant que de voir Lucien, qui, pendant la révolution, avait pris le surnom de Brutus, travailler avec tant de persévérance à la fortune du nouveau César.

On m'a dit qu'à sa maison de campagne de la Rufinella, près de Rome, Lucien s'était fait peindre en costume d'empereur romain, et dans l'attitude de Dioclétien refusant de reprendre l'empire.

plupart des assistans, et Napoléon plus qu'aucun autre. En sortant, il était indigné. « C'est « une infamie, me dit-il avec beaucoup d'hu- « meur; je ne dois pas souffrir de pareilles indé- « cences; je vais signifier à Lucien que je n'en « veux plus. » Puis, en entrant dans le salon, dès que son frère se fut déshabillé, il l'apostropha vertement, et lui signifia qu'il eût à s'abstenir, à l'avenir, de semblables représentations. Le soir, de retour à la Malmaison, il en parla encore avec le plus vif mécontentement: « Quoi, « disait-il, quand mon premier devoir est de « rétablir les bonnes mœurs, il faut que mon « frère, que ma sœur aillent se montrer presque « nus sur des tréteaux! c'est une indignité. »

Lucien avait un goût déterminé pour les succès de théâtre, auxquels il attachait une grande importance. La vérité est qu'il déclamait très-bien, et qu'il aurait pu soutenir la concurrence avec les meilleurs acteurs de profession. On a dit de lui que le turban d'Orosmane, le costume américain, la toge romaine et la robe du grand-prêtre de Jérusalem lui plaisaient également, et je crois que c'est de la plus exacte vérité.

Ce n'était pas seulement à Neuilly que l'on donnait des représentations théâtrales; à la Mal-

maison, nous avions notre théâtre et notre troupe, mais au moins tout s'y passait avec la plus grande décence; et puisque me voici dans les coulisses, je n'en sortirai pas sans avoir initié le lecteur dans le secret de notre comédie.

Le premier consul nous avait fait construire, à la Malmaison, une fort jolie petite salle de spectacle; nos *comédiens ordinaires* étaient : Eugène Beauharnais, Hortense, madame Murat, Lauriston, M. Didelot, préfet du palais (1), quelques autres personnes de la maison du premier consul et moi. A part les soucis du gouvernement, que nous laissions le plus possible aux Tuileries, nous étions quelquefois bien heureux dans notre colonie de la Malmaison; et puis, nous étions jeunes, et qu'est-ce que la jeunesse n'embellit pas?

Les pièces que le premier consul aimait le plus à voir représenter par nous étaient : *le Barbier de Séville* et *Défiance et malice*. Dans *le Barbier de Séville*, Lauriston jouait le rôle du comte Almaviva; Hortense, Rosine; Eugène, Basile; Didelot, Figaro; moi, Bartholo; et Isabey, l'Éveillé. Notre répertoire se composait encore des *Projets*

(1) Il y avait quatre préfets du palais, MM. de Cramayel, de Lucay, Didelot et de Remusat.

de mariage, de *la Gageure*, du *Dépit amoureux*, où je jouais le rôle du valet, et de *l'Impromptu de campagne*, où je représentais le Baron, ayant pour baronne la jeune et jolie Caroline Murat.

Hortense jouait à merveille, Caroline médiocrement, Eugène très-bien, Lauriston était un peu lourd, Didelot passable, et j'ose assurer, sans en tirer aucune vanité, que je n'étais pas le plus mauvais de la troupe. Si d'ailleurs nous n'étions pas bons, ce n'était pas faute de bonnes leçons et de bons conseils : Talma et Michot venaient nous faire répéter, tantôt en commun, tantôt séparément. Combien j'ai reçu de leçons de Michot en nous promenant dans le beau parc de la Malmaison! Et; s'il m'est permis de le dire, combien j'éprouve aujourd'hui de plaisir à revenir sur ces bagatelles dont on fait une affaire quand on est jeune, et qui contrastaient si singulièrement avec le grand théâtre sur lequel nous ne représentions pas des personnages fictifs!

Nous avions, comme on dit en termes de coulisses, *un matériel* très-bien organisé; Bonaparte nous avait donné à chacun une collection de pièces de théâtre très-bien reliées, et, protecteur né de la troupe, il nous avait fait faire des costumes riches et élégans.

Bonaparte prenait un très-grand plaisir à nos représentations; il aimait à voir des comédies jouées par des personnes de son intimité; quelquefois même il nous adressait des complimens. Quoique cela m'amusât autant que les autres, je fus plus d'une fois obligé de lui faire observer que mes occupations ne me laissaient guère le temps d'apprendre mes rôles; alors il prenait ses manières caressantes et me disait : « Allons, « laissez-moi donc tranquille : vous avez tant de « mémoire! Vous savez que cela m'amuse; vous « voyez bien que ces réunions animent et égaient « la Malmaison; Joséphine les aime beaucoup; « levez-vous plus matin. — En effet, je dors « beaucoup, n'est-ce pas? — Allons, Bourrienne, « faites cela pour moi; vous me faites tous rire de « si bon cœur! Ne me privez pas de ce plaisir-là; « je n'en ai pas trop, vous le savez bien. — Ah! « parbleu! ce n'est pas moi qui vous en priverai. « Je suis charmé de pouvoir contribuer à vous « égayer. » Et cela dit, je me remettais à étudier mes rôles.

Les jours de spectacle, la société était toujours très-nombreuse à la Malmaison. Après le spectacle, il y avait foule dans les appartemens du rez-de-chaussée. Là s'engageaient les conversa-

tions les plus animées et les plus variées, et je puis dire avec vérité que la gaîté et la franchise étaient l'âme de ces conversations et en faisaient tout le charme. On y prodiguait des rafraîchissemens de toute espèce, et Joséphine faisait les honneurs de ces réunions avec tant d'amabilité, que chacun pouvait penser qu'elle s'était plus occupée de lui que d'aucun autre. Après ces délicieuses soirées, qui se terminaient ordinairement à minuit, on reprenait la route de Paris, où nous attendaient les soins attachés aux affaires, et pourtant je dois dire qu'il m'est arrivé plus d'une fois, dans ces nuits consacrées au plaisir, de regretter les veilles du cabinet que j'aurais préférées à celles du salon.

A cette époque j'avais pendant l'été la moitié du dimanche libre. J'étais obligé de consacrer une partie de ces rares loisirs à satisfaire Bonaparte en lui faisant la surprise d'étudier un rôle nouveau; quelquefois aussi, j'allais passer ce temps-là à Ruel. Je me rappelle qu'un jour, y étant revenu en toute hâte de la Malmaison, je perdis une belle montre de Breguet. Il était quatre heures de l'après-midi, et la route était ce jour-là couverte de monde. Je m'empressai de faire publier par le tambour de Ruel

la perte que j'avais faite. Une heure après, comme je venais de me mettre à table, un jeune garçon du village me rapporta ma montre. Il l'avait trouvée sur la grande route dans la poussière d'une ornière. Satisfait de la probité de ce jeune homme, je lui donnai une récompense ainsi qu'à son père. Je racontai le soir même ce fait au premier consul, qui fut tellement touché de cet acte de probité, qu'il me dit de prendre des renseignemens sur le jeune homme et sur sa famille; j'appris qu'ils appartenaient à d'honnêtes paysans; Bonaparte plaça trois frères de cette famille; et, ce qui était le plus difficile à obtenir de lui, il exempta de la conscription le jeune homme qui m'avait rapporté ma montre.

En général, quand un trait de cette nature arrivait aux oreilles de Bonaparte, il était rare qu'il ne donnât pas à son auteur des preuves de sa satisfaction. Deux qualités dominaient en lui: la bonté et l'impatience. Quand ses impatiences le prenaient, c'était plus fort que lui; il lui était impossible de se maîtriser. J'en eus, à peu près vers la même époque, une preuve remarquable.

Canova, étant arrivé à Paris, vint à Saint-Cloud pour modeler la figure du premier consul dont il allait faire la statue colossale. Ce grand

artiste venait souvent dans l'espoir de faire poser son modèle; mais cela causait à Bonaparte tant d'ennui, de dégoût et d'impatience, qu'il ne posait que fort rarement et pendant très-peu de temps. La ressemblance s'en est ressentie. Cependant il avait pour Canova les plus grands égards; chaque fois qu'on l'annonçait, le premier consul m'envoyait lui tenir compagnie jusqu'au moment où il pourrait lui donner une séance; mais il haussait les épaules en me disant : « Encore » poser! mon dieu, que cela est ennuyeux! » Canova me témoignait beaucoup de déplaisir de ne pouvoir étudier son modèle comme il aurait voulu le faire, et le peu d'empressement de Bonaparte refroidissait son imagination. Tout le monde s'est accordé à dire qu'il n'avait pas réussi, et on vient d'en voir la cause. C'est le lord Wellington qui possède aujourd'hui cette statue colossale. Son élévation est telle, que, comme le disait lord Byron, vue de dos, la partie mitoyenne du corps de Napoléon se trouve juste à la hauteur du duc de Wellington.

CHAPITRE III.

Principes de Bonaparte sur les changemens de ministres. — MM. Gaudin et Decrès. — Fouché. — Son portrait. — Son influence sur le premier consul. — Pensée de Bonaparte sur les rapports de la police. — Disgrâce résolue. — Incertitudes. — Cupidité d'un ministre. — La police dangereuse aux gouvernemens. — Fouché présent et absent. — Voyage à Mortfontaine. — Disgrâce consommée et non annoncée. — Lettre au sénat. — Ménagemens pris pour une promesse. — Réunion incompatible de la police à la justice. — M. Regnier. — La police de Fouché. — Peines causées à madame Bonaparte par le renvoi de Fouché. — Les petites polices. — Scènes d'intérieur. — Grossesse de madame Louis Bonaparte. — Bruits faux et infâmes rapportés à Joséphine. — Chagrins de la mère et de la femme. — Un bâtard et la légitimité. — Explication d'un fait. — Susceptibilités excusables. — L'intérieur du cabinet. — Propos sérieux tenu gaiement. — Vivacité de Joséphine contre Rœderer. — Visite de madame Bonaparte à Ruel. — Longue conversation sur la grande route. — Le trône relevé et le retour des Bourbons. — Changement de

Bonaparte. — La reine et l'impératrice. — Interruption de madame Bonaparte. — Les enfans et le divorce. — Motifs différens. — Les lois complaisantes et l'Église.— Rapprochement avec une assertion de Sainte-Hélène. — *Supercherie politique.* — Absence d'accord entre la femme et le mari. — Raison donnée à madame Bonaparte. — La femme de César.

C'est un principe de gouvernement qu'un prince doit le moins possible changer ses ministres, et ne le doit jamais faire que pour de graves motifs. Ceci s'applique surtout aux gouvernemens absolus; là, en effet, la responsabilité d'une grande unité politique ne pèse que sur le chef de l'État, tandis que les rouages des diverses administrations sont confiés à la surveillance des ministres qui n'en répondent qu'au maître. Or, en administration, l'expérience fait beaucoup. Le premier consul était dans ces principes qui furent encore ceux de l'empereur; souvent il céda à des causes injustes, mais jamais ce ne fut sans cause qu'il renvoya un ministre; ce fut même plus d'une fois sans raisons qu'il en conserva plus long-temps qu'il n'aurait dû le faire au poste élevé où il les avait placés. Cette tenacité de Bo-

naparte eut des effets différens, puisqu'elle donna d'un côté à M. Gaudin, le temps d'établir dans l'administration des finances un ordre qui, avant lui, n'avait jamais existé, et d'un autre côté à M. Decrès de frapper l'administration de la marine d'une désorganisation sans égale.

Bonaparte ne voyait dans les hommes que des moyens et des obstacles; au 18 brumaire, Fouché avait été un moyen; le premier consul craignit qu'il ne devînt un obstacle; il fallut donc songer à le renvoyer. Les plus sincères amis de Bonaparte s'étaient dès le commencement opposés à l'entrée de Fouché dans le gouvernement; mais de leurs conseils désintéressés, il n'était résulté que leur propre disgrâce, tant Fouché était devenu un personnage influent.

Comment en aurait-il été autrement? Fouché tenait à la république par la mort du roi qu'il avait votée; à la terreur par ses sanglantes missions à Lyon et à Nevers; au consulat, par des services réels, quoique peut-être exagérés; à Bonaparte, par le charme sous lequel il l'avait pour ainsi dire attaché; à Joséphine, par l'inimitié des frères du premier consul. Qui le croirait? Fouché comptait parmi ses plus chauds partisans les ennemis de la révolution : ils lui

prodiguaient des louanges, aux dépens même du chef de l'État, parce que l'adroit ministre, usant d'une indulgence calculée, se faisait le protecteur d'individus pris dans des classes que, proconsul, il avait frappées en masse. Directeur de l'opinion, ayant dans ses mains les moyens d'inspirer à son gré de la crainte ou d'enchaîner par des séductions, c'était tout en sa faveur qu'il avait dirigé cette opinion, et les rouages qu'il faisait mouvoir étaient tellement combinés, que la police était bien plutôt la police de Fouché que celle du ministre de la police générale. Dans tout Paris, dans toute la France on croyait donc à l'extraordinaire habileté de Fouché, et on avait raison en ce sens que jamais aucun homme ne s'était montré aussi habile à faire croire qu'il l'était réellement; le secret de Fouché, à cet égard, est tout le secret de la plupart de ceux que l'on appelle des hommes d'État.

Quoi qu'il en soit, le premier consul ne voyait pas d'un bon œil cette influence factice que Fouché s'était faite dans son gouvernement. Déjà, depuis quelque temps, à la répugnance que dans le fond Fouché lui avait toujours inspirée se joignaient d'autres causes de mécontentement; à force d'avoir été trompé par des rapports et des cor-

respondances secrètes, Bonaparte commençait à hausser les épaules de pitié, quand il en recevait, et me disait : « Concevez-vous, Bourrienne, que « j'aie été pris à ces choses là? Toutes ces dénon-« ciations sont inutiles, scandaleuses. Tous ces « rapports des préfets et de la police, toutes ces « lettres interceptées, c'est un tas de sottises et « de mensonges; je n'en veux plus. » Il disait cela, mais il en voulait encore.

Cependant le renvoi de Fouché fut résolu; mais, tout en voulant l'écarter, Bonaparte, encore sous le charme, n'osant procéder contre lui qu'avec une extrême circonspection, mit en avant la suppression du ministère de la police pour déguiser la destitution du ministre. Le premier consul dit à Fouché que cette suppression, qu'il lui montra comme encore éloignée, serait de nature, plus qu'aucune autre chose, à donner une grande force au gouvernement, puisqu'elle attesterait sa sécurité et la tranquillité intérieure de la France. Vaincu par les raisons dont Bonaparte appuya cette ouverture, Fouché ne put alléguer de bonnes raisons contraires, et se contenta d'objecter qu'il pensait que l'exécution de ce dessein, dont le fond était bon, devait toutefois être ajournée à deux ans. Bonaparte

accueillit en apparence les objections de Fouché. Celui-ci, aussi avide de fortune que Bonaparte l'était de gloire, se consola en pensant que pendant ces deux années l'administration des jeux continuerait à être pour lui un Pactole qui roulerait des flots d'or. Car Fouché, déjà possesseur d'une fortune immense, songeait sans cesse à l'augmenter, quoiqu'il n'en sût pas jouir personnellement. L'ambition d'agrandir les limites de sa terre de Pont-Carré n'était pas moins vive chez lui, que, chez le premier consul, l'ambition de reculer les frontières de la France.

Non-seulement le premier consul n'aimait pas Fouché, mais il est de toute vérité que dans ce temps la police le fatiguait et le gênait; il la regardait, me dit-il plusieurs fois, comme dangereuse surtout pour le pouvoir; et dans un gouvernement, sans liberté de la presse, il avait bien raison; les services mêmes que la police avait rendus au premier consul étaient de nature à l'effrayer; car qui avait conspiré contre le directoire, en faveur du consulat, pouvait conspirer contre le consulat, en faveur de tout autre gouvernement. Je n'ai pas besoin de dire que je ne fais ici allusion qu'à la police politique, et non point à cette police conservatrice, indis-

pensable dans les grandes villes, et dont l'honorable mission est de veiller à la salubrité et à la sûreté des citoyens.

Fouché, comme on l'a vu, était ministre de la police depuis le 18 brumaire; tous ceux qui connaissaient le caractère entier du premier consul ne pouvaient s'expliquer l'ascendant qu'il lui avait laissé prendre et dont Bonaparte lui-même s'étonnait avec impatience. Il voyait en lui un centre où venaient se rattacher tous les intérêts de la révolution, et s'en indignait; mais soumis à une espèce de magnétisme, il ne pouvait rompre le charme qui le circonvenait. Loin de Fouché, ses expressions, quand il en parlait, étaient emportées, acerbes, malveillantes; Fouché présent, le ton de Bonaparte se radoucissait, à moins qu'il n'eût à lui faire des scènes publiques, comme après l'attentat du 3 nivôse.

Le dessein étant donc bien pris de supprimer le ministère de la police, Bonaparte ne voulut plus attendre le délai qu'il avait eu l'air de juger nécessaire, et le 12 septembre au soir nous partîmes pour Mortfontaine; nous y passâmes la journée du lendemain, qui était un lundi, et ce fut ce jour-là que, loin de Fouché et pressé par les instances combinées de Joseph et de Lu-

cien. le premier consul signa l'arrêté de suppression. Le lendemain, de retour à Paris, Fouché étant venu à la Malmaison, où nous étions, pour son travail ordinaire, le premier consul travailla avec lui comme de coutume, sans oser lui rien dire de sa disgrâce, et chargea ensuite Cambacérès d'aller la lui annoncer. Bonaparte, après cet acte devant lequel il avait reculé si long-temps, chercha encore à en atténuer la rigueur par des ménagemens; ayant nommé Fouché sénateur, il dit au sénat, dans la lettre par laquelle il lui notifiait cette nomination : « Mi-« nistre de la police dans des circonstances dif-« ficiles, le citoyen Fouché a répondu par ses « talens, par son activité, par son attachement au « gouvernement, à tout ce que les circonstances « exigeaient de lui. Placé dans le sein du sénat, « si d'autres circonstances redemandaient un mi-« nistre de la police, le gouvernement n'en trou-« verait point un qui fût plus digne de sa con-« fiance. » Ce que le premier consul écrivit au sénat pour amortir le coup qui frappait Fouché, celui-ci le regarda comme un avertissement, comme une promesse même, et dès-lors toutes ses batteries souterraines n'eurent plus d'autre but que de forcer Bonaparte à la réaliser. On

verra comment Fouché parvint à son but.

A dater de ce moment, la justice et la police réunies furent placées entre les mains de Regnier (1). L'aversion que Bonaparte avait pour Fouché l'aveugla étrangement sur les moyens de son successeur. Comment, d'ailleurs, mener de front l'administration de la justice, qui repose sur des bases fixes, rigides, invariables, avec une autre administration placée sur un sable mouvant de décisions instantanées, de ruses et de tracasseries? La justice ne devrait jamais rien avoir à démêler avec la police, à moins que ce ne soit pour la condamner. Chargé de fonctions incompatibles, que pouvait-on attendre de Regnier? qu'aurait-on pu attendre même d'un homme doué d'un grand mérite? Rien, absolument rien de bon; car on ne peut pas dire à un homme qui doit, plus qu'aucun autre, être environné du respect et de l'estime publique :

(1) M. Abrial, ministre de la justice, fut appelé au sénat en même temps que Fouché. Le premier consul, comprenant que cette assimilation était plus une disgrâce que la perte du ministère, dit à M. Abrial : « En réunissant la »police à la justice, je n'ai pas pu vous conserver au ministère; vous êtes trop honnête homme pour faire la police.» Propos qui n'était pas trop flatteur pour Regnier.

« D'une main vous tiendrez une balance ; de « l'autre vous la ferez pencher ; à telle heure « vous serez la justice, à telle autre l'arbitraire. »

En effet, qu'arriva-t-il plus tard ? ce que j'avais prévu, ce que je m'étais permis de dire au premier consul qui ne voulut pas m'écouter. On vit Fouché conserver sa police quand le gouvernement n'en avait plus ; on vit le ministre destitué, se jouer d'un successeur amphibie, tenir réellement les fils d'une administration occulte, faire tomber dans ses piéges l'impéritie d'une administration avouée, et Fouché redevenu indispensable si l'on voulait qu'il ne devînt pas dangereux. Le lion saisi d'une terreur panique, se jeta en aveugle dans les filets du renard.

Telle fut l'histoire exacte de la disgrâce de Fouché ; personne n'en fut plus affligé que madame Bonaparte, qui ne l'apprit que comme le public. Joséphine dans toutes les circonstances avait pris la défense de Fouché contre les sorties de son mari ; elle croyait qu'il était le seul des ministres qui lui dît la vérité. Elle avait une si haute opinion de la manière dont Fouché faisait la police, que, la première fois que je la vis seule à notre retour de Mortfontaine à la Malmaison, elle me dit : « Mon cher Bourrienne,

« parlez-moi franchement; est-ce avec la police « de Moncey, de Duroc, de Junot et de Davoust, « que Bonaparte sera au courant des complots? « Ce ne sont, vous le savez mieux que moi, que « de vils espionnages. Savary n'a-t-il pas fini par « avoir aussi sa police? Combien tout cela m'effraie! Ah! mon cher, on m'enlève tous mes « soutiens et l'on ne m'entoure que d'ennemis! « — Pour justifier vos regrets, il faudrait être « sûre que jamais Fouché ne s'est montré d'ac- « cord avec Lucien pour le divorce. — Oh! cela, « je ne le crois pas. Bonaparte ne l'aime pas, et « il n'aurait pas manqué de me le dire quand je « lui en parlais favorablement. Vous verrez que « ses frères finiront par le mener à leur but. »

J'ai déjà parlé des tribulations de Joséphine et de l'acharnement de Joseph et surtout de Lucien contre elle; je raconterai donc ici, à propos de la disgrâce de Fouché, que madame Bonaparte regrettait comme un appui, quelques scènes dont la Malmaison fut témoin vers ce temps-là. Confident des deux partis, acteur involontaire dans ces scènes, et quand vingt-sept ans se sont écoutés depuis, quel intérêt, quel motif pourrait m'engager à altérer en rien la vérité?

Madame Louis Bonaparte était grosse et avan-

çait dans sa grossesse. Joséphine, qui cependant aimait tendrement ses enfans, ne voyait pas arriver l'époque de la délivrance de sa fille, avec cet intérêt si naturel au cœur d'une mère. Depuis long-temps elle n'ignorait pas les bruits calomnieux répandus sur la liaison supposée d'Hortense avec le premier consul, et cette basse accusation lui faisait répandre bien des larmes. La pauvre Joséphine a payé bien cher l'éclat dont elle a brillé ! Comme je savais à quel point ces bruits atroces étaient dénués de fondement, je tâchais de la consoler en lui disant, ce qui était vrai, combien je m'efforçais d'en démontrer l'horreur et la fausseté. Cependant, Bonaparte, ébloui de l'amour que de toutes parts on lui manifestait alors, irritait les chagrins de sa femme par suite d'un fol enivrement : il cherchait à lui persuader que ces bruits ne devaient leur publicité qu'au vœu que formait la France pour lui voir un enfant; de sorte que ces apparentes consolations, données par l'amour-propre à la douleur maternelle, rendaient plus vives les terreurs conjugales, et la crainte du divorce revenait toute entière. Ainsi, dans ses folles illusions, Bonaparte se figurait que la France ambitionnait d'être gouvernée par un bâtard, ce qui eût été

une singulière manière de fonder une légitimité nouvelle.

Ici qu'il me soit permis de faire quelques observations sur un fait où je suis pour quelque chose et qui mérite une courte explication : j'ai lu dans un ouvrage, qu'une personne sortant de chez le premier consul, avec lequel cette personne s'était entretenue du consulat à vie et de l'hérédité, trouva madame Bonaparte au moment où elle venait de quitter *Bourrienne*, et que madame Bonaparte emmena dans le parc la personne en question. Là, Joséphine aurait dit en parlant des partisans de l'hérédité : « Ils se vantent d'avoir » gagné Bourrienne; j'ai peine à le croire : il faut » que vous le sondiez. » Je ne révoque jamais en doute, sans preuves positives du contraire, un fait positivement énoncé; je ne nie donc pas que Joséphine a dit ce qu'on rapporte d'elle; mais, en l'admettant comme vrai, je n'y puis voir qu'une nouvelle preuve des craintes et des inquiétudes qui assaillaient Joséphine. Si elle venait de me quitter, elle venait probablement de me parler de ses chagrins, et certes elle savait bien que je n'étais pas plus partisan qu'elle des ambitieux projets du premier consul; je ne pouvais, de mon côté, ignorer combien le repos de

sa femme en était troublé, puisqu'elle ramenait toujours la conversation sur ses funestes pressentimens; il fallait en effet qu'elle en fût bien préoccupée pour être devenue pour ainsi dire indifférente aux couches de sa fille. Au surplus, elle me connaissait bien quand elle ajoutait : *j'ai peine à le croire.*

Joséphine, dont toutes les susceptibilités, aujourd'hui même encore, me paraissent excusables, n'avait pas oublié ma conduite, lorsque deux ans auparavant les mêmes questions avaient été agitées à l'occasion des lettres de Louis XVIII au premier consul. Je sais bien, à la vérité, que ces questions, d'abord timides, se montraient plus à découvert quand le consulat à vie eut placé Bonaparte sur les marches du trône; je n'ai pas oublié non plus que lors de la publication intempestive du parallèle entre *César Cromwell et Bonaparte*, étant un jour entrée dans notre cabinet sans être annoncée, ce qui lui arrivait quelquefois, quand, par la bonne humeur du déjeuner, elle croyait à une continuation de bonne humeur, Joséphine s'approcha de Bonaparte tout doucement; s'assit sur ses genoux; lui passa légèrement les doigts dans les cheveux et sur la figure; et, jugeant l'instant favorable, lui dit avec

expansion de tendresse : « Je t'en prie, Bonaparte, » ne te fais pas roi. C'est ce vilain Lucien qui te » pousse : ne l'écoute pas. » Bonaparte lui répondit sans humeur et même en riant en prononçant les derniers mots : « Tu es folle, ma » pauvre Joséphine. Ce sont toutes tes vieilles » douairières du faubourg Saint-Germain, c'est ta » La Rochefoucauld, qui te font tous ces contes » là..., tu m'ennuies ; laisse-moi tranquille. » Ce jour-là la meilleure intelligence régnait dans le ménage consulaire, ce dont je ne me souviens que comme d'un songe presque effacé, mais je me rappelle qu'alors la nécessité d'être témoin de quelques petites tendresses affectueuses n'était pas la fonction la plus agréable du secrétaire intime du premier consul.

Ce que Bonaparte avait dit un jour à sa femme avec un ton de bonne amitié, la vérité est que je le lui avais plusieurs fois entendu dire sérieusement ; j'ai bien été présent, cinq ou six fois, à de pareilles altercations. On ne saurait nier non plus l'inimitié qui régnait entre la famille des Beauharnais et la famille des Bonaparte. Fouché, comme je l'ai dit, était dans les intérêts de Joséphine ; et Lucien, le plus acharné de ses ennemis. Un jour Rœderer s'emporta avec tant de violence contre

Fouché, en présence de madame Bonaparte, que celle-ci lui répliqua, avec une extrême vivacité : « Les vrais ennemis de Bonaparte sont ceux qui « lui donnent des idées d'hérédité, de dynastie, « de divorce et de mariage ! » La bonne Joséphine n'avait pas pu retenir cette exclamation, sachant que Rœderer était dans ces idées, qu'il propageait sous l'influence de Lucien.

Témoin de cette scène, et ayant toujours pris la part la plus vive aux peines et aux pressentimens de Joséphine, je lui confiais tout ce que je savais, parce qu'elle était incapable de trahir la confiance qu'elle inspirait. Je me rappelle qu'un jour où elle était venue nous voir à notre petite maison de Ruel ; comme je la reconduisais à pied sur la grande route jusqu'à sa voiture, qu'elle avait envoyée en avant, je m'ouvris entièrement à elle sur les craintes que me causait l'ambition de Bonaparte, que j'aimais bien sincèrement, et sur les perfides conseils de ses frères. « Madame, lui dis-je, si nous ne parvenons pas à dissuader le général de se faire roi, l'avenir m'effraie pour lui. Si jamais il rétablit la royauté, il aura travaillé pour les Bourbons, qui remonteront un jour sur le trône qu'il aura relevé. Personne, sans doute, ne pourrait, sans passer pour fou, dire quelle série

de chances et d'événemens produira un pareil résultat; mais il ne faut que du sens pour juger combien ces chances seront long-temps à redouter. L'ancien régime rétabli, l'occupation du trône ne sera plus qu'une question de famille, et non plus une question de gouvernement entre la liberté et le pouvoir monarchique. Par quelle raison alors la France, s'il faut qu'elle cesse d'être libre, ne préférerait-elle pas l'ancienne race de ses rois? Vous le savez sûrement: il n'y avait pas deux ans que vous étiez mariée, quand, en revenant d'Italie, votre mari me dit qu'il aspirait à la royauté. Dans ce temps là l'intimité de collége était encore pleine entre nous, mais vous n'ignorez pas que, changé par ses flatteurs, son ambition en efface chaque jour quelque chose; il m'écouta alors avec intérêt, avec amitié, convint que l'entreprise était trop hasardeuse; il me dit même qu'il était encore trop jeune en gloire, mais sa pensée n'en est pas moins restée gravée dans son esprit, et c'est sur elle que tous ses projets, toutes ses actions ont roulé depuis. L'élan de la France, au 18 brumaire, a placé le pouvoir entre ses mains. Depuis ce temps la France, il faut l'avouer, n'est plus reconnaissable; il a tout empreint de vigueur là où il n'y

avait que dissolution, il a ramené l'opinion à la royauté, mais par degrés; il a commencé par être consul avec deux hommes nuls; ensuite est venu le fameux parallèle; puis la prorogation du consulat pour dix ans; aujourd'hui le consulat à vie; ah! s'il pouvait s'en tenir là! Il ne lui manque plus qu'un vain titre; aucun souverain en Europe n'a autant de pouvoir que lui. J'en suis fâché, Madame, mais je crois, ma foi, qu'en dépit de vous vous serez reine ou impératrice. »

Madame Bonaparte m'avait laissé parler sans m'interrompre; mais quand je prononçai les mots de reine, d'impératrice : « Mon Dieu! « Bourrienne, me dit-elle, que je suis loin « d'avoir cette ambition; que je sois toujours la « femme du premier consul, voilà tout ce que « je souhaite. Dites-lui donc tout ce que vous « venez de me dire; tâchez qu'il ne se fasse pas « roi.» — Madame, repris-je, les temps sont trop changés. Les hommes les plus sages, les plus fortes têtes ont lutté avec constance, avec courage contre sa tendance vers l'hérédité; tout désormais est inutile, et il ne m'écouterait pas : il est inflexible dans les discussions sur l'hérédité; si l'opposition est grave, son humeur n'a plus de bornes, ses paroles deviennent

dures et brèves, son ton impérieux, et son autorité l'emporte. — « Pourtant, Bourrienne, « il a tant de confiance en vous, que si vous « essayez encore une fois...» — Madame, je vous l'ai dit, il ne m'écouterait plus. Que pourrais-je d'ailleurs ajouter à ce que je lui dis lors des lettres de Louis XVIII, quand je lui représentai qu'étant sans enfans, il n'aurait personne à qui léguer un trône, que sans doute, d'après l'opinion qu'il a de ses frères, il n'aurait pas voulu réédifier pour eux. » Ici Joséphine m'interrompit encore. « Mon ami, me dit-elle, quand « vous avez parlé d'enfans, vous a-t-il dit quel- « que chose? Vous a-t-il parlé de divorce? »— Pas un mot, Madame, je puis vous l'assurer. « — Si on ne l'y poussait pas, je crois qu'il ne « s'y déterminerait pas; vous savez combien il « aime Eugène, et Eugène est si bon avec lui! « Quelle différence avec Lucien? C'est ce vilain « Lucien que Bonaparte écoute trop et dont « cependant il me dit toujours du mal.» — Je n'apprends, Madame, ce que dit Lucien à son frère que par celui-ci, quand il veut bien me le dire; Lucien évite toujours la présence d'un témoin dans ses entretiens avec votre mari; mais je puis vous assurer que depuis deux ans

je n'ai jamais entendu le mot de divorce sortir de la bouche du général. — « Je compte toujours « sur vous, mon cher Bourrienne, pour l'en « détourner, comme vous l'avez fait à cette « époque. » — Je ne crois pas qu'il en ait la pensée, mais si elle lui revenait, considérez, Madame, que ce serait pour des motifs bien différens; entièrement livré aux intérêts de sa politique et de son ambition, qui l'emportent maintenant en lui sur tout autre sentiment, il ne serait plus question de scandale, de procès devant les tribunaux, mais d'un coup d'autorité que des lois complaisantes justifieraient, et que peut-être sanctionnerait l'Église. — « C'est vrai; vous avez « raison. Mon Dieu! que je suis malheureuse! »

Telle fut une des conversations que j'eus avec madame Bonaparte sur un texte qu'elle ramenait souvent entre nous : il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en rapprocher ce que Napoléon a dit à Sainte-Hélène en parlant de sa première femme. Selon le Mémorial, Napoléon aurait donc dit que quand Joséphine dut enfin renoncer à l'espérance d'avoir un enfant, elle le mit souvent sur la voie d'une grande *supercherie politique*, et qu'elle finit par la lui proposer ouvertement. Je crois que Bonaparte a dit cela, mais je ne crois pas

que cela soit vrai : Joséphine m'a confié tant d'autres choses, qu'elle m'aurait parlé de cette communication extraordinaire. Non, Joséphine n'a point fait une pareille proposition, j'ose l'affirmer. Il n'y a pas assez long-temps que j'ai rapporté la proposition que Lucien eut l'audace de lui faire à elle-même, au moment du voyage de Plombières, pour qu'on ait pu l'oublier; et l'on n'aura pas oublié, non plus, avec quelle indignation cette proposition fut repoussée. J'ai, à la vérité, été témoin des efforts de la médecine pour rendre à Joséphine les signes d'une fécondité qui avait cessé de se manifester; je me rappelle très-bien qu'un jour, Bonaparte entrant dans notre cabinet où j'étais déjà, s'écria, avec une joie impossible à peindre : « Eh bien! Bour- » rienne, ma femme a enfin ses... ». Je lui en fis mon sincère compliment, plus par courtoisie, que dans l'espérance de le voir père du fait de Joséphine, car je me rappelai que Corvisart m'avait garanti qu'il parviendrait à faire ce tour de force médical, mais il m'avait en même temps assuré qu'il n'en résulterait rien. La médecine fut la seule *supercherie politique* à laquelle Joséphine eut recours; et, à sa place, quelle autre femme n'en eût fait autant?

Voilà donc la femme et le mari en contradiction, ce qui n'est pas une chose rare ; mais de quel côté est la vérité? Je n'hésite point à la ranger du côté de Joséphine : il y a loin en effet d'une femme qui confie ses craintes et ses espérances à un témoin unique des secrets d'un ménage, aux déclarations tardives d'un homme, qui ayant vu s'écrouler l'édifice immence de son ambition, ne songe plus, dans une retraite forcée, qu'à conserver intact l'édifice de sa gloire, sans qu'on y puisse remarquer la moindre tache : Napoléon aurait dû alors se souvenir que César ne voulait pas que sa femme pût même être soupçonnée.

CHAPITRE IV.

M. Fesch et le cardinal Fesch. — Rétablissement du culte. — Les arts et l'industrie. — Exposition au Louvre. — Aspect de Paris en 1802. — Affluence aux Tuileries. — Les ambassadeurs. — Nombreuses présentations. — La Vénus de Médicis et la Pallas de Velletri. — Signes de prospérité générale.— Le cours des rentes. — Complaisance de la cour de Rome. — Reconnaissance du royaume d'Étrurie. — *Te deum* à Turin. — Nouvelle constitution de la république batave. — Les ministres non responsables. — Les Bourbons. — Conversation avec M. de Lafayette. — Opinion du premier consul sur l'Amérique et la Pologne. — Dissidence de Bonaparte et de M. de Lafayette. — Le concordat blâmé. —Réflexions du premier consul.

M. Fesch, qui, lors de notre retour d'Égypte et pendant notre relâche forcée à Ajaccio, avait escompté, à un taux un peu cher, les sequins d'Égypte du général en chef, était redevenu l'abbé Fesch, aussitôt que Bonaparte, consul, eut relevé en France les autels renversés pendant la révolu-

tion. Le 15 d'août 1802 il fut sacré évêque, et reçut le chapeau de cardinal dès l'année suivante; ainsi, Bonaparte profitait de ce que l'un des membres de sa famille avait été dans les ordres, pour l'élever aux plus hautes dignités de l'Église; plus tard il donna au cardinal Fesch l'archevêché de Lyon, dont ce cardinal est encore aujourd'hui titulaire.

Le premier consul se félicitait beaucoup d'avoir triomphé, au moins en apparence, des répugnances que ses alentours avaient manifestées pour le rétablissement du culte; il lisait avec satisfaction les rapports où on lui annonçait que les églises étaient fréquentées; enfin, pendant l'année 1802, ses soins s'étendirent à tout ce qui pouvait contribuer à la réformation des mœurs, plus dissolues sous le directoire, qu'elles ne l'avaient été, même pendant la terreur.

Dans sa marche envahissante, le premier consul ne négligeait aucun des moyens qui pouvaient à la fois fixer les regards de la multitude, et obtenir l'approbation des gens sensés. Il aimait assez les arts, et jugeait que l'industrie devait être protégée par le chef d'un gouvernement; mais il faut convenir en même temps, que lui-même rendait sa protection stérile par les empiétemens conti-

nuels de son pouvoir, sur cette liberté sage qui est l'âme de tout.

Pendant les jours complémentaires de la fin de l'an X, c'est-à-dire vers le commencement de l'automne de 1802, conformément aux ordres que le premier consul avait donnés à M. Chaptal, ministre de l'intérieur, il y eut au Louvre une exposition des produits de l'industrie; il alla visiter les produits qui y étaient exposés, et comme, déjà à cette époque, il rapportait tout à lui, il parut fier du haut degré de perfection où l'industrie était parvenue en France. Il jouissait surtout de l'admiration que causait l'exposition du Louvre aux nombreux étrangers qui, depuis la paix, affluaient à Paris.

En effet, pendant l'année 1802, la capitale offrait un coup-d'œil nouveau pour la génération nouvelle. Le goût du luxe et du plaisir s'était introduit dans les mœurs qui n'étaient plus républicaines, et le grand nombre de Russes et d'Anglais que l'on voyait circuler partout avec de brillans équipages, ne contribua pas peu à cette métamorphose. Toute la population de Paris accourait sur le Carrousel les jours de revues, et se plaisait à regarder le spectacle, inaccoutumé pour elle, des riches livrées étrangères et des voi-

tures armoriées. Dans l'intérieur des Tuileries, les audiences étaient brillantes et nombreuses, il ne leur manquait plus que le nom de *Levers*. M. de Markow, qui avait remplacé M. de Kalitscheff, en qualité d'ambassadeur de Russie; le marquis de Luchesini, ambassadeur de Prusse, et le lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre, faisaient au premier consul de nombreuses présentations, et il était bien aise que sa cour, qu'il voulait former, eût sous les yeux des modèles de courtisans étrangers. Jamais, depuis l'assemblée des états-généraux, les spectacles n'avaient été aussi fréquentés, les réunions aussi courues; jamais, depuis cette époque, Paris ne s'était présenté sous un aspect aussi satisfaisant. De son côté, le premier consul ne négligeait aucun moyen de faire les honneurs de sa capitale, et de la rendre de plus en plus digne de l'admiration des voyageurs. La Vénus de Médicis, enlevée à la galerie des grands ducs de Toscane, vint décorer la galerie du Louvre, et non loin d'elle fut placée en même temps la Pallas de Velletri, conquête plus légitime, puisqu'elle était le résultat de fouilles faites par les ingénieurs français à Velletri. Tout répandait un parfum de prospérité, dont Bonaparte s'enorgueillissait à juste titre; c'était d'ailleurs avec une vive

satisfaction qu'il jetait les yeux sur ce qu'il appelait le grand thermomètre de l'opinion, sur le cours des rentes; s'il les avait vues doubler de valeur, par la révolution du 18 brumaire, et monter à cette époque, de sept francs à seize; cette valeur double fut elle-même plus que triplée après le vote du consulat à vie, et le sénatus-consulte du 4 août [1], puisqu'elles s'élevèrent alors à cinquante-deux francs.

[1] Le sénatus-consulte du 4 août était presque une nouvelle constitution renfermant quatre-vingt-six articles divisés en dix titres, savoir :

1° Des assemblées et colléges électoraux.

2° Des assemblées de canton.

3° Des colléges électoraux d'arrondissemens et de départemens.

4° Des consuls.

5° Du sénat dont les membres ne peuvent excéder le nombre de 120.

6° Des conseillers d'état dont le nombre ne peut excéder 50.

7° Du corps législatif.

8° Du tribunat réduit à 50 membres.

9° De la justice et des tribunaux.

10° Du droit de faire grâce.

Outre tous les changemens apportés à la constitution, le premier consul recevait, par le même sénatus-consulte, le droit de nommer son successeur.

Tandis que Paris présentait un coup-d'œil aussi satisfaisant, tout était tranquille dans l'intérieur de la France, et les affaires du dehors n'offraient que des chances de sécurité. La cour de Rome, qui, on peut le dire, était, depuis le concordat, à la dévotion du premier consul, donnait en toutes circonstances, des exemples d'adhésion aux désirs de la France; la première, elle avait reconnu l'érection de la Toscane en royaume d'Étrurie, et les républiques Helvétique, Cisalpine et Batave. La Prusse suivit promptement cet exemple qu'imitèrent successivement les autres puissances de l'Europe.

Tous ces états nouveaux, royaumes ou républiques, étaient sous l'influence immédiate de la France. M. de Schimmelpenning, long-temps placé à la tête du gouvernement Batave, était chargé à Paris de représenter ce gouvernement, et le plan d'une nouvelle constitution adoptée pour la république Batave fut plus l'œuvre de la France que celle de la Hollande. Le Piémont, divisé en six départemens, fut réuni à la France, et la nouvelle d'un *Te deum* chanté à Turin en actions de grâces, pour cette réunion, ne laissa pas de doute à Bonaparte sur la facilité avec laquelle l'Italie se courberait un jour sous son joug. L'île d'Elbe que la pre-

nière abdication de Napoléon a rendue si fameuse, fut aussi réunie au simulacre de la république française. Nous étions donc en paix avec tout le monde, et tout semblait concourir à assurer au premier consul le pouvoir absolu, le seul qu'il ait jamais pu concevoir. Je n'aurais pas connu ses plus secrètes pensées que je ne me serais pas, ce me semble, trompé sur ses projets, car un des signes caractéristiques de son gouvernement, même sous la dénomination consulaire, ne laissait guère de doute sur sa volonté. S'il eût voulu fonder un gouvernement libre, il est de toute évidence qu'il eût chargé les ministres d'une responsabilité nationale, tandis qu'ils n'avaient de responsabilité qu'envers lui; il ne voyait en eux que des instrumens qu'il brisait à volonté. Ce seul indice était capable de dévoiler toutes ses intentions futures; et pour mieux faire ressortir l'irresponsabilité de son ministère, tous les actes du gouvernement ne furent signés que de M. Maret, secrétaire d'état.

Ainsi le consulat à vie n'était réellement qu'un empire déguisé, dont l'usufruit n'était pas capable de satisfaire long-temps l'ambition du premier consul; ses frères l'emportèrent et une dynastie nouvelle fut résolue.

Ce n'était pas de l'intérieur de la France que

pouvaient naître d'abord les difficultés, mais il y avait à craindre sérieusement que les puissances étrangères, après avoir reconnu le gouvernement consulaire et traité avec ce gouvernement, ne montrassent des dispositions différentes, des susceptibilités probables, à l'égard d'un gouvernement redevenu monarchique. La question des Bourbons restait en dehors tant que la France serait une république; au contraire, le trône relevé, les yeux pouvaient se porter sur la famille qui l'avait occupé pendant tant de siècles. Bonaparte sentit bien ce que sa position avait de délicat à cet égard, mais il savait envisager les obstacles et ne pas en être effrayé. On a déjà vu combien d'obstacles l'avaient contraint de retarder l'époque du consulat à vie, et j'ai dit à la fin du volume précédent, l'humeur que lui avait causée le vote suspensif et motivé de M. de Lafayette. Le premier consul me reparla depuis de la dernière conversation qu'il avait eue avec cet homme célèbre dans les fastes de la liberté : l'on peut juger diversement M. de Lafayette, mais personne ne peut s'empêcher de reconnaître en lui une grande fixité de principes. Entre autres objets, il avait été question entre le premier consul et M. de Lafayette du gouvernement des États-Unis d'Amé-

rique. M. de Lafayette avait dit à Bonaparte, que lors de la formation de l'union, on avait agité la question de savoir s'il y aurait un président à vie; bien que cette question eût été, comme on le sait, résolue négativement, Bonaparte, de cela seulement qu'elle avait été mise en avant, arguait en faveur de sa nomination à vie, disant que les Américains n'avaient su ce qu'ils faisaient en se privant de ce qu'il regardait comme le seul moyen d'assurer la prospérité d'un état. Il était profondément convaincu que l'on ne pouvait rien faire de bien là où il n'y avait pas unité de pouvoir, et il regardait, peut-être avec raison, le mode d'élection usité pour le trône de Pologne, comme une des causes qui avaient contribué à rendre plus facile l'anéantissement de ce royaume. En effet, là où il y a haute élection, il y a brigue, et point de brigue sans que les portes ne soient soudain ouvertes aux cabales des partis, et aux intrigues que cherchent toujours à fomenter les puissances étrangères, quand un trône électif est vacant.

Quoi qu'il en soit, le premier consul, ennemi comme il l'était de toute idée de liberté, n'avait pu long-temps s'accorder avec M. de Lafayette, nourri, imbu, de ces idées; la manière même dont celui-ci était rentré en France lui avait sou-

verainement déplu. En effet, M. de Lafayette, croyant, ou faisant semblant de croire la France libre, était revenu à Paris sans passe-port et avait dit : « Je suis sorti de ma patrie en même temps « que la liberté ; j'y rentre avec elle, car elle est « enfin revenue, puisque Napoléon en est le pre- « mier interprète. » Et Napoléon trouva tout d'abord très-mauvais que l'apôtre de la liberté américaine fût revenu sans passe-port.

Ce ne fut pas seulement sur le gouvernement consulaire des États-Unis, sur la durée de la présidence fixée à deux ans, et la nouvelle liberté de la France consulaire que M. de Lafayette se montra opposé aux idées du premier consul ; il blâma le concordat; il aurait voulu que Bonaparte, laissant à tous les cultes une égale liberté, les eût tous placés, comme aux États-Unis, tout-à-fait en-dehors du gouvernement, et que les sectateurs d'un culte, quel qu'il fût, se fussent accordés entre eux pour pourvoir aux besoins de ce culte et de ses ministres. Je me rappelle qu'à cette occasion Bonaparte me dit : « Lafayette a peut-être raison, « en théorie; mais qu'est-ce que c'est qu'une théo- « rie? une sottise, quand on veut en faire l'appli- « cation à des masses d'hommes ; et puis, il se « croit toujours en Amérique ! comme si les Fran-

« çais étaient des Américains ! Il ne m'apprendra
« peut-être pas ce qu'il faut à ce pays-ci. La reli-
« gion catholique y domine, et d'ailleurs j'ai besoiu
« du pape, il fera ce que je voudrai. Savez-vous
« que Lafayette s'est servi d'une drôle d'expres-
« sion ? ajouta en souriant le premier consul ; il
« m'a dit que j'avais envie *de me faire casser la petite*
« *fiole sur la tête*. Nous verrons, nous verrons ! »
Nous avons vu en effet.

CHAPITRE V.

Le gouvernement militaire. — Les généraux diplomates.— Bonaparte tutoyé par Lannes. — Familiarités insupportables. — Beau caractère de Lannes. — Disgrâce préméditée.— Conseils perfides. — L'hôtel de Noailles. — La caisse de la garde. — Oubli volontaire. — Lannes chez le général Lefebvre. — Quatre cent mille francs prêtés. — Fureur de Lannes. — Reproches amers. — Un duel sans Junot. — Moyen de payer ses dettes et l'ambassade de Portugal.—Projets de séparation. — Conseils de Corvisart. — Insensibilité de Bonaparte envers moi. — Le pour et le contre. — Longue hésitation. — La dépêche en retard. — M. de Talleyrand dans le cabinet du premier consul.— Colère de Bonaparte. — La main blessée. — Propos insupportable. — Réponse imprudente. — Je donne ma démission. — Lettre de Duroc. — Démission acceptée. — Sang-froid de ma part, et nouvel accès de colère. — Mes adieux. — Menaces au tribunat. — Je déjeûne avec Bonaparte. — Promesses de bienveillance.— Duroc me prie de rester. — Mon départ prévenu par un rappel.—Bonaparte plus aimable que jamais.—Invitation refusée. — Réconciliation provisoire.

Ce n'était pas seulement un gouvernement

absolu que Bonaparte travaillait à fonder en France; c'était en même temps un gouvernement militaire, ce qui est encore pis. Il croyait qu'un arrêté signé de sa main était doué de la vertu magique de transformer ses généraux en diplomates habiles, aussi les nommait-il aux ambassades, comme s'il eût voulu indiquer aux souverains, près desquels il les accréditait, qu'il prendrait un jour leurs trônes d'assaut. Nous avons vu Duroc et le colonel Sébastiani chargés d'importantes missions, et les remplir, eux, avec distinction; nous avons vu également l'ambassade de Londres confiée au général Andréossy, contre l'opinion du ministre des relations extérieures; de la même manière, Brune fut envoyé à Constantinople, et Lannes à Lisbonne. Cette dernière nomination tint à des causes que l'on ne lira probablement pas sans intérêt, tant elles sont de nature à mettre dans tout son jour le caractère de Bonaparte, et à faire connaître en même temps à quels moyens il ne dédaignait pas de descendre quand il voulait éloigner ses plus fidèles amis eux-mêmes, alors que leur présence lui était devenue importune.

Bonaparte ne tutoyait plus Lannes, mais Lannes continuait à le tutoyer, et l'on ne saurait se figurer à quel point cette persistance de familiarité, chez l'un de ses plus vaillans frères d'armes, lui était

devenue insupportable. Connaissant sa brusque franchise et cette haute témérité qui ne l'abandonnait pas plus à la ville que dans le mouvement d'une bataille; déjà, au 18 brumaire, il avait craint ses reproches, et c'est pour cela qu'il l'avait commis au commandement de Paris, s'assurant par là qu'il ne pourrait être auprès de lui à Saint-Cloud. Depuis ce temps, et malgré la grandeur toujours croissante et toujours plus exigeante du premier consul, Lannes avait si bien conservé son franc parler, qu'il était devenu le seul qui osât encore traiter Bonaparte en camarade, et lui dire la vérité sans ménagemens. Il n'en fallut pas plus pour que l'éloignement de Lannes fût résolu. Mais sous quel prétexte éloigner le vainqueur de Montébello? Ce prétexte, il fallut le faire naître, et c'est dans cette machination, vraiment diabolique, que Bonaparte mit en jeu cette surabondance de ruse dont il était si amplement pourvu.

Lannes, sans souci du lendemain, prodigue de son or comme de son sang, dépensait sans compter, donnait beaucoup aux pauvres officiers et à ses soldats qu'il aimait comme ses enfans; aussi Lannes n'avait-il pour toute fortune que des dettes. Quand il avait besoin d'argent, ce qui arrivait fort souvent, il venait tout simplement aux Tui-

leries et en demandait au premier consul qui, j'en dois convenir, ne lui en refusait jamais. Connaissant sa position, Bonaparte lui dit un jour : « Il faut, mon cher, vous loger convenablement, « vous mettre sur un pied digne de votre rang; « tenez, louez l'hôtel de Noailles, faites-le meu- « bler avec assez de magnificence. » Lannes, à qui sa franchise même ne permettait pas de supposer une arrière-pensée, suivit le conseil du premier consul. L'hôtel de Noailles fut donc loué et très-richement meublé. Odiot fournit un service d'argenterie d'une valeur de près de deux cent mille francs.

Le général Lannes, après s'être ainsi conformé aux intentions de Bonaparte, vint le trouver et lui demanda quatre cent mille francs, montant des dépenses faites en quelque sorte par son ordre. « Mais, lui dit le premier consul, je n'ai pas d'ar- « gent. — Comment! tu n'as pas d'argent? que « diable vais-je faire? — Mais, n'y en a-t-il pas « dans la caisse de la garde? Prenez ce qu'il vous « faut, nous arrangerons cela. »

Toujours sans méfiance, Lannes alla trouver le trésorier de la garde, qui fit d'abord quelque difficulté, mais qui céda bientôt quand il sut que c'était avec l'assentiment du premier consul.

Il n'y avait pas vingt-quatre heures que Lannes avait touché les quatre cent mille francs, lorsque le trésorier reçut de l'ordonnateur en chef de la garde l'ordre de donner l'état de sa caisse ; le reçu des quatre cent mille francs, représentant cette somme, ne fut pas admis. Ce fut en vain que le trésorier parla de l'autorisation du premier consul, celui-ci avait tout à coup perdu la mémoire ; il avait totalement oublié ce qui s'était passé ; en un mot, il fallut que Lannes restituât les quatre cent mille francs à la caisse de la garde, et, comme je l'ai dit, Lannes n'avait que des dettes. Il se rendit chez le général Lefebvre, qui l'aimait comme son élève et auquel il conta tout ce qui s'était passé. « Maladroit, lui dit Lefebvre, que n'es-tu venu « me trouver? pourquoi vas-tu devoir quelque « chose à ce b..... là ? Tiens, voilà quatre cent « mille francs ; porte-les lui et envoie le faire f....»

Lannes arriva furieux chez le premier consul : » Comment, lui dit-il, tu es capable d'une pa- « reille indignité ! me traiter de la sorte ! me tendre « un piége aussi indigne, après tout ce que j'ai fait « pour toi ; après tout le sang que j'ai prodigué « pour servir ton ambition ! Voilà donc la récom- « pense que tu me réservais ! Tu oublies donc le « 13 vendémiaire où j'ai fait plus que toi? Te sou-

« viens-tu de Millésimo? J'étais colonel avant toi. « C'est pour te servir que je me suis refait soldat. « Il fallait me laisser grenadier. Pour qui me suis-je « battu à Bassano? Tu m'as vu à Lody, à Governolo « où je fus blessé : et tu me joues un tour pareil! « Sans moi Paris se serait révolté au 18 brumaire; « sans moi tu n'aurais pas gagné la bataille de Ma- « rengo. Moi seul, oui, moi seul, j'ai passé le Pô à « Montébello, avec toute ma division; tu as voulu « en faire honneur à Berthier qui n'y était pas; « moi, j'ai payé de ma personne, pour me voir « humilier! Cela ne se peut pas; cela ne sera pas. « Je devrais...» Bonaparte immobile l'écoutait pâle de colère, et Lannes était sur le point de le provoquer en duel, quand Junot, attiré par ses cris, entra précipitamment. Sa présence inopinée remit un peu le premier consul et calma en même temps la fureur du général. « Eh bien, lui dit alors Bo- « naparte, allez à Lisbonne; vous y gagnerez de « l'argent, et quand vous reviendrez vous n'aurez « besoin de personne pour payer vos dettes. » Ainsi fut atteint le but que Bonaparte s'était proposé. Lannes partit pour Lisbonne, ne le gêna plus par ses familiarités, et à son retour il ne tutoya plus Bonaparte.

Ce n'est pas, je l'avouerai, sans intention que

j'ai placé ici la scène de Lannes avec le premier consul ; elle me conduit tout naturellement à expliquer les véritables causes pour lesquelles Bonaparte et moi nous nous sommes séparés. Je demanderai au lecteur la permission d'entrer à cet égard dans beaucoup de détails, car on a répandu tant de bruits faux sur les circonstances qui ont accompagné ou suivi notre séparation, qu'il m'importe beaucoup de rétablir les faits dans toute leur exactitude. Toujours fidèle à la loi que je me suis faite, je ne dissimulerai rien.

Depuis neuf mois j'avais offert ma démission au premier consul. Le travail était devenu trop pénible pour moi, l'assiduité trop fatigante. Ma santé était tellement compromise par l'excès d'application, que Corvisart, qui ne cessait de me prescrire le repos, me déclara positivement que je ne résisterais pas encore long-temps à la fatigue qui m'était imposée. Corvisart parla sans doute dans le même sens au premier consul, car celui-ci me dit un jour, et d'un ton fort peu attendri : « Eh bien ! Bourrienne ; Corvisart dit que « vous n'avez pas un an à vivre. » Le compliment n'était pas trop agréable de la part d'un ami de collége, et je dois dire en même temps que la prédiction du docteur n'avait rien de hasardé.

J'avais bien pris la résolution de suivre les conseils de Corvisart, ma famille m'en pressait sans cesse, mais je retardais toujours à le faire. Je ne pouvais oublier une intimité qui n'avait été troublée qu'une fois, lorsque Joseph avait rempli auprès de moi chez Fouché des fonctions qui n'étaient que trop dans les attributions de ce ministre; j'étais retenu aussi par le souvenir de l'accueil que j'avais reçu en arrivant auprès du vainqueur de l'Italie; j'éprouvais une peine très-vive à quitter celui qui m'avait témoigné tant de confiance, et avec lequel j'étais lié depuis l'âge de sept ans; tout cela l'emportait toujours sur les dégoûts que m'inspiraient beaucoup de choses, et sur la contrariété presque continuelle qui résultait de l'opposition de mes sentimens personnels, aux travaux dont j'étais chargé. Ces diverses considérations me retenaient dans un état de perplexité dont une circonstance imprévue pouvait seule me faire sortir. Cette circonstance se présenta; et voici comment elle amena une première rupture.

Le 27 de février, à dix heures du soir, Bonaparte me dicta une dépêche diplomatique très-importante et très-pressée pour M. de Talleyrand. Il invitait en même temps le ministre des relations extérieures à se rendre aux Tuileries le lendemain

à une heure fixée. Conformément à l'usage établi, je remis la lettre à l'officier de service, pour qu'il la fit parvenir au ministre.

Ce jour-là était un samedi. Le lendemain, dimanche, M. de Talleyrand arriva, comme pour l'audience, aux Tuileries vers midi. Le premier consul, lui ayant tout d'abord adressé la parole au sujet de la dépêche de la veille, fut extrêmement étonné d'apprendre que le ministre ne l'avait reçue que le matin. Il sonna aussitôt le garçon de bureau, pour qu'il m'appelât. Comme il était de très-mauvaise humeur, il tira le cordon de la sonnette avec tant de précipitation, qu'il se heurta violemment les doigts à l'angle de la tablette de la cheminée. J'arrivai en toute hâte : « Pourquoi, « s'écria-t-il en m'apostrophant avec vivacité, « pourquoi ma lettre n'est-elle pas parvenue hier « au soir? — Je n'en sais rien; je l'ai remise immé« diatement à celui qui devait la faire parvenir. « — Allez vous en informer auprès de lui, et « revenez vite. » Ayant pris rapidement toutes les informations, je rentrai dans le cabinet. « Eh « bien ! » me dit le premier consul, dont l'humeur s'était encore accrue. — « Eh bien, général, ce « n'est la faute de personne : on n'a trouvé M. de « Talleyrand ni au ministère, ni à la rue d'Anjou,

« ni dans les maisons où on pouvait supposer qu'il « serait. » Ne sachant plus à qui s'en prendre, contenu par l'impassibilité de M. de Talleyrand, mais étouffant de colère, Bonaparte se lève, et sort du cabinet, va lui-même dans la salle des gardes, appelle l'officier de service, et l'interpelle brusquement. Celui-ci, troublé par la colère du premier consul, balbutie, répond mal, et Bonaparte, de plus en plus agité par l'incohérence des réponses de l'officier, retourne dans le cabinet. L'ayant vu ainsi hors de lui, je l'avais suivi, et en l'accompagnant à son brusque retour, je m'efforçais de le calmer; je l'engageais à ne pas faire tant de bruit pour une chose qui n'était pas, après tout, d'une si grande importance. Je ne sais s'il fallut attribuer sa violence au sang qui coulait de sa main; et qu'il regardait à tous momens; mais il lui prit un trépignement furieux tel que je ne lui en avais jamais vu; et comme j'allais entrer avec lui dans le cabinet, il en rejeta la porte avec tant de violence, que si j'eusse été plus près de lui de deux ou trois pouces, j'aurais eu infailliblement la figure brisée; il accompagna ce mouvement, que l'on peut appeler convulsif, d'une apostrophe insupportable; il s'écria, devant M. de Talleyrand : « Laissez-moi tranquille! vous êtes une

« f....e bête ! ! » — A ces paroles inouies, j'avoue que la colère qui maîtrisait le premier consul s'empara tout à coup de moi, et que, transporté par un mouvement rapide comme l'éclair, j'ouvris la porte avec autant de vivacité qu'il en avait mis à la fermer, et je m'écriai, n'ayant réellement plus ma tête : « Vous êtes cent fois plus bête que « moi. » Cela dit, je refermai la porte, et je montai dans mon appartement, situé au-dessus de notre cabinet.

J'étais aussi loin de prévoir que de souhaiter une pareille occasion de me séparer du premier consul, mais ce qui était fait était fait; je la saisis donc, sans prendre même le temps de la réflexion, et encore tout ému de colère, je traçai en ces termes l'offre de ma démission définitive :

« Général.

« L'état de ma santé ne me permet plus de con-« tinuer mon service auprès de vous ; je vous prie « d'accepter ma démission.

« Bourrienne. »

Quelques momens après, je vis de mes fenêtres des chevaux de selle arriver sur la terrasse. C'était un dimanche, et contre son ordinaire, Bonaparte

voulut sortir à cheval, ce jour là : Duroc l'accompagna. A peine fut-il sorti, que je descendis dans le cabinet où je posai ma lettre sur sa table. Rentré à quatre heures avec Duroc, Bonaparte vit ma lettre : *Ah*, *ah*, dit-il à Duroc, avant de l'ouvrir : *une lettre de Bourrienne!* et il ajouta presque aussitôt, car le billet n'était pas long à lire : *il boude.... Accepté !* J'avais quitté les Tuileries au moment même où il était rentré; Duroc m'envoya où je dînais, le billet suivant :

« Le premier consul me charge, mon cher Bour-» rienne, de te dire qu'il accepte ta démission, et » de te demander de me mettre au fait de ses pa-» piers. Je t'embrasse :

« Duroc.

« P. S. J'irai tout-à-l'heure chez toi. »

Duroc vint me chercher à huit heures du soir. Le premier consul était dans son cabinet quand nous y entrâmes : je commençai aussitôt à expliquer à Duroc tout ce qui pouvait le mettre au fait. Piqué de voir que je ne lui parlais pas, et du sang-froid avec lequel je causais avec Duroc, Bonaparte me dit, du ton le plus dur : *allons, f......* *en voilà bien assez comme cela... laissez-moi !* je

dégringolai de l'échelle où j'étais monté, pour indiquer à Duroc la place des papiers, et me retirai très-vite ; moi aussi, *j'en avais bien assez comme cela.*

Je restai encore deux jours aux Tuileries, pour avoir le temps de trouver un logement. Le lundi, je descendis dans l'appartement du premier consul pour lui faire mes adieux ; nous causâmes longtemps et très-amicalement ensemble : il me dit qu'il était fâché que je le quittasse, et qu'il ferait pour moi tout ce qu'il pourrait : je lui désignai plusieurs places ; enfin, je me rabattis sur le tribunat. *Cela ne vous convient pas*, me dit-il, *ce sont des bavards et des phraseurs que je chasserai ; tous les troubles des états viennent des bavardages de la tribune ; je n'en veux pas.* Il continua sur un ton qui ne me laissa aucun doute sur l'inquiétude que lui causait le tribunat, qui comptait dans ses rangs de grands talens et de beaux caractères [1].

Le lendemain, mardi, le premier consul me fit déjeuner avec lui. Après déjeuner, pendant que Bonaparte causait avec quelqu'un, madame Bonaparte et Hortense me pressèrent de faire quel-

[1] Le premier consul commença en 1802 par une réduction de 50 membres ; plus tard le corps entier fut supprimé.

ques démarches, me faisant observer avec la douceur et la bienveillance qu'elles me témoignèrent toujours, que je devais le faire; elles me disaient que j'avais aussi eu tort, que je m'étais oublié; je leur répondis que je croyais le mal sans remède, et que, d'ailleurs, j'avais véritablement besoin de repos. Dans ce moment, le premier consul m'appela, causa encore long-temps avec moi, et me renouvela la promesse de toute sa bienveillance.

Je descendis à cinq heures, et j'allais quitter tout-à-fait les Tuileries, lorsque je rencontrai le garçon de bureau qui me dit que le premier consul me demandait. Duroc, qui était dans la pièce qui précède le cabinet, me dit : « Mon cher, » il veut que tu restes. Je t'en prie, ne résiste pas : » fais-moi ce plaisir là. Je lui ai déclaré que je ne » pourrais pas tenir à ce métier là; je n'en ai pas » l'habitude; et, entre nous, cela m'ennuie trop. » J'entrai dans le cabinet, sans répondre à Duroc; le premier consul vint à moi en souriant, et me dit en me tirant l'oreille, comme dans ses momens gracieux : *Boudez-vous toujours?* et il me conduisit ainsi, jusqu'à ma place accoutumée. *Allons, mettez-vous là.* Il faut l'avoir connu, pour juger de ma position. Il avait, quand il voulait,

un charme entraînant. Je ne me sentis pas la force de résister; je ne pus rien répondre, et je repris auprès de lui mes habitudes et mon travail. Cinq minutes après, on vint lui annoncer qu'il était servi.—« Vous dînerez avec moi, me dit-il? — Je « ne peux pas : je suis attendu là où je me rendais « quand vous m'avez fait appeler; je ne puis y man- « quer.— Allons, je n'ai rien à dire, mais donnez- « moi votre parole, que vous serez ici à huit heures? « — Je vous la donne. » Ainsi je me retrouvai de nouveau le secrétaire intime du premier consul, et je crus à la sincérité de notre raccommodement.

CHAPITRE VI.

Actes du gouvernement consulaire. — Bonaparte et Louis XIV. — Les grandes époques. — Les consuls effacés. — Le nom de Périgord. — Le faubourg Saint-Germain. — La cour de Rome et la légion d'honneur. — Le conseil d'État. — Conseillers en mission. — Liberté des opinions respectée. — Hainc de la publicité. — Le mot de *sujets*. — Paroles de Bonaparte. — Le tribunat supprimé d'avance. — Discours de M. Siméon. — Réponse du premier consul. — La nomination en blanc.

Je vais maintenant jeter un coup d'œil sur les actes les plus importans du gouvernement consulaire, avant l'élévation de Bonaparte au consulat à vie. Il ne faut point perdre de vue que Bonaparte ne travaillait que pour lui, et que, en exerçant le consulat, il faisait l'empire. La preuve en est dans toutes ses actions, dans tous ses discours, dans les paroles que la discussion des lois l'entraîna à prononcer au conseil d'État, enfin dans ses confidences du soir. Sous ce rapport on peut

dire que l'histoire n'offre aucun exemple d'un empire fondé comme le fut l'empire français, puisque toutes les parties en furent organisées sous le manteau d'une république. Enfin ce fut sans secousse, et dans le court espace de quatre ans que l'on vit surgir des débris d'une république improvisée un gouvernement plus absolu que ne l'avait été le gouvernement de Louis XIV. Cela tenait à bien des causes, et j'ai pu étudier combien était grande l'influence que la volonté soutenue d'un seul homme pouvait exercer sur les hommes et sur son siècle. Le temps n'est rien; c'est ce qui le remplit qui marque les grandes époques: on ne sait rien des siècles où ont végété les rois fainéans; et le pontificat de Léon X, qui a donné son nom à son siècle, n'a duré que onze ans.

Bonaparte en a régné quatorze; car on peut bien légitimement compter les années du consulat au nombre des années de son règne. Dans sa pensée, en effet, il était roi le soir même où il coucha au Luxembourg. Sur cela, je ne crains pas de faire des redites, parce que si une grande idée doit sortir de mon livre, c'est l'idée même qui prédominait dans la tête de Bonaparte, c'est l'assiduité de son esprit à se faire un grand nom dans la postérité, et à créer un gouvernement à sa

guise, c'est-à-dire un gouvernement dans lequel, lui, chef de l'État, serait tout. Sous le consulat, les deux autres consuls étaient tellement effacés que, malgré les gardes dont il leur permettait encore l'usage, M. de Talleyrand, selon la volonté du premier consul, était de fait le second personnage du gouvernement consulaire.

Le nom de M. de Talleyrand, l'ancienneté de la maison de Périgord étaieut un mérite aux yeux du premier consul, et, par une de ces disparates incroyables dont la mobilité de son génie a pu seule donner une idée, il était partisan de l'égalité parmi les hommes, autant qu'il était ennemi de la liberté. Telle était du moins sa pensée tant qu'il fut consul; car on sait assez combien, depuis son avénement au trône impérial, il a été séduit par le prestige attaché aux grands noms. On verra plus tard comment les confidences écrites d'une femme célèbre par son esprit, contribuèrent à faire, aux yeux de Bonaparte, une puissance du faubourg Saint-Germain.

Cette puissance n'était pas toutefois celle qu'il redoutait le plus; il était avec elle en délicatesse, et aimait mieux la séduire que la vaincre. Ce qu'il redoutait sérieusement, c'était les hommes de la révolution, et il comprenait dans cette catégo-

rie tous ceux qui s'étaient fermement attachés aux libertés et aux institutions que la révolution avait créées. La raison en était bien simple, il s'agissait précisément de ceux qui, ne voulant pas que quelques améliorations, si chèrement achetées, fussent perdues, s'opposaient au consulat à vie et surtout à l'hérédité.

Cependant le premier consul, tout en obéissant aux besoins de son ambition, était sans cesse occupé du soin de la légitimer par des institutions organiques. Le concordat l'avait réconcilié avec la cour de Rome et les personnes heureusement douées de principes religieux; les radiations nombreuses d'émigrés inscrits sur les fatales listes de proscription, lui rattachaient une foule d'anciens nobles, et bien que l'amnistie accordée aux personnes ne s'étendît pas aux propriétés, ce n'en était pas moins un grand sujet d'éloges pour le premier consul.

La légion d'honneur, d'abord mal accueillie, devint promptement l'objet de tous les vœux, de toutes les ambitions; l'ordre apporté dans les levées d'hommes, pour le service de terre et de mer, assura la force des armées, et la création d'une nouvelle école militaire promit à ces mêmes armées des officiers instruits et dignes de les com-

mander. La paix, de quelque courte durée qu'elle dût être, permettait au premier consul de s'occuper de toutes ces mesures de prospérité intérieure, et il était alors d'une grande assiduité aux séances du conseil d'État.

Ce conseil, dont on a vu que Bonaparte m'avait nommé membre, mais où mes fonctions ne me permettaient pas de siéger, était l'âme dn gouvernement consulaire. Sans assister aux séances, j'en suivais les travaux avec un vif intérêt, parce que Bonaparte manquait rarement, quand les discussions avaient été d'une grande importance, de me rapporter le soir ou le lendemain matin, les opinions qu'il avait émises, et celles qu'il avait controversées. Ces discussions l'occupaient beaucoup, parce que le conseil d'État était en général composé des hommes les plus forts dans les diverses branches d'administration, et que la complaisance, bien qu'elle y fût en majorité, était souvent loin d'être unanime, ce dont j'ai déjà donné une preuve quand j'ai dit quels obstacles avait rencontrés la proposition relative à la fondation de la légion d'honneur.

Je me réserve de dire, dans la suite de mes mémoires, quelle est mon opinion sur un conseil d'État en général; je me borne en ce moment à pré-

senter une idée exacte de ce qu'était ce conseil sous le gouvernement consulaire. On y discutait d'abord de bonne foi, avec liberté, et comme en famille, les projets du gouvernement. Ces projets une fois adoptés étaient transmis au tribunat, puis au corps législatif. Or, comme le corps législatif était muet, il fallait, pour bien comprendre ce qu'il était dans l'État, le considérer comme un haut tribunal de législation devant lequel les tribuns étaient les avocats du peuple, et les conseillers d'État, chargés de soutenir les projets de loi, les avocats du gouvernement. Cette seule considération expliquera l'animosité du premier consul contre le tribunat, et ce que devint la constitution quand ce corps en fut rayé par une décision brusque et arbitraire.

Sous le consulat, non-seulement il y avait un conseil d'État considéré comme corps politique, mais chacun des membres qui le composaient pouvait être revêtu d'une autorité spéciale. C'est ce qui arriva quand le premier consul envoya des conseillers d'État chargés d'une mission dans chacune des divisions militaires, où il y avait une cour d'appel. Les instructions que leur donna le premier consul, étaient vastes et pour ainsi dire sans limites : ils devaient examiner toutes les

branches de l'administration, constater l'état des caisses des hauts employés des finances; s'entendre avec les généraux et les inspecteurs aux revues pour le service militaire, avec tous les agens principaux des perceptions directes ou indirectes, pour les revenus de l'État, et enfin avec les préfets et les ingénieurs des ponts-et-chaussées, pour bien apprécier les réparations urgentes qu'exigeaient les routes et les canaux; les besoins et les améliorations que réclamaient les localités départementales. Ces conseillers en mission devaient aussi interroger l'opinion des lieux qu'ils visitaient, sur la politique du gouvernement; de sorte que de leurs rapports rapprochés et comparés, il résultait pour le premier consul un ensemble de documens qui lui montrait la France, tant sous ses rapports politiques et moraux, que sous le rapport des parties matérielles de l'administration. Mais, en cette occasion encore, une mesure, excellente en elle-même, devint funeste à l'État. On ne dit que peu la vérité au premier consul, ou du moins on la farda tellement pour la lui présenter sous le jour qui lui plaisait le plus, qu'elle était méconnaissable, car on croyait lui faire sa cour, et on ne se trompait pas, en lui peignant la disposition des esprits, moins comme elle était en effet, que

comme il désirait qu'elle fût; ainsi il résulta de l'ensemble de ces rapports, des argumens nouveaux en faveur de son ambition.

Cependant, je dois faire observer que dans les discussions au conseil d'État, le premier consul n'était point effrayé de la liberté des opinions; souvent même il la provoquait, parce que, bien qu'il fût déterminé à ne faire que ce qu'il voudrait, il aimait à s'éclairer, et l'on aurait peine à se figurer combien, en deux ans, son génie s'était façonné aux grandes affaires civiles et législatives. Mais cette liberté d'opinions qu'il tolérait au conseil, lui était insupportable au tribunat. Cela venait de ce que les séances du tribunat étaient publiques, tandis que celles du conseil d'État étaient secrètes, et que ce que Bonaparte redoutait par dessus tout, était la publicité. Quand il avait à transmettre au corps-législatif ou au tribunat, des lois de peu d'importance, il en était très-satisfait, et il appelait cela leur donner des os à ronger.

Parmi les objets mis en délibération devant le conseil et les corps de l'État, il en est un qui donna lieu à une discussion dont le motif était singulier: il s'agissait d'un mot parfaitement placé par rapport à la Russie, dans l'article 3 du traité

de cette puissance avec la France, mais qui, sous le gouvernement consulaire, ressemblait à une prophétie, ou, pour mieux dire, à une déclaration anticipée; il y était question des *sujets* des deux gouvernemens. Cette dénomination de *sujets*, appliquée à ceux qui croyaient encore être les citoyens de la république française, choqua surtout le tribunat; Chénier se montra un des plus ardens parmi ceux qui réclamèrent contre l'introduction de ce mot dans le dictionnaire du nouveau gouvernement; il dit que les armées françaises avaient versé leur sang pour que les Français fussent des citoyens et non des sujets. Mais les paroles de Chénier ne servirent qu'à irriter, sans utilité, le premier consul, car le traité, que les formules d'alors obligeaient de présenter aux corps délibérans, fut adopté dans le tribunat à l'unanimité, moins quatorze voix, et la proportion des boules noires fut encore plus faible au corps-législatif; qu'y avait-il à faire contre les mandataires et les orateurs du peuple, qui consentaient à se reconnaître sujets, même avant de l'être? Rien que ce que fit le premier consul; les assujettir, et il ne demandait pas mieux.

Cette discussion passa presque inaperçue, mais elle avait fort déplu au premier consul, qui, le

soir même, m'en témoigna tout son mécontentement. « De quoi se mêlent ces bavards-là, me « dit-il; ils veulent être des citoyens !.... Pourquoi « n'ont-ils pas su l'être. Il fallait que mon gou« vernement traitât d'égal à égal avec la Russie. « J'aurais eu l'air d'un mannequin aux yeux des « cours étrangères, si j'avais cédé aux sottes pré« tentions du tribunat. Ces gens-là m'ennuient « à un tel point, que je suis tenté d'en finir tout « de suite avec eux. » Je tâchai de calmer le premier consul, et m'efforçai de lui faire sentir combien un acte de précipitation pourrait lui nuire: « Oui, vous avez raison, ajouta-t-il, mais, soyez « tranquille, ils ne perdront rien pour attendre! » Ce genre de promesse n'était pas du nombre de celles pour lesquelles la parole du premier consul se trouvait en défaut, et il le fit bien voir au tribunat.

Dans la grande question du consulat à vie, le premier consul fut cependant plus content du tribunat que dans la circonstance que je viens de rappeler, grâce à la précaution qu'il avait déjà prise, d'en faire sortir ceux des membres de ce corps qui s'étaient montrés les plus opposés aux empiétemens de son pouvoir. Le tribunat avait décidé qu'il serait offert au premier consul un

gage éclatant de la reconnaissance nationale, et que cette décision serait transmise au Sénat par un message. Il n'y eut pas une seule voix contraire à cette proposition émanée de Chabot de l'Allier, alors président du tribunat, et qui, pour la faire, avait momentanément quitté le fauteuil.

Je retrouve dans mes papiers l'allocution qu'une députation du tribunat adressa au premier consul par l'organe de M. Siméon; elle était ainsi conçue:

« Jamais les félicitations du tribunat n'avaient été déterminées par des événemens si mémorables. Ce n'est plus une moisson brillante, mais sanglante et amère, de lauriers, ce sont les fruits d'une guerre glorieuse, adoucis et mûris par la paix. A côté du magnifique tableau que les orateurs du gouvernement nous présentèrent hier de la situation où cette paix met l'Europe, nous pouvons placer celui de l'intérieur de la république, si embelli par la comparaison du passé, si riche des améliorations du présent, si heureux des gages et des espérances de l'avenir.

« Une nouvelle carrière s'ouvre devant le peuple Français. Le même génie et la même habileté y guideront ses chefs, les mêmes efforts les y seconderont, le même attachement les y suivra.

» Elles méritèrent bien de la patrie, ces armées

qui l'ont sauvée, défendue, agrandie; celui qui les conduisit tant de fois à la victoire a les mêmes droits sur la reconnaissance nationale. Ces droits sont écrits partout. Je les lis sur les drapeaux de ces braves soldats si fiers de la gloire de leur général; ils sont gravés sur les sommets des Alpes, comme dans les plaines de l'Italie.

» La victoire seule ne les a pas tracés. D'autres monumens les attestent.

» Qui a pacifié la Vendée, fait cesser les dernières proscriptions, rendu la paix aux consciences, la liberté aux cultes, aux familles des membres chéris et malheureux?

» Je me hâte : je crains de paraître louer, quand il ne s'agit que d'être juste, et de marquer en peu de mots un sentiment profond que l'ingratitude aurait pu seule étouffer.

» Nous attendons que le premier corps de la nation se rende l'interprète de ce sentiment général, dont il n'est permis au tribunat que de désirer et de voter l'expression. Quelle qu'elle soit, citoyen premier consul, elle ajoutera à vos honneurs ces témoignages si précieux pour une grande âme, de la reconnaissance publique. Vous appartiendrez au peuple français par ce lien de plus, bien autrement puissant que celui du pou-

voir et des dignités ; il attachera plus que jamais votre bonheur au bonheur de la nation et votre gloire à sa liberté. »

Je n'aurais peut-être pas rapporté textuellement la pièce que l'on vient de lire, si je ne l'avais regardée comme extrêmement curieuse en ce sens, qu'ayant été l'expression du corps que le premier consul redoutait le plus, on peut juger à quel point devaient descendre les complaisances pour le satisfaire. Selon sa coutume en pareil cas, Bonaparte joua son rôle avec toute l'adresse dont il était capable ; après avoir dit à la députation combien il était touché, reconnaissant même des sentimens du tribunat, il ajouta : « Je ne désire « d'autre gloire que celle d'avoir rempli tout en« tière la tâche qui m'est imposée. Je n'ambitionne « d'autre récompense que l'affection de mes con« citoyens ; heureux, s'ils sont bien convaincus « que les maux qu'ils pourraient éprouver seront « toujours pour moi les maux les plus sensibles ; « que la vie ne m'est chère que par les services « que je puis rendre à la patrie ; que la mort « même n'aura pas d'amertume pour moi, si mes « derniers regards peuvent voir le bonheur de la « république aussi assuré que sa gloire. »

Ces paroles étaient belles, sans doute ; mais les

actions qui les suivirent en expliquèrent assez le sens. Au surplus, quand le premier consul rentra dans son cabinet, il était très-gai et me dit : « Bourrienne, c'est une nomination en blanc que « le tribunat vient de m'offrir ; je saurai la rem- « plir ; c'est moi que cela regarde ! »

CHAPITRE VII.

Bonaparte et le pouvoir.— Le témoignage éclatant.— Lenteur et impatience. — La tête de Bonaparte. — Les sénateurs aux Tuileries.—Laplace et Lacépède.— Dévouement de Cambacérès. — Bizarrerie d'un sénatus-consulte. — Mécontentement du premier consul. — Paroles ambigues. — Le peuple consulté. — Causes de mon absence du conseil d'État. — Rœderer et Regnault de Saint-Jean d'Angély. — Observation de Dubois. — Arrêté consulaire. — Le plus ou le moins.. — M. de Vaublanc. — Réponse écrite. — Adresse du tribunat. — Conseils mal pris. — Les vœux de la France.

On vient de voir l'avant-scène du consulat à vie; voyons maintenant comment, l'intrigue une fois ourdie, la pièce fut jouée, et comment le héros du drame, au bénéfice duquel avait lieu la représentation, affecta de rester autant qu'il le put dans les coulisses. A entendre les discours publics du premier consul, on aurait dit qu'il

voulait en agir avec le pouvoir comme il l'avait fait à l'égard de la résidence de Saint-Cloud, refuser l'offre et prendre ensuite la chose offerte.

Voici comment les choses se passèrent.

Le tribunat avait donc émis la proposition indéterminée d'offrir au premier consul un *témoignage éclatant* de la reconnaissance nationale. Restait alors à savoir quel serait cet *éclatant témoignage*. Bonaparte savait bien ce qu'il voulait, mais il ne voulait pas le dire d'une manière positive, et, bien que, dans les mouvemens d'impatience que lui causaient la lenteur des corps de l'État, et l'indécision de quelques-uns de leurs membres, il ait souvent parlé de monter à cheval, de tirer l'épée, il se contraignit au point de ne manifester de violence que dans ses impatiences confidentielles, et voulut au contraire avoir l'air de céder lui-même à une violence. Dès-lors il n'aurait pas usurpé un pouvoir viager, contraire à la constitution; il n'aurait fait que céder aux besoins de la France, et il ne se serait déterminé à asservir la patrie que par l'excès de son amour pour elle. Une telle combinaison n'aurait pu germer et mûrir dans un cerveau vulgaire, mais la tête de Bonaparte n'était pas une tête comme une autre; il lui fallut une volonté bien forte pour

enchaîner long-temps l'audace qui lui était si naturelle et qui résultait plus encore de son tempérament que de son caractère. J'avoue que moi, qui l'ai bien connu, j'ai toujours plus admiré en lui ce qu'il avait le courage de ne pas faire que tout ce qu'il a jamais accompli de plus audacieux.

Conformément à l'usage, la proposition du tribunat fut transmise au sénat. Dès-lors les sénateurs, sur lesquels le premier consul comptait le plus, parurent fréquemment aux Tuileries. Laplace, que Bonaparte avait jugé si mauvais ministre, et Lacépède se disputaient la palme du dévouement que méritèrent encore mieux que ces deux savans illustres, les deux collègues du premier consul. Cambacérès, satisfait du degré d'influence qu'il avait exercée sur le chef du gouvernement, lorsqu'il avait obtenu la licence pour les courriers de la malle, de transporter à Paris les produits gastronomiques de la France, se montrait plus ardent qu'un autre à assurer le triomphe des vœux secrets du premier consul. Comme, en sondant les esprits, dans les conciliabules préparatoires qui précédèrent la discussion au sénat, on avait reconnu que la majorité ne serait pas pour que le *témoignage éclatant* fût le consulat à vie, il fut convenu que le rapporteur bornerait ses con-

clusions à la demande d'une prorogation temporaire de la dignité de premier consul en faveur de Bonaparte. M. de Lacépède, rapporteur, prit donc des conclusions conformes, et limita la prorogation à dix années, qui ne commenceraient à courir qu'après les dix années portées dans la constitution. Je ne me rappelle plus quel fut le sénateur qui le premier émit la proposition du consulat à vie; mais ce que je sais parfaitement, c'est que Cambacérès agit de tout son pouvoir auprès des membres du sénat, dont il croyait pouvoir disposer, pour que cette proposition l'emportât. Soit flatterie, soit conviction, le second consul entretenait son collègue, ou plutôt son maître, dans les idées d'une réussite complète; Bonaparte, en l'écoutant, hochait la tête avec l'air du doute, et il me disait ensuite : « Ils feront « peut-être quelques simagrées, mais il faudra « bien qu'ils en viennent là. »

On demanda dans le sénat que la proposition du consulat à vie eût la priorité sur celle de la prorogation décennale; mais ce fut en vain, et la dernière de ces deux propositions ayant été adoptée, il n'y eut plus à délibérer sur l'autre.

Il y avait quelque chose de très-curieux dans le sénatus-consulte qui fut rendu. Le sénat y parlait

au nom du peuple français, et c'était, disait-il, « pour témoigner sa reconnaissance AUX CONSULS « de la république, » que l'on prolongeait de dix ans la durée du règne consulaire, seulement du premier consul. A la vérité, une prolongation de pouvoir, votée en faveur de Cambacérès et de Lebrun, n'eût été pour eux qu'une amère dérision, car l'un et l'autre savaient à quoi s'en tenir sur la durée du bail de Bonaparte avec la république.

Le premier consul, très-mécontent de la décision du sénat, cacha toutefois son mécontentement sous des paroles ambiguës : lorsque Tronchet, alors président du sénat, lui eut lu en audience solennelle et à la tête de la députation le sénatus-consulte de prorogation, il répondit :

« Sénateurs, la preuve honorable d'estime consignée dans votre délibération du 18 sera toujours « gravée dans mon cœur.

» Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême « magistrature. Je ne me croirais pas assuré de sa « confiance, si l'acte qui m'y retiendrait, n'était « encore sanctionné par son suffrage.

« Dans les trois années qui viennent de s'écou« ler, la fortune a souri à la république; mais la « fortune est inconstante, et combien d'hommes

« qu'elle avait comblés de ses faveurs ont vécu
« trop de quelques années.

« L'intérêt de ma gloire et celui de mon bon-« heur, sembleraient avoir marqué le terme de « ma vie publique, au moment où la paix du « monde est proclamée.

« Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent « se taire, quand l'intérêt de l'État et la bienveil-« lance publique l'appellent.

« Vous jugez que je dois au peuple un nouveau « sacrifice; je le ferai, si le vœu du peuple me « commande ce que votre suffrage autorise. »

Ainsi, Bonaparte voilait son ambition déconcertée sous des paroles profondément dissimulées, sous de faux semblans de respect pour les décisions du peuple qu'il voulait consulter. Le sens vrai de ces paroles ne fut pas compris de tout le monde, et ne pouvait l'être en effet que par ceux qui étaient initiés dans le secret de ses desseins. Il n'accepta point l'offre du sénat, parce qu'il voulait plus, parce que son refus, après qu'il avait été question du consulat à vie, donnait au *témoignage éclatant* voté par le tribunat, un tout autre

[1] Voir aux notes et éclaircissemens historiques, à la fin du volume.

aspect, et lui rendait, pour ainsi dire, sa virginité. Ainsi, la question redevenue nouvelle, ne recevrait de décision que du peuple, et puisque le peuple avait le droit de refuser ce que le sénat offrait, il avait, par cela même, le droit de donner ce que le sénat n'offrait pas. Tels furent les calculs de Bonaparte, et ce fut dans ce sens qu'il me parla du sénatus-consulte et de sa réponse à la députation du sénat.

Les choses étant ainsi disposées, le moment était venu de consulter le conseil d'État, pour savoir quel mode on choisirait pour invoquer les suffrages du peuple, quelles questions lui seraient soumises, et quand, enfin, il conviendrait de recueillir ses suffrages. On convoqua donc extraordinairement le conseil d'État qui s'assembla le 10 mai.

Je n'assistais point aux séances du conseil d'État, quoiqu'il y eût déjà assez long-temps que Bonaparte m'avait nommé membre de ce conseil. Les travaux assidus du cabinet ne m'auraient pas permis d'y assister, quand même les convenances qu'exigeait ma position auprès du premier consul, n'y auraient pas mis un obstacle invincible; et j'avoue que je ne le regrettais nullement, car j'y aurais été souvent fort embarrassé; je n'aurais pas

toujours pu m'empêcher d'émettre dans le conseil des avis conformes à ceux que je me permettais dans la solitude du cabinet où ils n'étaient pas toujours bien pris. Qu'eût-ce été, s'il y avait eu des échos ! mais, si je n'assistais pas au conseil, je devais à ma position de n'ignorer rien de ce qui s'y passait d'important.

Dans l'affaire dont il s'agit, Bonaparte voulut se tenir en dehors de toute influence ostensible, mais ses deux collègues travaillèrent pour lui avec plus de zèle qu'il n'aurait pu en montrer lui-même; ils furent vivement appuyés par plusieurs membres du conseil, parmi lesquels on remarqua surtout Rœderer et Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Une observation de Dubois exerça aussi beaucoup d'influence sur la décision à intervenir. Dubois était, comme on sait, préfet de police : il déclara que de tous les rapports qui lui étaient faits journellement, il résultait, « que l'opinion publique était « généralement contraire au sénatus-consulte, et « que partout, on demandait hautement que le « général Bonaparte fût nommé consul à vie, et « qu'on lui donnât le droit de choisir son succes- « seur. » Cette déclaration était, à la vérité, d'un grand poids dans la bouche de l'homme qui devait le mieux connaître l'opinion; cependant, il se

manifesta quelque opposition, mais sans aigreur; et en tout, la discussion fut calme et même froide, à ce que me dit un membre du conseil. Une forte majorité l'emporta dans l'intérêt du premicr consul; et lui, toujours fidèle à son plan, toujours prêt à caresser la souveraineté du peuple, qu'il avait en horreur, il promulgua l'arrêté suivant, première explication de sa réponse au sénat.

« Les consuls de la république,

« Considérant que la résolution du premier « consul est un hommage éclatant rendu à la sou- « veraineté du peuple; que le peuple, consulté « sur ses plus chers intérêts, ne doit connaître « d'autres limites que ses intérêts mêmes, arrê- « tent ce qui suit :

ARTICLE Ier. « Le peuple français sera consulté « sur cette question :

« Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie?

ART. II. « Il sera ouvert dans chaque commune « des registres où les citoyens seront invités à con- « signer leur vœu sur cette question.

ART. III. « Ces registres seront ouverts au se- « crétariat de toutes les administrations, aux greffes « de tous les tribunaux, chez tous les maires et « tous les notaires.

Art. IV. « Le délai pour voter dans chaque « département sera de trois semaines à dater « du jour où cet arrêté sera parvenu à la préfec- « ture, et de sept jours à compter de celui où « l'expédition sera parvenue à chaque com- « mune. »

Dans cet arrêté, la politique du premier consul se montre sous un jour nouveau et son adresse y brille de tout son éclat. Tout à l'heure il refusait le moins pour avoir le plus ; actuellement il se faisait proposer le plus pour faire briller sa modération en n'acceptant que le moins. Le conseil d'État avait sanctionné le prétendu vœu populaire rapporté par Dubois, qui conférait au premier consul le droit de désigner son successeur, et de son propre mouvement le premier consul n'en voulait point ; aussi le second consul, en présentant le lendemain l'arrêté au conseil d'État, ne manqua-t-il pas de faire valoir cette haute modération qui ne permettait pas de supposer l'ombre d'une arrière pensée ambitieuse. Ainsi le sénat se tro uv joué, et l'arrêté des consuls fut transmis en même temps au corps-législatif et au tribunat.

Au corps-législatif, M. de Vaublanc se distingua entre tous ceux des députés qui exaltèrent la conduite du gouvernement, et ce fut lui qui pro-

nonça la harangue apologétique de la députation du corps-législatif au premier consul. Après s'être adressé à cet être de raison que l'on nomme le gouvernement, il finit par parler au premier consul seul, mode de flatterie jusqu'alors inusité et qui fut loin de déplaire à celui qui en était l'objet.[1] Comme le discours de M. de Vaublanc avait été communiqué au premier consul, celui-ci prépara la réponse suivante qu'il avait écrite aussi, mais je crois que ce travail fut fait avec M. Maret, car je ne me rappelle pas que Bonaparte me l'ait dicté. Il répondit :

« Les sentimens que vous venez d'exprimer, et « cette députation solennelle sont pour le gouver- « nement un gage précieux de l'estime du corps- « législatif.

« J'ai été appelé à la magistrature suprême dans « des circonstances telles, que le peuple n'a pu « peser dans le calme de la réflexion le mérite de « son choix.

« Alors la république était déchirée par la guerre « civile ; l'ennemi menaçait les frontières ; il n'y « avait plus ni sécurité ni gouvernement. Dans

[1] Voir aux notes et éclaircissemens historiques, à la fin du volume, la harangue de M. de Vaublanc.

« une telle crise, ce choix a pu ne paraître que « le produit indélibéré de ses alarmes.

« Aujourd'hui la paix est rétablie avec toutes « les puissances de l'Europe ; les citoyens n'offrent « plus que l'image d'une famille réunie, et l'ex- « périence qu'ils ont faite de leur gouvernement « les a éclairés sur la valeur de leur premier choix. « Qu'ils manifestent leur volonté dans toute sa « franchise, dans toute son indépendance ; elle « sera obéie : quelle que soit ma destinée, consul « ou citoyen, je n'existerai que pour la grandeur « et la félicité de la France. »

On voit par la réponse du premier consul à la harangue du corps-législatif, qu'elle avait été de nature à lui plaire ; outre la distinction flatteuse qui séparait sa personne du gouvernement, aucun conseil, aucune observation n'y tempérait la plénitude des éloges. Il n'en fut pas de même de l'adresse du tribunat.[1] Après les louanges que la circonstance exigeait, le tribunat y émettait pour l'avenir une série d'espérances qui, lorsqu'on les compare aux événemens qui ont suivi, ont l'air d'être la contre-partie de tout ce qui a eu lieu : le tribunat n'a pas besoin de garantie, parce que Bonaparte a des idées trop

[1] Voir à la fin du volume.

grandes et trop généreuses pour s'écarter jamais des principes libéraux qui ont fait la révolution et fondé la république : il aime trop la véritable gloire pour flétrir jamais par des abus de pouvoir la gloire immense qu'il s'est acquise : la nation qui l'appelle à gouverner est libre et généreuse ; il respectera, il affermira sa liberté. Il distinguera ses véritables amis, qui lui diront la vérité, d'avec les flatteurs qui chercheront à le tromper. Bonaparte, enfin, s'entourera des hommes de bien, qui, ayant fait la révolution, sont intéressés à la soutenir.

A ce riant tableau de l'avenir, à ces prophéties si promptement réalisées, et à beaucoup d'autres belles choses, le premier consul répondit : « Ce « témoignage de l'affection du tribunat est précieux « au gouvernement. L'union de tous les corps de « l'État, est pour la nation une garantie de stabi- « lité et de bonheur. La marche du gouvernement « sera constamment dirigée dans l'intérêt du peu- « ple, d'où dérivent tous les pouvoirs, et pour « qui travaillent tous les gens de bien. »

Voilà pourtant comme on conduit les peuples, et comme on fait du gouvernement. Au surplus, je dois dire une chose qui me paraît incontestable : c'est que, du moment où Bonaparte fut parvenu,

à force d'adresse, à obtenir que le peuple fût consulté sur la question du consulat à vie, il ne dut pas avoir de doute sur un résultat favorable; non pas seulement à cause de tous les moyens d'influence qui sont à la disposition d'un gouvernement, et dont la hiérarchie de ses agens étend les ramifications du centre aux extrémités, mais parce que c'était le vœu presque général. Les républicains ne montraient plus qu'avec timidité leurs principes, dont on était désenchanté; les partisans d'une monarchie, sans distinction de famille, voyaient presque une espérance réalisée dans le consulat à vie; le souvenir des Bourbons régnait encore dans quelques cœurs fidèles au malheur; mais les masses étaient pour le premier consul, et ses actes extérieurs, dans le nouveau pas qu'il avait fait vers le trône, avaient été couverts de tant de prudence, qu'on pouvait croire à sa bonne foi. Et d'ailleurs, si moi, et quelques autres à des degrés différens, nous étions témoins de ses ruses, de son haut charlatanisme, la France voyait sa gloire, et jouissait avec reconnaissance des bienfaits de la paix dont il venait de la doter. Les suffrages du peuple réalisèrent bientôt les espérances du premier consul, et ainsi fut fondé le consulat à vie.

CHAPITRE VIII.

Séjour à la Malmaison. — Culte rendu à l'audace. — Promenade dans le parc. — Conversation. — Question inattendue sur les Bourbons. — Réponse négative. — Explication. — L'importance des agens. — Louis XVIII. — Projets. — Différence de Bonaparte pour deux oppositions. — Nouvelles intrigues de Lucien. — Circulaires sans nom. — Brochure de Camille Jordan. — Les peccadilles et le crime. — Violente sortie contre la liberté de la presse. — Brochure saisie. — Les sénateurs honteux. — Humilité forcée des collègues de Bonaparte. — Révision de la constitution approuvée. — Argument sans réplique. — Le sénatus-consulte réparateur. — Belles paroles de Bonaparte sur la liberté et l'égalité. — M. Barthélemy. — Le corps diplomatique. — Les grands appartemens. — Tristesse de Joséphine. — Cambacérès, et le premier consul trop populaire.

Quand il n'y eut plus à attendre, pour le consulat à vie, que les votes populaires, sur lesquels il n'y avait pas de doute à avoir, le premier consul alla passer quelques jours à la Malmaison. C'était

assez son habitude, après un événement qui sortait de la ligne ordinaire du gouvernement. Là, il réfléchissait sur ce qu'il avait fait, et comme, je ne sais par quelle prédestination, ses actions les plus hasardées étaient toujours couronnées d'un plein succès, il s'affermissait dans la persuasion de sa fortune et dans l'espèce de culte qu'il rendait à l'audace. Tant que la passion le poussait, il ne voyait que le but; mais, le but atteint, il examinait les obstacles qu'il aurait pu rencontrer.

Le jour où nous arrivâmes à la Malmaison, vers la mi-mai, comme les jours commençaient à être longs, dès que nous fûmes sortis de table, Bonaparte me dit: « Bourrienne, allons faire un tour.» Je sortis avec lui, et nous allâmes nous promener dans le parc. Il était très-sérieux, et nous marchâmes pendant deux ou trois minutes sans qu'il proférât un seul mot. Ignorant l'objet de sa préoccupation, et voulant rompre le silence, d'une manière qui lui fût agréable, je lui parlai de la facilité avec laquelle il avait rendu nul le dernier sénatus-consulte. A peine eut-il l'air de m'écouter, tant sa propre pensée le dominait; puis, s'arrêtant tout à coup: «Bourrienne, me dit-il, croyez-« vous que le prétendant à la couronne de France « renoncerait à ses droits, si je lui faisais offrir

« une large indemnité, ou même une province en « Italie ? » Surpris de cette brusque interrogation sur un sujet auquel j'étais loin de m'attendre, je lui répondis que je ne le croyais pas; qu'à la vérité il était peu probable que les Bourbons revinssent en France tant qu'il serait le chef du gouvernement, mais que, eux, ils devaient regarder leur retour comme probable. « Comment « cela ? — Général, par une raison toute simple; « ne voyez-vous pas chaque jour que vos agens, « vos préfets vous taisent la vérité, et vous flattent « dans vos désirs, pour se faire valoir auprès de « vous ; n'en êtes-vous pas indigné quand enfin la « vérité vous arrive ? — Eh bien ! — Eh bien ! « général, il en doit être de même des agens de « Louis XVIII en France; il est dans l'ordre des « choses, dans la nature de l'homme, qu'ils en« tretiennent les Bourbons dans l'idée d'un retour « possible, ne fût-ce que pour faire croire à leur « habileté, à leur utilité. — C'est juste; vous avez « raison; votre idée est bonne. Mais soyez tran« quille, je ne les crains pas. Pourtant, il y aurait « peut-être quelque chose à faire; j'y penserai; « nous verrons. » La conversation en resta là sur ce sujet, et l'on verra bientôt que la pensée de Bonaparte n'avorta pas sans fruit dans sa tête.

Je me rappelle que, dans la même conversation, étant revenu à l'objet dont j'avais d'abord cherché à l'entretenir, le premier consul me parla avec une douceur inaccoutumée et qui me surprit, de ceux qui s'étaient prononcés dans les conseils contre le consulat à vie. Je ne pus même lui en cacher mon étonnement, lui rappelant avec quelle différence il s'était exprimé en parlant de ceux qui s'étaient opposés à son avènement au consulat. « Cela n'a « rien de surprenant, me dit-il, on peut être un « fort honnête homme et aimer la république telle « que je l'ai faite; c'est une question de forme; je « ne leur en veux pas, et, d'ailleurs, que peuvent- « ils? Dans ce temps-là c'était bien différent : il « n'y avait que des jacobins, des terroristes, des « gens sans aveu, des fripons qui voulussent m'em- « pêcher d'arracher la France à l'infamie où l'a- « vait plongée le directoire. Aujourd'hui, je ne « leur en veux pas, je vous le répète; et puis, je « les tiens; il faudra bien qu'ils marchent! » On a vu s'ils ont marché.

Dans l'intervalle du temps qui sépara les actes des corps de l'État, relativement au consulat à vie et le dépouillement des votes, Lucien renouvela ses intrigues, ou pour mieux dire, leur donna une activité nouvelle pour que la question d'hé-

rédité fût comprise dans les votes, et un grand nombre de préfets renvoya à M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, des circulaires qu'ils avaient reçues, sans indication d'auteur : tous annonçaient le mauvais effet produit par des circulaires pareilles, adressées aux personnes notables de leur département. Tout cela venait de Lucien, et je n'ai pas su positivement, cette fois, si c'était d'accord avec son frère, comme lors du fameux pamphlet dont j'ai parlé; car le premier consul ne m'en dit rien ; je crois pourtant que Bonaparte n'y était pas tout-à-fait étranger, car tout cela sortait de la plume de Rœderer à l'instigation de Lucien, et Rœderer était alors vu d'un très-bon œil aux Tuileries. Seulement je me rappelle qu'un jour Bonaparte me parla avec beaucoup d'humeur d'une brochure que venait de publier Camille Jordan. C'était une brochure à l'occasion du vote national qui allait être prononcé sur le consulat à vie. Camille Jordan écrivait à peu près dans le sens de la lettre de M. de Lafayette que l'on a vue à la fin du quatrième volume de ces mémoires. Cependant son vote n'était point suspensif; il le donnait favorable au premier consul, et, au lieu d'exiger des conditions préalables, il se contentait, à l'exemple du tribunat, de tracer une série de

garanties qu'il attendait de l'honneur du premier consul. Il demandait, entre autres choses, la cessation des détentions arbitraires; que les agens du pouvoir fussent responsables, et l'ordre judiciaire indépendant. Ces demandes n'étaient que des peccadilles en comparaison du grand crime de Camille Jordan qui demandait aussi la liberté de la presse.

Le premier consul avait parcouru la brochure fatale, et se répandait en invectives contre son auteur : « Comment! disait-il, je n'en finirai donc « pas avec ces boute-feux? Des bavards qui voient « de la politique sur du papier, comme le monde « sur une carte! Vraiment! je n'aurais qu'à les « laisser faire, et cela irait bien, ma foi! Camille « Jordan, que j'ai si bien accueilli à Lyon! Lui « aussi, il demande la liberté de la presse! Non « sûrement ils ne l'auront pas! Il vaudrait autant « monter tout de suite en voiture, et aller vivre « dans une ferme à cent lieues de Paris. » A la suite de cette violente sortie, le premier acte que fit le premier consul en faveur de la liberté de la presse, fut de faire saisir la brochure dans laquelle Camille Jordan s'était efforcé d'en préconiser les avantages. Tout ce qui tenait à la publicité, soit à l'aide de la parole, soit par des écrits, était la

bête noire de Bonaparte; de là sa haine profonde pour les avocats, les orateurs et les écrivains.

Cependant Camille Jordan ne fut pas le seul qui se consuma alors en efforts inutiles pour arrêter Bonaparte sur le penchant de son ambition. Il y avait encore en France un nombre considérable d'hommes qui avaient salué avec enthousiasme l'aurore de la révolution française, en avaient ensuite abhorré les saturnales et les crimes, et qui, revenus avec les mêmes idées vers les espérances qu'ils avaient d'abord conçues, rêvaient la possibilité de voir fonder en France un gouvernement vraiment constitutionnel. Dans le sénat même on trouvait quelques hommes indignés de la facilité accoutumée du sénat, et l'on parlait hautement de la nécessité de soumettre la constitution à une révision capable de la coordonner au consulat à vie; plusieurs mêmes pensaient à accorder la même faveur qu'au premier consul à ses deux collègues, afin d'assurer par-là la durée du gouvernement consulaire; mais que pouvait-on faire pour eux contre leur propre volonté? On les obligeait par cette seule idée à se rendre encore plus humbles auprès du premier consul, plus ardens à assurer son triomphe unique, dans la crainte qu'il pût leur sup-

poser des velléités qu'ils étaient loin d'avoir.

Le projet de revoir la constitution n'était point du nombre de ceux qui pouvaient effrayer Bonaparte. Il caressait cette idée et lui souriait avec complaisance; c'était pour lui une occasion de donner de nouveaux leurres de liberté à ceux dont la vue n'était pas assez étendue pour lire dans l'avenir; il savait bien après tout qu'aucun changement ne se ferait autrement qu'au profit de son pouvoir. Qu'avait-on en effet à opposer à son influence? A sa propre force il venait d'ajouter une force nouvelle, celle que lui donna le recueillement des votes. Une voix lui aurait-elle parlé du vœu de la nation? Il aurait pu répondre : « Le voilà ! regardez : trois millions cinq « cent soixante-dix-sept mille deux cent cinquante-« neuf citoyens ont donné leur suffrage; eh bien! « dans ce nombre, combien y en a-t-il pour moi? « Vous le voyez : trois millions trois cent soixante-« huit mille cent quatre-vingt-cinq. Comparez; « vous n'avez pas à m'opposer un suffrage contre « quarante-cinq. Je dois obéir à la volonté du « peuple. » Et Bonaparte n'aurait pas manqué d'ajouter : « Quels sont d'ailleurs les suffrages qui « me sont contraires? Ceux des idéologues, des « avocats, des bavards, des Jacobins, et des dila-

« pidateurs de la fortune publique sous le direc-
« toire. » Qu'objecter à de pareils argumens? Et il ne faut pas croire que j'invente les paroles que je place ici dans la bouche de Bonaparte; elles en sont sorties plus d'une fois.

Le dépouillement des votes étant connu, le sénat se trouva réduit à la nécessité de réparer la seule faute qu'il eût encore commise aux yeux du premier consul en lui présentant solennellement un nouveau sénatus-consulte et un décret ainsi conçu :

ARTICLE Ier. « Le peuple français nomme et le « sénat proclame Napoléon Bonaparte, consul à « vie. »

ART. II. « Une statue de la paix, tenant d'une « main le laurier de la victoire et de l'autre le « décret du sénat, attestera à la postérité la re- « connaissance de la nation. »

ART. III. « Le sénat portera au premier consul « l'expression de la confiance, de l'amour et de « l'admiration du peuple français. »

Bonaparte répondit à la députation du sénat en présence du corps diplomatique, dont le jour d'audience avait été choisi afin de mettre les ambassadeurs à même de faire connaître à leurs cours respectives que l'Europe comptait un roi de plus.

Voici sa réponse, où l'on remarque encore les grands mots de liberté et d'égalité.

« La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple « français veut que la mienne tout entière lui soit « consacrée... J'obéis à sa volonté....

« En me donnant un nouveau gage, un gage « permanent de sa confiance, il m'impose le de- « voir d'étayer le système de ses lois sur des ins- « titutions prévoyantes.

« Par mes efforts, par votre concours, citoyens « sénateurs, par le concours de toutes les autori- « tés, par la confiance et la volonté de cet im- « mense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité « de la France seront à l'abri des caprices du sort « et des incertitudes de l'avenir. Le meilleur des « peuples sera le plus heureux comme il est le « plus digne de l'être, et sa félicité contribuera à « celle de l'Europe entière.

« Content alors d'avoir été appelé par l'ordre « de celui de qui tout émane à ramener sur la « terre la justice, l'ordre et l'égalité, j'entendrai « sonner la dernière heure sans regret et sans in- « quiétude sur l'opinion des générations futures.

« Sénateurs, recevez mes remercîmens d'une « démarche aussi solennelle. Le sénat a désiré ce « que le peuple français a voulu, et par là il s'est

« plus étroitement associé à tout ce qui reste à « faire pour le bonheur de la patrie.

« Il m'est bien doux d'en trouver la certitude « dans le discours d'un président aussi distingué [1]. »

Le jour de cette solennité, outre le corps diplomatique, il y avait un concours prodigieux de généraux, d'officiers et d'employés supérieurs du gouvernement; tout, dans les grands appartemens des Tuileries, avait un air de fête et d'apparat, mais il n'en était pas de même dans l'appartement de Joséphine, qui ne cessait de voir dans chaque pas que le premier consul faisait vers le trône un pas qui l'éloignait d'elle. Triste, dévorée de chagrins, il lui fallut faire les honneurs de la réception du soir; elle s'en acquitta avec sa grâce accoutumée. Cependant la conversation eut ce soir là un caractère tout sérieux; on ne s'occupa guères dans le cercle que de la cérémonie du matin, du bonheur dont la France était assurée pour toute la durée de la vie du premier consul; on se rappelait ses paroles, on les exaltait, chacun manifestait son admiration pour le grand homme qui voulait tout devoir à l'assentiment du peuple; le premier consul savourait son triomphe avec une

1 M. Barthélemy. Voir son discours à la fin du volume.

modestie bien jouée, tandis que le prévoyant Cambacérès, au milieu d'un groupe nombreux, mettait quelques restrictions à son admiration, trouvant, disait-il, que peut-être le premier consul aurait dû ne pas manifester des principes aussi populaires.

CHAPITRE IX.

Les mécontens. — La concurrence de délation. — Conciliabules clandestins. — Dédain du ministre de la police. — Rapport des petites polices. — Le fanatisme religieux et les biens nationaux. — Contraste bizarre chez Bonaparte. — Les grands travaux. — Présentation du Code civil. — Assiduité du premier consul au conseil d'État. — Les longues séances. — Connaissance de l'homme et science du gouvernement. — Acte de souverain. — Visite au sénat. — Opposition calculée. — Le lit de justice. — Retour aux Tuileries. — Le sénat placé avant le conseil d'État. — Augmentation de prérogatives. — Faux bruits sur les ministères. — Plaintes contre Lucien. — — Le mutisme jugé ridicule et maintenu. — Point de refus d'être sénateur. — Création des sénatoreries.

Sous quelque gouvernement que ce soit, il est impossible qu'il n'y ait pas de mécontens. A l'époque du consulat à vie, ils ne formaient sans doute qu'une bien faible minorité, mais enfin ils s'assemblaient, s'agitaient, entretenaient des cor-

respondances, et rêvaient à la possibilité de renverser le gouvernement consulaire. Cette classe d'hommes, que dans tous les temps on désigne sous le nom de mécontens, se compose en général d'hommes peu recommandables, qui, exagérant à leurs yeux, les services qu'ils ont peut-être rendus, forcent à l'ingratitude par l'excès de leurs exigences, et s'en prennent ensuite au gouvernement de l'état de malheur où les a souvent réduits leur propre inconduite. Ces gens-là ne sont point dangereux; leur haine s'exhale en de vaines clabauderies, et l'on n'a jamais à redouter de voir agir ceux qui parlent sans cesse. Si, dans leurs conciliabules, ils poussent les choses jusqu'à former un plan, arrêter un projet, comme ce n'est la plupart du temps que la misère qui leur a ouvert les yeux sur les fautes du gouvernement, l'appât de l'or leur fait voir les choses sous un tout autre aspect, et l'espoir de se réconcilier avec la fortune établit entre ces sortes de conjurés une concurrence de délation.

Pendant la première moitié de l'année 1802, il y eut de ces assemblées de mécontens que Fouché, encore ministre de la police, connaissait et dédaignait; il ne jugea pas que cela valût la peine d'en étourdir les oreilles du premier consul; au

contraire, toutes les petites polices dont j'ai parlé se disputèrent une proie facile à saisir, et, pour se faire valoir aux yeux du premier consul, lui présentèrent des criailleries clandestines comme l'effet d'un vaste complot contre son gouvernement. On avait dit dans les conciliabules, qu'il fallait l'enlever et le déposer, parce qu'il voulait rétablir l'ancien régime; on lui reprochait d'avoir rappelé les prêtres, indice certain, disait-on, du prochain retour du fanatisme religieux; il avait ouvert aux émigrés les portes de la France, donc il avait l'intention de revenir sur la vente des domaines nationaux. Des officiers supérieurs, quelques généraux même, avaient tenu de semblables propos, il n'en fallut pas plus, pour que de *vils espionnages*, comme disait madame Bonaparte, devinssent tout à coup de savantes combinaisons, auxquelles la France allait devoir sa tranquillité, et le premier consul sa sécurité. Les délateurs ne manquèrent point; leurs rapports amplifiés furent soumis au premier consul; on fit, par l'intermédiaire de la gendarmerie d'élite, quelques arrestations en dehors de l'action du ministère, et Davoust lui-même, pour avoir interrogé quelques prisonniers, se crut un moment le sauveur du premier consul. Tout cela faisait pitié. Dans ces circons-

lances, par une singulière bizarrerie de son caractère, Bonaparte était fatigué de l'importance que l'on s'efforçait de donner à des complots sans danger; il s'en plaignait toutes les fois qu'il m'en parlait, et, malgré cela, il accueillait les rapports et leurs auteurs, comme si lui-même y avait attaché quelque importance. Cela tenait à ce qu'il croyait Fouché mal informé, et il était bien aise de le trouver en défaut; mais, quand alors il faisait appeler le ministre de la police, celui-ci lui disait que ce n'était que des bagatelles indignes de l'occuper un moment; puis, il disait en outre au premier consul, tout ce qu'on lui avait déjà révélé, ajoutait des détails que celui-ci ignorait, et lui racontait, comment et par qui Bonaparte avait été informé.

Ces inutiles tracasseries des petites polices n'empêchaient pas le premier consul de se livrer à ses grands travaux. Depuis le mois de mars 1802, il était d'une grande exactitude à assister aux séances du conseil d'État. On a vu que, dès le temps même où nous étions au Luxembourg, il s'était, tout d'abord, occupé de faire rédiger un nouveau code de lois pour remplacer les recueils informes des lois révolutionnaires, et substituer l'ordre à l'espèce d'anarchie qui s'était emparée de la législation.

Les hommes les plus versés dans la connaissance du droit, avaient coopéré à ce travail immense, et il en était résulté le code qui fut alors le *code civil*, et depuis le *code Napoléon*. Les travaux sur cette importante matière étant donc parvenus à leur fin, Bonaparte nomma une commission chargée d'en faire la présentation. Cette commission, présidée par Cambacérès, fut composée de MM. Portalis, Merlin de Douai et Tronchet. Pendant tout le temps que dura la discussion, au lieu de s'assembler, comme de coutume, trois fois par semaine, le conseil d'État s'assembla tous les jours, et les séances, dont la durée était ordinairement de deux ou trois heures, furent souvent prolongées pendant cinq et même six heures. Le premier consul prenait tant d'intérêt à ces hautes discussions, que pour pouvoir s'en entretenir encore le soir, il lui arriva fréquemment de retenir à dîner plusieurs membres du conseil. C'est dans ces graves conversations que j'ai le plus admiré l'incroyable variété du génie de Bonaparte, ou plutôt cet instinct supérieur qui lui faisait, tout de suite, envisager sous leur vrai point de vue, les questions législatives auxquelles on devait le croire étranger. Cela venait de ce que possédant au suprême degré la connaissance de l'homme et

la science du gouvernement, tout ce qu'il fallait pour lier les hommes sous l'empire d'un gouvernement, frappait son esprit comme des révélations soudaines.

Le premier consul ne s'occupa pas seulement des grandes discussions qui avaient lieu au conseil d'État. Quelque temps après sa nomination au consulat à vie, il voulut faire un acte de souverain, et alors seulement, il alla pour la première fois présider le sénat. Ce ne fut point de la part du premier consul, une démarche inopinée; il s'y prépara d'avance, et voulut rendre solennelle cette visite du chef de l'État, au corps qui tenait le premier rang. Nous étions déjà loin des cérémonies mesquines que l'on avait comme improvisées, lors de la translation du gouvernement du Luxembourg aux Tuileries : tout sentait la royauté dans les indices extérieurs de la puissance, comme dans les actes même de cette puissance absolue. Chose qui ne m'était pas encore arrivée, je profitai ce jour-là, d'un de ces rares momens de liberté, que *j'accrochais*, pour ainsi dire, au passage, afin d'aller voir passer le cortége consulaire. Ce cortége était tout royal. Le premier consul avait donné d'avance ses ordres à la police, pour que les voies qu'il devait parcourir fussent gardées dès le matin.

En arrivant aux Tuileries, Bonaparte n'avait fait former la haie aux soldats de la garde, que dans l'intérieur de la cour ; pour se rendre au sénat, il voulut que la haie fût double, et allât depuis la porte des Tuileries, jusqu'à la porte du Luxembourg. Pour la première fois aussi, le premier consul, s'attribuant le privilége que l'étiquette ancienne réservait seulement au roi de France, monta dans une voiture à huit chevaux. Un nombre considérable de voitures suivait la sienne, qui était entourée de généraux et d'aides-de-camp à cheval. Louis XIV, allant tenir un lit de justice au parlement de Paris, n'y mit jamais plus d'apparat qu'en mit Bonaparte pour se rendre au sénat. Il y parut en roi, et dix sénateurs se présentèrent au-devant de lui jusque au bas de l'escalier du Luxembourg.

Le but de la visite du premier consul au sénat, était la présentation de cinq projets de sénatus-consultes. [1] Ce fut vers le milieu du mois d'août

[1] Ces sénatus-consultes avaient pour objet : 1° Les séances du sénat, et le cérémonial à usiter ; 2° l'ordre dans lequel on appellerait les cinq séries qui devaient se renouveler au corps législatif et à la désignation des membres qui sortiraient du tribunat pendant quatre ans ; 3° le mode qu'il

qu'eut lieu cette cérémonie d'apparat. Les trois consuls y étaient arrivés en même temps.

Bonaparte en revint avec M. Lebrun, accompagné du même cortége, Cambacérès étant resté au sénat dont il avait là haute présidence. Les cinq sénatus-consultes furent adoptés, sauf une restriction dans celui qui concernait le cérémonial du sénat; mais cette restriction ne fut que le dénouement d'une comédie préparée à l'avance. On y proposait que lors d'une visite des consuls au sénat, une députation de dix membres vînt les recevoir au bas de l'escalier, comme on venait de le faire le jour même pour le premier consul; mais les frères de Bonaparte, Joseph et Lucien, se donnant un air d'opposition, empêchèrent la proposition d'être admise, disant que le second et le troisième consul faisant partie du sénat, ils ne pouvaient être reçus avec de pareils honneurs par des collègues. Ce petit proverbe de politique courtoise fut très-bien joué.

conviendrait de suivre en cas de dissolution du corps législatif et du tribunat; 4° l'indication des vingt-quatre villes de France dont les maires devraient assister à la cérémonie du serment que prêterait le successeur que l'on aurait nommé au premier consul; 5° la réunion de l'île d'Elbe à la république française.

Il y avait quelque chose de sérieux au fond de la visite de Bonaparte au sénat ; il en résultait un déplacement dans la hiérarchie de fait des différentes autorités qui composaient le gouvernement : jusque-là le conseil d'État avait été placé dans l'opinion bien plus haut que le sénat ; on savait que toutes les grandes affaires du gouvernement se traitaient au conseil ; mais comme le premier consul s'y rendait sans cérémonie, la pompe qu'il avait déployée pour aller au sénat donnait à ce corps, qui effectivement devait être le premier de l'État, une supériorité marquée, et cela était d'autant plus évident que peu de jours auparavant le sénat, se présentant aux Tuileries en députation, avait eu pour la première fois les honneurs de la préséance. Cela avait beaucoup déplu à quelques conseillers d'État, mais Bonaparte ne se soucia guères de la contrariété qu'ils en éprouvèrent. L'instinct de Bonaparte lui ayant fait voir que le sénat ferait plus aisément ce qu'il voudrait que les autres corps constitués, il s'appliqua à augmenter ses droits et ses prérogatives aux dépens même des droits du corps législatif. Ces sortes d'empiétemens d'un pouvoir sur un autre, empiétemens autorisés par le premier consul, donnèrent lieu à des bruits sur un grand changement

dans la disposition de la haute administration. On dit dans Paris que l'on allait réduire à trois le nombre des ministères; que Lucien, Joseph et M. de Talleyrand se partageraient entre eux les divers départemens. Ces bruits qui circulaient étaient sans aucun fondement. Le premier consul les connut par les rapports de la police, et me dit à cette occasion que bien loin d'avoir une semblable pensée, il serait plus disposé à augmenter le nombre des ministres qu'à le diminuer. C'est ce qu'il fit en effet, puisqu'il nomma un ministre du trésor, et que, par la suite, il divisa en deux le ministère de la guerre. Lucien contribuait à faire répandre ces faux bruits, et cela ajoutait au mécontentement que la conduite de Lucien causait au premier consul; les lettres que nous recevions de Madrid étaient en effet remplies de plaintes contre lui, et quelques scènes scandaleuses connues de tout Paris, telles que l'enlèvement de la femme d'un limonadier, fatiguaient au dernier point Bonaparte, qui trouvait sa famille bien plus difficile à gouverner que la France.

La France, en effet, se façonnait avec une admirable facilité, au joug que le premier consul lui voulait imposer. Avec combien d'art il défaisait tout ce qu'avait fait la révolution! ne laissant jamais

échapper aucun moyen de parvenir à son but, il se plaisait à opposer à ceux qu'il appelait les Jacobins, l'opinion des hommes de 1789, et trouvait même, déjà, leurs opinions trop libérales; cependant il était frappé du ridicule attaché au mutisme du corps législatif qu'il appelait son assemblée de sourds-muets. Toutefois, comme ce ridicule lui était favorable, il conserva tel qu'il était, ce corps dont il se moquait toutes les fois qu'il en parlait. En général, il ne faut pas confondre le jugement de Bonaparte avec ses actions : la rectitude de son esprit appréciait merveilleusement ce qui était bon; mais les besoins de sa position ne lui faisaient pas juger avec moins de dextérité ce qui lui était utile.

Ce que je viens de dire du sénat, m'offre tout naturellement l'occasion de relever une erreur souvent répandue dans les conversations de Paris. C'est à tort qu'on a voulu donner à quelques personnes, le mérite d'avoir refusé d'entrer au sénat; on l'a dit de M. Ducis, de M. de Lafayette et de l'ancien maréchal de Rochambeau : la vérité est qu'il n'a été fait aucun refus de ce genre; mais voici, cependant, ce qui a pu contribuer à ces bruits, et leur donner du crédit : Bonaparte a pu dire, et a dit en effet, à plusieurs personnes dans son salon et dans son cabinet : « Vous de-

» vriez être sénateur.... Un homme comme vous » devrait être sénateur.» Mais ces paroles courtoises étaient loin de ressembler à une nomination. Pour entrer au sénat, il y avait des formes légales à observer, et dont personne n'a pu être dispensé ; il fallait être présenté par le sénat, et il n'est arrivé à personne de refuser d'entrer au sénat, après avoir été présenté par ce corps auquel Bonaparte donna une nouvelle importance par la création des sénatoreries. Cette création n'eut lieu que dans les premiers jours de 1803, mais après ce que j'ai dit de la préséance accordée au sénat sur le conseil d'État, il était convenable, ce me semble, de faire remarquer que la fondation des sénatoreries, dont il y en eut une dans le ressort de chaque cour d'appel, était un nouvel envahissement sur les fonctions précédemment attribuées au conseil d'État, puisque les sénateurs, visitant leurs sénatoreries, remplaçaient bien évidemment les conseillers d'État en mission.

CHAPITRE X.

L'ivresse des grands hommes. — Dévouement nuisible et zèle *malencontreux*. — MM. Maret, de Champagny et de Rovigo. — M. de Talleyrand et services vrais. — Exécution d'ordres retardée. — Fouché et la révolution. — Le comité royaliste. — M. de Clermont - Gallerande et M. Royer-Collard. — La charte conçue sous le consulat. — Mission à Coblentz. — Passage de mémoires retranché. — Efforts du comité royaliste auprès de Joséphine. — La duchesse de Guiche. — La statue et le piédestal. — Madame de Genlis et madame de la Vallière. — La légion d'honneur et les œillets. — Influence du faubourg Saint-Germain. — Démarche inconsidérée. — Premier mouvement de Louis XVIII. — L'abbé André et les sages conseils. — Conseil tenu à Neully. — Lettre remise à son adresse. — Satisfaction du comité royaliste. — Sa lettre à Louis XVIII. — Prédictions réalisées. — Le triomphe de la légitimité en perspective.

Un des mots les plus heureux qui aient jamais été prononcés est sans doute celui de cet Athénien qui disait : J'en appelle de Philippe ivre à Philippe à jeun. Il ne s'agit point de cette grossière

ivresse qui ravale l'homme à l'état de la brute quand elle ne naît pas du besoin d'assoupir ses douleurs morales, mais de cet enivrement que donne la fortune et qui frappe la tête des ambitieux d'une sorte de congestion cérébrale. Les hommes médiocres ne sont point sujets à cet enivrement; à peine même peuvent-ils le concevoir; il est pourtant bien vrai que les fumées de la gloire et de l'ambition dérangent par moment les cerveaux les mieux organisés, et que souvent Bonaparte eut dans toute la puissance de son génie des aberrations de jugement, car si son imagination ne lui manqua jamais, souvent son jugement se trouva en défaut.

Je regarde comme un devoir d'insister beaucoup sur la réflexion que je viens de faire : elle explique et peut-être excuse en même temps les torts que l'on a le plus reprochés au premier consul. L'activité de son esprit n'admettait aucun intervalle entre la conception et l'exécution de sa pensée; mais quand ensuite il venait à réfléchir sur le premier jet de ses impérieuses volontés, sa raison, plus calme, faisait disparaître l'effet de son premier mouvement, et c'est pour cela que plus les serviteurs de Bonaparte lui ont été aveuglément dévoués, plus ils l'ont mal servi; et,

malheureusement le dévouement aveugle était devenu comme une maladie épidémique dont presque tous ceux qui l'entouraient furent atteints. Il est cependant de toute vérité que la meilleure manière de servir le premier consul était de n'écouter jamais ce premier mouvement, si ce n'est sur un champ de bataille, où ses conceptions étaient aussi heureuses que rapides; j'en ai déjà fourni plusieurs preuves, quand j'ai parlé de ces notes qu'il me dictait pour le Moniteur et qu'il déchirait le lendemain quand la nuit lui avait porté conseil. La promptitude de l'obéissance a trop nui à Bonaparte dans une foule d'occasions pour que je ne regarde pas comme un devoir d'appuyer sur cette idée. Ainsi, par exemple, on peut dire qu'avec des intentions, sans doute excellentes, MM. Maret, de Champagny et de Rovigo, ont déployé un zèle dont l'excès a été souvent très-funeste. C'est à ce zèle fatal que l'on peut attribuer en grande partie le mal qu'a fait Bonaparte, et le mal prodigieux qu'il s'est fait à lui-même. La preuve en est que le mal fait, le premier consul en était profondément affligé; combien de fois ne m'a-t-il pas dit que Maret était doué d'un zèle *malencontreux;* c'était l'expression dont il se servait. Bonaparte ne savait pas à quel point le

zèle employé près des hommes puissans n'est souvent qu'une forme que prend la bassesse.

M. de Talleyrand, presque seul parmi les ministres, ne flattait pas le premier consul, et fut sans contredit le ministre qui servit le mieux le premier consul et l'empereur, qui lui fut le plus utile. Lorsque Bonaparte disait à M. de Talleyrand : « Écrivez telle chose et que cela » parte par un courrier extraordinaire, » ce ministre avait l'habitude de ne pas se presser, parce qu'il avait su assez bien pénétrer le caractère du premier consul, pour savoir distinguer ce que la passion lui dictait, de ce que sa raison aurait approuvé; enfin il en appelait de Philippe ivre à Philippe à jeun. C'était faute de faire la même distinction, que les trois ministres que j'ai nommés plus haut, lui nuisirent en tant de circonstances; et lui-même était malheureux de se voir obéi, quand il n'était plus temps de revenir sur une décision. Quand il arrivait à M. de Talleyrand de suspendre l'exécution d'un ordre, jamais Bonaparte n'en témoignait la moindre impatience, et je dois dire à son éloge que jamais de pareils retards ne furent l'objet du plus léger reproche. Lorsque le lendemain d'un ordre donné à ce ministre dans un moment de colère, M. de Talley-

rand se présentait pour travailler avec le premier consul, celui-ci lui demandait : « Eh bien, « avez-vous envoyé le courrier? — Je m'en se« rais bien gardé, répondait le ministre; je n'au« rais pas voulu le faire avant de vous mon« trer ma lettre. » Alors il arrivait le plus souvent que le premier consul ajoutait : « Toutes « réflexions faites, n'envoyez pas cela. » Voilà comment il fallait se conduire avec Bonaparte.

Cent fois il m'a dit, soit après un retard apporté dans l'envoi des dépêches de M. de Talleyrand, soit après la suspension que je m'étais moi-même permise à l'exécution d'un ordre émané de sa colère, et non de son cœur ou de sa raison; cent fois il m'a dit : « C'est bien, très-bien; vous me « comprenez. Talleyrand me comprend aussi; « c'est comme cela qu'il faut me servir; les autres « ne me laissent pas le temps de la réflexion; ils « sont trop prompts ! » Voilà, en effet, comment on pouvait être utile à la gloire de Bonaparte en ne flattant pas ses passions. Ses autres ministres, au contraire, à l'exception aussi de Fouché, quand il leur disait de faire partir un courrier le lendemain matin, l'auraient plutôt fait partir dès le soir même. C'était du zèle; mais le premier

consul n'avait-il pas raison de dire que ce zèle était malencontreux?

M. de Talleyrand et Fouché représentaient en quelque sorte, auprès du premier consul, l'un l'assemblée constituante avec un parfum d'ancien régime, l'autre la convention dans toute sa brutalité. Bonaparte voyait dans Fouché la révolution tout entière sous la forme d'un homme; l'influence de Fouché n'était donc, à vrai dire, que l'influence de la révolution elle-même. La révolution était une de ces grandes choses qui avaient le plus frappé l'imagination ardente de Bonaparte, et il croyait avoir les yeux sur elle tant que Fouché était à la tête de sa police; et j'ai dit précédemment combien il en coûta au premier consul pour se déterminer à l'en éloigner. J'étais tellement accablé de travail, que je n'avais pas alors le temps de réfléchir sur l'immense quantité de choses qui se déroulaient sous mes yeux; mais depuis, ayant eu le loisir de me reporter vers un passé si plein d'événemens, j'ai pensé, et je crois, que Bonaparte se trompait, à l'égard de Fouché, sur le genre d'utilité dont pouvait lui être ce ministre. Sans doute la présence de Fouché au pouvoir retenait ceux des hommes de la révolution qui étaient le plus dévoués au ministère de

la police; mais Fouché avait un faible pour eux. Il sentait que c'était d'eux qu'il tenait sa position, comme ces anciens *Condottiéri* que l'on voulait avoir pour soi, pour ne les avoir pas contre soi, et, qui au fond, n'étaient puissans que par les soldats enrôlés sous leurs bannières, et dont ils pouvaient disposer. Tel était Fouché, et Bonaparte, de son côté, comprenait à merveille sa position. Il maintenait la troupe, en retenant le chef à son service, jusqu'à ce qu'il lui fût possible de licencier des hommes indisciplinés. Mais une chose le rassurait et lui répondait de Fouché: celui qui avait voté la mort du roi de France, celui qui dirigeait l'esprit de ceux qui l'avaient votée comme lui, offrait à Bonaparte la meilleure garantie, contre les entreprises des royalistes pour la réédification en faveur des Bourbons, du trône sur lequel il voulait monter. Ainsi, pour des causes diverses, Bonaparte et Fouché avaient des intérêts communs vis-à-vis de la maison de Bourbon, et l'ambition du maître s'appuyait sur la terreur qu'il supposait au ministre.

Le premier consul connaissait l'existence à Paris d'un comité royaliste chargé de correspondre avec Louis XVIII; ce comité était composé d'hommes qu'il ne faut pas confondre avec d'au-

tres agens subalternes, qui ne pouvaient être bons à rien, et qui ne s'occupaient que du soin de se faire valoir. Parmi ceux-ci se trouvait bon nombre d'intrigans à double face, qui ne tenaient que d'eux-mêmes leurs missions, et ne servaient en réalité que Bonaparte, à peu près comme l'avait fait le fameux espion de Mélas à Marengo. Ils se disaient agens de Louis XVIII, parce qu'ils entretenaient quelques correspondances avec les chevaliers d'industrie de l'émigration, et parvenaient quelquefois à se faire payer de toutes mains. Le comité royaliste, proprement dit, était toute autre chose : il était composé d'hommes dont l'esprit était nourri des principes d'une liberté sage, et dont le dévouement à la maison de Bourbon était le résultat d'un patriotisme éclairé. C'étaient le marquis de Clermont-Gallerande, l'abbé de Montesquiou, M. Becquet et M. Royer-Collard. L'existence de ce comité remontait à une époque antérieure. Les hommes honorables dont je viens de citer les noms avaient un système arrêté, ennemi du despotisme de Bonaparte, et conçu dans ce qu'ils regardaient comme l'intérêt de la France ; connaissant la haute sagesse de Louis XVIII, les opinions qu'il avait émises et soutenues lors de l'assemblée des notables, ils voulaient séparer ce prince de l'émigration, et

le montrer alors à la nation, comme pouvant être le chef d'un gouvernement constitutionnel raisonnable. Bonaparte, à qui j'en ai souvent entendu parler, ne redoutait rien autant que ces idées de liberté conciliées avec une monarchie; il les traitait de rêveries, appelait *songes creux* les membres du comité, et n'en redoutait pas moins le triomphe de leurs idées. Ce fut même, il me l'a avoué, pour prévenir l'influence que le comité royaliste aurait pu acquérir, qu'il se montra si facile avec ceux des émigrés dont il savait que les préjugés monarchiques étaient incompatibles avec des idées pareilles. Par la présence des émigrés, qui ne connaissaient de pouvoir que le pouvoir absolu, esprit qu'ils devaient naturellement rapporter de l'émigration, il jugea qu'il paralyserait l'influence qu'auraient exercée les royalistes de l'intérieur, et il les fit tous rentrer.

Je me souviens d'avoir lu à cette époque une pièce saisie, portant une déclaration de principes de ce prince; elle était signée de la main de M. d'André, qui en attestait la conformité à l'original; et les principes contenus dans la déclaration étaient presque en tous points conformes aux principes qui ont servi de base à la Charte. Tel était si bien le but du comité royaliste avouable, qu'en 1792, par con-

séquent avant le crime du 21 janvier, Louis XVI, qui connaissait les opinions de M. de Clermont-Gallerande, l'avait envoyé à Coblentz, près des princes, pour leur dire de sa part et de la part de la reine, que l'émigration les perdait. Je suis bien informé; j'avance ce fait avec assurance; je puis même ajouter, avec autant de certitude, que ce fait a été écrit par M. de Clermont-Gallerande dans ses mémoires, et que le passage qui concerne sa mission à Coblentz a été retranché du manuscrit avant de le livrer à l'impression. Pourquoi ce retranchement? sous quelle influence a-t-il eu lieu? on le sait et on ne le sait pas.

Sous le gouvernement consulaire, le comité royaliste n'était pas en état de conspiration; il était, si je puis ainsi m'exprimer, en état de persuasion. Tous ses efforts tendaient à circonvenir les personnes auxquelles on supposait le plus d'influence auprès du premier consul, espérant arriver de proche en proche jusqu'à lui faire vouloir le retour des Bourbons. C'était surtout autour de madame Bonaparte que les batteries avaient été dressées, et l'on a vu qu'elles ne l'avaient pas été en vain. Les femmes de sa société intime entretenaient Joséphine dans des idées de gloire, de brillante renommée, de hautes distinctions sociales,

si la main puissante qui avait enchaîné la révolution, relevait le trône abattu par elle. Moi-même, et bien innocemment sans doute, je me trouvais être, sans le savoir, le complice des amis du trône; car, ce qu'ils voulaient dans l'intérêt des Bourbons, je le souhaitais alors ardemment dans l'intérêt de Bonaparte. Plusieurs passages de mes mémoires en font foi. Parmi les dames de la société de madame Bonaparte, un grand nombre agissait avec beaucoup de zèle dans leurs visites, j'apprenais par Joséphine, quelques mots à la dérobée sur toutes ces causeries de salon; Bonaparte ne s'en apercevait pas, car, étant toujours dans son cabinet ou au conseil, il était trop occupé du soin de fonder son gouvernement sur des bases larges et solides pour s'occuper de propos de boudoirs; sa femme d'ailleurs ne lui ayant jamais caché ce qu'elle pensait de la royauté, en faisant surveiller sa société, il n'en aurait pas appris plus qu'on ne lui en disait. Au surplus, toutes les dames qui entretenaient Joséphine dans des idées favorables aux Bourbons ne se trouvaient que rarement dans le salon; elles ne faisaient en général que des visites du matin, et s'il en restait quelques-unes quand le premier consul y venait le soir, on peut croire qu'elles se gardaient bien

de rien dire, en sa présence, qui aurait été de nature à le choquer. Il y eut à cette époque une intrigue, dont la duchesse de Guiche fut l'instrument; mais j'en ai su trop imparfaitement les détails, pour que je fasse autre chose que de la consigner ici.

On cherchait, en mettant madame Bonaparte dans les intérêts des Bourbons, à éblouir en même temps le premier consul par des offres brillantes: on aurait retrempé l'épée de connétable de Duguesclin, et une statue érigée en son honneur aurait attesté aux yeux de la postérité, et sa gloire sans tache et la reconnaissance des Bourbons; mais il écoutait ces offres venues jusqu'à lui, comme d'insignifians propos, et ne croyait point à leur sincérité; il s'en expliqua un jour d'une manière solennelle dans une de ses conversations avec M. de Lafayette. « Ils m'offrent une statue, lui dit-il, « mais gare au piédestal; ils pourraient bien m'en « faire une prison.» Je rapporte ce propos, non pas comme l'ayant entendu tenir à Bonaparte, mais comme pouvant cependant en garantir l'authenticité à cause de la source d'où il me vient.

Vers ce temps, comme on parlait beaucoup dans les sociétés royalistes, et dans le faubourg Saint-Germain, dont l'hôtel de Luynes était le grand quartier

général, du retour possible des Bourbons; l'apparition d'un livre qui parut peu de temps après, contribua tout à coup à reporter les idées du public vers l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV: ce livre était *madame de la Vallière*, roman historique que publia, à l'époque du consulat, madame de Genlis, récemment revenue en France; Bonaparte le lut et l'on m'a dit depuis qu'il en fut très-satisfait; mais il ne m'en parla pas. Ce ne fut que quelque temps après, qu'il se plaignit de l'effet que cela produisait dans Paris, surtout à cause des gravures qui retraçaient des scènes de la vie de Louis XIV, et que l'on regardait avec empressement dans les étalages. La police eut ordre de les faire disparaître, et elle obéit sans observation, car ce n'était déjà plus la police de Fouché; lui il l'avait vue plus en grand, et n'aimait pas à l'appliquer à des bagatelles; je me rappelle à ce propos qu'immédiatement après la création de la légion d'honneur, comme on était dans la saison des fleurs, les jeunes gens de Paris s'amusèrent à décorer leur boutonnière d'un œillet rouge qui de loin faisait quelque illusion. Bonaparte en ayant été informé prit la plaisanterie très au sérieux, envoya chercher Fouché et voulait que l'on fît arrêter ceux qui se permettaient ainsi de tourner

en dérision son ordre nouveau : Fouché se contenta de répondre qu'il les attendait à l'automne, et le premier consul comprit que l'on donnait souvent de l'importance à des riens quand on les honorait de trop d'attention.

Cependant, malgré la mauvaise humeur que causa à Bonaparte l'empressement avec lequel on recherchait les gravures du roman de madame de Genlis, il ne s'en prit point à cette femme célèbre qui lui fut recommandée, notamment par M. de Fontanes et par M. Fiévée, et qui lui adressa plusieurs lettres. Ce genre de correspondance n'étant point dans le cercle de mes occupations, je ne vis pas les lettres de madame de Genlis, mais je sus seulement par madame Bonaparte qu'elles contenaient un nombre considérable de noms propres, et j'ai lieu de penser qu'elles ne contribuèrent pas peu à grandir aux yeux du premier consul le faubourg Saint-Germain dont malgré toute sa force il avait la faiblesse de se faire un épouvantail.

Le faubourg Saint-Germain représentait aux yeux du premier consul l'opinion royaliste en masse, et il voyait bien que les nombreuses radiations de la liste des émigrés l'avaient nécessairement grossi de mécontens et de frondeurs, puisque les biens des émigrés n'étaient pas rendus à

leurs anciens possesseurs, alors même qu'ils n'avaient pas été vendus, et que c'était une chose fort à la mode dans un certain monde, que de tourner en ridicule les manières peu élégantes des seigneurs de la république, comparées aux manières des seigneurs de l'ancienne cour. Les femmes de quelques généraux se trouvèrent plusieurs fois humiliées de leur gaucherie native; on affectait dans beaucoup de réunions de parler avec dédain de ce que l'on appelait des parvenus, de ces hommes qui, selon l'expression de M. de Talleyrand, ne savent pas marcher sur du parquet. Tout cela donnait lieu à des plaintes dont le faubourg Saint-Germain devenait l'objet, tandis que les frères de Bonaparte s'appliquaient à l'irriter davantage contre tout ce qui pouvait rappeler l'idée des Bourbons, en lui disant sans cesse, et notamment Joseph, que le faubourg Saint-Germain le méprisait; eux, ils avaient réellement besoin de l'ambition de leur frère : Napoléon pouvait se passer d'un trône pour éterniser sa gloire et briller d'un vif éclat; mais que serait devenue sa famille qui n'était destinée à briller que par réverbération? Ils nourrissaient donc par tous les moyens possibles l'espèce d'inquiétude vague que le seul nom de Bourbons causait au premier consul.

Telles étaient les dispositions de Bonaparte, et tel était l'état de la société pendant le cours de l'année 1802. Il fallait en effet que le nom des Bourbons fût bien puissant sur lui pour qu'il se soit laissé entraîner à la démarche la plus inconsidérée qu'il ait faite de sa vie. Après avoir laissé sept mois sans réponse la première lettre de Louis XVIII que nous avons vue; après avoir enfin répondu à sa seconde lettre comme un roi à un sujet, Bonaparte se fit illusion au point de vouloir à son tour écrire à Louis XVIII pour lui proposer de renoncer en sa faveur au trône de ses ancêtres, lui offrant, pour prix de cette renonciation, une principauté en Italie ou un revenu considérable pour lui et sa famille. On n'a pas, je l'espère, oublié la première ouverture que le premier consul me fit à ce sujet en nous promenant dans le parc de la Malmaison, et la réponse que je lui fis dans mon extrême surprise. C'est à cette réponse que je dois attribuer le mystère qu'il me fit de sa démarche inconsidérée, et je suis bien tenté de regarder sa lettre comme le résultat d'une de ses conférences particulières avec Lucien; cependant ne sachant rien de positif sur cette lettre que le fait même de la lettre, je ne présente mon opinion que comme une conjecture

probable. Mais ce que j'ai su d'une manière certaine, ce sont les détails curieux de ce qui se passa à Mittau quand la lettre de Bonaparte fut remise à Louis XVIII.

Ce prince était déjà fort irrité contre Bonaparte du retard qu'il avait mis à répondre à sa première lettre, et de la teneur de sa tardive réponse. Mais à la lecture de la seconde lettre dans laquelle Bonaparte lui demandait la renonciation de ses droits à la couronne de France, le roi détrôné fut saisi d'une si vive indignation qu'il traça aussitôt quelques lignes qui peignaient violemment tout ce que l'âme d'un roi peut ressentir de colère à une pareille proposition. Le billet que traça rapidement Louis XVIII, dans le premier mouvement de son émotion, ne ressemblait point à la lettre noble et fière que reçut Bonaparte et qu'on lira tout à l'heure. Celle-ci finit par le souvenir heureusement rappelé de la belle devise de François Ier, « Tout est perdu fors l'honneur. » Mais le premier billet était empreint d'un courroux plus chevaleresque encore. Ce n'était pas seulement la devise de François premier, c'était sa manière de vider sa querelle avec Charles-Quint. Le bon roi, dans sa vive indignation, avait écrit, la main appuyée sur la garde de son épée; mais ce premier billet

ayant été vu par l'abbé André, dans lequel Louis XVIII avait beaucoup de confiance, et que lui avait recommandé M. de Damas, dont l'abbé avait été l'instituteur; ce fut l'abbé André qui parvint, non sans peine, à calmer le roi qui alors écrivit la lettre suivante.

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires; je lui sais gré de quelques actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher.

» Mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits; loin de là, il les établirait lui-même s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

» J'ignore les vues de Dieu sur moi et sur mon peuple; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées. Chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon dernier soupir; fils de saint Louis, je saurai comme lui me respecter jusque dans les fers; successeur de François premier, je veux toujours pouvoir dire avec lui : « *Tout est perdu fors l'honneur.* »

« LOUIS. »

Mittau, 1802.

La lettre de Louis XVIII étant arrivée à Paris, le comité royaliste s'assembla, fort embarrassé de ce qu'il en ferait. On se réunit à Neuilly. Après une longue délibération, on pensa à s'adresser au troisième consul, avec lequel l'abbé de Montesquiou avait conservé des relations, depuis l'assemblée constituante; cet avis fut adopté. Les souvenirs du commencement de sa carrière sous le chancelier Maupeou l'ont toujours fait ranger dans une classe à part par les royalistes. Pour moi, j'ai toujours vu en lui un fort brave homme, un bon bourgeois, aimant beaucoup l'égalité, et voulant la faire protéger par le despotisme, ce qui convenait beaucoup au premier consul. Ce fut donc M. Lebrun que l'abbé de Montesquiou alla trouver, et le troisième consul se chargea de présenter la lettre à Bonaparte. Il reçut cette lettre avec une sorte d'indifférence telle que je ne pourrais dire encore aujourd'hui si cette indifférence était réelle ou simulée. Il ne me parla que très-peu de la mauvaise issue de la négociation avec Louis XVIII, parce qu'il redoutait par-dessus tout, à cet égard, les bavardages de ses frères, qui créaient autour de lui une espèce de mouvement, qu'il savait n'être pas sans influence, ce qu'il avait prouvé dans plusieurs circonstan-

ces, en y échappant par des mouvemens de colère.

Certainement la lettre de Louis XVIII est empreinte d'une noblesse que l'on ne saurait trop admirer, et l'on peut dire aujourd'hui, que par les résultats de sa démarche, Bonaparte a rendu un vrai service à Louis XVIII, puisqu'il lui a offert l'occasion de présenter au monde, une des plus belles pages de l'histoire d'un roi détrôné. Cette lettre dont le contenu fut connu dans les cercles de Paris, fut l'objet d'une approbation générale parmi ceux qui avaient conservé le souvenir des Bourbons, et surtout de celle du comité royaliste. Les honorables membres de ce comité, fiers de trouver autant de dignité dans le caractère du monarque malheureux, au retour duquel ils consacraient leurs généreux efforts, lui répondirent par une sorte de manifeste auquel le temps a donné un intérêt de plus, puisque les évènemens se sont chargés d'accomplir les prédictions favorables qu'il renferme. Je pense qu'on ne relira pas sans un vif intérêt, ce document, l'un des plus précieux de l'histoire contemporaine, le voici :

Sire,

« Votre conseil a reçu la communication qui lui

a été faite par ses ordres, des ouvertures du premier consul, et il éprouve le besoin d'exprimer à V. M. l'admiration dont le pénètre une réponse si digne du petit-fils de saint Louis et de Henri IV. Si, d'un côté, les serviteurs de V. M. déplorent cette fatalité qui la poursuit jusque dans les retranchemens de l'honneur, et qui semble la menacer jusque dans l'isolement de la vie privée, d'un autre côté, leur courage et leurs espérances s'exaltent, lorsqu'ils voyent V. M. fidèle à la mémoire de tant de rois ses aïeux, fidèle à la France qui redemandera un jour à son auguste maison le repos et le bonheur. Triomphez de la séduction et de la force par l'ascendant de cette magnanimité dont la Providence a doué les cœurs des princes qui sont son ouvrage. C'est cette providence qui, dans un contraste de situations telles que l'histoire n'en offre pas de semblables, s'est plu à abaisser la toute-puissance devant la vraie grandeur dénuée d'appui; et elle annonce par là que les destinées de V. M. et de sa race ne sont pas encore accomplies; que les vents qui ont courbé ce chêne antique, n'ont point ébranlé ses racines; que le fer qui a mutilé ses rameaux, n'a fait qu'ajouter à la vigueur de sa tige. Ce n'est pas nous qui offrirons à V. M. de vaines espérances,

fondées sur les troubles du dedans ou du dehors, et sur les moyens de les exciter. V. M. sait assez, puisque c'est notre premier titre à sa confiance, que nos vœux ne s'unissent point à l'intervention de la politique étrangère, et que notre caractère, nos principes et les devoirs qu'elle-même nous impose, nous éloignent également de l'esprit de conspiration et de faction. Mais nous dirons à V. M. que les conseils de la raison s'accordent avec les inspirations de l'honneur; que la prévoyance commandait la résolution qu'elles lui ont dictée, et que le salut de la France sera le prix de la fermeté avec laquelle V. M. y persévérera. De quels motifs en effet a-t-on pu colorer la proposition adressée à V. M? A-t-on voulu intéresser sa générosité et l'amour qu'elle porte à son peuple, en lui montrant le repos de la France attaché au sacrifice de ses droits légitimes? Mais, Sire, où sont les armées qui ravagent notre territoire? Où sont les partis qui invoquent le nom de V. M.? Où sont les intrigues qui s'ourdissent à l'ombre de ce nom sacré? Le sang coule-t-il encore, et s'agit-il de l'arrêter? Non. La France repose dans une paix profonde, depuis qu'un homme, aussi extraordinaire que sa fortune, a saisi les rênes du gouvernement. Les uns jouissent du calme

sans souvenir et sans prévoyance; les autres, qui gardent à V. M. leur foi dans les tribunaux, dans les camps, dans les conseils, croient lui obéir en se soumettant à cette autorité provisoire, dont ils reconnaissent la nécessité, et que la main de Dieu même paraît avoir élevée pour confondre et les principes et les exemples de la révolution. C'est donc à l'avenir qu'appartiennent toutes les sollicitudes. Quel mot à prononcer, quelle autorité à alléguer à la vue de cette succession inouïe d'hommes et d'événemens; et lorsque déjà les débris de la république, appelée impérissable, gisent épars avec ceux de la monarchie! Quel est-il cet avenir dont les félicités ne se réaliseront que par la renonciation expresse de V. M. et des princes de sa maison? Nous ne pouvons le chercher que dans ce qui est; car on n'exigera pas de S. M. qu'elle le compose d'élémens inconnus. A partir de l'époque du 18 brumaire, sur ce même sol qui, jusque-là, avait dévoré les ouvriers et leurs constructions, deux constitutions se sont élevées en moins de trois ans : c'est la dernière, sans doute, qui est douée du privilége de contenir l'avenir; et puisque le premier consul y a déposé, sans contradiction, toutes ses pensées, nous devons croire qu'on offre à V. M. comme un gage

de tranquillite et de bonheur, les règles sur lesquelles elle établit la transmission du pouvoir : c'est-à-dire, qu'on propose à V. M. d'assurer à la France, autant qu'il est en elle, à la place du gouvernement monarchique héréditaire, tempéré par des lois fondamentales, le gouvernement militaire électif, sans limites et sans barrière. Avoir réduit la question à ces termes, c'est l'avoir résolue. Il s'agit en effet de prononcer, entre le plus parfait et le pire des gouvernemens; entre celui qui a fait la gloire de la France, et celui qui a été la honte et le fléau de Rome; entre celui qui a donné à l'une soixante-dix monarques en treize siècles, et celui qui a donné à l'autre le même nombre de despotes en un siècle et demi; entre celui qui confond les intérêts de l'État et de son chef, et celui qui les sépare; entre celui qui éteint les ambitions criminelles, et celui qui les allume dans le cœur des plus indignes; entre celui pour qui la guerre est presque toujours une calamité, et celui pour qui elle est presque toujours une nécessité. Et que serait-ce, si nous appliquions ce parallèle à l'état de l'Europe, et si nous montrions tous les trônes affermis par le rétablissement de la monarchie en France, et continuellement avilis et menacés, quand ils ne seraient pas attaqués par le

spectacle du gouvernement électif, établi sur ses ruines? — Non, Sire, il ne serait pas de la bonté de V. M. ni de l'attachement qu'elle nous conserve, de sanctionner un ordre de choses si funeste à son peuple, et s'il ne devait rencontrer d'obstacles que dans les droits de V. M. et de son auguste race, y renoncer serait un acte de ressentiment et de vengeance contre la nation française. Mais, Sire, l'avenir sur lequel nous venons de fixer vos regards, n'existe heureusement que dans une constitution aussi fragile et plus vaine que celles qui l'ont précédée; et si nous nous sommes arrêtés à cette hypothèse illusoire, c'est parce qu'elle est la seule avouée, la seule au nom de laquelle on puisse s'adresser au patriotisme et à la raison de V. M. L'examen attentif des résultats de la révolution, conduit à d'autres probabilités; nous allons les mettre sous les yeux de V. M. — Comme la révolution n'avait pour but que de détruire l'édifice social, et qu'elle l'a détruit en effet dans toutes ses parties, on peut dire que la révolution a été consommée. Mais puisque la France n'a pas péri, il n'y a pas d'époque où l'on ait pu dire que la révolution fut consolidée. Loin de là; chaque jour, depuis qu'elle a été consommée, a été marqué par la ruine de quelques-uns de ses principes.

Vaincue et désarmée au 18 brumaire, elle n'est plus, puisqu'on a cessé d'y croire. Les opinions qu'elle avait mises en honneur sont reléguées parmi les doctrines séditieuses; les institutions auxquelles elle avait le plus insulté, reparaissent avec éclat : la nature des choses qui ne périt pas dans les bouleversemens politiques, les ramène successivement, et les replace sans trouble. Elle ramène donc la monarchie héréditaire, qui est le complément, la garantie et le lien de tous les autres. Dira-t-on que la France l'a proscrite? mais elle avait proscrit le culte et la religion elle-même; elle avait proscrit l'unité du pouvoir, et dévoué aux poignards républicains, quiconque oserait ce que le général Bonaparte a exécuté. Cependant, elle obéit sans murmurer, à une autorité mille fois plus absolue, que ne le fut jamais celle de ses rois. Le besoin de l'hérédité se fait sentir; ce mot est dans presque toutes les bouches. Le pas qui reste à faire pour la chercher dans la seule famille qui en possède les vrais attributs, est-il donc aussi difficile, aussi prodigieux que ceux dont nous avons été les témoins; et les obstacles sont-ils à l'épreuve du temps, de ce temps qui ne se repose jamais. Déjà il a consumé les opinions; chaque jour il consume les intérêts, les préjugés, les

craintes qui éloignent encore les Bourbons. La dictature même, qui est sortie de la révolution, sous quelque titre qu'elle s'exerce, loin d'être une barrière entre eux et le trône de leurs pères, leur en fraye la route. Par elle, le peuple rentre dans les habitudes de la soumission, l'armée reprend le joug de la discipline, les partis, réduits à l'impuissance, oublient jusqu'à leurs noms, et ont peine à se reconnaître. Si, après avoir vaincu toutes les résistances, elle va se déposer elle-même entre les mains du roi légitime, elle aura tout fait pour le bonheur de la France et pour sa propre gloire. Que si la Providence a marqué son terme avant qu'elle ait atteint ce but, pour lequel elle existe, l'ambition voudra en vain la relever; ses efforts méprisés attesteront seulement qu'il n'y a point un autre Bonaparte, et qu'un semblable pouvoir ne survit pas aux besoins et aux circonstances dont il fut l'ouvrage. A cette époque décisive, la France aura un roi ou sera dissoute, et toutes les monarchies de l'Europe après elle. C'est là qu'il faut se placer pour évaluer toutes les considérations du moment. Qui se portera roi de France? quelle famille viendra disputer à la race de Hugues-Capet le respect et l'obéissance héréditaires de la nation? Quelle qu'elle soit, comme

famille, elle n'aura pas les droits de sa naissance, et c'est aux droits des descendans de trente monarques qu'il lui faudra les opposer. Laissons la France peser, quand il en sera temps, les uns et les autres; il nous suffit d'observer que dès aujourd'hui la démarche du premier consul et la réponse de Votre Majesté sont un poids de plus dans la balance.

« Que votre Majesté daigne recevoir avec bonté nos félicitations et nos hommages. Nous aimons à croire que la démarche dont il s'agit en présage de plus importantes. Quel que soit l'intervalle qui les sépare, continuez, Sire, à régner par les lois, jusqu'à ce que les lois et la force réunissent leur empire; et après avoir donné aux chefs des nations de si nobles leçons, puisse Votre Majesté être appelée à leur donner d'illustres exemples! »

CHAPITRE XI.

Le lendemain de ma disgrâce.— Les livres et les mémoires. — Pressentiment de l'avenir. — Motifs de ma rentrée en grâce. — Mes sincères regrets. — Bonhomie affectée. — Offre d'un collaborateur. — M. Mennevalle. — Nouvelle disgrâce. — Injustice et malheur. — Opinion du duc de Rovigo sur moi, ma position auprès de Bonaparte et les causes de ma disgrâce. — M. de Barbé-Marbois cité à l'appui d'une accusation erronée. — Lettre spontanée de M. de Marbois. — Preuves de la fausseté d'une opinion émise. — Mot de Bonaparte trop flatteur pour moi. — Haine de ses ministres et conséquences de cette haine.— Les calomniateurs et les poisons. — Intérêt en commandite. — Effets de la calomnie. — Motifs et prétexte de ma séparation d'avec Bonaparte.

Je reviens actuellement aux circonstances particulières qui suivirent ma première disgrâce, dont j'ai parlé précédemment. Le lendemain du jour où j'eus repris mes fonctions, j'entrai, comme

de coutume, dans la chambre du premier consul, que j'éveillai à sept heures du matin. Il ne me fit point mauvaise mine, et me traita absolument comme si rien ne s'était passé entre nous; de mon côté, je fus avec lui tout-à-fait comme à mon ordinaire, si ce n'est que bien réellement je regrettais l'obligation où je m'étais trouvé de reprendre un travail devenu trop pénible pour moi. Quand il m'eut rejoint dans notre cabinet, il me parla de ses projets avec sa confiance accoutumée, et je vis, au grand nombre de lettres laissées dans le panier, pendant le peu de jours où mes fonctions avaient été suspendues, que Bonaparte n'avait pas plus de goût pour les décacheter que par le passé.

A l'époque de cette première rupture, suivie d'un raccommodement, la question du consulat à vie n'était pas encore décidée, puisqu'elle ne le fut que le 2 août suivant, et que nous étions à la fin de février. Selon la méthode que j'ai eu l'intention de suivre en écrivant mes mémoires, je n'ai pas dû en parler plutôt, puisque le lecteur a dû remarquer que je me piquais beaucoup moins de suivre l'ordre des temps que de rapprocher des événemens liés entre eux par des rapports de ressemblance ou d'analogie. Il appartient aux auteurs

de profession, qui font des livres avec des livres, de coordonner les faits historiques, qu'ils réunissent de manière à présenter un ensemble régulier, soumis, autant que possible, aux exigeances de la chronologie; mais il en est tout autrement, selon moi, quand un homme qui a vu beaucoup cède au désir de raconter ce qu'il a vu; son livre serait, ce me semble, fort ennuyeux, si les cases de sa mémoire étaient tellement régulières, que ses souvenirs en sortissent un à un avec une désespérante symétrie. Je ne sais si je me trompe, mais il m'a toujours paru qu'un lecteur ressemblait à un voyageur, pour qui la longueur de la route disparaît quand elle lui offre des sites variés et des accidens de terrain inattendus.

Qu'on me pardonne ces courtes réflexions, mais je les ai jugées nécessaires, pour expliquer les enjambemens d'époques, que je ne cherche nullement à éviter; ainsi je ne séparerai point les différens actes de ma rupture avec le premier consul, dussent ensuite mes souvenirs me ramener vers quelques événemens passés pendant les entractes de ce drame, qui dura plus de six mois.

J'étais donc redevenu, auprès du premier consul, dans la même intimité que par le passé; du moins il en fut ainsi pendant quelque temps;

mais je m'aperçus bientôt que depuis la scène dont M. de Talleyrand avait été témoin, je n'avais plus à fairé dans le cabinet des Tuileries qu'un séjour provisoire plus ou moins prolongé. Je vis que dans le premier moment Bonaparte avait sacrifié sa vanité blessée, au besoin, que je puis, sans amour-propre, dire qu'il avait de moi; qu'enfin la préférence forcée qu'il me donnait encore venait uniquement de ce qu'il n'avait personne à mettre à ma place, Duroc, comme on l'a vu, ayant montré de la répugnance pour cette besogne assujettissante. Bonaparte ne pouvait seul se reconnaître dans tous ses papiers, et il fit semblant d'oublier, pour que, dans le premier moment, ses affaires ne souffrissent pas de mon brusque éloignement. Je n'eus donc pas long-temps à me faire illusion sur ma nouvelle position. Bien évidemment j'étais, comme la première fois, en quarantaine, mais celle-ci devait finir par ma sortie du port dans un temps indéterminé.

Ce fut alors que Bonaparte mit en usage toutes les ruses et les caresses qui lui ont toujours si bien réussi, et qui lui réussirent encore cette fois, pour mettre fin aux embarras que lui causait ma retraite, et pour me conserver. Je prends ici à témoin toutes les personnes qui composaient ma société, que

rien n'égala ma tristesse et mon désespoir même, de me voir forcé de reprendre mon pénible travail. Ma santé en avait beaucoup souffert. J'avais dans Corvisart un très-habile conseiller, mais je ne pouvais suivre ses avis que pendant la nuit. Reprendre mes fonctions, c'était renoncer à tout espoir de repos et même de santé.

Quelque temps après, le premier consul me dit, avec un air d'intérêt et de bonhomie dont toutefois je ne fus pas dupe : « *Mon pauvre Bourrienne, vous ne pouvez pas réellement tout faire.* « *Le travail s'accroît, il s'accroîtra encore, vous savez* « *ce que dit Corvisart ; vous avez une famille, je* « *veux ménager votre santé, et ne pas vous tuer par* « *le travail : vous aurez un aide. Joseph, à qui j'en* « *ai parlé, m'a dit qu'il me céderait un secrétaire* « *dont il est content. Il sera sous vos ordres, il fera* « *toutes vos copies ; vous le chargerez de tout ce dont* « *vous pourrez vous débarrasser sans nuire à mon* « *service. Du moins vous serez bien soulagé dans vos* « *occupations.* — Je ne demande pas mieux, lui répondis-je, que d'avoir quelqu'un pour m'aider. Il pourra s'accoutumer à votre travail et me remplacer un jour. »

Joseph donna en effet à son frère, M. Mennevalle, jeune homme fort bien élevé, laborieux,

doux et discret. Je me trouvais parfaitement avec lui. Je n'ai jamais eu à m'en plaindre, ni de motifs de ne pas regretter le temps que j'ai passé avec lui.

Je m'aperçus bientôt que le premier consul s'appliquait à former M. Mennevalle, à l'habituer à son travail, à ses manières. Comme il ne me pardonna jamais d'avoir osé le quiter, alors que déjà, il était parvenu à un si haut degré de puissance, il attendait l'occasion de m'en punir. J'avais saisi celle qui s'était présentée pour me séparer de lui, il profita d'une circonstance malheureuse pour se séparer de moi.

Je vais expliquer le malheur dont je fus accablé, et qui eût plutôt dû m'attirer les consolations et les secours du premier consul qu'une disgrâce.

Ma rupture avec lui a été interprétée d'une manière très-inexacte; je ne relèverai pas toutes les erreurs imprimées à ce sujet. Je ne citerai que ce que j'ai lu dans les mémoires du duc de Rovigo, il s'exprime ainsi :

« La vie de Napoléon était un travail continuel.
« Il avait pour secrétaire intime, M. de Bourrienne,
« M. de Bourrienne qui avait été l'ami de son en-
« fance, et il lui faisait partager toutes ses fatigues.
« Il le mandait souvent plusieurs fois dans la nuit,

« et exigeait, en outre, qu'il fût chez lui dès les « sept heures du matin. Bourrienne s'y rendait « assidûment avec les journaux qu'il avait déjà « parcourus.

« Bourrienne avait une mémoire prodigieuse; il « parlait et écrivait plusieurs langues; faisait cou- « rir sa plume aussi vite que la parole. Ces avan- « tages n'étaient pas les seuls qu'il possédait. Il « connaissait l'administration, le droit public, et « avait une activité, un dévouement qui en faisait « un homme indispensable au premier consul. « J'ai connu les divers moyens qui lui avaient valu « la confiance illimitée de son chef; mais je ne sau- « rais parler avec la même assurance des torts qui « la lui ont fait perdre.

« Bourrienne avait beaucoup d'ennemis; il les « devait à son caractère, et plus encore à sa place. « Les uns étaient jaloux du crédit dont il jouissait « auprès du gouvernement; les autres, mécontens « de ce qu'il ne s'employait pas à les servir, plu- « sieurs même lui imputaient le peu de succès « avec lequel leurs demandes étaient accueillies. « On ne pouvait l'attaquer sous le rapport de « l'habileté, de la discrétion; on épia ses habi- « tudes. On sut qu'il se livrait à des spéculations « financières. L'imputation devenait facile. On

« l'accusa de péculat. C'était l'attaquer par l'en-
« droit sensible. Le premier consul n'abhorrait rien
« tant que les moyens illégitimes d'acquérir de
« l'or. Une seule voix cependant n'eût pas suffi
« pour perdre un homme qu'il était habitué à ai-
« mer et à estimer. Aussi en fit-on entendre plu-
« sieurs. Que les accusations soient fondées ou
« non, toujours est-il certain qu'on ne négligea
« rien pour les faire arriver sous les yeux du pre-
« mier consul.

« Le moyen que l'on employa avec le plus d'ef-
« ficacité fut la correspondance qu'on établit soit
« avec l'accusé lui-même, soit avec les personnes
« avec lesquelles on avait intérêt de le mettre en
« rapport; correspondance toute mystérieuse et
« relative aux opérations dénoncées. C'est ainsi
« que plusieurs fois on s'est servi pour porter le
« mensonge jusqu'au chef de l'État, d'un moyen
« destiné à faire connaître la vérité. Sous le règne
« de Louis XV ou même sous la régence, on orga-
« nisa à la poste une surveillance qui s'exerçait
« non sur toutes les lettres, mais sur toutes celles
« que l'on avait quelques motifs de suspecter. On
« les ouvrait, et quand on ne trouvait pas utile
« de les supprimer, on en tirait copie, puis on les
« rendait à leur cours naturel, en évitant de les

« retarder. A l'aide de cette institution, un individu qui en dénonce un autre peut donner du « poids à sa délation. Il lui suffit de jeter à la poste « des lettres conçues de manière à confirmer l'o- « pinion qu'il veut accréditer. Le plus honnête « homme du monde peut se trouver ainsi com- « promis par une lettre qu'il n'a pas lue, ou même « qu'il n'a pas comprise.

« J'en ai fait l'expérience par moi-même. J'ou- « vrais une correspondance sur un fait qui n'a « jamais eu lieu. La lettre était ouverte, on m'en « transmettait copie, parce que mes fonctions « d'alors le commandaient. Mais quand elle me « parvenait, j'avais déjà dans les mains les origi- « naux qui m'avaient été transmis par la voie ordi- « naire. Sommé de répondre aux interpellations « que ces essais avaient provoquées, j'en pris oc- « casion de faire sentir le danger qu'il y avait à « adopter aveuglément des renseignemens puisés « à une telle source. Aussi finit-on par donner « peu d'importance à ce moyen d'information. « Mais il inspirait encore une pleine confiance à « l'époque où M. de Bourrienne fut disgracié. Ses « ennemis n'eurent garde de le négliger. Ils le « noircirent auprès de M. de Barbé-Marbois, qui « donna à l'accusation tout le poids de sa probité.

« L'opinion de ce rigide fonctionnaire et d'autres « circonstances encore déterminèrent le premier « consul à se séparer de son secrétaire. »

On appelle *péculat* le crime de ceux qui détournent les deniers qui se lèvent sur le public. Or, n'ayant jamais été chargé de recevoir ou d'administrer des deniers de l'État, n'ayant jamais ni touché ni ordonnancé de fonds publics, étant toujours resté complètement étranger à toute comptabilité, le reproche de péculat n'a jamais pu peser sur moi. Le duc de Rovigo publie cependant que *je fus l'objet de cette accusation à laquelle M. de Barbé-Marbois donna tout le poids de sa probité, et que ce fut l'opinion de ce rigide fonctionnaire qui détermina le premier consul à se séparer de son secrétaire.*

L'inconcevable version de M. de Rovigo, si peu en harmonie avec les éloges qui la précèdent, et que j'ose me flatter de n'avoir pas tous mérités, n'a pu être le fruit d'une prévention, car il m'a prouvé qu'il m'estimait plus que personne. C'est une calomnie qui ne peut être l'œuvre de M. de Rovigo, mais dont il s'est rendu l'écho. Quoi qu'il en soit, cette étrange accusation a procuré à l'austère magistrat, dont M. le duc de Rovigo a prononcé trop légèrement le nom vénérable,

l'occasion de donner à la société une nouvelle preuve de son amour pour la justice.

Je ne connaissais encore que par leur annonce dans les journaux les Mémoires du duc de Rovigo, lorsque ma famille me fit passer une lettre que M. de Barbé-Marbois m'avait adressée. Elle était ainsi conçue :

« Monsieur,

«On vient de me faire remarquer dans des mé-«moires publiés depuis peu, l'article suivant (Ici «est transcrit le passage cité plus haut.). Cette «assertion n'est point vraie; et je crois devoir à la «justice envers vous, Monsieur, et envers moi-«même, de déclarer que j'ai ignoré alors et que «j'ignore encore les causes de cette séparation.

«Je vous prie d'agréer, etc.

« Marbois. »

Je ne crois pas que j'aie besoin d'en dire davantage pour me justifier; il me suffit de cette démarche noble et spontanée de M. de Marbois pour faire disparaître l'indiscrète accusation de péculat échappée au duc de Rovigo, dans le dénuement de notions exactes sur les véritables motifs de ma rupture avec le premier consul.

M. de Rovigo dit aussi que mes ennemis étaient

nombreux. J'avais en effet pour adversaires cachés tous ceux qui, à la cour, ont intérêt à ce que le souverain n'ait pas auprès de lui un homme dévoué à sa gloire et non à sa vanité, enfin un confident intime. Bonaparte, à la suite de quelque mécontentement contre un ministre, avait eu l'imprudence de dire devant plusieurs personnages, parmi lesquels se trouvait M. Maret : *Si je trouvais un second Bourrienne, je me passerais de vous tous.* Il n'en fallait pas autant pour coaliser contre le secrétaire tous les envieux de la confiance dont il était en possession. Informé de ce propos, je me permis d'en faire des reproches au premier consul; mais le coup était porté, la haine, l'envie agissaient sourdement, l'intrigue redoublait ses manœuvres. Attentive autant que perfide, elle tait le bien et aggrave le mal, s'il en existe; elle l'invente, s'il n'existe pas. Sous la langue des calomniateurs, l'étude des plantes est la recherche des poisons. La méchanceté et la jalousie s'emparèrent avec une cruelle habileté de la faillite d'une maison de Paris chez laquelle j'avais placé des sommes assez fortes, pour irriter le premier consul contre moi; et déjà intérieurement blessé de ce que j'avais voulu partir, il se détermina à sacrifier enfin le besoin qu'il

avait de moi à un nouveau mécontentement.

Une maison, alors des plus notables, avait parmi ses spéculations, fait l'entreprise des fournitures de la guerre; à la connaissance de Berthier, ministre avec lequel la maison avait traité, j'avais, avec mon argent, pris un intérêt dans cette opération. Malheureusement la maison dont il s'agit se livrait aussi, mais à mon insu, aux dangereuses spéculations de la Bourse. L'inhabileté des agens de cette maison se joignant aux causes permanentes de ruine à ce jeu où les cartes sont trop chères, la maison se trouva en déficit à la Bourse, de plusieurs millions. Cela causa une rumeur telle que le premier consul qui a toujours eu une fausse idée des fonds publics, crut que la petite baisse qui eut lieu à cette époque était la suite de cette faillite. On lui représenta la place comme bouleversée. On insinua que j'étais accusé d'abuser de ma position pour exciter au jeu de la hausse et de la baisse. Et quoique la vérité fut que je perdais non-seulement ce que j'avais versé dans la maison en faillite, mais au-delà de ma mise par suite d'un cautionnement que j'avais donné pour aider la maison à augmenter ses affaires, je devins l'objet de la colère du premier consul qui me déclara *qu'il n'avait plus besoin de mes services.*

J'aurais pu, si mon désir eût été de le faire revenir de cette irritation, rappeler au premier consul qu'il ne pouvait me blâmer d'avoir *acheté* un intérêt dans une fourniture puisque lui-même avait cru légitime de stipuler en faveur de son frère Joseph un pot-de-vin de 1,500,000 fr. sur le marché des vivres de la marine. Mais on a vu que depuis quelque temps, M. Mennevalle avait commencé à me remplacer. Il ne fallut donc que cette occasion pour décider le premier consul à se passer tout-à-fait de mes services.

J'ai dit le vrai prétexte de notre séparation. Je défie qui que ce soit d'articuler un fait qui ait rapport au péculat mis en avant par M. le duc de Rovigo, ou à toute autre exaction ou concussion. J'ai fait nommer à bien des places, j'ai fait rayer de la liste des émigrés beaucoup de personnes, avant le fameux sénatus-consulte du 6 floréal an X; je ne redoute la réclamation de qui que ce soit sur ma conduite. Je n'ai pas même compté sur la reconnaissance, l'expérience m'ayant appris que c'était un mot vide de sens.

CHAPITRE XII.

Souvenirs retrouvés. — *Post-scriptum* de M. Barbé-Marbois. — Le secret des lettres. — Le cabinet *noir*. — Extrait des lettres à la poste sous le consulat. — Envoi aux ministres. — Dégoût inspiré par les révélations cachées. — Lettre remise à Bonaparte en plein conseil. — Ma retraite dans une maison de Saint-Cloud. — Ordre donné par moi à Landoire. — Lettre de M. Mennevalle. — Regrets de Bonaparte. — Seconde lettre de M. Mennevalle. — Mes dispositions d'amitié pour lui. — Combat de huit jours entre l'amitié et l'amour-propre. — Réception aimable du premier consul. — Propos rapportés par madame Bonaparte. — Destitution officielle. — Lettre de Bonaparte. — Petites vengeances. — Mes meubles de Ruel. — Correspondance de Duroc. — Grands actes du gouvernement consulaire. — Désir d'aller en Angleterre. — Non. — Fausse supposition. — Mes papiers enfouis. — Avis de Duroc. — Une lettre de moi au premier consul. — Effet manqué d'une nouvelle calomnie. — La vérité reconnue.

Quand on a vu beaucoup de choses, quelle que soit la mémoire dont on a été doué, il est impos-

sible de n'en avoir pas oublié quelques-unes; mais il arrive souvent que notre esprit retrouve des souvenirs que l'on croyait perdus et qui n'étaient que momentanément ensevelis dans la mémoire; une page d'un livre, une phrase, souvent un seul mot suffisent alors pour faire renaître ces souvenirs avec la fraîcheur du temps auquel ils se rapportent. C'est précisément ce qui m'arrive en ce moment. Ce que M. le duc de Rovigo a dit et que j'ai rapporté en citant le fragment de ses mémoires qu'il me convenait de rapporter pour en donner une explication, m'a rappelé ce que j'ai vu et su moi-même *du secret des lettres* dont il parle.

M. le duc de Rovigo, comme on l'a vu, donne à entendre, à l'occasion de ma disgrâce, que ce fut au moyen de lettres supposées et interceptées que j'ai été compromis aux yeux du premier consul; je ne le sus pas alors, et quoique j'eusse connaissance de toutes les machinations dont les flatteurs de Bonaparte, presque tous mes ennemis, fussent capables, je ne pensai point à l'emploi de cette noirceur; mais la lettre spontanée de M. de Barbé-Marbois m'ouvrit très-tardivement les yeux et ne me laissa plus que la possibilité d'un doute à cet égard. J'ai cité le corps de sa lettre; au bas, le noble pair a ajouté le *Post-Scriptum* suivant :

« Je me rappelle qu'un mercredi, le premier « consul, présidant à Saint-Cloud le conseil des « ministres, ouvrit un billet, et sans nous en « donner connaissance sortit en hâte, et qu'il était « ému. Il revint quelques minutes après et nous « dit que vos fonctions avaient cessé. »

Que la brusque rupture du premier consul ait été provoquée par une dénonciation où l'on aurait envenimé ma position relativement à la commandite dont je fus victime, ou qu'en saisissant cet incident, le premier consul ait exécuté une résolution qui, j'en suis convaincu, était dès lors prise, je profiterai de ce que le duc de Rovigo a parlé, à mon occasion, de la violation du secret des lettres, pour en parler moi-même, ainsi que je l'ai annoncé tout à l'heure.

Avant que j'écrivisse ces mémoires, l'existence du cabinet que l'on a surnommé *noir*, avait été dénoncée à la tribune de la Chambre des Députés sans qu'on l'ait niée ; on a fini par répondre que le cabinet noir n'existait *plus*. C'est-à-dire qu'on finit par avouer qu'il avait existé. Je puis donc en parler aujourd'hui sans indiscrétion et en obéissant au besoin de dire la vérité qui dicte tout ce que j'écris.

On a déjà vu, dans le fragment que j'ai dû citer

des mémoires de M. le duc de Rovigo, comment ce cabinet avait été établi sous Louis XV, dans le seul but de connaître la chronique scandaleuse de sa cour et de la ville. S'il fût toujours resté, autant que possible, enveloppé d'un profond secret, s'il eût été constamment dirigé par la sagesse, la prudence et la modération, il eût pu n'être jamais dangereux pour les citoyens, et continuer à être utile à l'État dans les circonstances *extraordinaires*. Sans doute cette *institution*, comme l'appelle le duc de Rovigo, était une maladie du corps social; mais ne voyons-nous pas toujours des *institutions* vicieuses et flétries par l'opinion, et que l'organisation de l'homme et l'état de la société la forcent malheureusement de tolérer.

Ce cabinet noir ne pouvait manquer d'être bientôt connu; il le fut d'abord par les initiés, plus tard, par beaucoup de personnes, enfin par tout le monde. Les nombreux sur-intendans des postes qui se sont succédés, surtout dans les derniers temps, avec une déplorable versatilité et une grande inconséquence; les employés, bien plus nombreux encore, consacrés à ce travail particulier; l'œil curieux et investigateur des commis de la poste, et cette partie instruite du

public, toujours épiant ce que l'on dénonce, même vaguement, comme scandaleux, eurent bientôt fait, de ce secret, celui de la comédie. Il n'y eut plus que quelques sots, toujours d'un demi-siècle en arrière des idées du temps, qui y furent encore pris. Les hommes clairvoyans qui craignaient que leur correspondance ne les compromît, l'acheminaient par une autre voie. Les personnes qui voulaient nuire à quelque ennemi ou servir quelque ami, profitèrent utilement, et pendant long-temps, de ce cabinet, qui d'abord simple ressource de la curiosité d'un roi dont on cherchait à amuser les loisirs, devint bientôt un arsenal d'intrigues, dangereux par l'abus que la haine peut en faire.

J'ai lu chaque matin, pendant trois ans, le portefeuille sortant de ce cabinet; je déclare franchement, qu'excepté ce vil moyen d'intrigue, je n'ai jamais vu dans la correspondance la justification et le fondement des craintes exagérées que l'indignation publique, portée beaucoup trop loin, s'est crue autorisée à élever contre cette espèce de comité des recherches, d'autant plus redouté qu'il était moins connu. En effet, sur trente mille lettres environ, qui partaient chaque soir de Paris pour la France et le monde, dix ou

douze lettres seulement étaient copiées, et souvent par extrait de quelques lignes. Ce simple extrait faisait un numéro d'ordre dans le nombre journalier de dix à douze lettres.

Le premier consul voulait d'abord envoyer au ministre que cela concernait, la copie entière de la lettre interceptée, mais de très-simples observations de ma part le firent facilement consentir à ce que je ne fisse parvenir que l'extrait qui regardait le ministre. Je faisais ces extraits, et je les transmettais avec ces mots : *Le premier consul me charge de vous informer qu'il vient de recevoir l'avis suivant*, etc. Il fallait deviner d'où l'avis venait.

Comme je l'ai déjà indiqué, le premier consul recevait presque chaque jour la copie d'une douzaine de ces lettres simulées et de convention, dans lesquelles on dépeignait un ennemi comme frondeur du gouvernement, où l'on exaltait le dévouement, l'enthousiasme, pour le pouvoir, de quelque ami, afin de détruire de hautes préventions, ou de relever la médiocrité des talens par l'exagération de la louange. Mais le but caché de ces dégoûtantes correspondances fut bientôt entrevu. et si, malgré l'ordre de n'en plus copier, il s'en glissait encore quelques débris, ils n'excitaient plus que le mépris; et pourtant j'en fus victime lors de ma

disgrâce, et je faillis l'être encore plus tard, comme on le verra par la suite.

Ce qui donne surtout à mes yeux de l'importance à la lettre dont parle M. de Marbois, et qui a été l'occasion de la digression que je viens de faire sur le secret des lettres, c'est que ce fut le jour même, où Bonaparte la reçut, le mercredi 20 d'octobre, que je quittai le palais consulaire.

Je me retirai dans une maison que Bonaparte m'avait dit d'acheter à Saint-Cloud, qu'il avait promis de payer ainsi que les embellissemens et l'ameublement qu'il avait ordonnés lui-même. On verra plus tard comme il tint sa promesse. J'envoyai sur-le-champ l'ordre au garçon de bureau Landoire, de remettre *toutes* mes lettres dans le portefeuille du premier consul, parce que j'en recevais beaucoup pour lui sous mon couvert. M. Mennevalle me répondit :

« Je ne puis croire que le premier consul veuille se faire remettre vos lettres. Je pense bien que vous parlez de celles qui peuvent le regarder, et qui étaient adressées sous votre couvert.

« Le premier consul a écrit aux citoyens Lavallette et Mollien de lui adresser directement leurs paquets.

« Je vous renvoie votre ordre pour Landoire,

je ne me permettrai jamais d'en faire usage.

« Le premier consul a été hier au soir de la plus grande tristesse, il a dit souvent : *voyez comme je suis malheureux, je connais cet homme depuis l'âge de sept ans.*

« Je ne puis croire qu'il ne revienne sur cette funeste décision. Je ne lui ai point caché que c'était un fardeau que je ne pouvais entreprendre seul, et qu'il serait très malheureux avec moi, surtout après l'habitude qu'il avait de vos services, tels que personne ne pouvait vous remplacer auprès de lui. Il est allé se coucher, plein de noir dans l'âme. »

29 vendémiaire an 10. (21 octobre 1802).

Je reçus le lendemain une seconde lettre de M. Mennevalle ; cet excellent jeune homme me disait :

« Je vous renvoie vos lettres. Le premier consul préfère que vous lui envoyiez *décachetées*, celles qui le regardent. Je joins des gazettes allemandes qu'il vous prie de traduire.

« Madame Bonaparte prend une grande part à votre malheur.

« Pour moi, je puis vous assurer que personne ne désire plus sincèrement, que le premier consul

vous rappelle auprès de lui, et vous rende où vous serez difficilement remplacé, sous le rapport de la confiance et de l'aptitude. Et c'est un espoir que je ne peux pas perdre. »

D'après les sentimens que m'inspira M. Menneville, pendant notre courte réunion dans le cabinet du premier consul, je me serais certainement lié avec lui d'une étroite amitié. Il était difficile d'avoir un collaborateur doué de plus heureuses qualités.

Huit jours se passèrent en combats entre l'amitié du premier consul et son amour-propre. Le moindre désir qu'il manifestait de me rappeler auprès de lui était combattu par ses vils flatteurs. Le cinquième jour de notre séparation, il me fit venir. Il fut avec moi de la plus grande amabilité, et après m'avoir répété avec douceur que j'exprimais quelquefois trop franchement ma pensée, défaut dont je n'ai jamais eu envie de me corriger, il ajouta : *Je vous regrette, vous m'étiez très-utile; vous n'êtes ni trop noble, ni trop roturier; ni trop aristocrate, ni trop jacobin; vous êtes discret, laborieux, vous me comprenez mieux que qui que ce soit; et puis, entre nous, il fallait regarder ceci comme une espèce de cour : voyez Duroc, Bessières, Maret. Cependant je serais assez disposé à vous reprendre,*

mais je ne le pourrais sans justifier ce que l'on a répandu, que je ne peux pas me passer de vous.

Madame Bonaparte m'a dit qu'elle avait entendu des personnes auxquelles le premier consul témoignait le désir de me rappeler, lui répondre : « Qu'allez-vous faire? On va dire encore qu'il vous « était indispensable. Vous en êtes débarrassé, n'y « pensez plus; les journaux anglais ne vous fatigue- « ront plus de l'importance qu'il leur donnait. » Cela doit rappeler une scène de la Malmaison, où j'avais montré trop de franchise, à l'occasion d'une nouvelle insérée dans la feuille anglaise : *la Gazette de la cour*.

J'ai la conviction que Bonaparte, livré à lui-même, m'aurait rappelé, sans cette fureur d'amour-propre dont le feu le brûlait et qu'attisaient sans cesse les ambitieux à la suite qui le poussaient toujours en avant. Plusieurs conversations, qui trouveront plus tard leur place, appuient fortement cette conviction, et elle résulte en même temps, au point où en étaient les choses, du temps que Bonaparte laissa s'écouler entre la détermination qu'on lui avait fait prendre, et le moment où il rendit notre séparation officielle. On a vu que notre rupture avait eu lieu le 20 d'octobre; ce ne fut que le 8 novembre suivant, que le

premier consul m'écrivit la lettre que voici.

« Citoyen Bourrienne, ministre d'État, je suis « satisfait des services que vous m'avez rendus « depuis que vous êtes près de ma personne. Mais « désormais, ils ne me sont plus utiles. Mon intention est que vous cessiez dès cette époque, les « fonctions de mon secrétaire intime, ainsi que « d'en porter le titre. Du reste, je suis disposé à « saisir promptement l'occasion, dès qu'elle pourra « se présenter, de vous placer d'une manière convenable à votre activité et à vos talens, et la « plus conforme au service public.

« BONAPARTE. »

Toutes ces lettres prouvent que ma séparation d'avec le premier consul fut due à des causes tout-à-fait étrangères à la confiance, au travail, à la fidélité et à la discrétion. Elles détruiront, je l'espère, dans les esprits les plus prévenus, ce que l'ignorance, la malveillance et de petites passions haineuses, ont toujours cherché à dénaturer et à envenimer.

S'il fallait une preuve de l'animosité du premier consul, on la trouverait dans le fait suivant. Peu de jours après la lettre de Bonaparte qui m'annonçait ma destitution, tandis que c'était

moi qui avais donné ma démission, j'en reçus une de Duroc, qu'on verra tout à l'heure. Pour bien faire comprendre l'indigne méchanceté de celui qui me la fit écrire, il faut que je rappelle une circonstance précédente.

Lorsque, afin de conserver un peu de liberté, je refusai le logement que madame Bonaparte avait fait préparer à la Malmaison pour ma famille et moi, et que j'achetai la petite maison que j'habitais à Ruel, le premier consul la fit meubler, aussi bien qu'une maison que j'avais à Paris. D'après la manière dont cet ameublement avait eu lieu, je ne pouvais pas avoir de doute sur l'intention de Bonaparte de m'en faire présent. Il me fit tout redemander dès que j'eus quitté le cabinet, et je ne donnai d'abord aucune attention à cette réclamation, pour ce qui concernait les meubles de Ruel. Ce fut alors que, dans son irritation et l'envie de se venger de ses propres torts, même par de petits moyens, il me fit écrire par Duroc ce qui suit :

« Le premier consul, mon cher Bourrienne, *vient* de me donner l'ordre de lui remettre, ce soir, les clefs de ton logement à Paris, et qu'il reste meublé dans l'état où il se trouve en ce moment.

« Il m'a donné aussi l'ordre de faire rester au garde-meuble, les meubles quelconques que tu as, soit à Ruel ou ailleurs, et qui viennent du gouvernement.

« Je te prie de me faire réponse et de me mettre à même d'exécuter les ordres que je reçois. Tu m'avais promis de te mettre en règle avant le retour du premier consul, j'ai dû m'excuser de mon mieux.

« Bien des amitiés.

« Duroc. »

24 brumaire an 11 (15 novembre 1802).

Deux grands actes du gouvernement consulaire avaient été accomplis dans le cours des neuf mois qui s'écoulèrent depuis l'époque à laquelle j'avais donné ma démission, jusqu'à la date de la dernière lettre de Bonaparte : Le consulat à vie, dont j'ai rapporté les diverses circonstances, et le traité d'Amiens. Aux brillantes tempêtes de la guerre avait succédé le calme heureux que donne la paix ; mais ces temps de tranquillité, privilégiés pour les nations, sont ingrats pour les historiens, qui n'ont plus alors à leur disposition ces grands événemens dont le prestige dédommage quelquefois les peuples des maux que ces événemens entraînent toujours à leur suite.

Par un retour qu'il m'était permis de faire sur moi-même, je me trouvais plus tranquille que qui que ce fût, puisque, aux douceurs de la paix, dont je jouissais comme Français, je pouvais joindre les douceurs du repos dont je jouissais comme homme. Me croyant libre de mes actions privées, je formai le projet de faire un voyage en Angleterre, où quelques affaires m'appelaient. Cependant je sentais tous les ménagemens que me commandait ma position : plus j'étais pénétré de la certitude de n'avoir aucun tort à me reprocher, plus j'étais résolu à observer toutes les convenances.

J'écrivis donc le 11 janvier à Duroc : « Mes affaires exigent pour quelque temps ma présence en Angleterre. Je te prie, mon cher Duroc, de parler de ce voyage au premier consul, désirant ne rien faire qui puisse contrarier ses vues. Je renoncerai à mes intérêts, plutôt que de lui déplaire.

« J'attends de ton amitié une réponse à cette lettre. L'indécision où tu me laisserais me serait funeste sous bien des rapports. »

La réponse ne se fit pas attendre, elle était ainsi conçue :

« J'ai présenté au premier consul, mon cher Bourrienne, la lettre que tu viens de m'écrire.

Il l'a lue, et il m'a dit : *Non*. Voilà la seule réponse que je puis te donner.

» Mille amitiés,

» DUROC. »

Ce monosyllabe était expressif: il m'affermit dans la conviction que j'avais déjà, que Bonaparte sentait ses torts envers moi, et les torts que l'on a sont ceux qu'on pardonne le moins. Me supposant animé du besoin de vengeance, qui l'avait plus d'une fois dirigé dans sa vie, je suis sûr qu'il craignit que je n'allasse sur la terre libre de l'Angleterre, pour profiter de cette liberté de la presse qu'il avait anéantie en France, qui l'offusquait partout, et que, malgré ses tentatives, il n'était pas même parvenu à ébranler en Angleterre. Il me supposait capable de faire imprimer des notes qui eussent éclairé le public sur les actes de son gouvernement et sur ses projets, beaucoup mieux que les anecdotes ordurières, les calomnies atroces et les ridicules inventions d'un nommé Pelletier, rédacteur de l'*Ambigu*. Certes, Bonaparte se trompait fort dans ses suppositions; je n'avais point une telle pensée, et si cette assertion de ma part pouvait être l'objet d'un doute, il suffirait, pour le détruire, de regarder la date de mes mémoires, et à quelle

époque, seulement, j'ai consenti à les publier.

Je ne me trompai point sur la pensée de Bonaparte en prononçant un refus aussi brusque, que celui que m'avait transmis Duroc, et comme je connaissais le caractère de Bonaparte, je jugeai qu'il était prudent de cacher mes notes, de manière à les soustraire à ses recherches inquisitoriales. Je fis le contraire de Camoëns : lui, il luttait contre un élément pour sauver son manuscrit; moi, j'en fis un élément dépositaire; j'enfermai avec soin, mes notes et mes papiers les plus précieux, dans une caisse de fer blanc que j'enfouis dans la terre. Une teinte jaune, causée par un commencement de pourriture, en altère à tel point l'écriture, que beaucoup de pièces sont devenues extrêmement difficiles à lire.

On va voir par ce qui suit, que ce n'était pas sans raison que je pouvais redouter des persécutions inspirées au premier consul par l'acharnement de mes ennemis. Le 20 avril suivant, Duroc m'écrivit un billet ainsi conçu :

« Je te prie, mon cher Bourrienne, de venir me trouver à Saint-Cloud, aujourd'hui dans la matinée. J'ai à te parler de la part du premier consul, — amitiés.

» Duroc.»

Ce billet me donna beaucoup à penser. Je ne pouvais douter que mes ennemis n'eussent forgé quelque nouvelle infamie; leurs traits acérés, n'étaient pas encore usés; mais, je l'avoue, je ne m'attendais pas à tant de noirceur.

Dès que Duroc m'eut exposé en peu de mots la demande du premier consul, que l'on va voir, je traçai rapidement sur le bureau de Duroc, les lignes suivantes :

« Le général Duroc m'a fait venir chez lui. Il m'a dit qu'on vous avait rendu compte d'un déficit de cent mille francs trouvé dans la caisse de la marine, et que vous exigiez de moi, que j'y restituasse cette somme aujourd'hui à midi.

« Citoyen, premier consul, je ne sais pas ce que cela veut dire; j'ignore absolument ce dont il est question. Permettez-moi de vous dire avec l'épanchement le plus vrai, que cette inculpation est la plus infâme calomnie. Elle doit être ajoutée à toutes celles dont on s'est servi pour me perdre dans votre esprit et dans votre cœur.

« Je suis chez le général Duroc où j'attends vos ordres. »

Duroc porta tout de suite ce billet. Il revint un instant après. — « Eh bien? — Calme-toi; il m'a chargé de te dire que c'était une erreur; qu'il venait d'a-

voir la preuve qu'on l'avait trompé, et qu'il était fâché de cette scène; n'y pense plus. »

Il paraît que les vils flatteurs qui l'entouraient voulaient lui faire renouveler sur moi, ses *avanies* d'Égypte. Ils auraient dû savoir, que la fusillade usitée dans ce pays, pour avoir de l'argent, n'était plus de mode en France. *On ne graissait plus les roues du char de la révolution.*

CHAPITRE XIII.

Pressentimens de Bonaparte sur la durée de la paix. — L'Angleterre inquiète de la prospérité de la France. — Préférence de Bonaparte pour la guerre. — Ses raisonnemens. — Affluence des étrangers à Paris. — Politique fallacieuse de l'Angleterre.—Bonaparte et lord Withworth. —Détails sur la situation intérieure de la France.—Position relative des deux puissances. — La guerre inévitable. — Voyage aux Côtes-du-Nord.— Déjeuner à Compiègne. — Le père Berton, notre ancien principal.—Indiscrétion d'un ancien condisciple. — Colère de Bonaparte. — Récit de Joséphine. — Suites funestes. — Aliénation mentale du père Berton, et sa mort. — Le frère du père Berton. — Bonaparte veut me rappeler. — Ordre donné à Rapp de me faire revenir. — Activité des intrigans. — Ordre sans exécution. — Amitié de Rapp et de Duroc.

Le premier consul ne crut jamais à une longue prolongation de la paix avec l'Angleterre. Il la *voulut*, sans la désirer, parce qu'elle était si ardemment souhaitée dans toute la France, après

dix années de guerres, qu'il la jugea indispensable pour s'attacher les esprits et fonder son gouvernement. La paix lui était nécessaire pour conquérir le trône de France, comme la guerre pour en assurer et élargir la base aux dépens des autres trônes de l'Europe. Voilà le secret de la paix d'Amiens et de la prompte rupture qui la suivit, quoique cette rupture ait eu lieu plutôt que le premier consul ne l'aurait voulu. Du reste Bonaparte avait trop de perspicacité pour se faire un moment illusion sur les intentions de l'Angleterre; il savait bien que cette puissance, qui n'avait conclu la paix que parce que, séparée de ses alliés, elle n'avait pas pu faire autrement, ne laisserait jamais à la France le temps de réorganiser sa marine, ce qui aurait exigé quatre ou cinq ans. Sur ces grandes questions de la paix et de la guerre, le premier consul avait des idées de l'ordre le plus élevé; mais, dans les discussions, c'était toujours en faveur de la guerre qu'il se prononçait, et il en faisait résulter la prompte nécessité pour la France de l'impossibilité même d'avoir une paix de longue durée. Si on lui parlait du besoin des peuples, des avantages de la paix, de son influence sur le bon ordre intérieur, sur le commerce, les arts, l'industrie,

enfin sur toutes les branches qui constituent le faisceau de la prospérité publique; il ne niait rien de tout cela, il en convenait; mais il disait aussi que tous ces avantages ne seraient que conditionnels tant que l'Angleterre ferait peser le poids de sa marine dans la balance du monde et exercerait l'influence de son or dans tous les cabinets de l'Europe : la paix doit être rompue, puisque bien évidemment l'Angleterre la rompra; pourquoi ne pas la prévenir? pourquoi lui laisser prendre ses avantages? Il faut étonner l'Europe! Il faut donner le change à la politique du continent! Il faut frapper un grand coup! Il faut qu'il soit terrible, inopiné! Ainsi raisonnait le premier consul, et l'on sait si ses actions ont été d'accord avec ses pensées aussitôt qu'il l'a pu.

La conduite de l'Angleterre ne justifiait que trop les hautes prévisions de la politique de Napoléon, ou, pour mieux dire, l'Angleterre le servait au gré de ses désirs quoique trop vite puisque, par l'inexécution des traités, elle le favorisait dans son amour pour la guerre, et qu'elle en justifiait la prompte déclaration aux yeux de la nation française à laquelle il ferait bien croire que si la paix était troublée, ce serait contre son gré. Déjà, en effet, l'Angleterre préparait de nouveau l'arme

puissante de ses subsides, arme déjà si féconde en succès diplomatiques, et les voiles dont on s'efforçait de couvrir les négociations n'étaient pas assez épais, pour qu'ils n'eussent plus assez de transparence pour le regard de lynx du premier consul. C'était en pleine paix que toutes ces menées étaient ourdies, et ceux qui n'en soupçonnaient pas encore l'existence jouissaient de la paix avec sécurité. Depuis la révolution on n'avait rien vu de pareil au spectacle que Paris offrit pendant l'hiver de 1802 à 1803, où il y avait une incroyable affluence d'étrangers; tout y respirait la joie; et ces signes extérieurs de la prospérité publique, d'une régénération visible de la société française, tracassaient vivement le ministère britannique. Les Anglais, accourus sur le continent, y voyaient la France si différente de la fausse physionomie qu'on lui avait donnée dans les journaux anglais que cela causa de sérieuses alarmes de l'autre côté de la Manche; et par suite de sa politique hardie et fallacieuse, le gouvernement anglais s'efforça de couvrir, par des plaintes injustes et officielles, les justes sujets de plaintes que donnaient ses manœuvres souterraines.

En effet, le roi d'Angleterre avait adressé à son parlement un message, dans lequel il parlait d'ar-

memens que l'on faisait, disait-il, dans les ports de France, de précautions à prendre pour s'opposer aux agressions. Cette mauvaise foi irrita le premier consul qui s'était attaché presque tout le monde en donnant à la France cette paix si chèrement achetée et si long-temps désirée. Le commerce, les arts, l'industrie s'empressaient de profiter de la stabilité et de la confiance qui fuyent à l'aspect de la guerre. Le premier consul, dans un accès d'humeur, apostropha un jour dans son salon, où se trouvaient tous les ambassadeurs, le lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre.

« Qu'est-ce que cela signifie? Est-on las de la « paix? Faut-il encore ensanglanter l'Europe? Des « préparatifs de guerre! Pense-t-on nous en im- « poser? Eh bien, nous verrons. On pourra vaincre « la France, la détruire peut-être, mais l'intimi- « der, jamais. » L'ambassadeur anglais fut atterré par cette sortie à laquelle il ne pouvait s'attendre, et ne répondit rien. Il se contenta d'écrire à son gouvernement les détails de cette entrevue dans laquelle le premier consul s'était si fort oublié, s'il ne s'était pas oublié exprès.

Dès le premier jour où l'Angleterre montra de l'humeur, on dut penser qu'elle voulait la guerre. Elle occupait l'île de Malte, il est vrai, mais elle avait

promis de la rendre, et elle n'en eut jamais l'intention; elle devait évacuer l'Egypte, elle y restait; rendre le cap de Bonne-Espérance, elle le gardait. L'Angleterre avait signé à Amiens la paix qu'elle ne voulait pas observer. Elle avait acquis par ses intrigues, ses subsides et la connaissance qu'elle possédait de la haine des cabinets du Continent contre la France, la certitude de les armer lorsque la séduction aurait porté ses fruits. Elle voyait la France puissante, dominant en Europe: elle connaissait les projets ambitieux du premier consul. Il ne les dissimulait guère. Né de la guerre, Napoléon obéissait à sa nature; la guerre a toujours été son penchant, ses délices; dominer était son but. Point de doute que par ce mélange perpétuel de peuples, la civilisation ait avancé. Est-ce une compensation? Je le crois. Les comices de Lyon avaient éveillé les soupçons de l'Angleterre, et le ministère britannique avait trop de perspicacité pour ne pas voir un roi d'Italie dans le modeste président de la république cisalpine. L'Angleterre dont la politique est toujours si conséquente à elle-même, si prévoyante et si solide, voyait Saint-Domingue aux mains des Français; il fallu que Saint-Domingue fût libre, et la marine française punie des efforts qu'elle avait faits pour

se relever un peu. L'Angleterre opposait l'ambition à l'ambition, la ruse à la ruse. Elle disait sans preuves que la France n'avait pas exécuté les clauses du traité. Ces dispositions de l'Angleterre eurent leur inévitable résultat.

L'Angleterre avait certainement pris son parti, lorsqu'elle signa à Amiens un traité que l'on avait appelé paix éternelle, mais qui n'était aux yeux de tous les hommes sensés, qu'une trêve de courte durée. Dès lors, les communications devinrent réservées, presque hostiles. On se demanda réciproquement, avec une grande humeur, des explications, et on en vint rapidement à demander des passeports. La guerre s'en suivit.

L'Angleterre montra dans cette circonstance, un acharnement d'autant plus choquant, qu'elle était, de toutes les puissances de l'Europe, la seule qui n'eût point éprouvé de revers, et qui fût encore dans toute sa force. Qui ne sait, d'ailleurs, que c'est dans la guerre, que le commerce anglais fait les affaires les plus lucratives, et qu'en ruinant le continent par des guerres perpétuelles, elle s'enrichit et prospère.

Le premier consul qui avait compté sur une plus longue durée de la paix d'Amiens, se trouvait, à la rupture du traité, dans une fâcheuse position.

Le grand nombre de congés accordés, l'état déplorable dans lequel était la cavalerie, la nullité momentanée de l'artillerie, résultat d'un projet qui exigeait la refonte de toutes les pièces de campagne, et qu'avait, légèrement et de confiance, signé le premier consul, sur la présentation de Berthier, appelaient toute la sollicitude de Bonaparte. La conscription fut appelée à remplir les cadres de l'armée; le projet sur l'artillerie fut annullé. On quêta auprès des grandes villes; et l'on remonta la cavalerie avec les chevaux du Hanôvre que l'on occupa bientôt, et ce pays en fournit une grande quantité.

La guerre, devenue inévitable, ayant été déclarée, le premier consul alla faire un voyage sur les côtes du Nord et en Belgique, afin de s'assurer par lui-même de la manière dont on pouvait s'opposer aux attaques présumées des Anglais sur les côtes. En passant à Compiègne, il reçut la visite du père Berton, ancien principal de l'École royale militaire de Brienne. Il était alors recteur de l'école des Arts de Compiègne, place à laquelle l'avait nommé Bonaparte. C'est par la bonne Joséphine que je sus les détails de cette visite. Le père Berton, bon et simple comme au temps où il nous tenait sous sa férule, s'en vint prier son ancien

élève et sa femme d'accepter chez lui à déjeuner. Ils acceptèrent tous les deux. Notre bon principal, se croyait encore au temps où Bonaparte faisait ses premières études; hélas! il se trompait bien. Le père Berton avait alors pour commensal, un autre ancien condisciple de Bonaparte et de moi, M. Bouquet. Le père Berton lui avait expressément défendu de se montrer devant Bonaparte, et même devant les personnes de sa suite, d'autant plus qu'il avait été disgracié par lui à l'armée d'Italie où Bouquet avait été son commissaire des guerres attaché à son quartier général [1]. Quoi qu'il en soit, Bouquet, qui avait expressément promis au père Berton, de ne pas sortir de sa

[1] Le nom de Bouquet, qui se présente pour la première fois sous ma plume, m'engage à placer à la fin de ce volume une note fort curieuse que j'avais égarée lorsque je travaillais à la première livraison de mes mémoires, et que j'ai retrouvée depuis. Cette note aurait dû figurer dans le corps des mémoires à l'époque de la première campagne d'Italie; elle est, comme on le verra, relative à ce qui s'est passé à Véronne, ensuite de l'assassinat dans les hôpitaux de cette ville de plusieurs militaires français, et présente le tableau le plus exact que je connaisse de ces incroyables dilapidations que Bonaparte avait tant de peine à empêcher. D'ailleurs, il y est fort question de Bouquet, et dévoile en même temps les causes de sa disgrâce.

chambre, jusqu'au départ du premier consul, loin de tenir sa promesse, se conduisit avec une inexcusable légèreté. Dès qu'il vit arriver la voiture où étaient Bonaparte et sa femme, il se précipita à la portière et offrit cavalièrement la main à Joséphine pour descendre de voiture; en l'acceptant elle lui dit : « Bouquet, vous vous » perdez! » Bonaparte l'avait aperçu; indigné de ce qu'il regardait comme une impardonnable familiarité, il se livra à un de ces mouvemens de colère que rien ne pouvait dompter, et, à peine entré dans la salle où le déjeuner était servi, dit à sa femme, d'une voix impérieuse, après s'être assis : « Joséphine, mets-toi là. » Puis il se mit à déjeuner, sans dire seulement au père Berton de s'asseoir, quoiqu'il eût, comme on le pense bien, fait mettre un troisième couvert pour lui. Le père Berton resta debout derrière son ancien élève, consterné de sa violence. Cette scène produisit tant d'effet sur le père Berton, que dès ce moment il lui fut impossible de remplir ses fonctions; il alla vivre à Reims, où sa raison s'égara tout-à-fait. Je n'oserais décider si l'aliénation mentale de ce brave homme doit être attribuée à la scène que j'ai racontée, avec les détails que m'en donna Joséphine; ce qu'il y a

de certain, c'est qu'elle en fut profondément affligée, et que le père Berton est mort fou. Depuis, l'exactitude de ces faits m'a été confirmée par le frère même de notre ancien principal de collége, homme excellent, et d'un grand savoir. Au surplus, la colère de Bonaparte ne me surprit pas, car plus il s'élevait en gloire et en puissance, plus il était choqué des familiarités de ses anciens condisciples. J'ajouterai que je trouvais moi-même leurs familiarités ridicules.

Le voyage du premier consul aux côtes du Nord eut lieu vers la fin de 1803, époque à laquelle les Anglais s'emparèrent des établissemens hollandais de Surinam, de Démérari et de Essequebo, et où une convention de neutralité fut conclue entre la France, l'Espagne et le Portugal. Rapp accompagnait le premier consul, très-occupé alors à inspecter les préparatifs d'une descente en Angleterre, qu'il n'eut jamais l'intention d'effectuer, comme on le verra bientôt.

Au retour du premier consul, j'appris, par Rapp, qu'il avait été très-fort question de moi pendant le voyage, et voici à quelle occasion: Bonaparte, étant à Boulogne, demanda à ceux qui l'avaient suivi des renseignemens que personne ne put lui donner. Impatienté de ne pas savoir tout

de suite ce qu'il voulait savoir, il s'emporta contre ceux qui ne pouvaient lui répondre d'une manière satisfaisante, appela Rapp, et lui dit : « Savez-« vous, Rapp, où est Bourrienne ? — Général, il « est à Paris. — Faites monter à cheval un de mes « courriers, et écrivez-lui de venir sur-le-champ. » Le bruit de ce retour subit du premier consul vers moi courut avec la rapidité de l'éclair, et le temps d'écrire la lettre, d'expédier le courrier, fut plus que suffisant pour faire réussir les efforts multipliés de ceux que ce retour effrayait. Les adroites représentations et l'amour-propre habilement mis en jeu, paralysèrent rapidement l'effet d'une volonté subite, et ce retour spontané vers un ancien attachement et un besoin habituel. Quand Rapp apporta au premier consul la lettre qu'il l'avait chargé de m'écrire, l'ordre fut contremandé. Cependant Rapp me fit dire de ne pas quitter Paris, ou de laisser l'indication du lieu où je serais, parce qu'il pensait que le même désir de Bonaparte pourrait se renouveler, et que lui ou Duroc le saisiraient sans perdre de temps. J'étais bien sûr de leur amitié, comme ils pouvaient compter sur la mienne.

CHAPITRE XIV.

Vastes ateliers. — Travaux immenses. — Les soldats français et les soldats romains. — Travail continuel. — Incroyable activité. — Bonaparte partout. — Voyages fréquens sur les côtes. — Itinéraire ordinaire. — Douze heures à cheval. — Retour vers le passé. — Discussions au conseil sur les traités. — Opposition de Truguet. — Juste opinion de Bonaparte. — Dîners diplomatiques. — Le monde divisé en deux. — L'Europe une province. — Bonaparte jaloux de la dignité de la France. — Les commissaires de police. — Un Anglais déguisé. — Une audience publique aux Tuileries. — Paroles du premier consul sur la France et l'Angleterre. — Crainte de l'opinion des Anglais. — Bal politique à la Malmaison. — Une seule contredanse. — Vers faits d'avance. — Surprise d'Hortense. — Singulières causes du bal.

Au moment de la rupture avec l'Angleterre, Bonaparte, comme je l'ai dit, se trouva pris au dépourvu dans la plupart des branches du service, mais on aurait dit qu'il communiquait à tout son incroyable activité, tant les choses essentielles à

la guerre se trouvèrent créées comme par enchantement. Depuis la rupture de la paix, il est impossible de se figurer combien de travaux furent entrepris et exécutés. Le prolongement des côtes du nord présentait l'aspect de vastes ateliers de construction, car Bonaparte, en cette occasion, façonna ses troupes à l'instar des troupes romaines, faisant succéder dans les mains de ses soldats la pioche de l'ouvrier aux armes du guerrier. Les troupes exécutèrent de grands travaux, attributs ordinaires des ponts-et-chaussées. Elles creusèrent le port de Boulogne, reprirent et achevèrent à Ambleteuse les travaux commencés sous Louis XVI et interrompus depuis la révolution; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les soldats ne s'y livraient pas moins aux exercices militaires, de sorte que tout leur temps était rempli, pour ainsi dire, autant que celui de leur chef. On peut dire que pendant l'année 1803 et tant que dura le camp de Boulogne, le premier consul était partout. Les journaux annonçaient son arrivée à Saint-Cloud, et deux ou trois jours après, il avait inspecté les travaux, passé des revues, commandé de grands exercices et presqu'immédiatement une audience solennelle, précédée d'une parade sur la place du Carrousel, le montrait revenu de nouveau

au sein de la capitale. Rien ne troublait encore la sécurité générale, malgré l'imminence de la guerre, tant la France paraissait s'être associée à la confiance de Bonaparte dans sa fortune.

Pour lui, rien ne lui plaisait plus que ce mouvement continuel, que cet enchaînement d'actes émanés du conseil et convertis par lui en arrêtés consulaires et de travaux militaires.

Pour ses fréquens voyages aux côtes, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, Bonaparte partait ordinairement pendant la nuit, et s'arrêtait le lendemain matin à la maison de poste de Chantilly, où il faisait en toute hâte un déjeuner modeste. Rapp, que je continuai à voir souvent quand il était à Paris, me parlait sans cesse de ces voyages, car il accompagnait presque toujours le premier consul, et plût à Dieu qu'il n'eût été entouré que d'hommes semblables à Rapp! Le soir, le premier consul soupait à Abbeville et arrivait le lendemain de très-bonne heure au pont de Brique. « Figure-toi, me disait Rapp, qu'il faut être de fer pour résister au métier que nous faisons : à peine sommes-nous descendus de voiture, que c'est pour monter à cheval, et nous y restons avec le premier consul quelquefois dix et douze heures de suite. Il voit tout, examine tout, cause souvent

avec des soldats, aussi comme ils l'aiment ! Quand est-ce donc que nous pourrons faire une visite à Londres avec tant de braves ! »

La vérité est qu'au milieu de ces explorations continuelles, le premier consul ne négligeait aucune des parties de son gouvernement et assistait fréquemment au conseil. J'étais encore auprès de lui quand on y agita la question de savoir comment les traités de paix seraient conclus. Quelques membres du conseil, parmi lesquels Truguet était un des plus prononcés, voulaient que, conformément à un article de la constitution, les traités fussent proposés par le chef du gouvernement, discutés au corps législatif, et ensuite décrétés et promulgués comme des lois. Bonaparte était d'une opinion toute contraire, et sur ce point j'étais parfaitement de son avis quand il me disait : « C'est pour le plaisir de faire de l'opposition qu'ils « invoquent la constitution, car si la constitution « dit cela, elle ne sait ce qu'elle dit. Il y a des choses « qui ne peuvent être l'objet d'une discussion dans « une assemblée. Comment ! quand je traite avec « l'Autriche, par exemple, que mon ambassadeur a « accédé à des conditions, il n'y aurait rien de fait « si ces conditions étaient repoussées par le corps « législatif? C'est une absurdité sans égale. On

« verrait, ma foi, de belles choses! Lucchesini et « Markow donneraient tous les jours des dîners « comme ceux de Cambacérès, ils répandraient de « l'argent; ils achèteraient les hommes à vendre, « feraient rejeter nos propositions, et cela arran« gerait bien les affaires! »

Voilà ce que me disait Bonaparte, à une époque où il feignait encore de vouloir observer la constitution, et j'avoue que, sur la question des traités, j'ai toujours pensé qu'il n'y avait pas d'autre opinion admissible que la sienne, et la raison dont il s'appuyait est, ce me semble, d'une justesse qui aurait dû frapper tous les esprits. Que deviendrait la dénomination de plénipotentiaires, que l'on donnait aux agens extérieurs, même sous la république, si ces plénipotentiaires ne pouvaient rien que de conditionnel?

Le langage de Bonaparte, quand le soir, selon son habitude, il me parlait de ce qui s'était passé au conseil, était habituellement un composé singulier de citations de l'antiquité, de rapprochemens historiques, et de ses propres idées; il parlait des Romains, et je me rappelle que quand M. Fox était à Paris, il s'évertuait à briller devant ce ministre étranger qu'il estimait prodigieusement. Dans sa vaste manière d'envisager le monde, il ne

voyait que deux grands États; l'Orient et l'Occident. « Qu'importe, disait-il souvent, que deux « peuples soient séparés par des fleuves ou par des « montagnes, qu'ils parlent un idiôme différent; « à des nuances près, la France, l'Espagne, l'An« gleterre, l'Italie et l'Allemagne, ont les mêmes « mœurs, les mêmes habitudes, la même religion, « le même costume; un homme n'y peut épouser « qu'une femme; il n'y a point d'esclaves; voilà « les grandes sections qui séparent en deux, les « habitans du globe qui ne sont pas sauvages. La « Turquie exceptée, l'Europe n'est qu'une pro« vince du monde; quand nous nous battons, « nous ne faisons que de la guerre civile. Il y a « encore une manière de diviser les choses, la « terre et l'eau. » Alors il parcourait le cercle de tous les intérêts européens, parlait de la Russie dont il souhaitait l'alliance, de l'Angleterre, maîtresse des mers, et rarement il manquait de terminer ces accès de parlage élevé, sans revenir à sa grande marotte d'alors, une expédition dans les Grandes-Indes.

Quand de ces grandes généralités, Bonaparte descendait aux intérêts spéciaux de la France, sa parole était encore souveraine, et, je dois le dire,

il s'exprimait en souverain plus jaloux qu'aucun autre n'a pu l'être, de la dignité de la France dont il se considérait déjà comme l'unique représentant. Ayant appris qu'un capitaine de la marine anglaise, était venu visiter le port de Brest, se faisant passer pour un négociant dont le capitaine avait emprunté le passe-port, il entra en fureur sur ce que personne n'avait osé l'arrêter; et rien n'était perdu des pensées de Bonaparte; il se servit de ce fait au conseil d'État, pour prouver la nécessité d'un plus grand nombre de commissaires généraux de police; et il dit en plein conseil: « S'il y avait eu à Brest un commissaire de police, « il aurait fait arrêter le capitaine anglais et l'aurait « envoyé immédiatement à Paris. Comme il faisait « le métier d'espion, je l'aurais fait fusiller comme « tel. Un Anglais, un Lord, même l'ambassadeur « d'Angleterre, ne doivent pas être admis dans nos « ports. Je mettrai bon ordre à tout cela, ajouta-t-il, « en me parlant de la sortie qu'il avait faite au « conseil, il y a bien assez de misérables qui me « vendent tous les jours aux Anglais sans que je « souffre leur propre espionnage ! »

Il dit une autre fois, en présence d'un grand nombre de généraux, de sénateurs et de hauts

fonctionnaires qui venaient d'assister à l'audience du corps diplomatique : « Les Anglais ont cru « que je craignais la guerre, je ne la crains pas. » Et ici c'était la vérité qui perçait malgré lui. « Mon « autorité n'a rien à y perdre; il ne me faut « que peu de temps pour avoir deux millions « d'hommes; voyez quel a été le résultat de la « première guerre : la réunion de la Belgique et « du Piémont à la France. Celle-ci sera encore « tout à notre avantage; elle consolidera notre « système. Je ne veux point que la France soit fa- « tiguée par des entraves étrangères; l'Angleterre « a violé évidemment les traités; plutôt que de le « souffrir, il vaudrait mieux prêter hommage au « roi d'Angleterre, le couronner roi de France à « Paris, cela vaudrait mieux que de se soumettre « aux insolens caprices du gouvernement anglais. « Voulez-vous que pour conserver la paix deux « mois de plus, je leur cède sur un point; ils se « montreront plus traîtres, plus exigeans; leur in- « solence croîtra en raison de ma facilité; mais « ils ne me connaissent guère! Si on cédait à l'An- « gleterre, bientôt elle nous interdirait la naviga- « tion dans certaines parties du monde, elle nous « demanderait nos vaisseaux! que sais-je? Mais « soyez tranquille; je ne suis pas d'humeur à souf-

« frir de pareilles humiliations ; puisque l'Angleterre « veut la guerre, elle l'aura ; je ne la ferai pas at« tendre, et nous verrons ! »

Ce jour-là Bonaparte parla très-longuement sur l'inimitié que lui causait la conduite fallacieuse de l'Angleterre, dont pourtant il ambitionnait l'opinion. Les grossières injures dont il était l'objet dans les journaux de Londres contribuèrent même puissamment à augmenter sa haine naturelle pour la liberté de la presse, et il ne pouvait pas concevoir qu'il fût possible à des sujets britanniques d'écrire ainsi contre lui quand il était en paix pour le gouvernement anglais.

J'eus une fois une singulière preuve de l'importance que Bonaparte apportait au jugement des Anglais sur les actions qu'on lui imputait ; et ce que je vais raconter servira à mettre de nouveau en évidence l'aptitude de Bonaparte à employer des moyens détournés et petits pour arriver au but qu'il voulait atteindre. Il donna un bal à la Malmaison, lorsque Hortense fut arrivée au septième mois de sa grossesse. Lui qui, comme on le sait, n'aimait pas à voir des femmes grosses, et surtout à les voir danser, il pria Hortense de danser, ne fût-ce qu'une contredanse. Elle ne le voulait pas, mais Bonaparte y mit tant d'insis-

tance, lui fit tant de cajoleries, lui disant : « Je « vous en prie, j'ai le plus grand désir de vous « voir danser; allons, faites cela pour moi, » qu'enfin Hortense dansa. Quel était son but? on va le voir.

Le lendemain même du bal, on vit dans un journal une pièce de vers galans sur la contredanse où Hortense avait figuré, malgré sa grossesse. Hortense en fut extrêmement contrariée; et quand le journal arriva à la Malmaison, où elle était, elle s'en plaignit, et surtout ne concevait pas, malgré l'extrême facilité de nos beaux esprits, que ces vers aient pu être composés et imprimés sur un fait qui s'était passé dans la nuit précédente. Bonaparte ne lui répondait que vaguement et en souriant; quant à moi, il n'avait rien à m'apprendre sur une chose que je savais aussi bien que lui. Quand Hortense sut que j'étais seul dans le cabinet, elle vint m'y trouver, et me pressa de questions; je ne jugeai pas qu'il y eût d'inconvénient à lui dire ce qui s'était passé : je lui dis donc, ce qui était vrai, que les vers avaient été faits, par ordre de Bonaparte, avant le bal, par un poète dont aujourd'hui le nom ne me revient pas; je lui dis que le bal avait été donné pour les vers, que le premier consul ne l'avait

tant priée de danser que pour en justifier le contenu, et qu'il les avait fait faire pour démentir un article d'un journal anglais, qui avait annoncé qu'elle était accouchée. En effet, Bonaparte avait été indignement choqué de cette annonce prématurée, parce qu'il avait bien vu qu'elle avait pour but d'accréditer les bruits infâmes que l'on avait calomnieusement répandus sur sa prétendue liaison avec Hortense. Telles étaient les petites machinations qui plus d'une fois trouvèrent place dans la tête où roulèrent tant de projets gigantesques.

CHAPITRE XV.

Influence des occupations variées. — Réflexion. — La vérité sur le projet de descente en Angleterre. — M. Pitt. Cause de la retraite de ce ministre. — Faute du gouvernement anglais. — Simagrées politiques. — Violation du Traité d'Amiens. — Griefs réciproques. — L'héritage du grand-duc de Parme. — Apparence favorable à la France. — L'île de Malte. — Départ du lord Withworth. — Guerre furieuse. — Rome et Carthage. — Progrès de la flatterie. — Joie intérieure de Bonaparte. — Message au sénat, au Corps-Législatif et au Tribunat. — Noble langage. — Renonciation à un titre. — Le Traité d'Amiens et le Traité de Paris.

En relisant les feuillets de mon manuscrit destinés à composer le cinquième volume de mes mémoires, je vois qu'entraîné, comme je le suis presque toujours, par des analogies d'idées, j'ai parlé d'événemens postérieurs à la rupture de la paix d'Amiens, sans m'arrêter assez sur les circonstances de cette grande époque. Cela tient à ma méthode qui consiste surtout à n'en pas avoir

de régulière, et cette méthode qui n'en est pas une, est probablement le résultat de la multiplicité et de la diversité des occupations qui ont rempli, ou plutôt comblé tant d'années de ma vie. Quand on ne s'occupe que d'un seul objet, les idées se présentent en effet par séries; mais elles ne viennent pour ainsi dire que par intermittence quand une longue habitude a forcé notre esprit à se promener sur des objets différens. Au surplus, c'est pour la dernière fois que je m'excuse de ce tort, qui, selon moi, n'en est pas un. Dans tous les cas, mes lecteurs ne pourront pas se plaindre d'avoir été trompés, car dès le commencement de ces mémoires, je les ai engagés à ne considérer mon ouvrage que comme un recueil de notes, dont le seul mérite à mes yeux est de présenter toujours l'exacte vérité sur une foule de faits falsifiés jusqu'ici, soit par ignorance, soit par intérêt, soit par esprit de parti. Si l'indulgence y fait trouver quelque chose de plus que ce que j'ai promis, tant mieux.

Je demande la permission de faire encore une courte réflexion, relativement aux choses dont je parle, et qui se sont passées lorsque je n'étais plus le secrétaire intime du premier Consul. Cette réflexion là voici : Presque tout ce que faisait Bonaparte n'é-

tait que l'accomplissement de projets antérieurs, et que je connaissais par lui; si ce n'était que comme simple particulier que je voyais le développement des effets, j'avais assisté à la naissance des causes, et je ne crois rien hasarder en assurant que la longue étude que j'ai faite sans interruption du caractère de Bonaparte, me mettait plus qu'un autre à même d'apprécier les actes de son pouvoir, dont j'avais presque toujours la clef. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé, tant avec Duroc qu'avec Lannes et Rapp, qui étaient restés mes intimes amis, et que je voyais souvent, de leur donner le vrai sens de ce qu'ils croyaient m'apprendre, quand il ne s'agissait pas de choses que le premier Consul n'avait confiées qu'à moi, car sur ce point ma discrétion survécut long-temps à sa confiance; j'ai lieu de penser qu'il le savait; il était en effet probable que Faucher avait eu des successeurs auprès de moi, et que quand le premier consul me dit la vérité sur la descente en Angleterre, à laquelle tout le monde croyait, excepté lui, j'ai le droit de croire qu'il ne doutait pas de ma religion à taire ses confidences.

Lors de la conclusion de la paix d'Amiens, une des choses les plus propres à prouver d'avance son peu de durée, était la retraite de M. Pitt du

ministère; j'en fis l'observation à Bonaparte, mais je n'insistai pas, car je vis bien vite, à la manière brusque dont il me dit : « Qu'est-ce que vous « dites? » quoiqu'il eût parfaitement entendu, que mon observation lui avait déplu. Il ne fallait cependant pas être doué d'une perspicacité bien extraordinaire pour voir le vrai motif de la retraite de M. Pitt : cet illustre ministre crut qu'une trève, à laquelle on donnerait le nom de paix, était indispensable à l'Angleterre, mais disposé en même temps à recommencer la guerre contre la France avec plus d'acharnement que jamais, il déposa, momentanément, le pouvoir, laissa à des ministres subalternes le soin de traiter de la paix, afin que son retour au ministère marquât le renouvellement de la haine implacable qu'il avait vouée à la France. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours regardé comme une faute du cabinet de Londres, la conclusion de la paix, quelle qu'en ait été la nécessité pour l'Angleterre. Seul, le gouvernement anglais n'avait encore reconnu, en aucune circonstance, aucun des gouvernemens qui s'étaient succédés en France depuis la révolution; et, comme rien n'efface le passé, une guerre à venir, quelqu'énergique qu'elle fût, ne pouvait pas ôter au gouvernement de Bonaparte

le poids immense qu'un moment de paix lui avait donné. D'ailleurs, par le seul fait de la conclusion d'un traité, l'Angleterre prouvait à l'Europe que le rétablissement des Bourbons n'avait été pour elle qu'un prétexte, et elle déchirait ainsi la page de son histoire où l'on aurait pu lire qu'elle était animée de sentimens plus nobles, plus généreux que ceux de sa seule haine contre la France. Il est bien certain que la condescendance de l'Angleterre à traiter avec le premier Consul avait rallié à celui-ci un grand nombre de partisans des Bourbons, qui n'avait d'espoir que dans la ténacité de la Grande-Bretagne à rester en guerre avec la France. Cela ouvrait les yeux du plus grand nombre; car ceux qui y voyaient assez clair pour pénétrer le fond des choses, n'ignorèrent jamais que les démonstrations d'intérêt prodiguées aux Bourbons par les cabinets de l'Europe, et notamment par le cabinet anglais, ne furent jamais que de vaines simagrées, pour cacher, sous l'apparence de motifs honorables, le désir de déchirer la France, et de s'opposer aux progrès immenses de sa puissance, depuis que Bonaparte avait saisi les rênes de l'État.

Lorsque les cartes commencèrent à se brouiller, la France et l'Angleterre avaient des reproches

mutuels à se faire; mais, comme je crois l'avoir déjà dit, le bon droit appartenait, en apparence, à la France; il était évident, positif, que l'Angleterre, en refusant d'évacuer Malte, faisait une infraction palpable au traité d'Amiens, tandis que, si je puis ainsi m'exprimer, l'Angleterre ne pouvait intenter à la France qu'un procès de tendance. Mais, je dois l'avouer, cette tendance à augmenter son territoire était évidente, car les arrêtés consulaires firent des conquêtes plus promptes que celles que l'on obtient par la voie des armes. La réunion du Piémont à la France avait changé l'état de l'Europe. Cette réunion, il est vrai, était antérieure au traité d'Amiens; mais il n'en fut pas de même des États de Parme et de Plaisance, Bonaparte s'étant de sa seule autorité constitué l'héritier du Grand-Duc qui venait de mourir. On conçoit donc très-bien l'inquiétude que la prospérité intérieure de la France et l'humeur envahissante de son chef ambitieux durent causer à l'Angleterre; mais il n'en est pas moins vrai que sur le fait de l'évacuation de Malte, elle agit avec une insigne mauvaise foi, et cette mauvaise foi parut dans tout son jour dans la circonstance que voici : Il avait donc été stipulé que l'Angleterre retirerait ses troupes de

Malte trois mois après la signature du traité, et plus d'un an s'était écoulé sans que ces troupes fussent retirées. L'ordre de Malte devait être rétabli et redevenir, comme par le passé, ordre souverain et indépendant sous la protection du Saint-Siége. Les trois cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg s'étaient d'ailleurs portés garans de l'exécution du traité d'Amiens; mais l'ambassadeur d'Angleterre, pour appuyer ses continuelles élusions, prétendait que son gouvernement était d'accord avec la Russie sur ses retards à remplir les conditions du traité, quand, au moment même où il émettait cette prétention, un courrier du cabinet de Saint-Pétersbourg arriva au ministère des relations extérieures, porteur de dépêches où la Russie s'exprimait d'une manière toute contraire aux assertions du lord Withworth.

Cet ambassadeur quitta Paris dans la nuit du 12 au 13 mai 1803, tandis que le gouvernement anglais donnait, sans qu'ils fussent demandés, des passeports à l'ambassade de France à Londres. La nouvelle de cette soudaine rupture fit baisser de quatre pour cent les consolidés anglais, et n'eut pas tout de suite une influence rétrograde aussi marquée sur les fonds français, qui

étaient alors cotés à 55 francs; élévation immense, si l'on veut se rappeler qu'ils étaient à 7 ou 8 francs la veille du 18 brumaire.

Dans cet état de choses, la France proposa au gouvernement anglais d'admettre d'un commun accord l'intervention de la Russie; mais comme l'Angleterre n'avait déclaré la guerre que pour réparer la faute qu'elle avait faite en concluant la paix, toutes propositions de cette nature furent rejetées par elle; de sorte que le premier consul put se parer aux yeux du public d'une grande modération et d'un sincère amour pour la paix. Dès lors, recommencèrent entre l'Angleterre et la France une de ces guerres furieuses qui avaient marqué les règnes du roi Jean et de Charles VII, et qui fournit à nos beaux esprits l'occasion de faire de magnifiques comparaisons avec l'ancienne rivalité de Rome et de Carthage, d'où ils concluaient en grands politiques que, puisque Carthage avait succombé, c'en était fait de l'Angleterre. Telles étaient les sornettes dont les flatteurs saluaient à chaque instant le premier consul, et je dois faire remarquer que l'époque de la rupture avec l'Angleterre fut une de celles où la flatterie fit les progrès les plus remarquables. Jamais le luxe des adresses ne s'était encore mou-

tré avec tant de somptuosité; il en vint de partout; pas un préfet, pas un sous-préfet, pas un maire, pas un corps constitué quel qu'il fût, pas une aggrégation ne manqua d'envoyer la sienne, et l'on aurait dit que Bonaparte, ayant mis au concours le prix de la bassesse, ses serviteurs s'empressaient de se le disputer. Lui, cependant, il déploya en cette grave circonstance toute l'activité de son génie, et certes il aurait fallu qu'il fût bien changé pendant les six mois écoulés depuis notre séparation, s'il n'éprouva pas dans son âme un frémissement de joie à la seule idée d'une vaste guerre dont les combinaisons allaient nourrir son génie insatiable.

Bonaparte était à Saint-Cloud quand le lord Withworth quitta Paris; quinze jours s'écoulèrent en tentatives inutiles pour renouveler les négociations rompues; il ne fallut donc plus songer qu'à la guerre, et avant de s'y préparer le premier consul adressa au sénat, au corps législatif et au tribunat le message suivant qu'on ne lira probablement pas sans intérêt.

« L'ambassadeur d'Angleterre a été rappelé; forcé par cette circonstance, l'ambassadeur de la république a quitté un pays où il ne pouvait plus entendre des paroles de paix.

« Dans ce moment décisif le gouvernement met sous vos yeux, il mettra sous les yeux de la France et de l'Europe ses premières relations avec le ministère britannique, les négociations qui ont été terminées par le traité d'Amiens, et les nouvelles discussions qui semblent finir par une rupture absolue.

« Le siècle présent et la postérité y verront tout ce qu'il a fait pour mettre un terme aux calamités de la guerre, avec quelle modération, avec quelle patience il a travaillé à en prévenir le retour.

« Rien n'a pu rompre le cours des projets formés pour rallumer la discorde entre les deux nations. Le traité d'Amiens avait été négocié au milieu des clameurs d'un parti ennemi de la paix. A peine conclu, il fut l'objet d'une censure amère: on le représenta comme funeste à l'Angleterre, parce qu'il n'était pas honteux pour la France. Bientôt on sema des inquiétudes, on simula des dangers sur lesquels on établit la nécessité d'un état de paix tel, qu'il était un signal permanent d'hostilités nouvelles. On tint en réserve, on stipendia ces vils scélérats qui avaient déchiré le sein de leur patrie, et qu'on destine à le déchirer encore. Vains calculs de la haine! Ce n'est plus cette

France divisée par les factions et tourmentée par les orages ; c'est la France rendue à la tranquillité intérieure, régénérée dans son administration et dans ses lois, prête à tomber de tout son poids sur l'étranger qui oserait l'attaquer, et se réunir aux brigands qu'une astuce politique rejetterait encore sur son sol pour y organiser le pillage et les assassinats.

» Enfin un message inattendu [1] a tout à coup effrayé l'Angleterre d'armemens imaginaires en France et en Batavie, et supposé des discussions importantes qui divisaient les deux gouvernemens, tandis qu'aucune discussion pareille n'était connue du gouvernement français.

» Aussitôt des armemens formidables s'opèrent sur les côtes et dans les ports de la Grande-Bretagne ; la mer est couverte de vaisseaux de guerre ; et c'est au milieu de cet appareil que le cabinet de Londres demanda à la France l'abrogation d'un article fondamental du traité d'Amiens [2].

» Ils voulaient, disaient-ils, des garanties nouvelles, et ils méconnaissaient la sainteté des trai-

[1] Bonaparte fait ici allusion au message du roi d'Angleterre, à l'ouverture du parlement de la session 1803.

[2] L'article relatif à l'évacuation de Malte.

tés dont l'exécution est la première des garanties que puissent se donner les nations.

» En vain la France a invoqué la foi jurée ; en vain elle a rappelé les formes reçues parmi les nations; en vain elle a consenti à fermer les yeux sur l'inexécution actuelle de l'article du traité d'Amiens, dont l'Angleterre prétendait s'affranchir ; en vain elle a voulu remettre à prendre un parti définitif jusqu'au moment où l'Espagne et la Batavie, parties contractantes, auraient manifesté leur volonté ; vainement enfin elle a proposé de réclamer la médiation des puissances qui avaient été appelées à garantir et qui ont garanti en effet la stipulation dont l'abrogation était demandée. Toutes les propositions ont été repoussées, et les demandes de l'Angleterre sont devenues plus impérieuses et plus absolues.

» Il n'était pas dans les principes du gouvernement de fléchir sous la menace ; il n'était pas en son pouvoir de courber la majesté du peuple français sous des lois qu'on lui prescrivait avec des formes si hautaines et si nouvelles. S'il l'eût fait, il aurait consacré pour l'Angleterre le droit d'annuler, par sa seule volonté, toutes les stipulations qui l'obligent envers la France. Il l'aurait autorisée à exiger de la France des garanties nouvelles à

la moindre alarme qu'il lui aurait plu de se forger ; et de là deux nouveaux principes qui se seraient placés dans le droit public de la Grande-Bretagne, à côté de celui par lequel elle a déshérité les autres nations de la souveraineté commune des mers, et soumis à ses lois et à ses réglemens l'indépendance de leur pavillon.

» Le gouvernement s'est arrêté à la ligne que lui ont tracée ses principes et ses devoirs. Les négociations sont interrompues et nous sommes prêts à combattre si nous sommes attaqués.

» Du moins nous combattrons pour maintenir la foi des traités, et pour l'honneur du nom Français.

» Si nous avions cédé à une vaine terreur, il eût fallu bientôt combattre pour repousser des prétentions nouvelles : mais nous aurions combattu, déshonorés par une première faiblesse, déchus à nos propres yeux et avilis aux yeux d'un ennemi qui nous aurait une fois fait ployer sous ses injustes prétentions.

» La nation se reposera dans le sentiment de ses forces, quelles que soient les blessures que l'ennemi pourra nous faire dans des lieux où nous n'aurons pu ni le prévenir ni l'atteindre; le résultat de cette lutte sera tel que nous avons droit

de l'attendre, de la justice de notre cause et du courage de nos guerriers. »

Ce message était noble et exempt de ces bouffées de jactance qui échappaient si souvent à Bonaparte, parce que la rédaction en avait été mûrie et examinée avec quelques conseillers. La réponse du sénat fut accompagnée du vote d'un vaisseau de premier ordre dont le prix dût être acquitté sur les revenus de la dotation du sénat. Avec son adresse ordinaire Bonaparte en agissant pour lui, y parlait au nom du peuple comme lorsqu'il s'agit du consulat à vie. Mais alors même qu'il travaillait à sa propre grandeur, ce qu'il faisait, comme je l'ai déjà fait observer plusieurs fois, devait tourner à l'avantage futur des Bourbons; et le traité même qui venait d'être rompu peut donner lieu à une observation assez singulière. Bonaparte qui n'était pas encore roi, exigea absolument que le roi d'Angleterre renonçât au vain titre de roi de France qu'il avait toujours pris précédemment comme pour indiquer qu'il n'avait pas tout-à-fait renoncé à de vieilles prétentions; cette clause fut consentie, et c'est à ce premier consentement quefut due la disparition du titre de roi de France parmi les titres du roi d'Angleterre; lors du traité de Paris après le retour des Bourbons.

CHAPITRE XVI.

Griefs du gouvernement anglais. — Espoir d'un Traité de commerce. — Opposition formelle. — Agens français dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. — Voyage d'un officier en Égypte. — Le cabinet anglais bien informé. — Désir de conserver Malte. — Mot de Bonaparte au Corps-Législatif. — Fausse interprétation. — Conquête du Hanovre. — Dépêche télégraphique. — Le duc de Cambridge et les caricatures. — Influence des riens sur l'esprit du peuple. — George III, roi et électeur. — Première adresse au clergé. — Le mot de *Monsieur* employé pour la première fois. — Les semaines et les mois républicains. — Premiers mandemens. — Le cardinal de Belloy et le cardinal Cambacérès. — Le Christ de la providence. — Le curé d'Abbeville.

Le manifeste du roi d'Angleterre, dont j'ai fait mention dans le chapitre précédent, avait frappé comme un coup de foudre le gouvernement français, qui savait bien que l'on fomentait à Londres une foule d'intrigues, mais qui, cependant, était loin de s'attendre à un pareil éclat. Le

premier grief du gouvernement anglais était la prohibition des marchandises anglaises, maintenue avec plus de sévérité encore depuis la paix que pendant la guerre, et l'aveu de la Grande-Bretagne sur un point si important pour elle aurait pu la dispenser d'énoncer aucun autre sujet de plainte; car la vérité est qu'elle avait été effrayée à l'aspect de la prospérité intérieure dont jouissait la France et de l'élan donné à nos manufactures. Le gouvernement anglais avait espéré obtenir du premier consul un traité de commerce qui aurait équivalu à un arrêt de mort pour notre industrie naissante, mais Bonaparte s'y opposa formellement, et sur ce seul refus de sa part, il lui aurait été facile de prévoir une rupture qui parut le surprendre. Je me rappelle que dans le temps, je lus avec beaucoup d'intérêt toutes les pièces relatives à ce grand procès entre deux nations rivales, procès jugé onze ans plus tard sous les murs de Paris.

C'était si bien le désappointement qu'avait éprouvé l'Angleterre, à l'égard d'un traité de commerce, qui causait l'animosité du gouvernement anglais, que le reproche en était textuellement énoncé dans la déclaration du roi d'Angleterre; il s'y plaignait de ce que la France avait

envoyé en Angleterre un grand nombre de personnes pour résider dans les ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en qualité d'agens de commerce, caractère, disait le manifeste, qui ne pouvait leur être acquis avec ses priviléges que par un traité de commerce. Tel fut, selon moi, le motif réel des plaintes de l'Angleterre; cependant comme il aurait été par trop ridicule de baser une déclaration de guerre sur un manque de condescendance, l'Angleterre articulait encore d'autres griefs, tels que ceux de la réunion du Piémont et des états de Parme et de Plaisance à la France, et du séjour des troupes françaises en Hollande. On y parlait aussi de vues et de projets que l'Angleterre attribuait au gouvernement français sur la Turquie, et ce grief était motivé sur le voyage en Égypte d'un officier. Ici la couronne d'Angleterre faisait allusion au voyage du général Sébastiani dont j'ai déjà parlé; car, lors de son départ, j'étais encore auprès du premier consul, et je dois dire, parce que c'est la vérité, qu'à cet égard le cabinet anglais n'était *que bien informé*; Bonaparte m'a entretenu trop de fois de ses idées sur l'Orient, et de ses projets pour trouver un moyen d'attaquer la puissance anglaise dans les Grandes-Indes, pour qu'il ait pu

y renoncer. Le résumé de tous les reproches que les deux gouvernemens s'adressèrent mutuellement, c'est que ni l'un, ni l'autre n'était de bonne foi; que l'Angleterre, après avoir cédé à la nécessité, voulut reprendre tous ses avantages quand l'occasion s'en présenta, et conserver la possession de Malte qui lui assurait la domination dans la Méditerranée, comme elle dominait déjà dans l'Océan. L'Angleterre obéit aux exigences de sa politique, et je dirai franchement qu'après tout ce dont j'ai été témoin, je ne crois que bien peu à la possibilité d'une alliance entre la morale et la politique. Il est arrivé plus d'une fois à un gouvernement de vanter sa bonne foi, pour se consoler de n'être pas parvenu à tromper le premier; et c'est ce qui arriva à Bonaparte vis-à-vis l'Angleterre, qui bien certainement n'avait fait que le devancer sans raisons apparentes.

Le premier consul avait dit, dans une communication au corps législatif sur l'état de la France et sur ses relations avec les autres puissances : « l'Angleterre SEULE ne peut pas lutter contre la « France. » Cette proposition suffit pour irriter toutes les susceptibilités de l'orgueil britannique, et le cabinet anglais affecta d'y voir une menace; ce n'en était pas une, car lorsque Bonaparte me-

naçait, ses paroles étaient plus fermes et plus énergiques; c'était seulement un terme rassurant pour la France; et si l'on veut bien examiner par combien d'efforts, par quels sacrifices, l'Angleterre s'opiniâtra à susciter à la France des ennemis sur le continent, peut-être sera-t-on autorisé à penser que le grand courroux qu'elle manifesta, venait de ce qu'intérieurement elle était de l'avis de Bonaparte. Seule contre la France, l'Angleterre pouvait sans doute lui faire beaucoup de mal, surtout en portant les premiers coups aux débris de sa marine disséminés sur toutes les mers; mais elle ne pouvait rien tenter contre la France continentale, et ces deux puissances, en ne supposant d'alliés ni à l'une, ni à l'autre, pouvaient d'ailleurs être long-temps en guerre, sans qu'il y eût beaucoup d'actes d'hostilités.

Le premier effet de la déclaration de guerre de l'Angleterre, fut l'invasion du Hanovre par les troupes françaises sous le commandement du général Mortier. La dépêche télégraphique qui en annonçait la nouvelle à Paris, était aussi vraie que laconique, et contenait toute l'histoire de cette expédition; elle était ainsi conçue : « Les Français » sont maîtres de l'électorat de Hanovre, et l'ar» mée ennemie est faite prisonnière de guerre. »

En peu de jours les boutiques des marchands de gravures furent remplies de caricatures sur les Anglais, et notamment sur le duc de Cambridge; je me rappelle que dans une de ces épigrammes dessinées, on l'avait représenté passant la revue de ses troupes, à cheval sur une écrevisse. Je parle de ces puérilités, parce que retiré alors dans ma maison de la rue Hauteville, entièrement désoccupé, après n'avoir pas eu assez de temps pour suffire à mes travaux, je me promenais quelquefois sur les boulevards où je ne dédaignais point de regarder les dessins étalés aux yeux des passans, et j'ai eu plus d'une fois l'occasion de remarquer que ces bagatelles ont souvent plus d'influence qu'on ne le croit, sur l'esprit du peuple d'une grande ville.

Aussitôt que le premier consul fut informé du nombre de prisonniers faits en Hanovre, il conçut l'espoir de les échanger contre ceux que la marine anglaise avait déjà faits sur mer; ce fut l'objet d'une proposition au roi d'Angleterre; mais le cabinet anglais jugea que, bien que le roi d'Angleterre fût en même temps électeur de Hanovre, il n'y avait pas de solidarité entre les deux gouvernemens, dont Georges III était le chef, et en conséquence de cette subtile distinction, la

proposition du gouvernement français demeura sans résultat. Rien n'égalait alors l'animosité des deux gouvernemens l'un contre l'autre ; et Bonaparte, au moment de la déclaration de guerre, avait signalé son indignation d'une manière qu'aucune considération ne pourrait me faire approuver. Je veux parler de l'ordre qu'il avait donné de faire arrêter tous les Anglais qui se trouvaient en France; ordre barbare, selon moi; car il est affreux de faire tomber sur des particuliers, venus avec confiance, la vengeance que l'on voudrait exercer contre le gouvernement dont ils dépendent; mais Bonaparte, dans sa colère, n'y regardait pas de si près.

Je dois actuellement faire remarquer la première application d'un mot que Bonaparte m'avait souvent répété lors du concordat : « Vous verrez, Bourrienne, quel parti je saurai tirer des prêtres. »

Voyant la guerre déclarée, le premier consul, afin d'en agir avec l'Église comme l'avaient fait autrefois les rois très-chrétiens, voulut faire recommander le succès de ses armes aux prières des fidèles par l'intermédiaire du clergé; il adressa donc à cet effet la lettre suivante, dont la forme est toute royale, aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques de France :

« Monsieur,

« Les motifs de la présente guerre sont connus « de toute l'Europe. La mauvaise foi du roi d'An- « gleterre, qui a violé la foi des traités en refusant « de restituer Malte à l'ordre de Saint-Jean de « Jérusalem, qui a fait attaquer nos bâtimens de « commerce sans déclaration préalable de guerre, « la nécessité d'une juste défense, tout nous oblige « de recourir aux armes. Je vous fais donc cette « lettre pour vous dire que je souhaite que vous « ordonniez des prières, pour attirer la bénédic- « tion du ciel sur nos entreprises. Les marques « que j'ai reçues de votre zèle pour le service de « l'État, m'assurent que vous vous conformerez « avec plaisir à mes intentions.

« Écrit à Saint-Cloud, le 18 prairial an xi.

« Bonaparte. »

Cette lettre est remarquable sous plus d'un rapport : elle étonna la plupart des anciens frères d'armes du premier consul qui la tournèrent en dérision; ils disaient que Bonaparte n'avait pas eu besoin de se faire recommander au prône pour conquérir deux fois l'Italie;

mais il les laissait dire, et suivait invariablement la ligne tracée par sa volonté, et peut-être par sa prévoyance; car rien n'était plus fait que cette lettre pour plaire à la cour de Rome, qu'il fallait amener à voir en lui un nouveau fils aîné de l'Église. On peut y remarquer encore l'emploi du mot MONSIEUR, dont le premier consul se servait, pour la première fois, dans un acte destiné à la publicité, et qui semblait indiquer que dans sa pensée les désignations républicaines étaient incompatibles avec les formes dues au clergé; en même temps il indiquait par là que puisqu'il donnait exclusivement au clergé les désignations monarchiques, le clergé se trouvait surtout intéressé à diriger les esprits vers le rétablissement de la monarchie. Peut-être trouvera-t-on que j'insiste beaucoup sur des riens? mais, pour moi, qui ai vécu si longtemps dans la confidence intime de Bonaparte, ces riens sont quelque chose; ainsi, par exemple, personne n'a dû remarquer que le premier consul rétablit l'usage des anciens noms donnés aux jours de la semaine, quand on conservait encore aux mois les noms du calendrier républicain; eh bien, ce fut exprès qu'il commença à faire dater le Moniteur : *le samedi*, tel jour de *messidor* : « Voilà,

« disait-il, des choses qui jurent, on s'en moquera;
« j'ôterai messidor, et j'effacerai toutes ces saloperies inventées par les Jacobins! »

Le clergé ne trahit point le premier consul dans ses espérances; il lui devait déjà beaucoup, et en espérait plus encore. La lettre que Bonaparte avait adressée aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques fut le signal d'une foule de mandemens, dans lesquels il n'y avait pas un mot de dissidence. Le mandement de l'archevêque de Paris parut le premier, on y lisait :

« La France, nos très-chers frères, se reposait de ses triomphes; par sa valeur, le chef du gouvernement l'avait couverte de lauriers; par sa sagesse il enrichissait ses terres, il embellissait ses villes, il faisait fleurir son commerce; des canaux de prospérité s'ouvraient de toutes parts; elle n'avait plus qu'un désir, c'était de jouir paisiblement du fruit de tant de travaux. Mais qu'elles sont trompeuses les espérances de cette vie mortelle! Au moment de la plus grande sécurité, l'horizon s'obscurcit, l'inquiétude s'empare des esprits, l'alarme devient générale, la guerre est déclarée. Rassurez-vous cependant, nos très-chers frères, l'ami de la victoire dirige toujours nos armées : elles sont à peine sorties de leur camp, et déjà

nous sommes maîtres des possessions continentales de notre rivale.

« Mais le conquérant de l'Europe [1] ne se dissimule pas que le sort des armes est journalier, et que le seul moyen d'en fixer l'incertitude est d'intéresser dans sa cause le Dieu des combats. *Il souhaite que nous ordonnions des prières pour attirer la bénédiction du Ciel sur ses justes entreprises.*

« L'amour que vous avez, nos très-chers frères, pour votre patrie, la reconnaissance que vous devez à un gouvernement si doux, si bienfaisant, si paternel, nous sont de sûrs garans du zèle avec lequel vous seconderez des sentimens si religieux. »

Je n'ai certainement pas l'intention de fouiller dans les annales louangeuses de l'époque dont je parle, cependant il n'est peut-être pas inutile, pour la caractériser, de remettre sous les yeux de nos lecteurs quelques fragmens de ce que disaient alors les chefs de l'Église de France, en parlant du chef de l'État ; mais, pour être sobre de souvenirs de ce genre, je me bornerai au fragment qui précède et à celui qui suit ; il est extrait du mandement du cardinal Cambacérès, alors archevêque de Rouen.

[1] Ici M. le cardinal de Belloy faisait une prédiction en ne croyant faire qu'un éloge.

« Le premier consul vous apprendra, nos très-chers frères, dans la lettre ci-jointe, pourquoi il est de nouveau contraint de recourir à la guerre. Seule, sa parole nous assurerait la vérité de ce qu'il énonce; car ses pareils dédaignent le mensonge, même utile; et à l'appui de sa parole viennent l'évidence des faits et l'indignation de l'Europe entière. Cette fois, du moins, personne ne disputera à la France l'honneur de n'avoir pris les armes qu'à regret, parce qu'il l'a fallu pour repousser une agression injuste, soutenir l'ouvrage d'un traité solennel, nécessaire au repos de l'univers et qui avait été en quelque sorte le prix de nos triomphes.... . . . . . .

« Demandons surtout à Dieu que *l'homme de sa droite*, cet homme qui, sous la direction de ses ordres, a tant fait pour le rétablissement de son culte, qui se propose de faire encore davantage, continue d'être, comme Cyrus, *le Christ* de la Providence; qu'elle veille sur sa vie, le couvre de ses ailes; qu'elle écarte de sa personne auguste les dangers qu'on rencontre dans les combats, quand on a son courage, et ceux qu'on doit craindre de l'envie et de ses noirceurs, quand on a son mérite. »

Ces expressions outrées étaient loin de déplaire

au premier consul, car jamais il ne se plaignit de ce que la louange allait trop loin, quoiqu'il n'aimât pas ceux qui s'en rendaient trop grossièrement l'organe; aussi Duroc me dit-il un jour qu'il leur avait fallu tout leur sérieux pour ne pas rire quand le curé d'une paroisse d'Abbeville dit à Bonaparte, d'un ton emphatique et solennel, pendant son voyage aux côtes du nord : « La religion » comme la France vous doit tout ce qu'elle est; » nous vous devons tout ce que nous sommes; je » vous dois tout ce que je suis. »

CHAPITRE XVII.

Présentation du prince Borghèse. — Les auditeurs au conseil d'État. — Départ pour la Belgique. — Arcs de triomphe et harangues. — Ennui et gaîté. — Visite aux produits de l'industrie de la Somme. — Usage royal ressuscité. — Les cygnes d'Amiens. — Changement de formule dans les actes du gouvernement. — Voyage de la comédie française. — La fête de la Pucelle. — Division de l'institut en quatre classes. — Les savans et les gens de lettres. — Inimitié de Bonaparte pour les gens de lettres. — Haine réciproque du premier consul et de Ducis. — Pièce de vers injuste. — Jugement de Bonaparte sur Bernardin de Saint-Pierre. — Chénier et M. Lemercier. — Amitié feinte par intérêt. — Relations de Bonaparte avec M. Lemercier. — Les poètes et les gratifications. — Explication de l'aversion de Bonaparte pour les lettres. — Son dégoût pour les institutions. — Lalande et son dictionnaire. — L'éducation dans la main du gouvernement. — Mot de Bonaparte sur les enfans des nobles. — M. de Roquelaure, archevêque de Malines. — Son allocution galante à madame Bonaparte. — Retour à Saint-Cloud. — Ma prochaine entrevue.

Au mois d'avril 1803, le prince Borghèse,

destiné à devenir un jour le beau-frère de Bonaparte, en épousant la veuve de Leclerc, fut, pour la première fois, présenté au premier consul par le cardinal Caprara. C'est du même mois de la même année que date la création des auditeurs au conseil d'état, qui furent d'abord au nombre de seize. Vers la fin de juin, Bonaparte entreprit, avec Joséphine, son voyage en Belgique et aux Côtes-du-Nord. A ce voyage se rattachent plusieurs circonstances, que je ne dois point passer sous silence, et dont je fus informé par Duroc au retour du premier consul. Bonaparte partit de Paris le 24 juin, et bien que près d'une année dût encore s'écouler avant qu'il posât sur son front la couronne impériale, tout fut impérial dans son voyage. Des gardes d'honneur improvisées venaient à sa rencontre, précédées de toutes les autorités civiles et militaires, à la limite des départemens sur le territoire desquels le cortége arrivait; partout de louangeuses harangues, des arcs de triomphe, des devises, et le soir des illuminations. Aussi Duroc me disait-il à son retour : « Tant que tu as été avec lui, tu n'as rien vu de pareil au voyage que nous venons de faire; bien certainement l'enthousiasme qu'excite la présence du premier consul est plus grand encore dans les

pays que nous avons parcourus qu'il ne l'est à Paris. Quand nous arrivâmes, vers onze heures du matin, sur les limites du département de la Somme, figure-toi que nous trouvâmes un grand arc de triomphe tissu en branchages verts; là était réunie une immense population; les hommes, les femmes, les enfans des villages voisins se pressaient sur toute la route, et se précipitaient pour voir le premier consul. Mais ce qui nous a bien ennuyés, c'est la nécessité d'entendre, dans toutes les villes, dans toutes les communes, les complimens des autorités. Tu sais combien cela ennuie le général; eh bien, il n'a jamais eu l'air plus gai, plus satisfait que pendant ces fastidieuses cérémonies. Nous arrivâmes à Amiens à six heures du soir; partout des transparens, des inscriptions; et le soir illumination générale. Le lendemain, nous allâmes voir les produits de l'industrie du département; le général dit en entrant, avec ce ton solennel que tu connais: « Je vois « avec plaisir le résultat de vos utiles travaux; « habitans du département de la Somme, je suis « content; le travail assure à la fois le repos de la « société et le bonheur de l'individu. » Ainsi me parlait Duroc, qui, malgré son flegme habituel, s'échauffait quelquefois en parlant du premier

consul, objet alors de son admiration, mais pour lequel il avait plus de dévouement que d'amitié.

Il était autrefois d'usage, lorsque les rois de France passaient dans l'ancienne capitale de la Picardie, que la ville d'Amiens leur fit hommage de beaux cygnes; on ne manqua point de ressusciter cet usage qui plut beaucoup à Bonaparte, parce que c'était le traiter en roi; et les cygnes acceptés furent envoyés à Paris pour y être placés sur un bassin des Tuileries, afin d'attester aux Parisiens les hommages royaux que recevait le premier consul hors de la capitale, mot qu'il n'accompagnait pas encore d'un pronom possessif. Ce fut aussi dans ce voyage que Bonaparte commença à dater des arrêtés de tous les lieux où il passait. Afin d'occuper de lui, et de lui seul, il en avait laissé à Paris un grand nombre de signés, afin qu'en son absence même il fût présent par ses actes de gouvernement. Jusque-là les arrêtés avaient été rendus au nom *des consuls* de la république; alors il substitua à cette formule celle de *gouvernement* de la république; à l'aide de cette variante qui paraissait peu importante, *le gouvernement* fut partout où se trouvait le premier consul; les deux autres consuls durent se tenir pour dit qu'ils n'étaient plus rien même en apparence, et les ar-

rêtés du gouvernement, dont la signature avait été laissée à Cambacérès pendant la campagne de Marengo, purent être rendus dans toutes les villes de France et de Belgique que visita le premier consul pendant un voyage de six semaines. S'étant donc constitué à lui seul toute la république, les acteurs du théâtre de la République devenaient par une conséquence naturelle les acteurs de Bonaparte, et il était tout simple qu'il les fit voyager pour la première fois à sa suite pour éblouir les habitans des villes, où il s'arrêtait, par le luxe des représentations. Tout cela marchait de front vers le rétablissement d'un maître unique, et non pas cela seulement. En même temps il ouvrait la porte à une foule d'anciens usages; permettait à Orléans le rétablissement de la fête de la Pucelle; et divisait l'institut en quatre classes destinées à rappeler le souvenir des anciennes académies, dont cependant il rejeta la dénomination malgré le désir et les intrigues de Suard et de l'abbé Morellet, qui avaient, à cet égard, séduit l'esprit de Lucien.

Cependant en faisant cette division le premier consul ne donna pas aux classes de l'institut le rang qu'elles occupaient autrefois comme académies. Il plaça en première ligne la classe des

sciences, et seulement en seconde ligne l'ancienne académie française. Je dois convenir que, dans l'état où se trouvait la littérature, comparé à l'état des sciences, le premier consul n'avait pas tort. M. de Châteaubriand, dont j'aurai à parler plus tard, et dont Bonaparte m'avait parlé plusieurs fois, ne faisait encore que d'apparaître sur les confins du monde littéraire, où il devait faire tant de conquêtes, et quoique les lettres françaises comptassent de grands talens, tels que La Harpe, qui mourut sous le consulat, tels que Ducis, Bernardin de Saint-Pierre, Chénier et M. Lemercier; on ne pouvait les comparer aux Lagrange, aux Laplace, aux Monge, aux Fourcroy, aux Berthollet, aux Cuvier dont les travaux avaient si prodigieusement reculé les bornes des connaissances humaines. Personne ne murmura donc de voir la classe des sciences de l'institut prendre le pas sur sa sœur aînée. D'ailleurs le premier consul n'était pas fâché de témoigner, en agissant de la sorte, le peu d'estime qu'il faisait des gens de lettres. Quand il m'en parlait, lorsque j'étais auprès de lui, il les appelait des phraseurs; il ne leur pardonnait pas d'être supérieurs dans un genre où il n'avait aucune supériorité; et, à quelques éclairs près, je n'ai ja-

mais connu un homme plus insensible que Bonaparte à la belle poésie ou à la belle prose. Comme il y avait du vague dans son esprit, une constante énergie dans son caractère, et qu'il rapportait tout à lui, son esprit se plaisait dans les nuages d'Ossian, et son caractère positif se trouvait comme exprimé dans les hautes pensées de Corneille; de-là sa prédilection presque exclusive pour ces deux auteurs. Du reste les plus beaux ouvrages de notre littérature n'étaient pour lui qu'un arrangement de mots sonores et vides de sens et qui, selon lui, ne frappaient que l'oreille.

Le dédain, ou pour mieux dire le dégoût de Bonaparte pour les lettres s'appliquait particulièrement à quelques hommes qui les cultivaient avec succès; il détestait Chénier et encore plus Ducis. Il ne pouvait pardonner à Chénier les principes républicains dont ses tragédies étaient imprégnées; et Ducis éveillait en lui comme un instinct de haine involontaire. Au reste, Ducis le lui rendait bien; et je me rappelle que ce poète écrivit dans le temps une pièce de vers que me fit lire son ami M. Campenon, et qui était d'une violence inexcusable, parce qu'elle passait toutes les bornes de la vérité. Bonaparte était un com-

posé si bizarre de bien et de mal, qu'en se bornant à le peindre, seulement sous l'un de ces deux aspects, on a pu en faire le panégyrique et la satire sans avoir eu besoin de sortir du vrai. De Bernardin de Saint-Pierre, Bonaparte aimait beaucoup le roman de Paul et Virginie, et cela parce qu'il l'avait lu dans son enfance. Je me rappelle qu'ayant un jour essayé de lire les Études de la Nature, au bout d'un quart-d'heure il jeta le livre avec dépit en me disant : « Comment peut-on lire de pareilles sornettes; c'est « plat, c'est vide; il n'y a rien là dedans; ce sont « les rêveries d'un songe creux! Qu'est-ce que « c'est que la nature?... la nature!... C'est vague, « insignifiant. Des hommes et des passions, à la « bonne heure; voilà ce qu'il faut peindre; cela « dit quelque chose; ces gens-là ne sont bons à « rien sous aucun gouvernement! Je leur donnerai « pourtant des pensions parce que je le dois comme « chef de l'État; ils occupent, ils amusent les oisifs; mais je ferai Lagrange sénateur; c'est une « tête cela. »

De ce que Bonaparte s'exprimait avec autant de dédain en parlant des gens de lettres, il ne faut pas conclure qu'il les traitât mal; tous ceux qui étaient accueillis à la Malmaison, furent au con-

traire l'objet de ses cajoleries. M. Lemercier était un de ceux qui y venaient le plus fréquemment ; et que madame Bonaparte voyait avec le plus de plaisir. Quant à Bonaparte, il faisait à M. Lemercier beaucoup d'amitiés, mais il ne l'aimait pas. Sa qualité d'homme de lettres, de poète, jointe à une franchise polie, à un républicanisme doux mais inflexible, comme tous les principes qui sont le résultat d'une conviction, tout cela était plus que suffisant pour expliquer l'inimitié de Bonaparte. Il craignait M. Lemercier et sa plume, et le chef de l'État, comme cela lui arriva plus d'une fois, jouait le rôle de courtisan en flattant l'écrivain ; et certes, il n'y aurait pas mis tant de procédés s'il eût pu espérer de ranger M. Lemercier au nombre des poètes qui allaient de temps à autre chez Fouché et plus tard chez le duc de Rovigo, recevoir des gratifications de cinquante et de cent louis, ce qui ne faisait pas toujours un écu par bassesse. Il y en eut qui chantèrent l'incendie de Moskou comme un des plus beaux résultats de la campagne de Russie.

M. Lemercier fut le seul homme à ma connaissance qui refusa la croix de la Légion-d'Honneur. Je le vis à cette époque, et je me rappelle qu'il me lut le billet qui accompagnait le renvoi de la

croix. Ce billet était noble, simple, énergique. Si j'en avais gardé une copie, il trouverait certainement une place dans mes mémoires; mais éloigné de Paris, comme je le suis au moment où j'écris ceci, je n'ai aucun moyen de me le procurer; il est doux, quand on est si souvent contraint à parler des flagorneurs de Bonaparte, d'avoir quelquefois à prononcer des noms auxquels ne se rattachent que des souvenirs honorables.

Je me suis expliqué l'inimitié générale dans laquelle Bonaparte enveloppait tous les gens de lettres. C'était moins chez lui l'effet d'une prévention qu'une nécessité de son caractère. Il faut du temps pour apprécier, pour lire seulement les ouvrages littéraires, et le temps était si précieux pour lui, qu'il aurait voulu, pour ainsi dire, abréger la ligne droite; aussi n'aimait-il que les hommes qui s'occupaient de choses positives, exactes, renfermées dans un cercle où ne pouvait s'introduire aucune censure d'administration, aucune pensée de gouvernement. Il voyait d'un très-mauvais œil les économistes, les publicistes, enfin tous ceux qui, d'une manière quelconque, s'occupaient de législation, d'institutions et d'améliorations morales. La haine que ces sortes

de travaux lui inspiraient fut bien marquée lors même de la classification de l'Institut dont je viens de parler. En permettant à une classe littéraire de se réunir de nouveau, au nombre de quarante, comme autrefois, il supprima la classe des sciences morales et politiques. Bonaparte continua à faire partie de la première classe, et Lucien entra dans la seconde. Quoi qu'il en soit, d'après ce que j'ai dit tout-à-l'heure, en se rappelant quels ont été les travaux des hommes de son temps, on pourrait écrire la liste de ceux qui ont eu soit l'affection, soit l'inimitié de Bonaparte; et sur toutes choses, il ne faut pas croire à la réalité des sentimens de bienveillance que son intérêt l'engagea souvent à manifester aux hommes qu'il n'aimait pas. Le besoin qui l'attachait aux choses positives était chez lui si impérieux, que dans les sciences mêmes il n'aimait que ce qui s'appliquait à la terre; aussi ne traita-t-il jamais Lalande avec autant de distinction que Monge et Lagrange. Les découvertes astronomiques ne pouvaient ajouter directement à sa propre grandeur; et d'ailleurs, il ne put jamais pardonner à Lalande de l'avoir voulu comprendre dans un dictionnaire des athées, précisément au moment où il venait d'entamer des négociations avec la cour de Rome.

Bonaparte voulait être le centre unique d'un monde qu'il se croyait appelé à gouverner; voilà pourquoi il ne dévia jamais de ses soins constans pour placer toutes les institutions dans la main du chef de l'État. On en eut la preuve lorsqu'il fut question de la régénération de l'instruction publique. Il voulait que l'on fondât six mille bourses payées par le gouvernement, et que toutes ces bourses fussent à sa nomination; de sorte qu'ayant ainsi à lui seul le monopole de l'instruction, il n'en aurait délégué des parcelles qu'aux enfans de ceux qui auraient montré un dévouement aveugle. Voilà ce que le premier consul appelait la régénération de l'instruction publique. Dans le temps de ma plus grande intimité auprès de lui, il me parlait souvent sur ce sujet, et écoutait sans impatience les observations que je me permettais de lui faire, et je me rappelle qu'un de ses grands argumens était celui-ci : « Qu'est-ce qui distingue les « hommes? l'éducation, n'est-ce pas. Eh bien! si « les enfans des nobles peuvent être admis dans « les lycées, ils auront autant d'éducation que les « enfans des hommes nouveaux qui font la force « de mon gouvernement; ils finiront par entrer « dans mes régimens comme officiers, et ils seront « naturellement en rivalité avec ceux qu'ils re-

« gardent comme les spoliateurs de leurs familles.
« Je ne veux pas de cela ! »

Mes souvenirs m'ont un peu éloigné de ce que je disais du voyage du premier consul avec madame Bonaparte, aux Côtes-du-Nord et en Belgique ; et j'ai peu de choses à ajouter au peu que j'en ai dit, attendu que je n'y étais pas, et que j'aime mieux faire dans mon récit des omissions forcées que de m'exposer à dire des choses inexactes. Je me rappelle seulement que la suite militaire de Bonaparte, et notamment Lauriston et Rapp surtout, en me parlant de ce voyage, ne purent retenir quelques signes de mécontentement des distinctions que Bonaparte avait prodiguées au clergé, par exemple à M. de Roquelaure, alors archevêque de Malines. Ce prélat, homme de beaucoup d'esprit, et qui passait pour avoir été dans sa jeunesse un abbé très-mondain, s'était fait courtisan ecclésiastique. S'étant rendu à Anvers pour présenter ses hommages au premier consul, il ne lui refusa aucun éloge exagéré ; puis s'adressant ensuite à madame Bonaparte, il lui dit :

« Madame,

« Après vous être unie au premier consul *par les nœuds sacrés d'une alliance sainte*, vous vous trouvez aujourd'hui environnée de sa gloire. Cette

situation est due aux agrémens de votre esprit, à l'aménité de votre caractère, et aux charmes de votre société. Continuez, madame, à mettre en exercice ces aimables qualités que vous tenez de l'auteur de tout don parfait; elles seront pour votre auguste époux un agréable délassement des immenses et pénibles travaux auxquels il se dévoue chaque jour par amour pour la patrie. Si nos prières et nos vœux fixent vos mutuelles destinées, vous serez heureux l'un par l'autre, et nous le serons nous-mêmes de votre mutuel bonheur.»

J'ai souligné quelques mots de cette courte harangue où l'onction s'allie merveilleusement à la galanterie; n'était-ce pas manquer un peu trop aux convenances ecclésiastiques que de parler de *nœuds sacrés* et d'*alliance sainte*, lorsque tout le monde savait que ces nœuds et cette alliance n'existaient que sur les registres de la municipalité? ou bien M. de Roquelaure avait-il seulement recours à une de ces formules que les casuistes nomment, je crois, des fraudes pieuses, afin d'engager les époux à faire ce qu'il les félicitait d'avoir déjà fait? Qu'on choisisse entre ces deux suppositions, je ne tiens pas plus à l'une qu'à l'autre; toujours est-il vrai que ce langage édulcoré valut à

M. de Roquelaure la bienveillance du premier consul, qui le nomma peu après à la seconde classe de l'institut.

Le premier consul revint à Saint-Cloud le 12 d'août. Son retour fut le signal de nouvelles félicitations, de nouvelles adresses où les formules de la flatterie, loin d'être épuisées, semblaient avoir fait des progrès nouveaux. Les flagorneries qu'on lui prodiguait l'avaient déjà rendu si exigeant en ce genre d'adulations, qu'il témoigna son mécontentement de ce que l'adresse du préfet de l'Hérault s'adressait collectivement aux trois consuls, et non au premier consul seul. Pour moi, je continuais à vivre fort retiré, n'ayant pas vu Bonaparte depuis notre séparation; mais le moment approchait où nous devions avoir une première entrevue, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XVIII.

Le Temple et les suspects. — Les intrigans de l'Europe. — La guerre aux marchandises. — Mesures sévères. — Prélude au système continental. — Bombardement de Granville. — Destitutions. — Preuves tirées d'une conversation. — Je suis appelé chez le premier consul. — Craintes d'une entrevue. — Terreur non justifiée. — Premières paroles de Bonaparte. — Le premier consul plus aimable avec moi que jamais. — Questions. — Paroles de Bonaparte sur le prétendu projet de descente en Angleterre. — L'Europe trompée. — Vaisseaux votés par des villes. — Les chaloupes canonnières. — La flotille. — Caricatures anglaises. — Secret gardé envers Rapp et Duroc. — Les matelots français.

Le temps n'était plus où Bonaparte nouvellement consul, ne s'était rendu au Temple que pour en faire sortir de son autorité privée et immédiatement les victimes de la loi des suspects. Bientôt cette prison d'état allait être remplie par les ordres de sa police. Tous les intrigans de l'Europe étaient

en mouvement; il en venait journellement d'Angleterre, qui, s'ils ne pouvaient pas pénétrer dans l'intérieur de la France, se tenaient dans des villes voisines des frontières, d'où ils établissaient des correspondances, et publiaient des pamphlets qu'ils envoyaient à Paris par la poste en forme de lettres.

De son côté, le premier consul, voyant partout l'action de l'Angleterre, se livrait sans mesure à l'irritation naturelle que cette puissance lui inspirait depuis sa déclaration de guerre; il n'ignorait pas que la guerre la plus active qu'il lui était possible de faire aux Anglais était la guerre à leurs marchandises.

Pour préluder à la vaste folie, connue sous le nom de système continental, le premier consul fit prendre toutes les mesures répressives possibles contre l'introduction des marchandises anglaises, et rendit à ce sujet un long arrêté dans lequel il était enjoint à tous les postes militaires, aux gendarmes nationaux, aux gardes nationales de service, à tous les fonctionnaires quelconques, d'arrêter tous les individus qui introduiraient des objets de fabrique ou de commerce anglais, ou qui les vendraient ou les entreposeraient dans l'intérieur de la France, ou qui tenteraient d'introduire des marchandises de contrebande. Les

prévenus devaient être conduits à l'instant même de la capture dans la prison la plus voisine. Ceux qui auraient employé la force dans l'introduction des marchandises, étaient justiciables des tribunaux spéciaux; et l'on sait quels étaient alors les jugemens émanés d'un tribunal spécial; enfin Bonaparte avait accumulé dans cet arrêté tout ce que les lois pouvaient autoriser de sévérité.

J'aurai plus tard à parler du système continental, dont je ferai connaître et la cause et les résultats que j'ai vus, que j'ai pu apprécier; en ce moment, ce serait anticiper sur l'époque de ma résidence à Hambourg où j'ai vu des choses non moins curieuses et non moins ignorées aujourd'hui que celles qui se sont passées sous mes yeux dans le cabinet de Napoléon. Je pourrais dire, si cela ne ressemblait pas à une expression prétentieuse, qu'après avoir vu le lieu d'où les bombes étaient lancées, la mission dont je fus chargé me mit à même de voir aussi les lieux où les bombes éclataient, et de juger de l'effet que produisait leur éclat.

Le premier consul n'était pas sans motif dans l'irritation que lui causaient les Anglais; les nouvelles qui venaient à Paris des côtes du Nord, n'étaient pas toutes rassurantes; les flottes anglaises,

non-seulement bloquaient les ports de France, mais ils s'étaient mis sur l'offensive, et avaient bombardé Granville ; le maire de cette ville remplit son devoir, mais ses adjoints, *plus prudens*, tinrent une conduite différente, et dans l'excès de sa colère, Bonaparte rendit l'arrêté suivant :

Article 1er. « Une écharpe d'honneur sera décernée au citoyen Letourneur, maire de Granville, pour la belle conduite qu'il a tenue pendant le bombardement.

Article 2e. « Les citoyens Boinel-Dubuisson et Maillard, tous deux adjoints de maire, dont le premier s'est retiré à la campagne et le second a offert sa démission, pendant que l'ennemi était encore en présence, sont destitués; des lâches ne pouvant rester à la tête d'une commune telle que Granville. »

Les termes de cet arrêté étaient un peu durs, mais ils étaient justifiés par la conduite de ceux qui avaient abandonné leur poste dans un moment critique.

J'arrive actuellement à la question de la descente en Angleterre, et à ce que me dit le premier consul à ce sujet.

J'ai dit que Bonaparte n'avait jamais eu l'idée de réaliser le projet apparent d'une descente en

Angleterre : la vérité de cette assertion va résulter d'une conversation que j'eus avec lui, quand il fut de retour de son voyage sur les côtes du Nord, et je dois dire, que dans cette conversation, il me dit comme particulier, ce qu'il m'avait dit souvent, quand il me parlait avec intimité de ses projets, et des choses possibles auxquelles la fortune pourrait le contraindre.

Il y avait déjà environ sept mois que la paix d'Amiens était rompue, lorsque, le 15 de décembre 1803, le premier consul me fit appeler aux Tuileries. J'avais encore sur le cœur ses incroyables procédés envers moi, et comme d'ailleurs il y avait plus d'un an que je ne l'avais vu, j'avoue que je n'étais pas trop rassuré. Il m'était bien permis, après toutes les infamies de mes calomniateurs, de redouter l'effet de quelque calomnie nouvelle, lorsque surtout leur haine avait été un moment inquiétée par la velléité de Bonaparte à Boulogne. Il savait, d'ailleurs, que j'avais des pièces et des données propres à écrire son histoire, d'après des faits vrais et capables de détruire les illusions dont ses flatteurs n'ont cessé d'entretenir le public, même après sa mort. J'ai déjà dit qu'à cette époque je n'avais point cette intention, mais ceux qui travaillaient sans relâche à

l'aigrir contre moi, étaient bien capables de lui en inspirer la crainte. Quoi qu'il en soit, la vérité est, que quand il me faisait appeler, j'avais la précaution de me munir d'un serre-tête, craignant toujours qu'on ne lui eût donné l'idée de m'envoyer coucher à Vincennes. Mes terreurs, il faut que j'en convienne, étaient des terreurs paniques; le jour de l'audience dont je parle, Rapp était de service, et je ne lui cachai point les idées que j'avais sur les résultats possibles de ma visite : « Tu peux être tranquille, me dit Rapp, le premier consul veut causer avec toi; » puis il m'annonça.

Bonaparte vint dans le grand salon où je l'attendais, et m'aborda avec les manières les plus aimables. Après ses petites *droleries* accoutumées il me demanda : « *Qu'est-ce que disent les badauds* « *de mes préparatifs de descente?* » — Général, il y a une grande diversité d'opinions; chacun en parle à sa manière. Suchet, par exemple, qui vient me voir assez souvent, ne doute pas qu'elle ait lieu, et il espère vous donner, dans cette circonstance, une nouvelle preuve de sa reconnaissance et de son dévouement [1]. — « Mais Suchet m'a dit que

[1] Le général Suchet alla en 1804 commander une division au camp de Boulogne.

« vous n'y croyez pas ? — C'est vrai, je n'y crois « pas du tout. — Et pourquoi ? — Parce que vous « m'avez dit à Anvers, il y a cinq ans, que vous « ne vouliez pas jouer la France sur un coup de « dez, que cela était trop chanceux; et rien, sous « ce rapport, n'est changé depuis ce temps-là. — « Eh bien oui, vous avez raison; ceux qui croient « à une descente sont des niais. Ils ne voient pas la « chose sous son véritable aspect. Je puis sans « doute débarquer avec cent mille hommes. On « me livrera une grande bataille, je la gagnerai; « mais je dois compter sur trente mille hommes « tués, blessés ou prisonniers. Si je marche sur « Londres, une seconde bataille m'y attend : je la « suppose encore heureuse, que faire à Londres « avec une armée diminuée des trois quarts, sans « espoir de renforts ? ce serait une folie. Sans une « supériorité acquise de notre marine, il ne faut « jamais songer à un pareil projet. La grande réu-« nion de troupes que vous voyez dans le Nord, a « un autre but. Il faut que mon gouvernement « soit le premier de tous, ou qu'il succombe [1]. »

[1] Napoléon a disserté à Saint-Hélène avec M. de Las-Cazes sur cette invasion; il a dit tout autre chose que ce que je viens de rapporter. Il n'a parlé que d'une bataille rangée qui eût décidé du sort de l'Angleterre. *Je n'y serais pas entré*

Bonaparte voulait donc bien évidemment donner le change à tout le monde sur ses véritables projets, et il y parvint. Il voulut que l'on crût au projet d'une descente en Angleterre, pour fixer l'attention de l'Europe de ce côté, et ce n'est pas une des moins belles parties qu'il a jouées au grand jeu de la politique; de là, tous les préparatifs qui avaient eu lieu antérieurement à la conversation que j'ai rapportée, pendant l'été de 1803. Pendant son voyage dans le nord, ce fut à Dunkerque qu'il discuta tous les projets d'amélioration

en conquérant, dit-il encore à Sainte-Hélène, *mais en libérateur*. — Libérateur de quoi? Bonaparte savait mieux que personne combien il est difficile de subjuguer une nation forte, puissante et unie; quelques années après ces préparatifs simulés contre l'Angleterre, il a vu la preuve de cette vérité écrite en lettres de sang en Espagne. Une réunion de causes naturelles amène toujours la ruine de l'armée envahissante: la force des choses le veut ainsi. C'est véritablement pour s'amuser que Napoléon a dit à Sainte-Hélène que quatre jours lui auraient suffi pour se rendre à Londres, et que la nature a fait l'Angleterre une de nos îles comme celles d'Oleron et de Corse. Je trouve dans mes notes ces mots: *Resté avec le premier consul de onze heures et demie à une heure.* Dans cette heure et demie, il ne me dit pas un mot qui eût quelque rapport avec ses assertions de Sainte-Hélène.

des différens ports qu'il avait visités. Là, il s'appliqua à feindre le projet d'une descente, en parlant hautement de vues ultérieures sur l'Angleterre, et les plus clairvoyans en furent dupes.

De Dunkerque le premier consul s'était rendu à Anvers, où il avait encore appelé les hommes les plus expérimentés pour savoir d'eux leur opinion sur la manière la plus sûre de tenter un débarquement qui ne devait pas avoir lieu. Après de longues discussions, on renonça à l'emploi des gros bâtimens de guerre et l'on se décida pour une flotille; les ordres furent donc donnés en conséquence. Des villes votèrent des vaisseaux de haut bord qui n'ont jamais été faits; on construisit même à Paris des bateaux destinés à transporter des troupes en Angleterre, mais qui ne devaient pas apercevoir les côtes de la grande île Britannique. Cette quantité de chaloupes, de bateaux plats qui ont été ou seulement commencés ou achevés, n'a servi à rien du tout [1].

J'ai suivi de très-près cette infructueuse tenta-

[1] Il parut alors à Londres une caricature qui fut envoyée à Paris, et soigneusement recherchée par la police. Le premier consul en eut un exemplaire sous les yeux et en fut indigné. On avait figuré la flotte française par une assez grande quantité de coquilles de noix; un matelot anglais y était représenté

tive, car après tant de travail je n'avais plus que des loisirs. Je me rappelle qu'elle excitait une risée générale, et j'avais, comme bien d'autres, la conviction qu'il était difficile de concevoir une opération aussi coûteuse, aussi inutile et aussi ridicule. On ne pouvait se figurer que c'était du Gros Caillou que partiraient pour l'Angleterre les mauvaises barques que l'on construisait à la hâte. Dans ce temps-là, on blâma bien à tort Moreau de ne pas avoir pris du service au camp de Boulogne. Je tiens de lui qu'il ne croyait pas à la réussite de cette entreprise à laquelle il attribuait d'autres vues. C'était une guerre d'invasion.

Après avoir visité la Belgique, donné tous ses ordres, le premier consul revint de Bruxelles à Paris par Maestricht, Liége et Soissons.

Tout le monde connaît les dispositions du camp de Boulogne, qui s'étendait depuis Étaples jusqu'à Blankenberg, vilain port de pêche situé à quatre lieues au nord d'Ostende.

Ce fut une chose bien remarquable que l'incroyable activité que déploya le premier consul pendant toute cette année. Duroc et Rapp, qui

assis sur un rocher, fumant tranquillement sa pipe, dont la fumée faisait pencher l'escadre.

ne l'avaient point quitté et que je n'avais pas cessé de voir intimement, m'en parlaient avec enthousiasme; mais je vis, d'après tout ce qu'ils me dirent, qu'eux-mêmes n'avaient pas été mis dans la confidence de Bonaparte, relativement au projet de descente en Angleterre, car ils y croyaient fermement. Cependant il aurait suffi de réfléchir à l'état du personnel de la marine pour en sentir toute l'impossibilité, car si l'on improvise, pour ainsi dire, des soldats, il n'en est pas de même des matelots, et le petit nombre d'hommes de mer expérimentés étaient allés prendre possession des parcelles de colonies qui nous avaient été rendues par la paix d'Amiens. Leur éloignement était deux fois un malheur : d'abord parce qu'ils auraient été essentiels à la défense des côtes, ensuite parce que nos vaisseaux étant disséminés sur les mers semblaient destinés à devenir la proie des Anglais.

CHAPITRE XIX.

Intrigues souterraines. — Fauche-Borel. — Projet de réconciliation de Moreau et Pichegru. — Dédain de Bonaparte. — Différence de position entre Moreau et Pichegru. — Devise de Moreau. — Introduction indispensable. — La grande affaire de la fin du consulat. — Plan et manœuvres de Fouché. — Mes relations avec Fouché. — Propos prophétiques. — L'abbé David et Lajolais. — Mission pour Londres. — Billet de Fouché au premier consul. — L'air plein de poignards. — Départ simulé et prompt rappel. — Fouché aux Tuileries. — Regnier joué par Fouché. — Je suis mandé chez le premier consul. — Recommandation de Bonaparte. — Son indignation sur les bruits relatifs à Hortense. — La vérité sur des calomnies. — Justes promesses de ma part au premier consul. — Singulière confidence. — Les frères Faucher. — Mort expiatoire. — Lettre avant de mourir. — Le grand lever. — Conversation avec Duroc. — Erreur de Duroc sur Moreau.

Déjà, avant ma visite aux Tuileries, dont je viens de parler, et avant même la rupture de la paix d'Amiens, des spéculateurs intrigans, dont

l'excès de zèle n'était pas moins funeste à la cause des Bourbons, que ne l'était pour le premier consul le dévouement aveugle de ses serviteurs sans principes, s'étaient immiscés dans quelques manœuvres souterraines et qui ne pouvaient avoir aucun résultat favorable. Parmi ces grands faiseurs de petites machinations on remarquait depuis long-temps un ancien libraire de Neufchâtel, nommé Fauche-Borel, dont j'ai eu déjà occasion de parler dans la première partie de mes mémoires lors des ouvertures qu'il fut chargé de faire, au nom du prince de Condé, près du général Pichegru. Fauche-Borel, dont le mouvement était le but et qui ne demandait qu'à être aperçu et payé, ne manqua pas de venir en France aussitôt que le traité d'Amiens lui en eut ouvert les portes. J'étais encore auprès de Bonaparte, qui connaissait toutes ces petites menées et n'en prenait nul souci personnel, se reposant sur sa police du soin d'en surveiller les auteurs.

La mission de Fauche-Borel avait pour but la réconciliation de Moreau avec Pichegru; ce général, proscrit au dix-huit fructidor, n'avait pu obtenir du premier consul l'autorisation de rentrer en France; il habitait l'Angleterre où il attendait une occasion favorable à l'exécution de ses anciens

projets. Moreau était à Paris, mais ne paraissait jamais aux audiences ni aux cercles du premier consul, et l'inimitié de ces deux généraux pour Bonaparte, déclarée par Pichegru, encore couverte par Moreau, n'était un secret pour personne; mais tout souriant au premier consul, il manifestait plus de dédain que de crainte pour l'aversion de ces deux généraux, rassuré d'ailleurs par l'éloignement de l'un et le caractère de l'autre. Le nom de Moreau était d'un bien plus grand poids dans l'armée que celui de Pichegru, et ceux qui brassaient (je me sers ici d'un mot de Montaigne,) le renversement du gouvernement consulaire, comprenaient qu'il n'y aurait rien à tenter avec quelque chance de succès sans le concours de Moreau. Le moment n'était point opportun; mais initiés dans quelques secrets du cabinet britannique, ils savaient que la paix n'était qu'une trêve, et il leur importait de profiter de cette trêve pour opérer d'avance une réconciliation qui pourrait amener plus tard une communauté d'intérêts. Moreau et Pichegru étaient en effet mal ensemble, depuis que Moreau avait envoyé au directoire les papiers saisis dans les équipages de M. de Klinglin, et qui avaient démontré d'une manière si évidente la trahison de Pichegru. Depuis cette époque, le

nom de Pichegru était sans influence sur l'esprit de l'armée, où il ne comptait plus que de très-rares partisans, tandis que le nom de Moreau était cher à tous ceux qui avaient vaincu sous ses ordres.

Les tentatives de Fauche-Borel eurent pour résultat de compromettre Moreau sans le déterminer à rien; son indolence naturelle et peut-être son bon sens lui avaient fait prendre pour devise qu'il fallait laisser user les hommes et les choses, car souvent les temporisations ne sont pas moins utiles en politique qu'à la guerre. D'ailleurs, Moreau était républicain de bonne foi, et si son indécision lui eût permis de prendre un parti, il est hors de doute qu'il n'aurait pas travaillé alors au rétablissement des Bourbons que voulait Pichegru.

Ce que je viens de dire peut être regardé comme une introduction indispensable pour arriver à des menées d'une autre importance, qui précédèrent la grande affaire de la fin du consulat, c'est-à-dire la conspiration de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru, et la tache ineffaçable de la vie de Napoléon, la mort du duc d'Enghien. On a émis diverses opinions sur la conspiration de Géorges; je n'en veux contredire aucune; je dirai ce que j'ai appris et ce que j'ai vu, afin de jeter quelque lumière sur cette horrible et

ténébreuse affaire. Je suis loin de croire, comme je l'ai lu dans plusieurs ouvrages, qu'elle ait été tramée pour préparer au premier consul le chemin du trône. Je pense que conçue par ceux qui y étaient intéressés, elle a été aidée par Fouché, pour se préparer une voie par laquelle il reviendrait au ministère. Je ne combats l'opinion de personne, on me permettra bien de donner la mienne et de l'appuyer sur le rapprochement de quelques faits.

Fouché connaissait bien le premier consul. Il n'avait pas oublié ce que celui-ci avait dit de lui au sénat, dans son message du 15 septembre 1802 : *Placé dans le sein du sénat, si d'autres circonstances redemandent un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de sa confiance.* Fouché favorisa, selon moi, la naissance de *ces circonstances* avec une impardonnable habileté. Il n'y a aucun sentiment généreux possible dans celui qui a pu écrire l'effroyable correspondance de Fouché pendant sa mission à Lyon. Ce que j'ai dit sur la police dans le cours de ces Mémoires, expliquera beaucoup de scènes obscures de cette tragédie.

Les relations journalières et obligées que j'avais eues avec Fouché pendant près de trois ans, jus-

qu'à la suppression de son ministère, me mirent dans le cas de le voir assez souvent lorsqu'il fut absorbé dans le sénat et moi dans la foule. Je le voyais à sa campagne de Pontcarré, je le voyais chez lui, rue du Bac, où il demeurait, je crois, n° 32, hôtel qui était le centre de réunion des personnages marquans de la révolution. Dans toutes ses conversations, Fouché me disait avec une confiance que je ne pouvais m'expliquer, que le premier consul reviendrait à lui. Il n'en faisait aucun doute. « Regnier, disait-il, est trop gobe-mouche « et trop bête pour bien faire la police; il laissera « tomber le premier consul dans quelque piége. »

J'avoue que je n'attachais pas une grande importance à ces propos. Je les attribuais à un sentiment de vanité, au grand désir de reconquérir sa place, et à une haute opinion de ses talens, opinion que le public avait souvent encouragée par ses louanges exagérées. D'un autre côté, je connaissais bien l'aversion du premier consul pour lui, et j'en avais été souvent témoin. J'avais encore présente à la pensée la joie que le premier consul éprouva, quand il eut eu le demi-courage de se défaire de Fouché, non pas, comme je l'ai déjà dit, en remplaçant le ministre, mais en supprimant le ministère.

Fouché ne perdait pas de vue l'espèce d'engagement du premier consul, quoique cet engagement ne fût que conditionnel, parce que, s'il aimait le pouvoir, il aimait encore plus la fortune, et le ministère avait largement fourni, par les jeux et d'autres recettes obscures, à ses dépenses et à ses grandes acquisitions territoriales en Brie; on a vu que ces acquisitions n'avaient pas encore atteint le terme auquel son ambition voulait les porter. Il y avait toujours des voisins qui le gênaient.

Pour appuyer mon opinion sur la conduite de Fouché et ses manœuvres, afin de revenir au ministère, j'ai dû commencer par rappeler que, vers la fin de 1803, quelques personnes avaient conçu le projet de réconcilier Moreau et Pichegru; Fouché, hors du ministère, faisait fréquenter Moreau par des hommes de son parti et par ses compatriotes, poussés, peut-être sans le savoir, par l'adroit Fouché à exercer de l'influence sur son esprit, et à l'irriter. Ce devait d'abord être l'abbé David, ami commun de Moreau et de Pichegru, qui serait chargé de leur réconciliation; mais ayant été arrêté et mis au Temple, il fut remplacé par un homme [1], que tout con-

[1] Lajolais.

firme avoir été envoyé par Fouché; il se rendit à Londres, ne conspira pas, mais intrigua. Cet homme prépara le départ de Londres de Pichegru et de ses amis, et revint à Paris annoncer leur arrivée, et disposer tout pour leur réception et leur perte. Tout le fondement de cette intrigue était le mécontentement de Moreau. Je me rappelle qu'un jour, c'était vers la fin de janvier 1804, je me rendis chez Fouché, rue du Bac, sur les deux heures; ses chevaux étaient à sa voiture, il était seul dans son cabinet, et allait cacheter un billet qu'il venait d'écrire au premier consul, en ce moment à Saint-Cloud. Il me lut ce billet, qui n'était pas long, et finissait par ces mots, qui me frappèrent beaucoup : *l'air est plein de poignards.* Ce qui précédait était un peu obscur, mais conduisait à ce résultat, aussi vague qu'effrayant. Il y avait, en post-scriptum : *Je pars pour Pont-Carré.* « Comment, lui dis-je, l'air étant plein de « poignards, quittez-vous Paris avant d'aller à « Saint-Cloud donner des explications au premier « consul? — J'ai cru que vous le connaissiez « mieux : j'envoie ma lettre par un exprès; je ne « serai pas une heure à Pont-Carré, que je rece- « vrai l'ordre de me rendre à Saint-Cloud. Venez « me voir demain, nous causerons. » Fouché ex-

pédia sa lettre et monta en voiture. Je le revis le lendemain : il me dit qu'il avait bien prévu ce qui devait arriver ; qu'à peine descendu de voiture à Pont-Carré, un courrier lui avait apporté l'ordre de se rendre sur-le-champ à Saint-Cloud ; qu'il avait eu, avec le premier consul, une longue conversation sur la situation très-grave des choses. Le premier consul lui fit observer qu'il était content de sa police, et lui fit entendre que c'était pour se faire valoir qu'il chargeait le tableau, et qu'il voulait jouer le rôle d'important. Fouché lui demanda ce qu'il aurait à répondre s'il lui disait que Georges et Pichegru étaient depuis quelque temps à Paris pour le complot dont il lui parlait. Le premier consul, comme enchanté de la méprise de Fouché, lui dit, d'un air de pitié : « Ah ! « que vous êtes bien informé ! Regnier vient de « recevoir une lettre de Londres, qui lui annouce « que Pichegru a dîné, il y a trois jours, à Kins- « ton (je crois), près de cette ville, chez un mi- « nistre du roi d'Angleterre. » Fouché ayant persisté dans son assertion, le premier consul fit venir de Paris le grand-juge Regnier ; celui-ci montra sa lettre à Fouché. Le premier consul triompha d'abord de voir Fouché en défaut ; mais celui-ci arriva avec tant de preuves, lui démon-

tra si clairement la présence à Paris de Georges et de Pichegru, que Regnier commença à craindre d'avoir été mystifié par ses agens, que son rival payait mieux que lui. Le premier consul, voyant clairement que son ancien ministre en savait plus que le nouveau, congédia Regnier, et resta long-temps avec Fouché, qui écarta, pour le moment, la question du rétablissement du ministère, afin de ne pas donner l'éveil, et demanda que l'on confiât la conduite de cette affaire à Réal, avec l'ordre d'obéir à toutes les directions et instructions qu'il recevrait de lui. Je reviendrai plus tard à ce qui concerne l'arrestation de Moreau et des autres accusés, mais je crois devoir placer ici le récit d'une longue entrevue que j'eus avec Bonaparte au milieu de ces graves circonstances.

Le 8 mars 1804, quelque temps après l'arrestation, mais avant la mise en jugement du général Moreau, à qui la postérité reprochera toute autre chose que cette conspiration, j'eus du premier consul, à huit heures du matin, une audience que je n'avais pas demandée. Il me dit d'abord des choses fort indifférentes sur ce que je faisais, me demanda ce que j'attendais de lui, me dit qu'il penserait à moi, et prononça quelques mots vagues sur la conspiration qui venait d'être dé-

couverte. Puis changeant tout-à-coup de conversation : « A propos, me dit-il, on répand toujours « le bruit de mes liaisons avec Hortense; on en a « fait courir d'abominables sur son premier en- « fant. Je croyais, dans le temps, que ces bruits « n'avaient été accueillis dans le public que parce « que l'on désirait que j'eusse un enfant. Depuis « que nous nous sommes quittés, les avez-vous « entendu répéter? — Oui, général, souvent; « mais je vous avoue que je ne croyais pas que cette « calomnie vivrait si long-temps. — C'est vrai- « ment affreux; vous savez ce qui en est, vous; « vous avez tout vu, tout entendu; la moindre « démarche ne pouvait vous échapper; vous aviez « toute sa confiance lors de son amour pour Du- « roc. J'attends de vous que si vous écrivez quelque « chose sur moi, vous me laverez de cet infâme « reproche; je ne veux pas qu'il m'escorte à la « postérité. Je compte bien sur vous. Vous n'avez « jamais ajouté foi à cette odieuse imputation? — « Non, jamais, général. » Puis il entra dans une foule de détails sur la vie passée d'Hortense, sur sa vie actuelle, sur la tournure qu'avait prise son mariage. « Il n'a pas tourné, dit-il, comme je le « désirais; leur union n'est pas heureuse. Cela « me chagrine, parce que je les aime tous deux,

« et parce que cela accréditera les bruits infâmes « que les oisifs répandent sur mes rapports avec « elle. » Il termina la conversation par ces mots : « Bourrienne, j'ai quelquefois l'idée de vous rap- « peler; mais comme il n'y a aucun motif, on di- « rait encore que j'ai besoin de vous, et je veux « que l'on sache que je n'ai besoin de personne. » Il parla encore un moment d'Hortense; je lui répondis que, d'après ma conviction, je ferais ce qu'il désirait, et qu'il ne dépendrait pas de moi que la vérité fût connue.

Mademoiselle Beauharnais avait pour le premier consul une crainte respectueuse; elle ne lui parlait qu'en tremblant. Elle n'osait même jamais lui rien demander. Elle s'adressait à moi, et lorsque j'éprouvais quelque résistance, je la nommais comme la solliciteuse. « La petite sotte, disait Bo- « naparte, pourquoi ne me parle-t-elle pas? Cette « enfant a donc peur de moi? » Napoléon n'a jamais eu pour elle qu'une véritable tendresse paternelle. Il l'aimait, depuis son mariage avec sa mère, comme il aurait aimé sa propre fille. Témoin, pendant trois ans, de toutes leurs actions les plus privées, je déclare n'avoir jamais rien entrevu, rien entendu, qui puisse faire soupçonner même la plus légère trace d'une intimité coupable.

Il faut reléguer cette calomnie parmi toutes celles que la méchanceté se plaît à répandre sur les hommes qui jettent un grand éclat, calomnies qu'adoptent la légèreté et l'irréflexion. Je déclare franchement que si j'avais eu le moindre doute sur cette odieuse accusation, que je connaissais bien avant qu'il m'en parlât, je le dirais. Mais il n'est plus. Que sa mémoire ne soit accompagnée que de ce qu'il a réellement fait de bien et de mal! Que ce reproche ne soit pas un de ceux que lui fera l'impartiale histoire! Je dois dire, pour en finir sur ce sujet délicat, que ses principes étaient sur ce point d'une grande sévérité, et qu'une pareille liaison n'était ni dans ses idées, ni dans ses mœurs, ni dans ses goûts. Il ne faut pas d'un père, d'un ami, faire légèrement un amant lubrique.

Je ne sais si ce qui va suivre tenait à son plan d'entretien, ou si ce fut le résultat du plaisir qu'il éprouva de voir la conviction intime que j'avais de la pureté de ses liaisons avec Hortense, et d'avoir la certitude que j'en parlerais dans ce sens; quoi qu'il en soit, comme je m'en allais, il me rappela, en me criant: « *Ah! j'oubliais!* » — Je me retournai et revins vers lui. — « Bourrienne, « voyez-vous toujours les Faucher? » Oui, général, souvent. — « Vous avez tort. » — Pourquoi

ne les recevrais-je pas? ils ont de l'esprit, de l'instruction, parlent à merveille, surtout César; ils m'amusent beaucoup. Et puis, ce sont à-peu-près les seuls qui me soient restés fidèles depuis que je ne suis plus auprès de vous. Vous savez qu'on ne voit plus ceux qui ne sont plus bons à rien. — « Maret ne les voit plus. » — Cela se peut, général, et cela ne me fait rien du tout; et vous vous souviendrez que c'est à lui que je dois leur connaissance aux Tuileries. Il aurait, ce me semble, dû me dire les motifs qui l'ont porté à ne plus les voir. — « Je vous répète qu'il « leur a fermé sa porte, faites-en autant, je vous « le conseille. » — Comme je ne lui semblais pas disposé à le faire, parce que je n'avais réellement aucune raison plausible, le premier consul me dit: — « Eh bien, apprenez que je sais, par César, « tout ce qui se passe chez vous. Vous ne dites « pas trop de mal de moi; on n'ose pas non « plus en dire trop devant vous; vous faites votre « partie, et vous allez vous coucher. Mais à peine « êtes-vous sorti, que votre femme, qui ne m'a « jamais aimé, et la plupart de ceux qui passent « la soirée chez elle, se permettent les plus vio- « lentes sorties contre moi. Le bulletin de César « m'arrive tous les jours qu'il va chez vous. Voilà

« comme il vous récompense de la manière dont « vous le traitez, et de l'asile que vous avez donné, « dans le temps, à son frère [1]. En voilà assez, « vous voyez que je sais tout. Adieu, » et il me quitta.

La mort qui a terminé les jours de ces deux frères me défend de dire autre chose sur leur mémoire. Ils m'ont écrit en commun, la veille de leur mort, une lettre pleine de fermeté, de noblesse et de courage, et dans laquelle ils me demandaient pardon de leur conduite à mon égard. « Nous entendons de notre cachot crier dans les rues notre arrêt « de mort, me disaient-ils. Demain nous y marchons; mais nous la braverons avec un calme et « un courage qui feront rougir nos bourreaux. « Nous avons soixante ans, ils ne font donc qu'abréger notre vie de quelques heures. Dans notre « courte existence, maladies, chagrins, plaisirs, « hasards, fortune, tout a été commun entre « nous. Le même jour nous a vu naître, le même « jour nous verra mourir.

« Quant à vous, monsieur,...

(Je supprime ce qui me concerne.)

Au moment où se termina l'audience singulière

[1] Constantin Faucher avait été condamné par contumace, comme prévenu d'un faux en écriture publique.

que je viens de rapporter, l'heure du grand lever était arrivée. Je restai quelques instans pour voir cette fantasmagorie; la chose selon moi la plus ridicule que puissent se figurer les hommes assez heureux pour n'y avoir jamais assisté. Qu'y voit-on en effet? Des hommes couverts d'habits plus ou moins dorés, plus ou moins chamarrés, qui viennent observer le maître, saluent les gens en grande faveur, serrent affectueusement la main de ceux qu'ils veulent frapper, et font échange d'insignifiantes salutations. Tel était le lever du premier consul, tel fut celui de l'empereur, et tels sont en général tous les levers du monde. Duroc y était. Dès qu'il m'aperçut, il s'avança vers moi, me mena dans une embrâsure de croisée, et me dit que la culpabilité de Moreau était reconnue, et qu'il allait être mis en jugement. Je lui fis quelques observations et lui demandai surtout si l'on avait pour sa condamnation des preuves suffisantes. «Prenez-y garde, dis-je à Duroc, ce n'est pas une plaisanterie que de traduire devant la justice le vainqueur de Hohenlinden. » Sa réponse et son air d'assurance me prouvèrent qu'il n'avait aucun doute à cet égard; « et d'ailleurs, ajouta-t-il, quand un général comme Moreau a été entre deux gendarmes, c'est un homme perdu et qui n'est plus bon à rien. Il

n'inspirera plus que de la pitié. » Ce fut en vain que je m'efforçai de réfuter cette assertion si contraire aux faits, de convaincre Duroc que ce ne serait jamais déconsidérer Moreau que de l'appeler *brigand* (c'était alors le mot à la mode) sans preuves. Duroc persista dans son opinion. Comme si un crime politique avait jamais flétri l'honneur de quelqu'un. La suite a prouvé que j'avais bien deviné.

CHAPITRE XX.

Conspiration de Georges, Moreau et Pichegru. — Divergence d'opinion parmi les conjurés. — Moreau opposé au rétablissement des Bourbons. — Horrible épisode. — Bouvet de Lozier. — Tentative de suicide. — Aveux. — Arrestation de Moreau. — Déclaration de MM. de Polignac et de Rivière. — Présence et protection de la police secrète. — Arrestation de M. Barbonnet. — Ma visite chez lui. — Son neveu pris et lâché. — Rapport de Regnier.

On ne persuadera jamais aux personnes douées de quelque raison, que la conspiration de Moreau, de Georges, de Pichegru et autres accusés aurait eu lieu, sans les sourdes protections de la police de Fouché. La preuve en résulte d'abord pour moi d'une foule de rapprochemens que j'essaierai de faire dans ce chapitre, et surtout de la divergence d'opinion des principaux conjurés ; on verra, plus tard, ce que Bonaparte lui-même m'en a dit quelques jours après son avénement à l'empire. Moreau n'a pas voulu un seul instant le ré-

tablissement des Bourbons; et j'ai été trop lié avec monsieur Carbonnet, son plus intime ami, pour avoir pu rien ignorer de ses plus secrets sentimens; il était donc de toute impossibilité qu'il pût agir dans le même sens que Georges, que MM. de Polignac, de Rivière et quelques autres qui eux-mêmes n'avaient pas l'intention d'agir. Ces messieurs étaient venus sur le continent, non pas pour conspirer contre la vie du premier consul, mais pour examiner l'état des choses, et pouvoir dire d'une manière certaine aux princes de la maison de Bourbon ce qu'ils devaient penser des folles espérances que leur donnaient les agens de bas étage, toujours empressés de se faire valoir aux dépens de la vérité. Ces sortes d'agens conspiraient, eux, bien réellement; mais c'était contre la trésorerie de Londres dont ils espéraient un salaire.

Sans entrer dans tous les détails de cet immense procès, dont la mort du duc d'Enghien fut un horrible épisode, je rappellerai quelques faits qui me mettront sur la voie pour faire sortir la vérité de ce chaos d'intrigues et d'infamies.

La plupart des conjurés étaient déjà, soit au Temple, soit à la Force, quand l'un d'eux, Bouvet de Lozier, essaya de se pendre dans la prison du

Temple. Le malheureux n'y avait que trop bien réussi, s'étant servi pour cela de sa cravate, et il était sur le point d'expirer quand le hasard fit entrer un geôlier dans son cachot. Rappelé à la vie, on apprit de Bouvet de Lozier que, doué du courage qui affronte la mort, il ne l'était pas de celui qui affronte les interrogatoires de la justice, et qu'il s'était déterminé à se tuer dans la crainte de faire des révélations. Il en fit en effet, et ce fut le lendemain de cet évènement, c'est-à-dire le 15 de février, que Moreau fut arrêté sur la route au moment où il revenait de sa terre de Grosbois à Paris.

Les appuis secrets donnés aux conspirateurs par la police de Fouché ne m'ont jamais paru douteux, et il est probable que cette conspiration protégée étant moins un but qu'un moyen de rentrer au ministère, l'adroit Fouché regarda comme un coup de partie de parvenir à y compromettre Moreau; sachant bien que Bonaparte lui pardonnerait ses menées, s'il venait à les découvrir, pour cela seulement qu'il l'aurait délivré d'un homme que l'on s'efforçait de lui peindre comme un rival dangereux.

Il n'est pas douteux non plus que des agens secrets de Fouché qui faisait tomber la police dans les piéges qu'il voulait lui tendre, des agens, amis cor-

rompus des personnes disposées par leur opinion à la conspiration qui les flattait, ne les aient encouragées à l'accomplir. Je crois bien que les accusés en grande partie, avaient le dessein de renverser le gouvernement, et de rétablir les Bourbons; mais je soutiens qu'ils ne l'eussent tenté, ni cette fois, ni de la manière qu'ils l'ont fait, si on ne leur en eût pas facilité les moyens, par de perfides insinuations et des espérances trompeuses.

Fouché avait fait connaître par ses agens, à Pichegru, à Georges, et à quelques autres partisans de la royauté, que l'on pouvait compter sur Moreau, qui, disait-on, était tout prêt. On sait que Moreau a répondu à Pichegru, qu'on l'avait trompé, qu'il n'avait entendu parler de rien. Russillon a déclaré dans le procès, que le 14 mars, Messieurs de Polignac avaient dit à une personne: *Tout va mal, ils ne s'entendent pas. Moreau ne tient pas sa parole, nous avons été trompés*. M. de Rivière déclara aussi qu'il n'avait pas tardé à se convaincre qu'on les avait trompés, et qu'il allait repartir lorsqu'on l'avait arrêté.

Il est certain que les principaux conjurés reçurent des détails positifs, qui les confirmèrent dans leurs premiers soupçons. Ils connurent par Pichegru, la déclaration de Moreau. Plusieurs des

prévenus ont déclaré qu'ils n'avaient pas tardé à voir qu'on les trompait; et la majeure partie allait quitter Paris, lorsque tous furent arrêtés presque à la fois. Georges s'en allait dans la Vendée, lorsqu'il fût trahi par celui qui, au su de la police, l'escortait depuis son départ de Londres pour Paris, et qui le préserva de toute surprise, aussi long-temps que l'on n'eut besoin que de savoir où il était et ce qu'il faisait. Georges était à Paris depuis sept mois, lorsqu'on jugea que le moment de l'arrêter était arrivé. N'est-il pas évident qu'il a fallu connaître et le moment fixe de son départ et les rues par lesquelles il passerait, et le numéro de sa voiture pour la saisir à point nommé, comme on l'a fait? De qui a-t-on pu avoir ces détails circonstanciés, si ce n'est de l'homme que Georges regardait comme son complice et son ami, et qui était enrôlé dans la police?

L'arrestation presque simultanée des conjurés, prouve bien que l'on savait où les trouver; et ils n'ont dû leur tranquillité temporaire qu'à ce qu'ils étaient, pour la police, comme dans une chambre de verre.

Lorsqu'il fut question de signer son interrogatoire, Pichegru s'y refusa; il dit que cela n'était pas nécessaire; que, connaissant tous les ressorts,

toutes les machinations de la police, il devait craindre qu'elle ne fît tout disparaître par des procédés chimiques, et que, ne laissant que sa signature, elle lui fît dire ensuite ce qu'elle voudrait; que du reste, son refus de signer ne l'empêcherait pas de répéter, devant la justice, les vérités qu'il venait de répondre aux questions qu'on lui avait faites. On redouta les aveux qu'il devait faire sur ses relations avec Moreau, que l'on voulait perdre, et sur les moyens employés, selon lui, pour les pousser à opérer un changement que leur opinion leur faisait désirer.

Ayant appris le 15 février au soir l'arrestation de Moreau, le lendemain je sortis de chez moi d'assez bonne heure, et je me rendis directement à la petite rue Saint-Pierre où logeait avec son neveu M. Carbonnet. Il me tardait de pouvoir causer avec lui de l'arrestation du général. Quelle fut ma surprise! A peine eus-je dit au portier qui je demandais, qu'il me répondit que M. Carbonnet venait d'être aussi arrêté. « Je vous conseille, Monsieur, ajouta le portier, de vous retirer sans insister, car, je puis vous le dire à vous, que j'ai l'honneur de connaître, on surveille les personnes qui viennent chez M. Carbonnet. — Est-il encore chez lui? — Oui, Monsieur, on examine ses pa-

piers. — Puisqu'il y est, je monte. » Je montai effectivement chez M. Carbonnet pour lequel j'avais une amitié dont je m'honore, et dont le souvenir me sera toujours cher. Je ne restai avec lui qu'un moment, et il me parut plus affligé de l'arrestation de son neveu et de celle de Moreau que de la sienne. Son neveu ne fut détenu que quelques heures. Je fus témoin des perquisitions rigoureuses que l'on fit dans toute la maison. Je ne sais quels spéculateurs de délations et de calomnies avaient prétendu qu'elle était disposée pour recevoir le duc d'Angoulême.

Lorsque les scellés furent mis sur tous les papiers de M. Carbonnet, papiers qui remplissaient plusieurs malles, on le conduisit à Sainte-Pélagie où il fut mis au secret. On verra plus tard comment je pus conserver des relations avec lui jusques sous les verroux, et à quelles conditions financières il recouvra sa liberté, seulement après que Moreau eut quitté la France.

Voici maintenant le rapport du grand-juge qui, comme on le verra, laisse apercevoir l'exactitude des documens que j'ai recueillis et rapprochés, malgré l'entortillage de quelques phrases. Régnier dit d'abord :

« De nouvelles trames ont été ourdies par l'An-

gleterre ; elles l'ont été au milieu de la paix qu'elle avait jurée : et quand elle violait le traité d'Amiens, c'était bien moins sur ses forces qu'elle comptait, que sur le succès de ses machinations.

« Mais le gouvernement veillait ; l'œil de la police suivait tous les pas des agens de l'ennemi : elle comptait les démarches de ceux que son or ou ses intrigues avaient corrompus. »

Ici, je ne puis m'empêcher de faire remarquer l'admirable amphibologie du dernier alinéa que l'on vient de lire : ne paraît-il pas probable que le grand-juge, en parlant *de la police*, fait allusion à la police de Fouché, *comptant les démarches de ceux que son or ou ses intrigues avaient corrompus* ? Poursuivons.

« Enfin, la toile paraissait achevée : déjà, sans doute, on s'imagine à Londres, entendre l'explosion de cette mine qu'on avait creusée sous nos pas, on y semait, du moins, les bruits les plus sinistres, et l'on s'y repaissait des plus coupables espérances.

« Tout à coup, les artisans de la conspiration sont saisis, les preuves s'accumulent, et elles sont d'une telle force, d'une telle évidence, qu'elles porteront la conviction dans tous les esprits.

« Georges et sa bande d'assassins étaient restés

à la solde de l'Angleterre; ses agens parcouraient encore la Vendée, le Morbihan, les côtes du Nord, et y cherchaient en vain des partisans que la modération du Gouvernement et des lois leur avait enlevés.

« Pichegru, dévoilé par les événemens qui précédèrent le 18 fructidor an V, dévoilé, surtout, par cette correspondance que le général Moreau avait adressée au Directoire, Pichegru avait porté en Angleterre sa haine contre sa patrie.

« En l'an VIII il était avec Willot, à la suite des armées ennemies, pour se rallier aux brigands du midi.

« En l'an IX il conspirait avec le comité de Bareuth; depuis la paix d'Amiens, il était encore le conseil et l'espoir des ennemis de la France.

« La perfidie britannique associe Georges à Pichegru; l'infâme Georges à ce Pichegru que la France avait estimé, qu'elle avait voulu longtemps croire incapable d'une trahison!

« En l'an XI, une réconciliation criminelle rapproche Pichegru du général Moreau, deux hommes entre lesquels l'honneur devait mettre une haine éternelle. La police saisit à Calais un de leurs agens, au moment où il retournait pour la seconde fois en Angleterre. Cet homme est sous sa main,

avec toutes les pièces qui constatent la réalité d'un raccommodement inexplicable alors, si les nœuds n'en avaient pas été formés par le crime.

« Cependant les événemens se pressent : Lajollais, l'ami, le confident de Pichegru, va furtivement de Paris à Londres, revient de Londres à Paris, porte à Pichegru les pensées du général Moreau, rapporte au général Moreau les pensées et les desseins de Pichegru et de ses associés. Les brigands de Georges préparent, dans Paris même, tout ce qui est nécessaire à l'exécution des projets communs. »

J'interromps encore ici le rapport de Régnier. Y a-t-il au monde quelque chose de plus frappant que cette dernière déclaration du chef suprême de la police officielle? Le grand-juge, lui aussi, croit encore que Lajollais est l'ami, le confident de Moreau, quand il ressortira des débats, clair comme le jour, que le rôle de Lajollais, dans cette horrible machination, consista à lier l'un à l'autre les deux chefs que l'on voulait donner à la conspiration. Ce qui suit est encore plus fort.

« Un lieu est assigné entre Dieppe et le Tréport, loin de toute inquiétude et de toute surveillance, où les brigands de l'Angleterre, conduits par des vaisseaux de guerre anglais, débarquent sans être

aperçus, où ils trouvent des hommes corrompus pour les recevoir, des hommes payés pour les guider, pendant la nuit, de station en station convenue, et les amener jusqu'à Paris.

« A Paris, des asiles leur sont ménagés dans des maisons louées d'avance, où sont des gardiens affidés ; ils en ont dans plusieurs quartiers, dans plusieurs rues, à Chaillot, dans la rue du Bac, dans le faubourg Saint-Marceau, dans le Marais. »

Ainsi, voilà la police, qui ne savait rien, qui se trouve inopinément informée de tout ; ses nombreux agens ont sillonné la France dans tous les sens, et ils n'ont su qu'après les déclarations de Bouvet de Lozier, que trois débarquemens successifs avaient été effectués tranquillement, que l'on en attendait un quatrième, et que ce quatrième n'a pas lieu, parce que le général Savari, déguisé, reçoit, comme on le verra plus tard, une mission du premier consul, pour s'emparer des débarqués attendus. Encore un coup, je ne connais pas de preuve plus évidente du dévouement des agens de la police à leur ancieu chef, et de leur complicité à jouer leur nouveau chef. Voyons maintenant quels sont les détails officiels relatifs à ces débarquemens.

« Un premier débarquement s'est opéré, c'était Georges avec huit de ses brigands. Georges retourne sur les côtes pour assister au débarquement de Coster-Saint-Victor (condamné par le jugement rendu sur l'affaire du 3 nivôse) et dix autres brigands.

« Dans les premiers jours de ce mois, un troisième débarquement s'effectue : c'est Pichegru, Lajollais, Armand Gaillard, frère de Raoul, Jean Marie, un des premiers affidés de Georges, et quelques autres brigands de cette espèce. Georges, avec Joyau dit d'Assas, Saint-Vincent et Picot, dit le Petit, vont au-devant de ce troisième débarquement; la réunion se fait à la ferme de la Poterie.

« Un quatrième débarquement est attendu; les vaisseaux sont en vue, mais les vents contraires les empêchent d'approcher; il y a peu de jours encore qu'ils faisaient des signaux de reconnaissance.

« Georges et Pichegru arrivent à Paris. Ils sont logés dans la même maison, entourés d'une trentaine de brigands, auxquels Georges commande. Ils voient le général Moreau. On connaît le lieu, le jour, l'heure où la première conférence s'est tenue; un second rendez-vous était convenu et ne

s'est pas réalisé ; un troisième, un quatrième ont eu lieu dans la maison même du général Moreau.

« Cette présence de Georges et de Pichegru à Paris, ces conférences avec le général Moreau, sont constatées par des preuves incontestables et multipliées. Les traces de Georges et de Pichegru sont suivies de maison en maison. Ceux qui ont aidé à leur débarquement, ceux qui, dans l'ombre de la nuit, les ont conduits de poste en poste, ceux qui leur ont donné asile à Paris, leurs confidens, leurs complices, Lajollais, leur principal intermédiaire, le général Moreau, sont arrêtés : les effets et les papiers de Pichegru sont saisis, et la police suit ses traces avec une grande activité.

. . . .

« Je dois ajouter que les citoyens ne peuvent concevoir aucune inquiétude. La plus grande partie des brigands est arrêtée, le reste en fuite, et vivement poursuivi par la police. Aucune classe de citoyens, aucune branche de l'administration n'est atteinte par aucun indice, par aucun soupçon. »

Tel fut ce fameux rapport dont l'auteur semble s'être efforcé de donner à son administration un brevet d'incapacité.

CHAPITRE XXI.

Grands événemens de 1804. — Changement de position des émigrés. — La mort du duc d'Enghien. — Fausse supposition. — Contradictions de Sainte-Hélène. — Complicité impossible. — Rapprochement de dates. — Ce que j'aurais pu faire auprès du premier consul. — Premier projet. — Avis donné au duc d'Enghien. — Sir Stuart. — Silence de la cour d'Autriche. — Résolution de Bonaparte seul. — Le duc d'Enghien à Ettenheim. — Erreurs rectifiées. — Pichegru et l'être mystérieux. — M. Massias. — Les historiens de Sainte-Hélène. — Lettre supposée et non écrite. — Obéissance à Bonaparte. — Testament de Bonaparte. — Suppression et un codicile. — Paroles de Bonaparte sur les émigrés et M. de Cobentzel. — Trop prompte exécution. — Résumé. — Lenteur du cabinet autrichien. — Aventure singulière du secrétaire de Davoust. — Le brigand de la Vendée. — Le maréchal des logis. — Fouché au conseil. — Conclusion.

Les événemens qui se succédèrent avec tant de rapidité au commencement de l'année 1804, furent tellement serrés, tellement enchevêtrés les uns dans les autres, qu'il faudrait les

prendre un à un, les quitter et les reprendre encore, pour donner une idée de leur connexité, considérés en masse, et en même temps de leur caractère particulier, examinés séparément. Il ne faut point perdre de vue que dans cette machination tout tendait à un but unique, la fondation de l'empire français en faveur de Napoléon; et, une autre considération importante qu'il est essentiel d'avoir présente à l'esprit, c'est le changement de position des émigrés à l'égard du premier consul, depuis la rupture de la paix. En effet, tant que le gouvernement de Bonaparte était en paix avec les autres gouvernemens, par le fait seul de cette paix, la cause des Bourbons n'avait plus aucun appui dans les cabinets étrangers, et les émigrés, ne formant plus un corps, n'ayant plus de point de ralliement, ne pouvaient que se soumettre ou se résigner. Mais la guerre étant de nouveau déclarée, tout changeait de face; la cause des Bourbons paraissait être celle des puissances en guerre avec la France; et comme une foule de liens unissait les émigrés de l'extérieur avec ceux qui n'étaient rentrés que demi-satisfaits, on pouvait craindre des soulèvemens combinés avec les puissances armées contre Bonaparte.

Telle était la situation des choses relativement à l'émigration, quand les chefs et les complices de la conspiration de Georges furent arrêtés tout au commencement de l'année 1804. Après, vint, au 21 mars, l'assassinat du duc d'Enghien; puis, au 30 avril, la proposition faite par le tribunat de fonder en France le gouvernement d'un seul; puis, au 18 mai, le sénatus-consulte, qui nommait Napoléon Bonaparte empereur; puis enfin, au 10 juin, le jugement qui condamna Georges et plusieurs de ses complices. Ainsi, le sang répandu d'un Bourbon, et la couronne de France placée sur la tête d'un soldat privilégié de la fortune furent deux actes intercallés dans le drame sanglant de la conjuration de Georges. Et que l'on considère que, pendant ce temps-là, nous étions en guerre avec l'Angleterre, et sur le point de voir l'Autriche et le colosse du Nord se coaliser contre le nouvel empereur.

Je dois parler maintenant de la mort du duc d'Enghien, et dire tout ce que je sais de cette mort horrible. Cet infortuné prince, qui était à Ettenheim parce qu'il était amoureux, n'était d'aucune intelligence avec les hommes qui avaient voulu ourdir un complot à l'intérieur. Machiavel dit que quand on ignore l'auteur d'un crime,

il faut chercher à qui il profite ; ici, le conseil de Machiavel trouve une facile application, puisque le crime ne pouvait profiter qu'à Bonaparte, puisqu'il le jugeait indispensable à la possession de la couronne de France. Peut-être peut-on l'expliquer, mais le justifier, jamais! Comment, d'abord, a-t-on pu dire que le duc d'Enghien périt comme complice présumé de la conspiration de Georges? c'est une de ces suppositions qui ne méritent pas d'examen, ou, si l'on en fait l'objet d'une assertion positive, on se rend coupable d'un des plus grossiers mensonges qu'il soit possible d'ajouter aux mensonges historiques. Rapprochons les faits, serrons-les, il restera assez de place entre eux pour la vérité, car la vérité tient peu de place.

Moreau a été arrêté le 15 février 1804, la conspiration était déjà connue. Pichegru et Georges ont été arrêtés en février, et le duc d'Enghien seulement le 15 mars; mais si le prince eût réellement trempé dans la conspiration, s'il en eût même eu connaissance, ou se le demande, serait-il resté à Ettenheim près d'un mois après l'arrestation de ses prétendus complices, arrestation qu'il pouvait apprendre en trois jours? Il était si étranger à cette conspiration, qu'il déclara, lorsqu'on lui en parla à Ettenheim, que son père et

son grand-père l'en auraient instruit, pour sa sûreté personnelle. Eût-on attendu si long-temps pour s'assurer de sa personne ? Hélas ! une cruelle expérience a prouvé qu'il ne fallait que peu d'heures!

L'arrêt de mort de Georges et de ses complices n'a été rendu que le 10 juin 1804, et le duc d'Enghien avait été fusillé le 21 mars ; les débats du procès n'étaient donc pas même commencés. Comment expliquer cette précipitation ? Si, comme l'a dit Napoléon, le jeune Bourbon était leur complice, comment se fait-il qu'il n'ait pas été arrêté à la même époque que les autres accusés ? pourquoi ne l'avoir pas mis en jugement avec eux, soit comme véritable complice, soit comme compromis par des communications ou des révélations, soit enfin comme pouvant, dans ses réponses, en faire d'utiles, et jeter un peu de jour sur cette ténébreuse conspiration ? Comment se fait-il que le nom de l'illustre accusé n'ait pas été prononcé une seule fois dans tout le cours de ce terrible procès ? Le prince n'existait plus, lors de la comparution des accusés devant le tribunal spécial; on ne risquait rien de le faire parler, et cependant il n'est pas échappé à la conscience d'un seul accusé le moindre mot qui pût attirer l'attention, soit sur la complicité, soit sur la connaissance du complot ou sa non-révélation.

On conçoit difficilement que Napoléon ait pu dire à Sainte-Hélène : « Ou ils avaient fait tremper « le malheureux prince dans leur projet d'assassi- « nat, et par là ils avaient prononcé sur son sort; « ou, ne lui en donnant pas connaissance, ils l'a- « vaient laissé dormir imprudemment sur le bord « du précipice, à deux pas de la frontière, quand on « allait porter un si grand coup, au nom et dans « l'intérêt de sa famille. »

Mais ce dilemme est non-seulement absurde, il est atroce. Si le duc d'Enghien était compromis par les aveux des conspirateurs, il fallait le faire arrêter et juger avec eux. Tout l'exigeait; s'ils lui ont tout caché, où est son crime? Quoi, parce qu'on a voulu en commettre un, au nom de sa famille, sans qu'il en ait eu connaissance, il faut le fusiller! Parce qu'il dort tranquillement à cent trente lieues du complot, sans y être entré, il faut qu'il meure! Un pareil raisonnement ne peut inspirer que l'horreur. Il est impossible qu'un homme sensé puisse regarder le duc d'Enghien comme complice de Cadoudal; cela répugne à la raison; et Napoléon en a indignement imposé aux contemporains et à la postérité en inventant de pareilles perfidies et en donnant à ses assertions le poids immense de son nom. Quelques personnes

ont cru pouvoir expliquer pourquoi Napoléon, à Sainte-Hélène, et dans son testament, se serait mis aussi évidemment en opposition avec lui-même. Si leur conjecture était fondée, elle serait en l'honneur de Bonaparte, précisément parce qu'elle est contraire à sa gloire. On a pensé que Bonaparte, sur le point de quitter la vie, aurait peut-être eu l'immense générosité d'assumer sur lui toute la responsabilité du crime, pour sauver ceux qu'un excès de zèle aurait poussés à une exécution rapide, du reproche que, eux vivans, ils auraient pu encourir. Malheureusement il n'est pas même possible d'admettre un doute sur cette supposition, et il n'est que trop vrai, comme on le verra, que la mort du duc d'Enghien n'a pas eu d'autre cause que la volonté de Bonaparte. Ah! si j'avais encore été dans son intimité!... Je le dis avec certitude, peut-être avec orgueil, le sang du duc d'Enghien n'aurait pas imprimé à la gloire de Napoléon une tache ineffaçable!

J'aurais pu faire en cette terrible circonstance ce que nul autre que moi ne pouvait même tenter; cela tenait à ma position qui n'a pu être depuis celle de personne auprès de Bonaparte. J'admets très-bien qu'il m'ait préféré d'autres personnes, qu'il ait eu pour elles plus d'amitié que pour moi,

en supposant l'amitié compatible avec le caractère de Bonaparte, mais je le connaissais mieux que qui que ce fût; et puis, seul parmi ceux qui l'entourèrent, j'aurais pu me permettre quelque retour vers notre ancienne familiarité à cause de nos liaisons d'enfance. Et certes dans une circonstance où il y allait à tout jamais de la gloire de Bonaparte, ce n'aurait pas été la crainte d'un éclat passager de sa colère qui m'aurait retenu, et le lecteur a assez vu que je n'avais pas peur d'être disgracié. Comment l'aurais-je été! Je n'avais ni porte-feuille, ni place, ni traitement, puisque, comme on l'a vu, je n'étais auprès de Bonaparte qu'à titre d'ami et que nous faisions pour ainsi dire bourse commune.

J'ai la conviction qu'il m'aurait été d'autant plus possible de faire revenir Bonaparte de son funeste dessein, que je savais d'une manière positive que le but de Bonaparte avait été, après la rupture de la paix, d'effrayer seulement les émigrés, afin de les chasser d'Ettenheim, où ils se trouvaient en grand nombre comme le duc d'Enghien, et particulièrement une baronne de Reith et une baronne d'Ettengein, qui se remuaient beaucoup contre lui et répandaient sur la rive gauche du Rhin des nuées de libelles. Bonaparte,

alors, n'en voulait donc pas plus aux jours du duc d'Enghien qu'aux jours de tout autre émigré; il était plus disposé à faire peur qu'à faire mal, et certes son intention n'était pas d'abord de faire arrêter le prince, mais, comme je l'ai dit, d'effrayer les émigrés pour les contraindre à s'éloigner. Cependant je dois convenir que quand Bonaparte parlait à Rapp ou à Duroc des émigrés d'outre-Rhin, il en parlait avec beaucoup d'humeur; que M. de Talleyrand connaissait l'irritation du premier consul contre ces émigrés, et que, en redoutant les effets pour le duc d'Enghien, il fit prévenir ce prince, par une femme qui était près de lui et dont il était amoureux, de se tenir sur ses gardes et même de s'éloigner. D'après ces avis, le prince résolut d'aller rejoindre son aïeul, ce qu'il ne pouvait faire qu'en passant par les États autrichiens. Voilà des faits positifs, et non pas de ces combinaisons calculées pour donner le change sur une conscience qui ne se croit pas coupable, parce qu'elle est sans remords. A-t-on des doutes? Voici d'autres faits : Ce fut le chevalier Stuart [1], qui écrivit à M. de Cobentzel, pour lui demander un passeport pour le duc d'Enghien; et ce fut la lenteur que le cabinet autrichien mit à répondre, qui

[1] Aujourd'hui lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre en France.

donna le temps à l'impatience du premier consul de faire arrêter l'infortuné prince, quand il eut pris l'horrible résolution de verser le sang d'un Bourbon. Cette résolution ne peut être imputée à nul autre qu'à lui seul, car, qui aurait osé la lui suggérer? Bonaparte *ne savait pas ce qu'il faisait*. En proie à une violente fièvre d'ambition, cette fièvre alla jusqu'au délire, et il ne comprit pas à quel point il se perdait dans l'opinion, parce qu'il ne connaissait pas cette opinion pour laquelle il aurait tout sacrifié s'il l'eût connue. Ce dut être pour lui un terrible mais tardif avertissement que le silence inaccoutumé de ses conseillers. Pendant trois jours après l'exécution fatale, il parla seul au conseil d'État, se livra à ses sublimes ou ridicules divagations, sans qu'une seule voix s'élevât pour l'interrompre ou lui répondre. Mais qu'importe? Il allait être empereur! Fouché le poussait alors à l'empire, comme il l'avait poussé au 18 *brumaire*, car dès qu'il eut fait découvrir la conspiration qu'il avait protégée, Fouché lui dit qu'il n'y avait pas un instant à perdre, qu'il fallait se décider, et Bonaparte se décida.

Lorsque Cambacérès, le second de l'état, lui qui, avec une légère restriction, avait voté la mort de Louis XVI, s'opposa vivement dans le conseil à l'arrestation et la mort du duc d'Enghien, le pre-

mier consul lui répondit : « Vous êtes *devenu* bien avare du sang des Bourbons! »

Pendant que tout cela se passait en France, le duc d'Enghien était à Ettenheim où il vivait d'espérances et non de conspirations. On sait, et le premier consnl n'ignorait pas, qu'un individu avait offert au prince de Condé, sous de certaines conditions, d'assassiner le premier consul, et que le prince indigné refusa noblement de reconquérir les droits des Bourbons au prix d'un pareil crime. Cet homme fut reconnu, par la suite, pour un agent de police de Paris, qui avait mission d'entraîner les princes dans un complot qui les eût perdus, car l'opinion publique ne veut d'assassinat d'aucun côté. Le duc d'Enghien pensait aussi noblement que son aïeul.

On a dit que le refus de Louis XVIII, de traiter avec Napoléon, l'affecta vivement, et donna lieu à une catastrophe presque sans exemple, l'assassinat du duc d'Enghien. Il faut ranger cette assertion parmi les suppositions hasardées dont Walter Scott a enrichi son roman. La première correspondance que l'on a vue dans mes mémoires, entre Louis XVIII et le premier consul, prouve évidemment le contraire. Veut-on seulement faire allusion au refus que fit Louis XVIII de renoncer à

ses droits? Il est possible que ce refus ait irrité Bonaparte; mais quelle entrave mit-il à sa marche précipitée vers la toute puissance? quelle différence entre ce refus, que je pourrais appeler inoffensif, et celui que précédemment le premier consul avait fait au roi de France lui redemandant sa couronne! C'eût été, d'ailleurs, se venger un peu tard, que de le faire deux ans après, sur un prince entièrement étranger à ces ouvertures. Rien de tout cela n'est admissible.

Parlerai-je de cet être mystérieux qui se présentait de temps à autre, dans une réunion du faubourg Saint-Germain, être dans lequel on reconnut plus tard Pichegru; de ces fréquens voyages et de ces absences supposées de dix jours, de ce fameux conspirateur d'outre-Rhin? Rappellerai-je cette culpabilité que l'on attribuait au duc d'Enghien, sur le seul rapport, reconnu depuis pour être de toute fausseté, d'un officier chargé d'examiner sa conduite à Ettenheim, avec l'ordre de le trouver coupable? Quoi! on aurait fusillé ce malheureux prince, parce qu'il y avait à Paris un personnage mystérieux que la police ne pouvait pas découvrir, ou qu'elle faisait semblant de ne pas connaître. Sur cela seulement, qu'un inconnu aurait fait quelques apparitions dans des

réunions du faubourg Saint-Germain, cet inconnu faisait des voyages fréquens! on savait qu'il venait d'Ettenheim! Ses voyages duraient dix jours! Quand les routes étaient observées sur tous les points, quand les barrières de Paris étaient fermées, quand personne ne pouvait entrer ni sortir sans être soumis aux perquisitions des alguazils de la police, un seul voyageur entrait et sortait à volonté! mystérieux à Paris, on reconnaissait en lui le duc d'Enghien à Ettenheim! si on ne le reconnaissait pas, on disait: *ce pourrait bien être lui*, et sur cette possibilité, on aurait enlevé le prince!! C'est insulter ses lecteurs, que de tenter de les faire croire à de pareilles absurdités! Que dire à présent de la présence de Fouché à Paris, de Fouché, toujours *roi* de la police; mais n'étant plus, et n'étant pas encore ministre de la police? Qui nous apprendra pourquoi Fouché, *qui n'était donc pas ministre*, fut appelé, le 10 mars, au conseil tenu aux Tuileries? C'est dans ce conseil, que, comme je l'ai dit, Bonaparte avait fait une cruelle réponse à Cambacérès, à l'opinion duquel son ancien vote donnait un si grand poids.

Une grande clarté sort encore d'un entretien que Napoléon eut quelque temps après la catastrophe, peu de jours après son élévation à l'empire, avec

M. Massias, ministre accrédité près du grand duc de Bade. Cet entretien eut lieu à Aix la Chapelle. Après quelques propos échangés sur les intrigues des émigrés, Bonaparte ajouta : « Vous auriez dû « au moins empêcher les trames que le duc d'En-« ghien ourdissait à Ettenheim. — Sire, je suis « trop avancé en âge pour apprendre à mentir. On « a encore, sur ce point, trompé la religion de « votre majesté. — Croyez-vous donc, que si la « conspiration de Georges et de Pichegru eût réussi, « il n'aurait pas passé le Rhin, et ne serait pas venu « en poste à Paris ? »

M. Massias, de qui je tiens ces détails, me dit : « A ces mots de l'empereur, je baissai la tête et « me tus, voyant bien qu'il ne voulait pas enten-« dre la vérité. »

Qu'on lise maintenant avec toute l'attention que commande un point d'histoire si difficile à éclaircir et l'importance du sujet, ce que racontent les historiens de Ste-Hélène, et que l'on juge.

Dans l'intimité, Napoléon dit à ses compagnons d'exil : « que la faute de la mort du duc « d'Enghien pourrait être attribuée à un *excès de « zèle* autour de lui, ou à des vues privées, ou à « des intrigues mystérieuses. Il y avait été poussé « inopinément ; on avait pour ainsi dire surpris

« ses idées, on avait précipité la mesure, en-
« chaîné les résultats. »

Il a pu dire cela ; mais s'il l'a dit, comment le faire concorder avec le récit d'O'Meara ? Quel moyen de croire à des versions si disparates ?

Écoutons ce que Napoléon dit à M. de Las-Cases.

« J'étais seul un jour ; je me vois encore à demi « couché sur la table où j'avais dîné, achevant de « prendre mon café. On accourt m'apprendre une « trame nouvelle. On me démontre avec chaleur « qu'il est temps de mettre un terme à d'aussi hor- « ribles attentats ; qu'il est temps de donner enfin « une leçon à ceux qui se font une habitude jour- « nalière de conspirer contre ma vie, qu'on n'en « finira qu'en se lavant dans le sang de l'un d'entre « eux. Que le duc d'Enghien devait être cette vic- « time, puisqu'il pouvait être pris sur le fait, « *faisant partie de la conspiration actuelle.* »

« *Tout avait été prévu d'avance.* Les pièces se « trouvaient toutes prêtes, il n'y avait plus qu'à « signer, et le sort du prince se trouva décidé. « Sa mort doit être éternellement reprochée à « ceux qui, entraînés par un zèle criminel, n'at- « tendirent pas les ordres de leur souverain[1] pour

[1] Il est assez digne de remarque que Bonaparte avoue à Sainte-Hélène la souveraineté sous le consulat.

« exécuter le jugement de la commission mili-« taire. Le duc d'Enghien périt victime des *in-« trigues d'alors*. Je permets qu'on trouve son ju-« gement un peu sévère, mais les formes ont été « régulières et strictement observées.[1] »

Tout ce qu'on vient de lire est plein de réticences, entortillé, obscur et contradictoire. Cela ne peut en vérité résister à un examen sérieux.

Le duc d'Enghien *pouvait être pris sur le fait faisant partie de la conspiration actuelle*, et Bonaparte a dit *qu'il était possible qu'il n'en eût pas connaissance.*

Les *formes ont été* régulières et *strictement* observées.

Mais il a dit aussi que sa mort devait être éternellement reprochée à ceux qui, par un zèle criminel, n'attendirent pas les ordres de leur souverain pour exécuter le jugement de la commission militaire.

Il aurait peut-être laissé vivre ce prince; mais il a dit : « *Il est vrai que je voulais faire un exemple qui effrayât.* »

On a parlé aussi d'une lettre écrite à Bonaparte par le duc d'Enghien, et qui ne lui aurait été remise

[1] Voir à la fin du volume les deux sentences rendues, l'une avant, l'autre *après* l'exécution.

qu'après l'exécution. C'est une atroce absurdité! Comment croire que ce prince avait écrit à Bonaparte pour lui offrir ses services, et lui demander le commandement d'une armée? Son interrogatoire ne dit pas un mot de cette lettre, et est en opposition formelle avec les sentimens que cette lettre lui aurait supposés.

La vérité est que cette lettre n'a point existé. La personne qui avait accompagné le prince a déclaré qu'il n'avait point écrit. M. le baron de Saint-Jacques eût connu cette lettre, si elle eût existé. Personne ne dit avoir vu le prince écrire. Il est notoire qu'il n'a point écrit à Vincennes : le lieu n'était pas propice, et on lui laissa bien peu de temps. Tous ceux qui ont eu affaire à Napoléon, tous ceux qui l'ont connu, savent comment Bonaparte était servi. J'ose affirmer que personne ne croira jamais qu'il y ait eu quelqu'un de capable de lui soustraire une lettre de laquelle dépendait le sort d'une si auguste et si grande victime, et pour oser ne la lui rendre qu'après l'exécution. Certes, si un homme avait pu concevoir une pensée aussi criminelle, il aurait anéanti la lettre dont il était dépositaire. Mais charger d'un tel attentat précisément l'homme du conseil qui s'est toujours le plus opposé aux mesures violentes, autant par

conviction que par caractère, il y a là une complication de haine aveugle et d'imbécillité. Et puis, ne pas remettre une lettre au premier consul! certes, personne ne l'aurait osé. La responsabilité était trop forte à cet égard. Les frères mêmes de Bonaparte ne se le seraient pas permis. J'en pourrais citer bien des exemples; en voici un qui me revient à la mémoire, et que je cite ici quoiqu'il se rapporte à une époque postérieure. Le 29 mars 1814, une lettre que Joseph Bonaparte avait dans son porte-feuille l'empêcha d'agir selon son opinion, et à coup sûr la circonstance était critique : Joseph Bonaparte voulait que Marie-Louise et le roi de Rome restassent à Paris, ce qui, bien évidemment, aurait causé un grand embarras à ceux qui travaillaient au rétablissement des Bourbons. Joseph sentait très-bien cela, mais la lettre de Bonaparte, contenant des ordres contraires, ne lui laissa pas le courage de suivre son opinion.

J'ai rappelé qu'avec ses compagnons d'exil, Napoléon chercha à se décharger de ce crime, ou tâcha de s'en justifier. Sa crainte ou sa susceptibilité est telle qu'en parlant à des étrangers, il se borne à dire que *s'il eût eu connaissance de la lettre du prince, qu'on ne lui remit, Dieu sait pour-*

quoi, qu'après qu'il n'était plus; il lui aurait fait grâce.

Mais, plus tard, il trace de sa main ses dernières pensées qu'il suppose devoir être consacrées parmi ses contemporains et dans la postérité, cette chimère qui enfante autant de grands crimes que de grandes actions : Napoléon prononce sur ce sujet, qu'il ne sait que trop devoir être pour sa mémoire un des plus délicats, *que si c'était à refaire, il le ferait encore!* Et il avait dit que *s'il eût reçu la lettre du prince, il l'aurait laissé vivre.* Tout cela est inconciliable et la vérité n'est nulle part.

Lisons d'abord les paroles textuelles du testament de Napoléon : § 8. « Je désavoue le *Manus-* « *crit de Sainte-Hélène*, et autres ouvrages sous le « titre de Maximes, Sentences, etc., que l'on s'est « plu à publier depuis six ans; ce ne sont pas là « les règles qui ont dirigé ma vie. J'ai fait arrêter « et juger le duc d'Enghien, parce que cela était « nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur « du peuple français, lorsque le comte d'Artois « entretenait, de son aveu, soixante assassins à « Paris. Dans une semblable circonstance, j'agirais « encore de même. »

Voici maintenant la vérité sur les circonstances

qui se rapportent à ce passage décisif des dernières pensées de Bonaparte, et je ne crains point d'être démenti. Napoléon dicta ce qu'on vient de lire à celui de ses amis de Sainte-Hélène qui écrivit son testament sous sa dictée; celui-ci le pressa, le supplia, le conjura de supprimer une déclaration qui porterait atteinte à sa gloire, et qui était si évidemment en contradiction avec tout ce qu'il leur avait dit. Vaincu par les instances d'un ami si fidèle, Bonaparte consentit à la suppression. Le testament fut donc clos, et enfermé dans une boîte dont Bonaparte avait seul la clé. Mais, après sa mort, on retrouva le passage que j'ai cité dans un codicile.

Maintenant, que l'on rapproche avec impartialité tout ce que Napoléon a déclaré sur ce fait à Sainte-Hélène, et que nous ont transmis ses fidèles amis; que l'on pèse, lorsqu'il parle de cet assassinat, les choquantes contradictions de ses paroles; selon qu'il parle à des étrangers, à ses intimes, ou qu'il s'adresse au public et à la postérité, la question cesse d'être douteuse. Bonaparte, à qui Fouché avait à la vérité représenté l'*air* comme étant *plein de poignards*, voulut frapper un coup qui terrifiât ses ennemis; il croyait que le duc de Berry était prêt à débarquer en France; il envoya l'aide-de-camp Savary, déguisé, et accompagné

de gendarmes déguisés, épier le débarquement à Biville, sur la côte de Dieppe; cette mission n'eut aucun résultat; le prince fut prévenu à temps de ne pas tenter cette inutile et périlleuse entreprise, et Bonaparte, furieux de voir sa proie lui échapper sur un point, la fit saisir sur un autre. Ne savait-on pas que Bonaparte avait dit plusieurs fois, en présence même des personnes qu'il supposait avoir conservé des relations avec des partisans des Bourbons à Paris : « Je veux mettre « fin à toutes ces conspirations; s'il y a des émigrés « qui conspirent, je les ferai fusiller. On dit qu'il y « en a qui se cachent chez Cobentzel. Je ne le « crois pas; mais si cela était, je ferais prendre Co-« bentzel, et je le ferais fusiller avec eux. Il faut « que les Bourbons sachent qu'avec moi on ne « joue pas sa tête impunément! Ce ne sont pas « jeux d'enfant. »

Voilà ce qui est vrai : après cela on a pu établir des calculs de probabilité sur l'influence que les Jacobins auraient exercée dans cette affaire; et l'on a pu dire, non sans apparence de raison, que pour que les Jacobins l'aidassent à monter sur le trône, Bonaparte consentit à leur livrer une victime du sang royal comme le seul gage capable de les assurer contre le retour de la famille

qu'ils avaient proscrite; le sang du duc d'Enghien seul le rendait digne de l'association des hommes du 21 janvier; et le zèle, devançant les ordres relatifs à l'exécution, n'admettant aucune suspension, a cru se manifester plein et entier, en détournant en apparence le crime de celui pour qui on le commettait. Bonaparte a conçu et voulu, une soumission aveugle a exécuté. Il n'y a donc pas de moyens humains d'ôter à Napoléon la grande part qui lui revient dans la mort du duc d'Enghien, car le zèle peut s'cxcuser, mais la volonté, jamais!

Napoléon n'a pas voulu, à Sainte-Hélène, parler de la véritable cause de la mort d'un prince de la maison de Bourbon. Mais l'inexorable histoire, rapprochant les évènemens, comme j'ai essayé de le faire, remarquera qu'il fut proclamé empereur trois mois après l'assassinat d'un prince innocent. Et, moins indulgente sans doute que les adulateurs contemporains, elle n'attribuera de part dans cet holocauste ni au hasard, ni à un zèle criminel, ni aux intrigues d'alors. Elle sera inexorable sur cet acte attentatoire au droit des gens, et contraire à tous les principes de la justice et de l'humanité. Elle n'y verra qu'un acte d'une délirante ambition et d'une politique, sauvage et barbare, qui se permet tout. L'histoire n'offre mal-

heureusement que trop d'exemples semblables.

J'ai dû me livrer d'abord, comme je viens de le faire, au rapprochement des faits et à l'appréciation des paroles contradictoires, attribuées à Bonaparte et rapportées par divers auteurs; voici maintenant ce qu'en résumé je sais de positif sur le fatal évènement de la mort du duc d'Enghien.

Je sais que la colère de Bonaparte portait sur les rassemblemens d'émigrés qui avaient lieu dans les états du grand duc de Bade et qui semblaient le braver jusques sur la frontière. Je sais que les rapports qu'il en recevait étaient remplis des noms d'un agent de l'Angleterre, d'une baronne de Reith et de plusieurs autres personnes; que l'on envoya auprès de l'agent anglais un homme chargé de le mystifier, et cet homme était Mehée de la Touche, habituellement fourré dans toutes les intrigues.

Je sais que la disposition du premier consul fut d'abord de faire peur plutôt que de faire mal; il voulait effrayer les émigrés pour les contraindre à s'éloigner.

Je sais que dans ce moment M. le duc d'Enghien fut averti, par une lettre adressée à la personne pour laquelle il était à Ettenheim, du danger qu'il courrait s'il restait.

Je sais que sur cet avis il résolut d'aller rejoindre son grand-père.

Je sais que pour cela il fallait qu'il traversât une partie des états Autrichiens.

Je sais que le chevalier Stuart écrivit à Vienne à M. de Cobentzel pour qu'un passeport lui fût délivré immédiatement.

Je sais que le cabinet autrichien fut très-lent à répondre, et je sais que s'il eût répondu immédiatement le duc d'Enghien aurait été infailliblement sauvé. Je sais que c'est à un déplorable excès de zèle, à ce zèle aveugel dont j'ai parlé, que fut due la trop prompte exécution du duc d'Enghien, et je sais qu'à Saint-Pétersbourg, devant des Russes, prêts à le déclarer, on s'est vanté de la part qu'on y avait eue.

A ces assertions je puis ajouter un fait fort curieux. Selon la coutume que j'ai adoptée quand je n'ai pas vu ou entendu moi-même les choses dont je parle, je commencerai par rapporter sous quelle garantie j'adopte ce fait. Je le tiens d'une personne qui l'a entendu elle-même raconter à l'ancien secrétaire du général Davoust.

La personne dont je parle venait donc d'être attachée en qualité de secrétaire au général Davoust qui commandait une division du camp de Boulogne.

S'étant mis en route pour aller rejoindre son général, et voyageant par la diligence, le secrétaire remarqua dans la même voiture que lui un homme dont la physionomie annonçait une de ces afflictions profondes qui absorbent l'âme toute entière. Cet homme pendant toute la journée ne rompit le silence qu'il observait que par quelques soupirs étouffés qu'il ne pouvait retenir. Le secrétaire du général Davoust l'observait avec une sorte d'intérêt curieux, mais respectait son silence. Cependant, comme à cette époque l'affluence des voyageurs était très-grande sur les routes de Paris au camp, le soir, l'auberge où s'arrêtait alors la diligence se trouva tellement encombrée qu'il n'y eut pas assez de chambres pour en donner une à chaque voyageur; il fallut donc en mettre deux dans la même chambre, et le secrétaire fit en sorte de se trouver avec son mystérieux compagnon de voyage. Quand ils furent seuls il lui adressa la parole avec ce ton d'intérêt et de bonté qui fait qu'une question ne paraît jamais indiscrète. Il lui dit qu'il n'avait pu voir sans en être ému l'expression douloureuse qu'il avait remarquée en lui, lui demanda de quelles peines il souffrait, lui fit offre de services si ses chagrins étaient de nature à recevoir des

consolations. A ces diverses interrogations l'inconnu ne répondit que par de profonds soupirs; enfin il dit à celui qui l'interrogeait : « Monsieur, je « vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous me « témoignez ; je n'ai besoin de rien, et il n'y a pas « pour moi de consolations possibles; le mal dont « je souffre ne finira qu'avec ma vie. Vous allez « en juger, car l'intérêt que vous avez pris à moi « justifie trop ma confiance pour que je vous ca- « che rien. Figurez-vous mon désespoir : j'étais ma- « réchal des logis dans la gendarmerie d'élite; voilà « que je fais partie d'un détachement commandé « pour Vincennes; j'y passe la nuit sous les armes; à « la pointe du jour, on me fait descendre dans « un fossé avec six hommes; nous devons procé- « der à une exécutiou. On amène un homme; je « commande le feu. L'homme tombe, et après « cette exécution, j'apprends que nous venons de « fusiller le duc d'Enghien. Aurais-je dû croire « que c'était lui? je l'avais entendu appeler *bri-* « *gand de la Vendée !!...* J'ai quitté le service; « on m'a accordé ma retraite, et je me retire dans « ma famille. Que ne l'ai-je fait plutôt! »

Voilà, je le répète, ce qui a été raconté souvent et à beaucoup de personnes par le secrétaire de Davoust que je n'ai pas voulu nommer.

Je sais en outre qu'un individu, ainsi que je l'ai rapporté, avait offert au prince de Condé d'assassiner Bonaparte, et que cette offre fut repoussée comme indigne.

Je sais que Fouché était à Paris, qu'il n'était plus ministre, mais toujours maître de la police; que Fouché, quoiqu'il ne fût que simple sénateur, fut appelé au conseil tenu le 10 mars aux Tuileries; et que ce fut dans ce conseil que Cambacérès, qui seul, par sa position, pouvait prendre la parole, fit la tentative dont j'ai fait connaître le résultat.

Je sais que le duc d'Enghien n'a jamais écrit de lettre au premier consul, et cela je le sais du premier aide-de-camp du prince qui ne l'a pas quitté jusqu'à son dernier moment. Et je sais aussi, que les haines, les vengeances, après avoir épuisé toutes les formes que Paris pouvait leur fournir, ont été chercher sur le rocher de Sainte-Hélène une forme nouvelle. Ces besoins de haine et de vengeance croyaient s'assouvir avec quelque apparence de raison, tant que ceux qui y obéissaient ont ignoré le testament de Napoléon, mais ce testament est venu révéler la vérité; je l'ai cité, parce que ce testament est un fait et que je ne cite avec assurance que les faits que je connais. Je

ne crains point d'en émettre le vœu : puisse l'histoire être écrite sur des documens aussi sûrs que ceux que je viens de résumer !

Ainsi donc tout se réduit à ceci : Napoléon, peut-être pour plaire à la révolution, a voulu la mort prompte, immédiate, et sans formes judiciaires, du duc d'Enghien pour arriver plus sûrement au trône ; il a été obéi avec toute la promptitude que, sans aucun doute, il avait ordonnée, de telle sorte qu'il n'eut pas même le temps ni la possibilité de revenir sur sa première décision. J'ai la certitude que cet ordre fut donné, et j'ai la certitude que si l'exécution eût été retardée de quelques heures, le duc d'Enghien n'aurait pas péri.

CHAPITRE XXII.

Coup-d'œil en arrière. — Motifs présumés de Bonaparte. — Haine et crainte. — Première tache de Bonaparte. — Récit. — Mission du général Ordener. — Enlèvement du duc d'Enghien. — Arrivée à Paris. — Cinq heures à la barrière. — Horrible scène de nuit. — Je reçois une visite d'Harrel. — Détails sur la mort du prince. — Une fosse commandée d'avance. — Questions du prince à Harrel. — La sœur de lait du duc d'Enghien. — Interrogatoire et lecture de la sentence. — La lanterne. — Le général Savary. — Mon opinion et preuves à l'appui. — Ordre formel de Bonaparte. — Le chien fidèle et la police. — Destruction et rétablissement. — Ma visite à la Malmaison. — Joséphine, Hortense et madame de Rémusat. — Désespoir de Joséphine et changement de Bonaparte. — Prières et violence. — L'opinion de Paris. — Le portrait et les cheveux. — Émotion de Savary. — M. de Chateaubriand. — Noble conduite et démission. — Mes souvenirs sur M. de Chateaubriand. — Ses relations avec Bonaparte. — Madame Bacciochi et M. de Fontanes. — Le secrétaire d'ambassade à Rome. — Le cardinal Fesch. — Dédicace de la seconde édition du Génie du Christianisme. — Retour en France. — Mission et promesse. — M. de Chateaubriand chez Bonaparte le

matin de la mort du duc d'Enghien. — Remarquables observations.—Acte de courage sans imitation.—Craintes des amis de M. de Chateaubriand. — Commencement d'une longue hostilité. — Jugement de Bonaparte sur M. de Chateaubriand.

On a vu, dans le chapitre précédent, les causes d'un crime irréparable; j'essaierai, dans celui-ci, de rappeler avec la plus grande exactitude, les faits funestes qui furent la conséquence de ces causes. Je commencerai par jeter un coup-d'œil indispensable sur quelques circonstances antécédentes.

Tout ce qui se passait depuis 1802, favorisait les vues de Bonaparte à s'emparer de la couronne; tout l'encourageait à fonder en sa faveur une nouvelle dynastie. Mais il croyait devoir donner la preuve qu'en relevant le trône, il ne le relevait que pour lui. Il savait bien sur cela à quoi s'en tenir, mais il pensait que d'autres pouvaient craindre que ses idées vinssent à changer avec le temps, et craignait qu'une foule d'hommes redoutât que, le trône une fois rétabli, il le rendît aux Bourbons. Les républicains l'avaient bien renversé dans le sang royal! Donc, selon lui, ils consentiraient à le voir relever par un soldat heureux qui les avait vaincus et enchaînés, et à reconstruire de leurs propres mains

l'édifice qu'ils avaient détruit. Mais il leur fallait des garanties. Bonaparte se sentait pur des crimes de la révolution; son âge l'avait préservé de ses excès, il s'en faisait constamment gloire. Il avait bien combattu le royalisme au 13 vendémiaire, mais on disait que c'était plus par calcul et par ambition, que par sentiment. Il jugea que ce n'était pas pour les républicains une caution suffisante. Son aversion pour ce qu'il appelait les hommes sanguinaires de la révolution, s'était manifestée au 3 nivose. Il fallut faire oublier à ceux dont il avait besoin, ou dont il croyait avoir besoin, la haine qu'il n'avait cessé de témoigner, et il croyait parvenir à son but en se rendant coupable comme eux. On connaissait son opinion sur les régicides, et les propos qu'il tenait sans cesse sur leur compte. Il les savait trop bien apprécier pour ignorer que tout cela leur donnait l'éveil et leur inspirait des craintes. Peut-être, selon la pensée de Bonaparte, voulaient-ils pouvoir lui dire : Nous avons fait mourir le roi, mais nous l'avons jugé. Vous, vous avez fait assassiner le prince, au mépris de toutes les formes judiciaires.

La conduite de Bonaparte avait été jusques là noble et grande; mais les débris de la terreur encore puissans, et dont son imagination augmentait

la puissance, pouvaient ne pas vouloir tolérer un maître qui, s'il n'eût été souillé comme eux, eût toujours eu le reproche à la bouche. La mort du duc d'Enghien fut donc choisie pour calmer les terreurs présumées qu'éprouvaient les hommes de la révolution, au seul nom des Bourbons, Bonaparte pensant qu'ils se jugeaient comme il les jugeait lui-même. D'ailleurs la mort du duc d'Enghien jetant en même temps la douleur dans l'âme des royalistes qui, depuis le 18 brumaire, s'étaient successivement ralliés au gouvernement du premier consul, cette mort les en éloignait de nouveau, de sorte que les places, les faveurs, les dignités, s'en allaient être le partage exclusif des hommes de la révolution; voilà les avantages qu'il leur offrit en échange des services qu'il en attendait.

J'oserai maintenant essayer de tracer le récit de la scène sanglante du château de Vincennes.

Ce fut le général Ordener, commandant les grenadiers à cheval de la garde, qui reçut du ministre de la guerre l'ordre de se rendre sur le Rhin, afin d'y donner ses instructions aux chefs de la gendarmerie de New-brissac que l'on mettait à sa disposition. Le général Ordener envoya une escouade de gendarmerie à Ettenheim, où le

prince fut arrêté le 15 mars. On le conduisit immédiatement à la citadelle de Strasbourg, où il resta jusqu'au 18, afin de donner le temps aux ordres de Paris d'arriver. Ces ordres furent rapides et promptement exécutés, car la voiture qui amenait le malheureux prince, arriva le 20 à la barrière, à onze heures du matin. Elle y resta cinq heures et prit ensuite par les boulevards extérieurs la route de Vincennes, où la voiture n'arriva qu'à la nuit. Tout, dans cette horrible scène, devait se faire pendant la nuit; le soleil ne devait pas même en éclairer la fin tragique. La troupe a l'ordre de se trouver à Vincennes la nuit; c'est la nuit que les portes fatales sont refermées sur le prince; la nuit le conseil s'assemble et le juge, ou plutôt le condamne sans le juger; en même temps que la cloche du matin sonne six heures, le feu commandé part, et à six heures du matin, le prince a cessé de vivre. Ici que l'on me permette une réflexion : Alors même que l'on voudrait admettre que le conseil du 10 mars ait eu de l'influence sur l'arrestation du duc d'Enghien, il n'y eut point de conseil entre le moment de son arrivée à la barrière et le moment de l'exécution; ce ne put donc être que Bonaparte seul qui donna des ordres trop pouctuellement suivis.

Quand l'épouvantable nouvelle de la mort du duc d'Enghien se fut répandue dans Paris, elle y jeta une consternation qui rappelait les jours de la terreur. Ah! si Bonaparte avait pu voir la physionomie des habitans de la capitale, en comparer l'air sombre et taciturne à la joie qui brillait partout le jour où il revenait vainqueur des champs de Marengo, il aurait pu juger qu'il venait de ternir sa gloire d'une tache que rien ne pourrait jamais effacer. Certes, alors il n'aurait pas osé, comme nous le faisions au commencement de notre séjour aux Tuileries, provoquer l'opinion dans des promenades incognito, ou bien il aurait partout trouvé des échos pour répéter le mal qu'il essayait de dire de lui-même!

Le vingt-deux mars, vers midi et demi, on vint me dire que quelqu'un demandait à me parler: c'était Harrel. On va lire mot pour mot ce qu'il me dit. Harrel croyait peut-être me devoir ces détails par reconnaissance; mais il ne m'en devait pas; car c'était bien malgré moi qu'il avait entretenu la conspiration de Ceracchi, et reçu la récompense de sa feinte complicité.

« Avant-hier soir, me dit-il, quand le prince est arrivé, on vint me demander si j'avais de quoi loger un prisonnier. Je répondis que non, qu'il n'y

avait que mon logement et la chambre du conseil. On me dit alors de faire préparer de suite une pièce où devait coucher un prisonnier qui arriverait dans la soirée. On me demanda aussi de faire faire *une fosse dans la cour*[1]; je répondis que cela n'était pas facile, la cour étant pavée. On demanda une autre place, et l'on s'arrêta au fossé, où en effet elle fut préparée.

« Le prince arriva à sept heures du soir. Il mourait de faim et de froid; il n'avait pas l'air triste. Il me demanda à manger et à se coucher après son repas. Sa chambre n'étant pas encore échauffée, je le reçus dans la mienne, et je lui fis chercher à manger dans le village. Le prince se mit à table, et m'invita à manger avec lui. Il me fit alors une foule de questions sur Vincennes, sur ce qui s'y était passé, sur beaucoup de choses. Il me dit qu'il avait été élevé dans les environs de ce château; il causa avec moi avec beaucoup d'aisance

[1] Remarquez bien cette circonstance : on dit à Harrel de faire faire une fosse, avant le jugement; on savait donc bien que l'on venait pour tuer le duc d'Enghien. Que répondre à cela? Est-il possible de supposer que qui que ce soit aurait osé donner à l'avance un pareil ordre, si cet ordre n'eût été l'exécution d'un ordre formel de Bonaparte? Cela n'est pas supposable.

et de bonté. Il me demanda : Que me veut-on? Que veut-on faire de moi? Mais ces questions n'altérèrent point sa tranquillité et n'annonçaient aucune inquiétude. Ma femme, qui est malade, était couchée dans la même chambre, dans une alcove fermée par une grille; elle entendit, sans être aperçue, toute cette conversation, et en éprouva une extrême émotion, car elle reconnut le prince, dont elle était sœur de lait, et dont la famille lui faisait une pension avant la révolution [1].

« Le prince eut hâte de se coucher; il en avait besoin; mais avant qu'il eût pu s'endormir, les juges le firent amener dans la chambre du conseil. Je n'étais pas à l'interrogatoire[2]. Lorsqu'il fut terminé, le duc remonta dans sa chambre, et

[1] Cette femme fut très-dangereusement malade par suite de cet affreux événement.

[2] Je crois devoir donner ici, en note, un extrait de l'interrogatoire du duc d'Enghien, craignant qu'inséré dans le texte il ne nuise à la rapidité du récit des événemens.

« L'an XII de la république française, aujourd'hui, 29 ventôse, douze heures du soir, moi, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, me suis rendu, d'après l'ordre du général commandant le corps, chez le général en chef Murat, gouverneur de Paris, qui me donna de suite l'ordre de me rendre au château de Vincennes près le général Hullin, com-

lorsqu'on vint le chercher pour lui lire sa sentence, il était profondément endormi. Peu de momens après, on le conduisit au supplice. Il s'en doutait si peu, qu'en descendant l'escalier

mandant les grenadiers de la garde des consuls, pour en prendre et recevoir d'ultérieurs.

« Une commission se réunira sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu, sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement.

« Pour l'exécution de ces dispositions, et en vertu des ordres du président de la commission, le capitaine rapporteur s'est rendu dans la chambre où se trouvait couché le duc d'Enghien, accompagné d'un chef d'escadron de la légion d'élite, d'un lieutenant, et de deux gendarmes à pied du même corps.

« Le capitaine rapporteur a reçu de suite les réponses ci-après, sur chacune des interrogations qu'il lui a adressées, étant assisté d'un capitaine du huitième régiment, greffier choisi par le rapporteur.

— « A lui demandé ses noms, prénoms, âge et lieu de naissance.

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 août 1772 à Chantilly.

— « A lui demandé à quelle époque il a quitté la France.

« A répondu : Je ne puis pas le dire précisément. Mais il pense que c'est le 16 juillet 1789 qu'il est parti avec le prince de Condé, son grand-père, son père, le comte d'Artois et les enfans du comte d'Artois.

qui conduit dans le fossé, il demanda où on le conduisait; on ne lui répondit point. Je précédais le prince avec une lanterne; sentant le froid qui venait d'en bas, il me serra le bras et me dit:

— « A lui demandé où il a résidé depuis sa sortie de France.

« A répondu : En sortant de France, j'ai passé avec mes parens, que j'ai toujours suivis, par Mons et Bruxelles; delà, nous nous sommes rendus à Turin, chez le roi de Sardaigne, où nous sommes restés à peu près seize mois. De là, toujours avec ses parens, il est allé à Worms et environs, sur les bords du Rhin. Ensuite le corps de Condé s'est formé, et j'ai fait toute la guerre. J'avais, avant cela, fait la campagne de 1792 avec le corps de Bourbon, à l'armée du duc Albert.

— « A lui demandé où il s'est retiré depuis la paix faite « entre la République et l'Empereur.

« A répondu : Nous avons terminé la dernière campagne, aux environs de Gratz; c'est là où le corps de Condé, qui était à la solde de l'Angleterre, a été licencié, c'est-à-dire à Wendirch Facstrictz en Styrie, qu'il est ensuite resté pour son plaisir à Gratz ou aux environs, à peu près six ou neuf mois, attendant des nouvelles de son grand-père le prince de Condé, qui était passé en Angleterre, et qui devait l'informer du traitement que cette puissance lui ferait, lequel n'était pas encore déterminé. Dans cet intervalle, j'ai demandé au cardinal de Rohan la permission d'aller dans son pays, à Ettenheim en Brisgaw, ci-devant évêché de Strasbourg; que depuis deux ans et demi, il est resté dans ce

Me jetterait-on dans un cachot ! » On sait le reste. Je vois encore Harrel frémir en pensant à ce mouvement du malheureux prince.

Tel fut le récit naïf que me fit Harrel le surlen-

pays. Depuis la mort du cardinal, il a demandé à l'électeur de Bade, officiellement, la permission de rester dans ce pays, qui lui a été accordée, n'ayant pas voulu y rester sans son agrément.

—« A lui demandé s'il n'est pas passé en Angleterre, et si cette puissance lui accorde toujours un traitement.

« A répondu n'y être jamais allé; que l'Angleterre lui accorde toujours un traitement, et qu'il n'a que cela pour vivre.

« A demandé à ajouter que les raisons qui l'avaient déterminé à rester à Ettenheim ne subsistant plus, il se proposait de se fixer à Fribourg en Brisgaw, ville beaucoup plus agréable qu'Ettenheim, où il n'était resté qu'attendu que l'électeur lui avait accordé la permission de chasse dont il était extrêmement amateur.

—« A lui demandé s'il entretenait des correspondances avec les princes français retirés à Londres; s'il les avait vus depuis quelque temps.

« A répondu que naturellement il entretenait des correspondances avec son grand-père, depuis qu'il l'avait quitté à Vienne, où il était allé le conduire après le licenciement du corps; qu'il en entretenait également avec son père, qu'il n'avait pas vu, autant qu'il peut se le rappeler, depuis 1794 ou 1795.

demain de l'exécution. On a beaucoup parlé d'une lanterne qui, disait-on, aurait été attachée à la boutonnière du duc d'Enghien; ce fait est de pure invention. Le capitaine Dautancourt, qui n'avait pas

— « A lui demandé quel grade il occupait dans l'armée de Condé.

« A répondu : commandant de l'avant-garde pendant 1796. Avant cette campagne, comme volontaire au quartier-général de son grand-père; et toujours, depuis 1796, comme commandant d'avant-garde, et observant qu'après le passage de l'armée de Condé en Russie, cette armée fut réunie en deux corps, un d'infanterie et un de dragons, dont il fut fait colonel par l'empereur, et que c'est en cette qualité qu'il revint aux armées du Rhin.

— « A lui demandé s'il connaît le général Pichegru; s'il a eu des relations avec lui.

« A répondu : Je ne l'ai, je crois, jamais vu; je n'ai point eu de relations avec lui. Je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne pas l'avoir connu, d'après les vils moyens dont on dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais.

— « A lui demandé s'il connaît l'ex-général Dumouriez, et s'il a eu des relations avec lui.

« A répondu : pas davantage : je ne l'ai jamais vu.

— « A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point entretenu de correspondance dans l'intérieur de la république.

« A répondu : j'ai écrit à quelques amis qui me sont encore attachés, qui ont fait la guerre avec moi, pour leurs affaires et les miennes. Ces correspondances n'étaient pas de celles dont il croit qu'on veuille parler.

la vue bonne, fit approcher la lanterne que portait Harrel, pour lire le jugement, et quel jugement! au malheureux prince que l'on venait de condamner sans observation de formes judiciaires autant que sans justice. C'est probablement l'emploi de cette lanterne qui a donné naissance au bruit que l'on a répandu. D'ailleurs il était six heures du matin au moment fatal, et le 21 mars il fait jour à six heures du matin.

Le général Savary n'a pas osé prendre sur lui de retarder l'exécution du jugement, et pourtant le prince avait demandé avec instances d'avoir une entrevue avec le premier consul; si Bonaparte avait vu le prince, je crois que l'on doit regarder comme hors de doute qu'il lui aurait sauvé la vie, car il ne pouvait pas faire autrement;

« En foi de quoi a été dressé le présent qui a été signé par le duc d'Enghien, et les autres personnes présentes à l'interrogatoire.

« *Avant de signer le présent procès-verbal, je fais avec instance la demande d'avoir une audience particulière du premier consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande.*

» L. A. H. de Bourbon. »

(*Suivent les signatures.*)

mais il crut devoir sacrifier sa tête à la puissante faction qui dominait alors le premier consul, et, croyant servir le maître, le général Savary ne servit en effet que la faction à laquelle, je dois le dire, il n'appartenait pas. Ainsi la vérité est que ce que l'on peut surtout reprocher au général Savary, c'est de n'avoir pas pris sur lui de suspendre une exécution qui très-probablement n'aurait pas eu lieu si elle avait été suspendue; il ne fut qu'instrument, et, à mon sens, un regret de sa part aurait mieux valu en sa faveur que ses vains efforts pour justifier la conduite de Bonaparte et les conceptions qui l'alliaient aux Jacobins. Je viens de dire que s'il y avait eu suspension, il n'y aurait pas eu d'exécution : j'en trouve presque une preuve dans l'incertitude qui dut régner dans l'ame du premier consul. S'il n'eût pas été incertain, toutes les mesures auraient été prises d'avance, et si elles l'avaient été, à coup sûr la voiture du duc d'Enghien n'aurait pas été retenue cinq heures durant à la barrière; et c'est d'ailleurs une chose certaine que l'on eut d'abord l'intention de conduire le prince dans la prison du Temple.

De tout ce que j'ai dit, et surtout de la non-suspension de l'exécution du duc d'Enghien, il

résulte, pour moi, clair comme le jour, que le général Savary avait reçu de Bonaparte l'ordre formel de faire périr le duc d'Enghien, l'ordre aussi formel de faire en sorte qu'il fût impossible d'en reparler à Bonaparte avant que tout fût conclu. En existe-t-il une preuve plus évidente, plus manifeste que la fosse commandée d'avance? Et, ainsi que je l'ai rapporté, Harrel me l'a dit; il me l'a dit, sans que je le lui aie demandé, et il ne pouvait inventer une circonstance de cette nature. Dévoué à la mémoire de son maître autant qu'il le fut à la personne de Bonaparte, il y a aujourd'hui de la part du duc de Rovigo plus que de l'héroïsme de dévouement à tâcher de pallier la vérité, même en se mettant en contradiction avec les déclarations testamentaires de Napoléon. Je me plais d'ailleurs à lui rendre cette justice qu'il n'a pas voulu se rendre à lui-même; le général Savary n'a fait qu'obéir. J'ajouterai en outre que dans le gouvernement tout militaire de Bonaparte, la discipline était telle que nul n'osait reculer devant l'exécution d'un ordre donné par un chef. On a vu que Moreau lui-même, qui était au Temple à l'époque dont je parle en ce moment, avait obéi à l'ordre qui l'avait constitué geôlier du directoire.

Le général Savary n'était pas dans le fossé au moment de l'exécution, mais bien sur le haut de la crète d'où il lui était facile de tout voir.

On a parlé aussi d'une autre circonstance qui se rapporte à la mort du duc d'Enghien, celle-ci est vraie.

Le prince avait un carlin ; ce fidèle animal revenait sans cesse dans le fossé à la place fatale. Qui ne l'a pas vu ? car quel empressement n'y eut-il pas à visiter ce lieu de douleur? c'était un véritable pélerinage. On fixait la place où avait succombé la jeune victime, jusqu'à ce qu'une larme vînt empêcher de la distinguer; et l'on admirait la fidélité du pauvre chien. La police toujours inquiète y mit bon ordre. Il fut défendu de passer par cet endroit; et le chien n'alla plus gémir sur la tombe de son maître.

Bonaparte allait atteindre son but, se déclarer Empereur; il avait donné aux hommes de la révolution des gages que ceux-ci n'auraient pas osé demander; et bientôt on vit ces fiers républicains sourire à la restauration d'un ancien ordre de choses qu'ils avaient détruit, faire à l'envi un échange d'adulation, de servitude et de bassesse, contre de l'or, des rubans et des titres; se courber pour ramasser ce qu'ils avaient naguères

traîné dans la boue, et se rendre riches et puissans à l'aide des mêmes doctrines qu'ils avaient foulées aux pieds.

J'avais promis la vérité sur la mort du duc d'Enghien, et je l'ai dite, quoi qu'il m'en ait pu coûter. Le rapport d'Harrel et l'affreuse circonstance de la fosse commandée d'avance, ne m'ont pas permis de m'arrêter aux doutes que j'aurais voulu avoir; et tout ce qui suivit ne m'a pas moins empêché d'en concevoir. Le 22, lorsque Harrel fut sorti de chez moi, je me déterminai à aller à la Malmaison pour y voir Mme Bonaparte; sachant, d'après la connaissance que j'avais de ses sentimens pour les Bourbons, qu'elle devait être dans une profonde affliction. Je me fis précéder d'un exprès afin de lui demander si elle pouvait me recevoir, précaution que je n'avais jamais employée, mais que je jugeai convenable en cette circonstance. A mon arrivée je fus promptement introduit dans son boudoir où elle était seule avec Hortense et madame de Remusat; je les trouvai toutes les trois accablées. « Ah! « Bourrienne! s'écria Joséphine en m'apercevant, « quel affreux malheur! Si vous saviez comme il « est depuis quelque temps; il évite, il craint la « présence de tout le monde. Qui a pu lui inspi-

« rer une action comme celle-là? » Je rapportai alors à Joséphine les détails que je tenais d'Harrel. « Quelle cruauté! reprit Joséphine, du moins « on ne dira pas que ce soit ma faute, car j'ai « tout tenté pour le détourner de ce sinistre pro- « jet; il ne me l'avait pas confié, mais vous sa- « vez comme je sais le deviner, et il est convenu « de tout; mais avec quelle dureté il a repoussé « mes prières! Je me suis attachée à lui, je me « suis jetée à ses genoux : *Mêlez-vous de ce qui « vous regarde!* s'est-il écrié avec fureur; *ce ne « sont pas là des affaires de femmes! Laissez-moi.* « Et il m'a rejetée avec une violence dont il n'a- « vait pas donné d'exemple depuis notre première « entrevue à votre retour d'Egypte. Mon Dieu! « qu'allons-nous devenir? »

Je n'avais aucune raison à donner à madame Bonaparte pour calmer une affliction et des craintes que je partageais, car à la douleur que me causait l'attentat inouï dont le duc d'Enghien venait d'être victime, se joignait la douleur presque égale d'avoir vu Bonaparte capable de commettre un pareil attentat. « Quelle doit être, reprit « Joséphine, l'opinion à Paris! je suis sûre qu'on « le maudit partout; car ici ses flatteurs même « paraissent consternés quand ils sont hors de

«sa présence. Nous sommes bien tristes depuis «hier, et lui!..... Vous savez comment il est «quand il n'est pas content de lui et qu'il s'ef-«force de le paraître à tous les yeux; personne «n'ose lui adresser la parole, et tout est morne «autour de nous. Quelle commission il a donnée «à Savary! Vous savez que je ne l'aime pas par-«ce que c'est un de ceux dont les flatteries con-«tribueront le plus à le perdre. Eh bien! Savary «m'a fait de la peine quand hier il est venu rem-«plir auprès de moi la triste commission que lui «donna le duc d'Enghien avant de mourir. Voilà, «ajouta Joséphine en me les montrant, son por-«trait et le paquet de ses cheveux qu'il m'a fait prier «d'envoyer à une personne qui lui fut chère. «Savary avait presque les larmes aux yeux en «me parlant des derniers momens du duc, puis «cherchant à reprendre le dessus, il me dit : On «a beau faire, madame, on ne peut pas voir mou-«rir un homme comme celui-là sans éprouver «une vive émotion. »

Joséphine me parla ensuite du seul acte de courage qui eut lieu à cette époque, de la démission que M. de Châteaubriand avait envoyée à Bonaparte; elle admira beaucoup sa conduite, et dit : « Quel malheur qu'il ne soit pas entouré

« d'hommes d'un pareil caractère ; cela l'arrê« terait dans toutes les fautes, que la cons« tante approbation de ceux qui l'entourent lui « fait faire. » Joséphine me remercia de l'attention que j'avais eue de venir la voir dans une circonstance aussi cruelle ; et j'avoue qu'il fallait tout l'attachement que je lui avais voué pour m'y déterminer ; car, en ce moment, je n'aurais été nullement content de voir le premier consul, puisque le mal était irréparable. J'abrégeai ma visite, et revins chez moi assez tard pour dîner. Le soir, il ne fut question que de l'attentat du 21 mars, et de la belle conduite de M. de Châteaubriand. Puisque le nom de cet homme célèbre est pour jamais écrit en caractères d'honneur dans l'histoire de cette époque, je pense que je puis convenablement rappeler ici ce que je sais sur ses précédentes relations avec Bonaparte.

Je ne me rappelle pas la date précise du retour de M. de Châteaubriand en France ; je sais seulement que ce fut au commencement de l'année 1800, car nous étions encore, à ce que je crois, au Luxembourg ; ce dont je me souviens parfaitement, c'est que Bonaparte commença par avoir des préventions contre lui, et que comme je témoignais un jour ma surprise au premier consul de ce que M. de

Châteaubriand n'était porté sur aucune des listes qu'il se fit présenter pour les places à remplir, il me dit : « On n'a pas manqué de m'en parler, « mais j'ai répondu de manière à ce qu'on n'y re- « vienne pas ; il a des idées de liberté, d'indépen- « dance ; il n'entrerait jamais dans mon système, « comme je l'entends ; j'aime mieux l'avoir pour « ennemi connu que pour ami forcé. Au surplus, « je verrai plus tard ; je l'essaierai d'abord dans une « place secondaire, et s'il va bien je le pousserai. »

Voilà mot pour mot ce que Bonaparte me dit de M. de Châteaubriand la première fois qu'il m'en parla. La publication d'*Atala*, suivie de celle du *Génie du Christianisme*, avait tout à coup donné à son nom un grand éclat, et attiré l'attention du premier consul. Méditant la restauration des cultes religieux en France, Bonaparte se trouva merveilleusement appuyé par la publication d'un livre produisant une grande sensation, et dont le mérite supérieur ramenait les esprits à s'occuper d'idées religieuses. Je me rappelle qu'un jour madame Bacciochi vint trouver son frère, tenant un petit volume à la main ; c'était *Atala* qu'elle présentait au premier consul, le priant de le lire ; il commença par lui dire : « Encore « des romans en A ! J'ai vraiment bien le

« temps de lire toutes vos niaiseries ! » Il prit cependant le livre des mains de sa sœur, et le posa sur notre bureau. Madame Bacciochi lui demanda alors la radiation de M. de Châteaubriand de la liste des émigrés : « Ah ! ah ! reprit-il, c'est de « M. de Châteaubriand ! je lirai cela. Bourrienne, « écrivez à Fouché de rayer son nom de la liste. » On voit par là que Bonaparte s'occupait si peu de choses littéraires, qu'il ne savait pas encore que M. de Châteaubriand eût fait Atala. C'était à la recommandation de M. de Fontanes que madame Bacciochi avait fait cette démarche, qui fut couronnée d'un plein succès. Le premier consul lut Atala, et en fut très-satisfait ; et lorsque, quelque temps après, on publia le *Génie du Christianisme*, Bonaparte revint tout-à-fait de ses premières préventions. Parmi les gens qui l'entouraient, il y en eut beaucoup qui redoutèrent de voir un homme d'un aussi grand talent que M. de Châteaubriand attiré par le premier consul, qui, sensible à tous les mérites supérieurs, cherchait à se les attacher, quand il n'en était pas jaloux.

Les relations avec la cour de Rome s'étant renouées, et le cardinal Fesch ayant été nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège, ce fut Bona-

parte qui le premier eut l'idée de nommer M. de Châteaubriand à la place de premier secrétaire de cette ambassade, pensant que l'auteur du Génie du Christianisme conviendrait mieux que qui que ce fût pour suppléer à ce qu'il ne trouvait pas de talens à son oncle, dans la capitale du monde chrétien, destinée à devenir la seconde ville de l'empire.

C'était une chose très-remarquable pour l'époque, que de voir un homme, jusqu'alors étranger à la diplomatie, franchissant tous les degrés intermédiaires, revêtu tout à coup des fonctions de premier secrétaire d'une grande ambassade. Je vis plus d'une fois le premier-consul s'applaudir de l'idée qu'il avait eue. Je sus dans le temps, mais Bonaparte ignora alors, que M. de Châteaubriand avait d'abord refusé d'accepter, et qu'il ne se décida à le faire que sur les instances des chefs du clergé et notamment de l'abbé Emery, homme distingué par son mérite, et qui jouissait d'une grande influence. Ils représentèrent à l'auteur du Génie du Christianisme qu'il importait aux intérêts de la religion qu'il accompagnât à Rome l'oncle du premier consul, et M. de Châteaubriand se résolut à partir.

Des nuages s'élevèrent, je ne sais pour quel

motif, entre l'ambassadeur et le secrétaire d'ambassade; mais ce que je sais, c'est que lorsque Bonaparte en fut informé, il commença par prendre le parti du cardinal, et les amis de M. de Châteaubriand ne doutèrent pas de le voir bientôt destitué, lorsque, au grand étonnement de tout le monde, bien loin d'être disgracié, le secrétaire de l'ambassade de Rome fut élevé par le premier consul au rang de ministre plénipotentiaire dans le Valais, avec la permission de voyager en Suisse et en Italie, et, de plus, la promesse de la première grande ambassade vacante.

Cette faveur déclarée fit beaucoup de bruit aux Tuileries, mais la volonté connue de Bonaparte en enchaînait l'expression, et on se contentait de murmurer tout bas que Bonaparte faisait pour le nom de M. de Châteaubriand, ce qu'il ne faisait en effet qu'à cause de son talent. Ce fut pendant la durée de cette faveur que M. de Châteaubriand dédia au premier consul la seconde édition du Génie du Christianisme.

M. de Châteaubriand revint ensuite en France pour se préparer à remplir sa nouvelle mission. Après quelques mois de séjour à Paris, le moment de son départ étant arrivé, il se rendit un matin dans le cabinet du premier consul, pour

prendre congé de lui avant d'aller remplir sa mission. Par un bizarre effet du hasard, c'était dans la fatale matinée du 21 mars, ainsi il n'y avait que quatre heures que le duc d'Enghien avait été fusillé. Je n'ai pas besoin de dire que M. de Châteaubriand ignorait cet horrible événement; cependant, en revenant de chez le premier consul, il dit à ses amis, et je crois me rappeler que je tiens cette circonstance de M. de Fontanes, qu'il avait remarqué sur le visage du premier consul une grande altération, et quelque chose de sinistre dans son regard. Bonaparte vit son nouveau ministre dans la foule, eut l'air plusieurs fois de s'approcher de lui comme pour lui parler, puis il lui tourna le dos brusquement et ne revint plus de son côté. Quelques heures après que M. de Châteaubriand eut fait part de ses observations à deux ou trois de ses amis, les crieurs publics lui révélèrent la cause d'une agitation que, malgré toute la force de son caractère et son empire inouï sur lui-même, Bonaparte n'avait pu dissimuler.

M. de Châteaubriand envoya sa démission de ministre plénipotentiaire dans le Valais. Ses amis furent plusieurs jours dans les plus vives alarmes; ils venaient tous les matins de bonne heure s'in-

former s'il n'avait pas été enlevé pendant la nuit. Leurs craintes pouvaient n'être que très-fondées. Je sais bien que pour moi qui connaissais Bonaparte, j'ai été dans le temps extrêmement surpris qu'il n'ait pas donné de suite fâcheuse à la colère qu'il manifesta en recevant la démission de l'homme qui lui avait dédié son ouvrage; franchement il y avait tout à redouter, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'Élisa parvint à conjurer un orage dont l'éclat aurait été terrible dans le premier moment. De ce moment, commença entre Bonaparte et M. de Châteaubriand un état d'hostilité qui ne s'est terminé qu'à la restauration.

Je me persuade, d'après la connaissance que j'ai du caractère de Bonaparte, que le premier feu de sa colère calmé, et bien qu'il conservât d'implacables ressentimens contre un émigré rentré qui osait châtier sa conduite d'une manière aussi positive, aussi solennelle, ce qui fut une cause de haine fut en même temps une cause d'estime. L'animosité de Bonaparte était, j'en conviens, très-naturelle, car il ne pouvait se faire illusion sur la véritable signification d'une démission donnée dans une telle circonstance; elle disait clairement : « Vous avez commis un crime, « et je ne veux plus servir votre gouvernement

« souillé du saug d'un Bourbon ! » Je conçois donc que Bonaparte n'ait jamais pu pardonner au seul homme qui ait osé lui donner une pareille leçon au milieu de sa toute-puissance; mais, ainsi que j'ai eu souvent l'occasion de le faire remarquer, les sentimens de Bonaparte et son jugement n'avaient rien à faire ensemble; j'en trouve une nouvelle preuve dans le passage suivant qu'il dicta à M. de Montholon à Sainte-Hélène.

« Si, dit-il, en 1814 et en 1815, la confiance « royale n'avait point été placée daus des hommes dont l'âme était détrempée par des circonstances trop fortes, ou qui, renégats à leur patrie, « ne voient de salut et de gloire pour le trône de « leur maître, que dans le joug de la Sainte-Alliance; si le duc de Richelieu, dont l'ambition « fut de délivrer son pays de la présence des « bayonnettes étrangères; si Châteaubriand, qui « venait de rendre à Gand d'émineus services, « avaient eu la direction des affaires, la France « serait sortie puissante et redoutée de ces deux « grandes crises nationales.

« Châteaubriand a reçu de la nature le feu sacré, ses ouvrages l'attestent; son style n'est pas « celui de Racine, c'est celui du prophète. Il n'y a « que lui au monde, qui ait pu dire impunément

« à la chambre des Pairs, que *la redingote et le* « *chapeau de Napoléon, placés au bout d'un bâton* « *sur la côte de Brest, feraient courir l'Europe aux* « *armes*. Si jamais il arrive au timon des affaires, « il est possible que Châteaubriand s'égare, tant « d'autres y ont trouvé leur perte! Mais, ce qui « est certain, c'est que tout ce qui est grand et « national doit convenir à son génie, et qu'il eût « repoussé avec indignation ces actes infamans de « l'administration d'alors.[1]»

J'aurai occasion de parler encore, dans la suite de mes mémoires, du grand écrivain et de l'homme d'état qui venait de donner un si grand exemple de courage, et qui, malheureusement, n'eut pas d'imitateurs. Quant à présent voilà tout ce que je sais des relations de M. de Chateaubriand avec Bonaparte jusqu'à l'époque dont je m'occupe.

[1] Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, par M. de Montholon, tome 4, page 248.

DILAPIDATIONS EN ITALIE[1].

J'ai déjà prévenu le lecteur que ce qui suit aurait peut-être été plus convenablement placé dans le premier volume de mes Mémoires, cependant il y est si fort question de l'indigne conduite de notre ancien camarade Bouquet, dont la présence et la familiarité avaient si vivement irrité Bonaparte chez le père Berton, que j'ai cru pouvoir le placer ici à son occasion; et quand on aura vu ce qu'il fit, on concevra d'autant mieux combien le premier consul fut justement indigné de le voir à Compiègne.

Après avoir occupé Véronne, au commencement de la campagne d'Italie, la garnison française fut obligée d'en sortir, et la populace, furieuse contre les Français, égorgea quelques malheureux militaires que l'on avait laissés dans les hôpitaux de cette ville. Peu après, Véronne fut investie de nouveau par les deux divisions commandées par les généraux Augereau et Kilmaine. Les habitans,

[1] Ceci se rapporte à la note placée au bas de la page 198 de ce volume.

sachant tout ce qu'ils auraient à redouter des suites d'un siège, surtout après le massacre de nos soldats, tardèrent peu à se rendre.

Le général Augereau, qui avait le commandement supérieur des troupes du siège, frappa une contribution de sept cent cinquante mille francs sur la municipalité. Cette somme fut versée dans la caisse du payeur français, lequel en fit la répartition aux militaires des deux divisions, conformément aux ordres du général en chef. Nous étions alors à Milan, d'où Bonaparte surveillait les opérations partielles des généraux qui commandaient sous ses ordres. Il voulait qu'il lui fût rendu compte de tout, et faisait de constans efforts pour détruire l'esprit de rapine d'une foule de gens que l'appât de l'or avait attirés en Italie.

C'était Bonaparte qui, ayant retrouvé Bouquet, lui avait donné une place de commissaire des guerres; on peut donc juger de son mécontentement quand, par une suite de rapports, les détails suivans vinrent à sa connaissance.

La ville de Véronne possédait un Mont-de-Piété, qui renfermait pour plus de douze millions de valeurs. Bouquet, attaché alors, en sa qualité de commissaire des guerres, à la division Augereau, et un colonel nommé Andrieux, attaché à l'état-

major de la division Kilmaine, se présentèrent dans cet établissement, déclarèrent au concierge qu'ils étaient chargés par leurs généraux de faire un inventaire du Mont-de-Piété, se firent ouvrir toutes les portes, et consignèrent le concierge et sa famille dans leur logement.

L'honnête opération de Bouquet et d'Andrieux étant terminée, ils rendirent, en partant, la liberté au concierge, qui, comme on peut le croire, s'empressa de visiter les lieux. La première chose qui le frappa fut l'absence des registres; les caisses étaient brisées, et tout l'argent monnoyé qu'elles contenaient avait disparu; les panneaux de plusieurs armoires avaient été enfoncés. Le concierge se rendit sur-le-champ chez les administrateurs du Mont-de-Piété, pour leur rendre compte de la spoliation qui venait d'avoir lieu; ceux-ci en référèrent au président de la municipalité, qui porta plainte au général Augereau. Le général donna l'ordre d'arrêter immédiatement les prévenus, et de les constituer prisonniers. Mais Andrieux avait déjà pris la fuite, en emportant avec lui les objets enlevés du Mont-de-Piété restés entre ses mains. Bouquet, moins heureux, fut trouvé chez lui, et il résulta des perquisitions faites dans son logement la découverte de bijoux et de

diamans montés, cachés dans la paillasse d'un lit, et que l'on reconnut pour avoir appartenu au Mont-de-Piété. Ces objets furent déposés chez le général Augereau, qui, comme on verra, n'avait pas un goût très prononcé pour les restitutions.

Dès que Bouquet fut constitué prisonnier, on nomma une commission militaire pour instruire contre lui. Telle était alors la moralité répandue dans une partie de l'armée d'Italie, que le capitaine rapporteur, chargé de l'interroger, trouva dans les déclarations de Bouquet des choses qui compromettaient tant de personnes, qu'il crut devoir suspendre l'instruction pour faire connaître ses dépositions au président de la commission qui, à son tour, n'osa pas aller plus avant sans consulter le général Augereau. Je ne sais quelles personnes se trouvaient compromises, mais, ce qu'il y a de certain, c'est que quelques jours après on apprit que Bouquet s'était évadé, de sorte qu'il devint impossible de donner suite à l'accusation. Je me rappelle que Bonaparte, en apprenant l'évasion de Bouquet, me dit : « Concevez-vous, « Bourrienne, de pareilles friponneries? notre an« cien camarade! Enfin, il n'y a pas à le nier; on « l'a pris la main dans le sac; certes, si on l'avait

« condamné, j'aurais laissé exécuter le jugement;
« je suis pourtant bien aise qu'il se soit sauvé, et
« je ne le ferai pas poursuivre, mais je ne veux plus
« jamais entendre parler de cet homme là. »

La destruction des registres du Mont-de-Piété de Véronne ne permit pas de constater d'une manière exacte la quantité des objets enlevés par Bouquet et Andrieux, mais on en a estimé la valeur à deux millions de francs.

Bonaparte chargea Haller de la suite de cette affaire. Haller envoya à Véronne un sieur Rochejean, ex-prêtre oratorien, qui avait été grand vicaire de l'évêché de Blois, quand l'abbé Grégoire en était évêque, et qui avait en Italie une place dans les finances. L'objet de sa mission était de dresser un inventaire de toutes les matières d'or et d'argent, de tous les bijoux déposés au Mont-de-Piété, de faire envoyer le tout à Milan à Haller, par la voie des transports militaires, et sous escorte. Rochejean avait également reçu dans ses instructions l'ordre de faire vendre à l'encan, avec l'assistance d'un commissaire des guerres, nommé Guyon, tous les autres objets existant dans le Mont-de-Piété, et de faire verser les fonds provenant de cette vente dans la caisse du payeur-général de l'armée; de séquestrer et de faire ven-

dre toutes les marchandises déposées à la douane de Véronne, et appartenant aux sujets des puissances avec lesquelles nous étions en guerre. Bonaparte s'étant fait rendre compte de ces ordres, en tempéra la sévérité par un ordre spontanément émané de lui. « Que l'on frappe les riches, dit-il, « à la bonne heure; quoique ce soit déjà un mal« heur; mais c'est une nécessité de la guerre; mais « les pauvres!.. c'est une infamie.» Bonaparte ordonna donc que l'on rendît, en échange d'une modique somme de dix francs, les objets déposés au Mont-de-Piété à leurs propriétaires, quelle que fût la valeur de ces objets, à l'exception des objets d'or et d'argent et des bijoux qui par leur nature devaient appartenir à des gens qui n'étaient pas dans le besoin. Pour jouir de la faveur accordée par le général en chef, il suffisait de produire le bulletin du dépot des objets réclamés. Le reste, comme je l'ai dit, fut envoyé à Milan.

Le travail relatif à l'inventaire ne finissait pas; il fallait sans cesse recommencer ce qui était fait. à cause de nouvelles et continuelles soustractions. Un capitaine attaché à l'état-major du général Augereau faisait chaque jour l'enlèvement d'objets de vaisselle en argent, disant que c'était pour le service de son général; on n'osait rien dire, mais

il fallait faire d'autres écritures pour qu'elles présentassent une sorte de régularité.

Le bruit de ces nouvelles extorsions arriva aux oreilles de Bonaparte qui en fut indigné. Il donna alors un ordre formel qu'il chargea Haller de transmettre à son agent Rochejean. L'ordre du général en chef lui prescrivait de se transporter chez le général Augereau, et d'exiger la remise immédiate des objets saisis au domicile de Bouquet. Rochejean, connaissant Augereau et ses manières très-positives, ne se soucia pas de remplir sa mission lui même, et la délégua à son secrétaire; celui-ci s'étant présenté chez Augereau n'eut pour toute réponse qu'un refus formel, accompagné de la menace de le faire jeter par les fenêtres s'il ne se retirait à l'instant. L'issue de cette négociation fut communiquée à Haller qui vint tout de suite en donner connaissance à Bonaparte.

En apprenant le refus d'Augereau d'obéir à ses ordres, Bonaparte entra en fureur. «Les brigands, « s'écriait-il, ils voleraient en plein midi. J'ai be- « soin de ces sommes pour l'entretien de mon « armée.» Puis, se tournant vers Haller : « Écrivez « encore à Rochejean, lui dit-il, écrivez-lui que « c'est moi qui lui ordonne d'aller de nouveau « chez Augereau, et de réclamer les objets trou-

« vés chez ce misérable Bouquet; ajoutez que « dans le cas de la moindre difficulté ou du moin-« dre retard, j'ordonne au général Augereau de « se rendre sur-le-champ à mon quartier-général, « pour me rendre compte des motifs de son refus. « Nous verrons si je saurai me faire obéir. »

Ce fut encore son secrétaire que le timide Rochejean chargea de sa seconde mission auprès du général Augereau, qui cette fois n'osa pas refuser de déférer à l'ordre du général en chef. Il rendit le dépôt, mais il le fit avec peu d'aménité, car lorsque le paquet fut remis au secrétaire de Rochejean, celui-ci eut à essuyer les plus vives injures de la part du général, qui, ne s'en tenant point aux paroles, faillit lui casser les jambes en renversant brusquement la table sur laquelle il s'était appuyé pour donner un récépissé de la remise qui lui était faite. La proie qu'Augereau lâchait avec tant de peine était digne à la vérité d'exciter ses regrets; car le paquet contenait des objets dont la valeur fut estimée à cinq ou six cent mille francs.

J'ai dit comment Bouquet et Andrieux avaient commencé leur expédition, en faisant disparaître les registres du Mont-de-Piété, et l'on a vu d'ailleurs que Rochejean et le commissaire des guerres

Guyon, avaient été délégués en commun pour constater les soustractions qu'on y avait faites. Je ne sais s'ils furent séduits par les exemples qu'ils avaient sous les yeux; quoi qu'il en soit, ils donnèrent à leur mission un but tout différent de celui qu'elle avait eu. Admettant dans leur association le capitaine d'état-major qui avait déjà montré d'heureuses dispositions, ces trois messieurs, pensant sans doute qu'il ne faut jamais laisser passer une occasion favorable, s'approprièrent quelques quintaux de chaînes d'or, dit *jaseron*, des diamans montés en bague, des boucles d'oreilles, des parures de femme, que, pour n'être point compromis comme recéleurs, ils vendirent prudemment à des juifs de Véronne. Ces ventes, faites partiellement, produisirent à nos trois honnêtes *spéculateurs* une somme de cinq cent mille francs, qu'ils se partagèrent en frères.

Rochejean ne fut pas le seul agent des finances auquel Haller donna une mission pour Véronne; il y envoya aussi un nommé Boulanger, mais dont la mission était indépendante de celle qui concernait le Mont-de-Piété. Boulanger était chargé de se faire remettre par tous les curés et tous les supérieurs de communautés religieuses du Véronnais tous les objets d'or et d'argent servant au

culte, à l'exception de ceux qui étaient d'une nécessité indispensable, ou une propriété particulière. Afin de prévenir la fraude, l'agent général des finances avait exigé qu'il fût dressé un double procès-verbal de chaque versement, dont l'un devait rester entre les mains de chacun de ceux sur qui on levait ce genre de contributions.

Boulanger avait pour secrétaire un ancien cordelier, originaire de Blois, nommé Berger. C'était le digne Rochejean qui avait recommandé Berger à son confrère. Le disciple de saint François, ayant probablement oublié les maximes du fondateur de son ordre, se conduisit en vrai brigand. Comme Boulanger, ancien sergent, était un homme extrêmement borné, son secrétaire avait pris un très-grand ascendant sur l'esprit de son patron; et comme d'ailleurs Berger avait été cordelier en Italie, et qu'il connaissait parfaitement la langue italienne, il comprit qu'il pouvait friponner tout à son aise. Voici comment il s'y prenait: les procès-verbaux dont la rédaction était confiée à Berger, devaient être rédigés en français: alors, que faisait-il? Il commençait par lier conversation avec les bons pères qu'il avait l'honorable mission de dévaliser, et quand il s'était bien assuré qu'ils ne savaient pas le français, il omettait sur les procès-verbaux une

partie des objets qui lui étaient remis; d'ailleurs, pour ne pas exercer son ministère avec trop de rigueur, l'ex-cordelier Berger consentait volontiers à n'avoir rien trouvé chez ceux qui lui offraient, à peu près, la valeur des objets qu'ils voulaient conserver.

Berger, ayant terminé son opération, afin, sans doute, d'imiter en tout point son protecteur Rochejean, vendit aussi aux juifs de Véronne un grand nombre des pièces d'argenterie qu'il avait réservées pour son propre compte, en conserva une certaine quantité, et partit pour la France, afin d'y vivre du fruit de son honnête industrie; mais il fut victime d'une économie de frais de transport qu'il voulut faire. Au lieu du léger porte-manteau qu'il avait apporté en Italie, il en remportait trois grandes malles remplies de ses rapines. Afin de n'en pas payer le port, il les fit charger sur les voitures qui transportaient à Milan les effets précieux du Mont-de-Piété de Véronne. La pesanteur des malles de Berger éveilla les soupçons, et quand il se présenta pour les réclamer, Haller en ordonna l'ouverture, et en fit extraire les effets d'or et d'argent qu'elles contenaient, et il ne resta à Berger, d'une valeur de quatre cents et tant de mille francs, que quatre-

vingt mille francs en pièces d'or, qu'il avait adroitement placées au pourtour intérieur de ses malles.

Il ne se passait pas un jour sans que l'on fît à Bonaparte des rapports sur de pareilles équipées; je n'ai parlé que de ce qui se passa à Véronne, et l'on peut croire que l'on n'en agit guère autrement dans les autres provinces de la Péninsule; et c'est ainsi que furent faits les premiers essais pour *franciser* l'Italie.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Les pièces qui suivent, et qui sont en petit nombre, présentent un caractère bien différent, et se rapportent à deux époques tout-à-fait opposées. Les trois premières offrent un exemple frappant des progrès que l'éloquence républicaine avait déjà faits dans l'exercice de la louange, lorsque le premier consul fut nommé consul à vie. Comme les réponses de Bonaparte ont été insérées dans le texte des mémoires, il a paru indispensable de mettre sous les yeux des lecteurs les adresses et les discours qui ont donné lieu à ces réponses.

Il est à remarquer que le tribunat se contenta d'envoyer son adresse par un message, tandis que le sénat et le corps législatif les présentèrent eux-mêmes au premier consul, par l'organe de leur président, à la tête d'une députation.

Quant aux autres pièces qui sont relatives au procès et à la mort du duc d'Enghien, elles sont

aussi au nombre de trois. L'une est l'arrêté consulaire qui ordonne au gouverneur de Paris de faire traduire le prince devant une commission militaire. Les deux autres sont de la plus haute importance; elles présentent le texte des deux jugemens rendus, l'un avant, l'autre après l'exécution du duc d'Enghien, ou pour mieux dire, deux thêmes différens du même jugement. La comparaison des deux pièces fait naître une foule de réflexions. La seconde n'est qu'une rectification après coup de la première, car si quelque chose peut faire ressortir l'illégalité de la condamnation et de la mort du duc d'Enghien, en ne considérant ce crime d'état que sous le rapport légal, c'est à coup sûr la nécessité avouée où se trouva le gouvernement de faire faire une rectification tardive d'un jugement déjà exécuté.

NOTES
ET
ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

Adresse du Tribunat au premier Consul, à l'occasion du consulat à vie.[1]

« Citoyens consuls, nous venons déposer dans les mains du gouvernement les votes individuels des membres du tribunat, sur cette question soumise à la décision du peuple : Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie? Voter sur cette grande question, c'était pour le tribunat, voter sur l'exécution même du vœu qu'il avait solennellement émis à sa séance du 16 floréal, et il était convenable, sans doute, qu'ayant pris l'initiative de la mesure, il fût aussi le premier à l'exécuter.

« Mais bientôt, ce peuple tout entier va manifester sa volonté suprême; et comment ne s'empresserait-il pas d'attacher à ses destinées, par le

[1] Il n'y eut dans tout le tribunat que Carnot qui vota contre cette adresse.

lien le plus durable, l'homme dont la valeur et le génie ont déjà fait tant de prodiges ; qui, toujours vainqueur à la tête des armées, fut toujours grand et magnanime à la tête du gouvernement; qui sauva la liberté publique, termina la guerre la plus sanglante par la paix la plus honorable, rétablit la morale et la religion, ramena l'ordre et la sécurité, et qui veut encore ajouter à tant de bienfaits, celui de consacrer sa vie tout entière au bonheur de ses concitoyens.

« C'est donc sur ses intérêts les plus chers que le peuple français est appelé à émettre son vœu, et c'est aussi sous les rapports politiques de la plus haute importance, qu'il doit considérer la proposition qui lui est faite de nommer à vie le chef de sa magistrature suprême.

« Il verra que cette mesure a surtout pour objet d'assurer le repos dont il a si grandement besoin, de donner au gouvernement la stabilité qui fait sa force, de calmer les inquiétudes et les craintes sur les événemens futurs, d'éloigner pour jamais les prétentions et les espérances de tous les partis, de fixer en un mot l'avenir et de terminer pour toujours la révolution.

« Tels sont les grands motifs qui ont déterminé le tribunat dans les résolutions qu'il a pri-

ses; et sans doute la nation tout entière les sanctionnera bientôt par ses suffrages.

« Une autre considération importante s'offre encore aux amis de la liberté. Trop souvent, pendant le cours de la révolution, on n'avait invoqué la souveraineté du peuple, que pour faire, en son nom, les actes les plus contraires à ses droits : aujourd'hui le premier magistrat de la nation demande lui-même qu'elle soit consultée sur la durée de ses fonctions, et la nation est convoquée pour exprimer son vœu. Que cet hommage éclatant rendu à la souveraineté du peuple soit solennellement proclamé!

« Mais qu'avait-on besoin de cette garantie nouvelle? Bonaparte a des idées trop grandes et trop généreuses pour s'écarter jamais des principes libéraux qui ont fait la révolution et fondé la république. Il aime trop la véritable gloire, pour flétrir jamais par des abus de pouvoir la gloire immense qu'il s'est acquise.

« En acceptant l'honneur d'être le magistrat suprême des Français, il contracte de grandes obligations et il les remplira toutes. La nation qui l'appelle à la gouverner, est libre et généreuse; il respectera, il affermira sa liberté, et ne fera rien qui ne soit digne d'elle.

« Investi de sa confiance entière, il n'usera du pouvoir qu'elle lui délègue, que pour la rendre heureuse et florissante.

» Il distinguera ses véritables amis, qui lui diront la vérité, d'avec les flatteurs qui chercheront à le tromper. Il s'entourera des hommes de bien, qui, ayant fait la révolution, sont intéressés à la soutenir.

« Il sentira qu'il est de son intérêt, comme de sa gloire, de conserver aux autorités chargées de concourir avec lui à la formation des lois de l'état, la dignité, la force et l'indépendance que doivent avoir les législateurs d'un grand peuple.

» Bonaparte enfin sera toujours lui-même, il voudra que sa mémoire arrive glorieuse et sans reproche jusqu'à la postérité la plus reculée, et ce ne sera jamais de Bonaparte qu'on pourra dire qu'il a vécu trop de quelques années. »

Discours prononcé par M. de Vaublanc, président, au nom du Corps Législatif.

« Citoyens consuls, le corps législatif, après avoir félicité le gouvernement sur la paix générale,

devait, d'après la nature de ses fonctions, attendre que le sénat conservateur et le tribunat prissent l'initiative de la reconnaissance nationale.

« En recevant le vœu prononcé par le tribunat, nous avons regretté que les bornes constitutionnelles de nos fonctions ne nous permissent pas de nous unir à une démarche qui n'était que l'expression du vœu de tous les Français.

« L'arrêté que le gouvernement nous a transmis consacre l'hommage que le premier consul a rendu à la souveraineté nationale. Le corps législatif a vu, dans cet appel fait à une nation libre, le seul moyen digne de proclamer une noble récompense des plus nobles travaux. Il a cru qu'il devait annoncer son opinion par une démarche solennelle. Il partage la reconnaissance exprimée par les actes du sénat et du tribunat, et rend hommage, comme le gouvernement, au principe de la souveraineté nationale.

« Il reconnaît que c'est à elle de prononcer; c'est à elle qu'il appartient de marquer les premières années d'une magistrature si glorieuse par une résolution utile aux intérêts de la république, rassurante pour le repos de l'Europe, autant qu'honorable pour le magistrat illustre qui en est l'objet.

« Citoyen premier consul, lorsque le génie de la France vous confia ses destinées, vous nous promîtes la paix. Cette promesse solennelle retentit dans tous les cœurs; et aux difficultés de ce grand ouvrage, une confiance inébranlable opposait la promesse du premier magistrat : elle est accomplie aujourd'hui ; la France n'a plus d'ennemis.

« Nous attendons de vous, maintenant, le plus haut degré de gloire et de prospérité auquel un peuple puisse parvenir par la liberté politique, civile et religieuse, par l'agriculture, le commerce, les arts de l'industrie et du génie : vos principes et vos talens en sont le gage assuré, et aux obstacles que présentera la nature des choses, la confiance nationale opposera la magnanimité de vos desseins et la constance de vos travaux.

« Ainsi, toujours entre le peuple et vous subsistera le lien inaltérable d'une auguste et mutuelle confiance, qui lui garantit vos efforts pour son bonheur, et vous assure des siens pour vos succès.

« Bientôt, par une résolution nationale, sera satisfaite la reconnaissance publique et le gouvernement affermi ; bientôt seront récompensés les travaux d'une magistrature couverte par vous

d'un éclat digne de la grandeur du peuple qui l'a instituée. »

Discours prononcé par M. Barthélemy, président, au nom du Sénat. en présentant au premier consul le relevé des vœux du peuple pour le consulat à vie.

« Le peuple français, reconnaissant les immenses services que vous lui avez rendus, veut que la première magistrature de l'État soit inamovible entre vos mains. En s'emparant ainsi de votre vie toute entière, il n'a fait qu'exprimer la pensée du sénat, déposée dans son sénatus-consulte du 18 floréal. La nation, par cet acte solennel de gratitude, vous donne la mission de consolider nos institutions.

« Une nouvelle carrière commence pour le premier consul. Après des prodiges de valeur et de talens militaires, il a terminé la guerre et obtenu partout les conditions de paix les plus honorables. Les Français, sous ses auspices, ont pris l'attitude et le caractère de la véritable grandeur. Il est le pacificateur des nations, et le restaurateur de la France. Son nom seul est une grande puissance.

« Déjà une administration de trois années a

presque fait oublier cette époque d'anarchie et de calamités, qui semblait avoir tari les sources de la prospérité publique. Mais il reste des maux à guérir, et des inquiétudes à dissiper. Les Français, après avoir étonné le monde par des exploits guerriers, attendent de vous, citoyen premier consul, tous les bienfaits de la paix que vous leur avez procurée. S'il existait encore des semences de discordes, la proclamation du consulat perpétuel de Bonaparte les fera disparaître. Tout est maintenant rallié autour de lui. Son puissant génie saura tout maintenir et tout conserver. Il ne respire que pour la prospérité et le bonheur des Français. Il ne leur donnera jamais que l'élan de la gloire et le sentiment de la grandeur nationale. En effet, quelle nation mérite mieux le bonheur? Et de quel peuple plus éclairé et plus sensible pourrait-on désirer l'estime et l'attachement?

Le sénat conservateur s'ossociera à toutes les pensées généreuses du gouvernement. Il secondera de tous ses moyens toutes les améliorations qui auront pour but de prévenir le retour des maux qui nous ont affligés si long-temps, d'éteindre et de consolider les biens que vous avez ramenés parmi nous. C'est un devoir de concourir ainsi à l'accomplissement des vœux du peuple,

qui vient de manifester d'une manière si éclatante, son zèle et son discernement.

Le sénatus-consulte, que le sénat en corps vient vous remettre, citoyen premier consul, contient l'expression de sa reconnaissance particulière. Organe de la volonté souveraine, il a cru devoir, pour mieux remplir les intentions du peuple français, appeler les arts à perpétuer *le souvenir* de ce mémorable événement.

PIÈCES RELATIVES A LA MORT DU DUC D'ENGHIEN.

Arrêté consulaire.

« Le gouvernement de la République arrête ce qui suit :

« Article Ier Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la République, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, sera traduit à une commission militaire, composée de sept membres

nommés par le général-gouverneur de Paris, et qui se réunira à Vincennes.

« Article II. Le grand-juge, le ministre de la guerre et le général gouverneur de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté. »

Le premier consul, *signé* Bonaparte.

Par le premier consul, *signé* Hugues Maret.

Le général en chef, gouverneur de Paris, *signé* Murat.

Murat, gouverneur de Paris, nomma la commission militaire, conformément aux dispositions de l'arrêté qu'on vient de lire. On va voir maintenant le jugement, ou, pour mieux dire, *les jugemens* rendus par cette commission.

Premier Jugement, avant l'exécution.

« Aujourd'hui, le 30 ventôse an XII de la république,

« La commission militaire formée en exécution de l'arrêté du gouvernement en date du 29 du courant, s'est réunie au château de Vincennes, à l'effet de juger le ci-devant duc d'Enghien, sur les charges portées dans l'arrêté précité.

« Le président a fait amener le prévenu libre et sans fers, et a ordonné au capitaine-rapporteur de donner connaissance des pièces, tant à charge qu'à décharge, au nombre d'une.

« Après la lecture de l'arrêté susdit, le président lui a fait les questions suivantes:

— « Vos noms, prénoms, âge et lieu de naissance.

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772.

— « A lui demandé s'il a pris les armes contre la France.

A répondu qu'il avait fait toute la guerre, et qu'il persistait dans la déclaration qu'il a faite au capitaine-rapporteur, et qu'il a signée. A de plus ajouté qu'il était prêt à faire la guerre, et qu'il désirait avoir du service dans la nouvelle guerre de l'Angleterre contre la France.

— « A lui demandé s'il était encore à la solde de l'Angleterre.

A répondu que oui; qu'il recevait par mois 150 guinées de cette puissance.

« La commission, après avoir fait donner au prévenu lecture de ses déclarations par l'organe de son président, et lui avoir demandé s'il avait

quelque chose à ajouter dans ses moyens de défense, a répondu n'avoir rien à dire de plus, et y persister.

« Le président a fait retirer l'accusé, le conseil délibérant à huis-clos ; le président a recueilli les voix, en commençant par le plus jeune en grade ; le président ayant émis son opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a déclaré coupable, et lui a appliqué l'art....... de la loi du......., ainsi conçu......, et en conséquence, l'a condamné à la peine de mort.

« Ordonne que le présent jugement sera exécuté de suite, à la diligence du capitaine-rapporteur, après en avoir donné lecture, en présence des différens détachemens des corps de la garnison, au condamné.

« Fait, clos et jugé, sans désemparer, à Vincennes, les jour, mois et an que dessus, et avons signé. »

Nota. Suivent les signatures, à l'exception de celle du greffier, qui ne fut point apposée au bas du jugement sur lequel le prince fut exécuté, ce qui suffisait pour le rendre nul ; mais qu'est-ce que cela, en comparaison des blancs qui indiquent que la commission n'a pas pu même citer

ni l'article de la loi, ni la loi même en vertu de laquelle on le condamnait. On va voir le jugement *replâtré* le lendemain, quand il n'était plus temps.

Second Jugement, après l'exécution.

« Commission militaire spéciale, formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII de la république une et indivisible.

« Au nom du peuple français,

« Ce jourd'hui 30 ventose an XII de la république, la commission militaire spéciale formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII, composée d'après la loi du 19 fructidor an V, des sept membres, tous nommés par le général en chef Murat, gouverneur de Paris, et commandant la première division militaire.

« Lesquels président, membres, rapporteur et greffier, ne sont ni parens, ni alliés entre eux, ni du prévenu au degré prohibé par la loi.

« La commission, convoquée par l'ordre du géné-

ral en chef, gouverneur de Paris, et réunie au château de Vincennes, dans le logement du commandant de la place, à l'effet de juger le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, taille de 1 mettre 780 millimètres, cheveux et sourcils chatains clairs, figure ovale, longue, bien faite, yeux gris tirant sur le brun, bouche moyenne, né aquilin, menton un peu pointu, bien fait; accusé :

« 1° D'avoir porté les armes contre la république française ;

« 2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français ;

« 3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agens du dit gouvernement anglais, de leur avoir procuré le moyen de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État;

« 4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres, soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden;

« 5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départemens circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre;

« 6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du premier consul, et devant, en cas de succès de cette opération, rentrer en France.

« La séance ayant été ouverte, le président a ordonné au rapporteur de donner lecture de toutes les pièces, tant celles à charge que celles à décharge.

« Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde d'amener l'accusé, lequel a été introduit libre et sans fers devant la commission.

« Interrogé de ses noms, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile.

« A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, âgé de 32 ans, ayant quitté la France depuis le 16 juillet 1789.

« Après avoir fait procéder à l'interrogatoire de l'accusé, par l'organe du président, sur tout le contenu de l'accusation dirigée contre lui; ouï le rapporteur et ses conclusions, et l'accusé dans ses moyens de défense; après que celui-ci a eu déclaré n'avoir plus rien à ajouter pour sa justification, le président a demandé aux membres s'ils avaient quelques observations à faire; sur la réponse négative, et avant d'aller aux opinions, il a ordonné à l'accusé de se retirer.

« L'accusé a été reconduit à la prison par son escorte, et le rapporteur, le greffier, ainsi que les citoyens assistant dans l'auditoire (1) se sont retirés, sur l'invitation du président, la commission délibérant à huis-clos.

Le président a posé les questions ainsi qu'il suit:

« Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, accusé,

« 1° D'avoir porté les armes contre la république française, est-il coupable?

« 2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français, est-il coupable?

« 3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agens dudit gouvernement anglais; de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France; d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État, est-il coupable?

« 4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden, est-il coupable?

1 « Les citoyens assistant dans l'auditoire!! » Quelle cruelle dérision! il n'y en avait pas, excepté.....

« 5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départemens circonvoisins, pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre, est-il coupable?

« 6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du premier consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France, est-il coupable?

« Les voix recueillies séparément sur chacune des questions ci-dessus, commençant par le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier,

« La commission déclare le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien,

« 1° A l'unanimité, coupable d'avoir porté les armes contre la république française.

« 2° A l'unanimité, coupable d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français;

« 3° A l'unanimité, coupable d'avoir reçu et accrédité près de lui des agens du dit gouvernement anglais; de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État;

« 4° A l'unanimité, coupable de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden;

« 5° A l'unanimité, coupable d'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départemens circonvoisins, pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre;

« 6° A l'unanimité, coupable d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du premier consul, *et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.* [1]

« Sur ce, le président a posé la question relative à l'application de la peine. Les voix recueillies de nouveau dans la forme ci-dessus indiquée, la commission militaire spéciale condamne à l'unanimité, à la peine de mort, le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en

[1] Qui ne retrouve là la signification et presque les mêmes termes de la réponse que fit Bonaparte à M. Massias, à Aix-la-Chapelle? et que l'on n'oublie pas que cette seconde rédaction du jugement n'a été faite qu'après coup.

réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la république, d'attentat contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état.

« Ladite peine prononcée en conformité des articles II, titre IV du Code militaire des délits et des peines, du 21 brumaire an V; Ire et IIe section du titre Ier du Code pénal ordinaire, du 6 octobre 1791, ainsi conçus, savoir :

« Art. II (du 21 brumaire an V). Tout individu, quel que soit son état, qualité ou profession, convaincu d'*espionnage* pour l'ennemi, sera puni de mort (1).

« Art. Ier (du 6 octobre 1791). Tout complot ou attentat contre la république sera puni de mort.

« Art. II. (*Id.*). Toute conspiration et complot tendant à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'exercice de l'autorité légitime, sera puni de mort.

[1] Ainsi, c'était à titre de destructeur des lois révolutionnaires que Bonaparte avait été accueilli par l'assentiment général de la France, et il invoquait ces mêmes lois pour les appliquer après tout au duc d'Enghien; et pour cela il fallait en faire *un espion !*

« Enjoint au capitaine-rapporteur de lire de suite le présent jugement, en présence de la garde assemblée sous les armes, au condamné.

« Ordonne qu'il en sera envoyé, dans les délais prescrits par la loi, à la diligence du président et du rapporteur, une expédition tant au ministre de la guerre, qu'au grand-juge, au ministre de la justice et au général en chef gouverneur de Paris.

« Fait, clos et jugé sans désemparer, les jour, mois et an dits, *en séance publique* (1), et les membres de la commission militaire spéciale ont signé, avec le rapporteur et greffier, la minute du jugement. »

(Suivent les signatures.)

[1] Quelle effronterie!

TABLE

DU CINQUIÈME VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

PIÈCES RELATIVES A LA MORT DU DUC D'ENGHIEN.

FIN DE LA TABLE ET DU TOME CINQUIÈME.

